Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens

Analyse comparée entre 10 pays du Nord, du Sud et de l'Est Méditerranéens

Editeurs scientifiques : P. Campagne, B. Pecqueur



OPTIONSméditerranéennes

SERIE B: Etudes et Recherches 2012 - Numéro 69



Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens.

Analyse comparée entre 10 pays du Nord, du Sud et de l'Est Méditerranéens.





CIHEAM-IAM Montpellier RAFAC UMR Pacte Territoires Grenoble

Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens.

Analyse comparée entre 10 pays du Nord, du Sud et de l'Est Méditerranéens.

Synthèse Résumés des contributions nationales

Editeurs Scientifiques :

P. Campagne (CIHEAM-IAM Montpellier)

et B. Pecqueur (PACTE Territoires Grenoble)

OPTIONS méditerranéennes

2012 Série B : Etudes et Recherches Numéro 69

RAFAC

A.Civici, F.Guri; S.Bedrani, S.Laribi, H.Hacherouf; M.Nawar, T.Abdelhakim, M.Yacoub; F. Cena Delgado, R.Gallardo, D.Ortiz, F.Ramos; JP.Chassany, P.A.Landel, N.Senil; D.Goussios, N.Poutsiakas; S.Darwich; M.Mahdi, M.Ifkar; N. Abu Sammala; M.Elloumi, M. Sghaier, K.Kadhkadi.

Université de Tirana, CREAD Alger, Université du Caire, CIHEAM-IAMM, Universidé de Cordoue, Université de Valence, INRA France, UJF Grenobre, Université de Volos, Université Libanaise, ESA Meknès, Gaza University, INRAT, INAT et IRA Tunisie.

L'édition technique, la maquette et la mise en page de ce numéro d'Options Méditerranéennes ont été réalisées par l'Atelier d'Édition de l'IAM de Montpellier (CIHEAM)

> Technical editing, layout and formatting of this edition of Options Méditerranéennes was by the Editorial Board of MAI Montpellier (CIHEAM)

> > Crédit photo de couverture / Cover photo credits : Arragon Pierre, 2005

> > > Tirage / Copy number: 300 ex. Impact imprimerie 483 ZAC des Vautes 34980 Saint Gely-du-fesc

Fiche bibliographique / Cataloguing data:

Comment citer cette publication / How to quote this document:

Campagne P., Pecqueur B. (eds). Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens. Analyse comparée entre 10 pays du Nord, du Sud et de l'Est Méditerranéens. Montpellier : CIHEAM (Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes), 2012. 252 p. (Options Méditerranéennes, Série B : Etudes et Recherches, n. 69)

Catalogue des numéros d'Options Méditerranéennes sur / Catalogue of Options Méditerranéennes issues on : www.ciheam.org/publications

ISSN: 1016-1228 – ISBN: 2-85352-486-8 © CIHEAM, 2012

Reproduction partielle ou totale interdite sans l'autorisation du CIHEAM Reproduction in whole or in part is not permitted without the consent of the CIHEAM

Sommaire

	propos	
	Introduction	
	Première partie Objet, problématique, hypothèses et méthode	
Chapitr	e I - L'objet de la recherche	15
1.	Processus d'émergence	15
	Le territoire	
3.	Les ressources territoriales	
4.	Les territoires ruraux	20
5.	L'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens	
Chapitr	e II - Problématique, hypothèses et méthode	25
1.	La problématique	25
2.	Les hypothèses	
3.	La méthode	30
	Deuxième partie	
	Les contributions nationales	
		00
introdu	ction	39
1.	L'Algérie	
2.	Le Maroc	
3.	La Tunisie	
4.	L'Espagne	
5.	La France	
6.	La Grèce	
7.	L'Albanie	
8. 9.	L'Egypte Le Liban	
	La Palestine	
10	La Falestille	JO

Troisième partie Synthèse

Introduction		121
Chapitre I. Anal	yse descriptive au niveau national	123
I. Compara	aison par pays et par indicateur	123
	aison par indicateurs regroupés et commentaires	
	aison par groupes de pays	
	es hypothèses explicatives	
	ion du chapitre l	
Chapitre II. La te	erritorialisation vue au travers des études régionales	141
Introduction		141
	omparée : régions étudiées et cadre méthodologique	
Å.	Les régions étudiées	
B.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
C.		
D.	Les pays de l'Union Européenne	
	Les pays de l'Est Méditerranéen	
	comparée entre les régions, invariants et différences	
Chapitre III. La s	ituation des pays devant le modèle territorial	197
I. Cadre d'a	nalyse et de représentation	198
	s de chaque zone	
	comparée	
IV. Y-a-t-il u	n lien entre profil de gouvernance et profil d'activité ?	230
Chapitre IV. Svnt	thèse	233
	ions auxquelles on a apporté une réponse	
	Quelle décentralisation ?	
	Les nouveaux acteurs	
	Un modèle de territorialisation ?	
	tions auxquelles on a seulement apporté une réponse partielle	
	Quels territoires ?	
	Quelles priorités d'action ?	
	Quelles ressources territoriales ?	
	Quelle durabilité ?	
III. Les autre	es problèmes qui se posent à partir des études régionales	237
Conclusion de la	troisième partie	239
Conclu	ısion générale	241
Bibliographie		243

Avertissement

La synthèse de ce travail comporte, dans sa version intégrale, une introduction, trois parties, une conclusion et des annexes. :

- l'introduction occupe les pages 2 à 11.
- la Première Partie intitulée « Objet, Problématique, hypothèses et méthodes les pages 12 à 36
- la Deuxième partie consacrée aux 10 « contributions nationales » les pages 37 à 490
- la Troisième partie dédiée à l' « Analyse comparée et synthèse » et la Conclusion, les pages 491 à 599
- les Annexes pages 601 à 614.

Dans cette synthèse, la deuxième partie occupe donc les pp. 37 à 490 soit, pour chacun des 10 pays, une moyenne de 40 pages environ par pays.

Pour des raisons éditoriales, il était exclu de faire figurer dans l'édition définitive du rapport le texte intégral des contributions nationales, le texte final global représentant alors 614 pages.

Il a donc été décidé de ne faire figurer dans la présente édition qu'un résumé de chacune des contributions nationales de la deuxième partie.

Par contre, le lecteur pourra, s'il souhaite consulter le texte intégral de chacune des contributions nationales, tel qu'il est édité dans la synthèse, le retrouver en ligne à l'adresse suivante : Le lien pour visualiser ce texte est : http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00672935.

Le texte en ligne représente donc le rapport final de cette recherche qui comprend les 614 pages détaillées ci-dessus.

Il faut signaler enfin que les textes de la Première Partie : « Objet, Problématique, hypothèses et méthodes » et de la Troisième Partie « Analyse comparée et synthèse » ainsi que de la conclusion et des annexes figurent dans leur intégralité dans la présente édition.

Avant-propos

Le présent rapport de synthèse est le produit d'un travail collectif débuté en septembre 2005, dans le cadre d'un projet retenu par le « programme mobilisateur d'appui à la coopération pour la recherche en sciences humaines et sociales entre le Maghreb et la France ». Le programme a été financé par le Ministère français des Affaires étrangères. Ce travail a été mis en œuvre grâce à l'organisation suivante :

Le Comité directeur du projet a été l'organe directeur des travaux réalisés.

Il était composé de la façon suivante :

- Abdelamid Djenane puis Slimane Bedrani au titre de l'Algérie ;
- Jean Paul Chassany et Pierre Antoine Landel au titre au titre de la France;
- Mohamed Mahdi au titre du Maroc ;
- Mohamed Elloumi au titre de la Tunisie ;
- Dimitris Goussios au titre de la Grèce, de l'Espagne et de l'Albanie ;
- Mohamed Nawar puis Tahani Abdel Hakim au titre de l'Egypte et des autres pays de l'Est méditerranéen, Liban et Palestine.
- Omar Bessaoud et Pierre Campagne (CIHEAM-IAMM), et Bernard Pecqueur (UMR Pacte-Territoires/UJFGrenoble) au titre de l'animation scientifique du projet.

Les contributions nationales, qui comprennent chacune, comme on le verra plus loin, une analyse nationale et une ou deux analyses régionales par pays, ont été rédigées par les chercheurs suivants qui étaient accompagnés, pour certains pays, par des doctorants :

	Chercheur responsable	Doctorant	Date Soutenance de la thèse	Institution de recherche
Albanie	Adrian Civici	Fatmir Guri	2008	Université Tirana
Algérie	Slimane Bedrani	Sabria Laribi	Prévue 2010	CREAD Alger
	Slimane Bedrani	Hichem Hacherouf	Prévue 2010	CREAD Alger
Egypte	Mohamed Nawar	M. Yacoub	2008	Université du Caire
	Tahani Abdel Hakim			CIHEAM-IAMM
Espagne	Felisa Cena Delgado			Université de Cordoue
	Rosa Gallardo			idem
	Dionisio Ortiz			Université de Valence
	Fernando Ramos			idem

France	Jean-Paul Chassany			INRA France
	Pierre-Antoine Landel	Nicolas Senil	Prévue 2010	UJF Grenoble
Grèce	Dimitris Goussios	Nikolaos Poutsiakas	Prévue 2010	Université de Volos
Liban	Salem Darwich			Université libanaise
Maroc	Mohamed Mahdi	Mohamed Ifkar	Prévue 2010	ESA Meknès
Palestine		Nabil Abu Shammala	Septembre 2009	UJF Grenoble
Tunisie	Mohamed Elloumi	Kaouther Kadhkadhi	Prévue 2010	INRAT-INAT
	Mongi Sghaier			IRA Tunisie

La présente édition reprend, dans sa partie II, un résumé des dix « contributions nationales », en les faisant précéder d'une première partie dédiée à l'objet, la problématique, les hypothèses et la méthode. Elle comprend une troisième partie qui traite de la synthèse des travaux effectués. Elle a été élaborée par Pierre Campagne (RAFAC) et Bernard Pecqueur, (PACTE Territoires) sous la responsabilité du Comité directeur.

Introduction

Le laboratoire PACTE est une unité mixte sous tutelle du CNRS, de la Fondation Nationale des Sciences Politiques et des universités de Grenoble I et II. Le département PACTE-Territoires, qui a participé à la recherche, regroupe géographes, économistes et aménageurs sur le site de Grenoble. Ses chercheurs développent notamment une problématique d'analyse de la notion de territoire et plus particulièrement de « ressources territoriales » dans une perspective de développement économique. Les champs d'application de ce programme de recherche sont essentiellement les milieux ruraux. Notamment, avec l'équipe qui gère en Ardèche le Centre d'Etude et de Recherche sur les Montagnes Sèches Méditerranéennes CERMOSEM (équipe faisant partie de PACTE-Territoires), le laboratoire affirme un intérêt marqué et grandissant pour les questions relatives au Bassin méditerranéen et a noué des relations de travail importantes avec l'IAMM, comme en témoigne la présente recherche.

Le Réseau Agricultures Familiales Comparées (RAFAC) a été créé en 1984 par le Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes et plus particulièrement par l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier qui en est membre, et huit institutions méditerranéennes d'enseignement et de recherche agronomique. Il regroupe actuellement une quarantaine de chercheurs et d'enseignants chercheurs appartenant à seize institutions d'enseignement supérieur et de recherche agronomiques des douze pays méditerranéens suivants : Albanie, Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Maroc, Palestine, Tunisie et Turquie. Ce réseau travaille collectivement sur des thèmes permettant de mettre en œuvre des analyses comparées. Il a publié sept ouvrages traitant des thèmes suivants : « Pluriactivité et revenus extérieurs en Méditerranée », « Choix technologiques, risques et sécurité dans les agricultures méditerranéennes », « Prix et subventions dans les agricultures méditerranéennes », « Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée », « Milieu Rural Agriculture familiale, Itinéraires méditerranéens », « Institutions rurales en Méditerranée ».

UMR PACTE Territoires et RAFAC ont saisi l'occasion offerte par l'appel d'offres MSH FSP pour réaliser ensemble un premier travail commun. Ce travail était souhaité de part et d'autre, compte-tenu de la « convergence » des problématiques développées par les deux institutions :

- L'UMR PACTE-Territoires souhaitait concrétiser ses travaux concernant l'universalisation progressive observée du phénomène de la territorialisation des processus de développement. Le laboratoire envisageait également une orientation vers les économies du bassin méditerranéen, justifiant ainsi un rapprochement et des collaborations concrètes avec le RAFAC.
- Le RAFAC, avec notamment ses deux travaux « Agricultures Familiales et développent rural en Méditerranée » (2000) et « Les Institutions rurales en Méditerranée » (2004), avait abouti à la certitude de la pertinence d'une approche des processus de développement rural basée sur les « territoires ruraux », et dépassant donc les approches globales de « l'espace » et des « sociétés » rurales, même si l'émergence de ces « territoires ruraux » était plus nette au Nord du Bassin Méditerranéen qu'au Sud et à l'Est.

Dans les deux cas, une « vérification » des hypothèses énoncées, chacun de son côté, sur un ensemble de pays et une « région » (au sens des Nations Unies) s'imposait.

L'UMR PACTE-Territoires avait donc besoin du réseau RAFAC et de ce qu'il représentait comme accumulation de connaissances et de moyens de travail (38 chercheurs répartis sur 12 pays).

De son côté, le RAFAC avait besoin de l'UMR PACTE-Territoires pour mieux élaborer les problématiques, les hypothèses et les méthodes nécessaires à une analyse plus précise et plus pertinente des « territoires ruraux » en Méditerranée, qu'elle avait déjà abordée avec son ouvrage sur les agricultures familiales et le développement rural.

Le rapprochement et le projet de travail en commun représentait donc une opportunité qui fut saisie par les deux institutions :

- Ruralisation de l'approche territoriale d'un côté : on va étudier le milieu rural séparément du milieu urbain, même s'ils sont tous les deux l'objet de processus de « territorialisation », ce qui se justifie par la différence importante entre territorialisation « rurale » et territorialisation « urbaine ».
- Territorialisation de l'approche du « milieu rural » de l'autre, c'est-à-dire affirmation qu'on ne peut plus raisonner, au niveau d'un pays, en termes de « développement rural » global, mais seulement en termes de développement de « territoires ruraux » dont les processus seront nécessairement différents les uns des autres. (Campagne 1995).

Telles étaient les perspectives scientifiques recherchées et attendues dans les deux institutions.

La problématique élaborée pour la proposition témoigne de cette double démarche.

« Le projet proposé s'inscrit tout d'abord dans une problématique scientifique nouvelle qui est celle du développement territorial. Au centre de cette approche se trouve le concept de territoire qui se définit comme le concours d'acteurs qui cherchent à identifier puis à résoudre des problèmes vécus comme communs sur un espace géographique donné ». Parmi ces problèmes, ceux qui relèvent de la dimension économique occupent une place importante étant donné le risque de standardisation de la production que fait courir la globalisation. L'identité représente alors une « sortie » par le haut qu'un certain nombre de territoires s'attache à développer.

Cette perspective est particulièrement intéressante quand on l'applique au monde rural qui, de par sa soumission encore importante à l'activité agricole, prend de plein fouet les problèmes de compétitivité qui sont au cœur du fonctionnement de l'agriculture. De plus, l'émergence de « territoires d'activité, économique et sociale » qui sont pris en charge par des « acteurs locaux » est un phénomène très particulier. On l'observe en effet dans les zones rurales européennes qui se sont vidées de leur population et dans les pays du Sud et de l'Est, où s'exerce une forte pression sur les ressources, consécutive à l'augmentation de la population rurale.

L'espace méditerranéen représente de ce point de vue un terrain très pertinent dans la mesure où il offre à la fois les deux cas de figure, territorialisation pour lutter contre la désertification (pays méditerranéens du Nord) et territorialisation pour maîtriser la pression sur les ressources naturelles (pays méditerranéens du Sud et de l'Est).

A l'intérieur de l'espace méditerranéen, le Maghreb constitue probablement un cas d'école, qui peut être étudié avec profit, si l'on prend soin de prendre en compte les différences manifestes que représentent à la fois l'histoire ancienne et celle des 40 dernières années. Pour pouvoir l'étudier, nous avons choisi de pratiquer une analyse comparée entre la territorialisation rurale au Maghreb et celle que connaît la France, d'une part, et en apportant deux éclairages complémentaires avec deux pays méditerranéens de l'Union Européenne, trois pays du Moyen Orient et un pays de l'Europe non communautaire.

Ce choix est largement motivé par l'existence du réseau Agricultures Familiales Comparées (RAFAC) dont l'IAM de Montpellier assure l'animation et qui pratique l'analyse comparée dans l'espace méditerranéen depuis plus de vingt ans. Pour mettre en œuvre la thématique territoriale, le rapprochement qui s'est opéré entre l'UMR PACTE-Territoires et le RAFAC, représente une opportunité forte en raison des compétences importantes qui lui sont ainsi apportées en matière d'analyse territoriale. » ¹

Tel était notre problématique de départ. Comme on le verra ci-après, elle s'est sensiblement modifiée au cours de la mise en œuvre de notre projet.

De plus, dès le début de la construction de ce travail, c'est-à-dire au moment de la proposition, il est apparu clairement que les questions auxquelles il devrait répondre relevaient de deux types d'informations :

- Des informations existantes dans des documents officiels ou pas, statistiques ou monographiques, et que l'on pourrait mobiliser pour faire une approche nationale de la territorialisation dans les différents pays.
- Des informations à créer qui ne pouvaient être mobilisées que par des travaux de terrain destinés à créer ces informations. Dans ce dernier cas, on a pris conscience dès le départ que les limites des moyens mis à disposition par l'appel d'offres ne permettraient pas de mettre en place un dispositif de type « enquête nationale par sondage » pour chacun des pays. On a donc décidé d'accompagner l'approche nationale d'une approche régionale sur une ou deux régions au maximum par pays. Cette deuxième analyse permettrait donc de créer de l'information mais n'avait aucune prétention à l'exhaustivité ni à la « représentativité » nationale dans chacun des pays: On a voulu montrer qu'il y avait dans le pays des espaces et des sociétés rurales qui répondaient de telle ou telle façon aux questions que nous nous posions, sans prétendre que ces réponses étaient pertinentes pour l'ensemble du pays.

Comme on le verra dans les lignes qui vont suivre, ce parti pris méthodologique a permis de faire des hypothèses que nous croyons pertinentes par rapport à celles des travaux existants sur le sujet et de les vérifier.

Pour faire face à cette double exigence - utilisation de l'information existante et création d'information -, nous avons parcouru quatre étapes principales qui ont chacune été ponctuée par des réunions du Comité Directeur et des séminaires de travail².

La première étape a été celle de la construction de la proposition de projet. Elle a débuté par un séminaire commun IGA-RAFAC à Volos (Grèce) en septembre 2004 et s'est poursuivie par la rédaction collective de la proposition. Ce séminaire a permis également d'élaborer 14 indicateurs destinés à caractériser au niveau national le degré de « territorialisation du développement » dans les espaces ruraux des 10 pays concernés.

La deuxième étape était destinée à l'analyse du processus d'émergence des territoires ruraux sur l'ensemble du territoire national de chacun des dix pays. Elle s'est terminée par un séminaire de travail chercheurs-doctorants au CERMOSEM (Le Pradel, Ardèche) en septembre 2006. Cette étape a permis de rédiger trois types de documents : une analyse par pays à l'aide des indicateurs élaborés au séminaire de Volos, une synthèse, par groupe de pays, des analyses réalisées grâce à ces indicateurs, un texte exposant de façon plus qualitative le processus de territorialisation des espaces ruraux en cours dans chacun des pays.

La troisième étape a été la plus longue et la plus difficile. Elle a consisté à réaliser, dans chaque pays, l'analyse de la territorialisation du développement sur une ou deux zones comprenant un ou plusieurs territoires. Les doctorants ont largement participé à cette étape qui s'est terminée par la rédaction de seize analyses « régionales ».

Cette étape nous permet donc de disposer de dix analyses nationales³, construites chacune à partir des deux approches, nationale et régionale. Comme on le verra ci-après, ces dix études représentent le cœur de nos résultats et l'essentiel de la mobilisation de l'information, existante ou à créer, que nous avons pu réaliser sur le problème de « l'émergence des territoires ruraux en méditerranée ». Elles figurent donc au centre de ce rapport et en constituent la Ilème partie qui est la plus importante en volume.

Enfin, la quatrième étape a été celle de l'analyse comparée et de la rédaction de la synthèse. Un important travail collectif d'analyse a été réalisé dans un séminaire organisé à l'Institut des Régions Arides de Médenine (Tunisie) en janvier 2009. Ce travail a été par la suite repris et développé par les deux rédacteurs de la synthèse incluse dans le rapport final, et examiné par le Comité Directeur du projet.

Mais nous avons pris conscience, dès la construction de la proposition, que cet apport – fut-il déterminant – devait d'abord s'accompagner d'une mise en ordre conceptuelle, problématique et méthodologique. Il fallait en effet prendre les moyens de ce qu'est une analyse comparée, c'est-à-dire faire en sorte que chacune des dix équipes nationales puisse disposer des mêmes outils scientifiques pour réaliser leur objectif.

En fait, le travail sur l'objet, la problématique, les hypothèses et la méthodologie s'est déroulé en deux phases qui se sont insérées dans les quatre étapes décrites ci-dessus :

- Une première phase, contemporaine des approches nationales, a permis de caler l'essentiel de l'objet et de la méthodologie. Cette étape a été construite au cours du premier séminaire de Volos et finalisée par le séminaire du Pradel, qui l'a clôturée. (voir supra la chronologie des étapes)
- Mais des ajustements substantiels ont suivi cette première phase et c'est ainsi que la problématique réelle et les hypothèses effectives ne sont apparues que dans une deuxième phase, au fur et à mesure du déroulement du travail.

Cela est d'abord dû au fait que les approches nationales, matérialisées par un travail sur les « indicateurs » de la territorialisation, et ensuite par l'achèvement des études par pays au niveau national, ont fait apparaître des phénomènes dont nous ignorions l'existence et qui nous sont apparus comme devant nécessairement être intégrés dans l'objet et la problématique de notre travail (par exemple, degré de décentralisation et de déconcentration, impact du fonctionnement réel des associations sur la gouvernance des territoires...).

Cela s'explique aussi par les difficultés rencontrées dans l'ensemble des dix pays, quels qu'ils soient, au moment de la mise en place et de la réalisation des « études régionales »⁴.

C'est ainsi que ce n'est finalement qu'au moment du séminaire de Médenine, qui clôturait les travaux régionaux, que la problématique et les hypothèses – explicites et implicites - ont pu être définitivement exprimées. Au risque en effet de ne pas être très orthodoxe, on a ainsi nourri les éléments de base de la problématique et des hypothèses, par celles qui avaient de fait été utilisées dans les travaux sur les dix pays, sans respecter vraiment l'ordre logique de la « méthode scientifique » qui aligne les séquences habituelles que sont les constats, les hypothèses, et enfin la vérification et /ou infirmation de ces hypothèses à l'aide d'une méthode appropriée.

Par contre la méthodologie n'a que peu évolué à partir du séminaire du Pradel de 2006 (fin de la première étape⁵) :

Elle est restée fondée sur une analyse en deux temps qui se veut d'abord descriptive de l'émergence de la territorialisation avant d'être explicative.

Ces différents éléments justifient donc que l'on développe largement, dans une première partie, l'objet, la problématique les hypothèses et la méthodologie.

Celle-ci comprend également une discussion et une justification du passage des quatre pays (Algérie, France, Maroc, Tunisie) qui sont en quelque sorte « contractuels » pour l'appel d'offres, aux dix pays qui sont depuis toujours ceux qui sont à la base des analyses comparées du RAFAC.

Enfin, il fallait tenter de mettre en œuvre l'analyse comparée que nous avions annoncée dans la proposition. Celle-ci s'est avérée, comme prévu, très délicate et, comme nous le verrons, pleine de « limites ». Elle devait – et elle reste – fondée sur une analyse classique en termes d' « invariants-différences » entre les pays⁶. Elle a également pris pour base les deux éléments constitutifs de ce travail, à savoir, analyse descriptive et analyse explicative⁷. Elle tente, à partir de là, d'aller un peu plus loin dans l'utilisation de cet ensemble imposant d'informations, par un essai de construction de ce que nous avons appelé « *profils* », qui nous a permis de répondre de façon plus pertinente aux questions de la problématique.

L'ensemble des éléments de l'analyse comparée constitue la troisième partie de cette synthèse.

Notes

- ¹ Cf. Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens, MSH/FSP Maghreb – p.17
- ² Le premier séminaire de Volos a été un séminaire restreint ne rassemblant qu'un chercheur par pays. Il était destiné à élaborer la proposition à l'appel d'offres FSP/MSH. Le séminaire du Pradel a rassemblé, pour chaque pays, le ou les deux chercheurs qui participaient au travail, ainsi que le ou les doctorants qui avaient choisi d'intégrer l'équipe du projet (cf, infra l'exposé du calendrier l° partie D. (Exposé de la méthode). Le séminaire de Médenine a rassemblé l'ensemble des chercheurs et des doctorants ayant participé à la recherche.
- ³ Albanie, Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Liban, Maroc, Palestine, Tunisie. Deux autres équipes (Italie et Turquie) qui avaient accompagné le groupe au départ n'ont pas poursuivi le travail.
- ⁴ Cf ci-dessus
- ⁵ Cf ci-dessus
- ⁶ cf RAFAC, séminaire constitutif du réseau, Montpellier 1984 et...les 25 ans de travaux et les 7 ouvrages de RAFAC.
- ⁷ Cf Projet FSP/MSH Remarques formulées après les exposés nationaux, séminaire Le Pradel septembre 2006 : le 7 février 2007

Première partie

Objet, Problématique, Hypothèses et Méthode

Cette première partie est organisée autour de deux chapitres qui traiteront successivement de l'objet de la recherche d'une part, et de la problématique, des hypothèses et de la méthode d'autre part.

Chapitre I - L'objet de notre recherche

Le titre même de notre recherche renferme les différentes composantes de l'objet du travail :

« Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens » nous renvoie en effet à :

- Processus d'émergence,
- De territoires ruraux qui sont donc d'abord des « territoires »,
- Qui disposent de « ressources territoriales » particulières,
- Mais ces territoires sont des territoires « ruraux »,
- Et ils sont localisés dans les « pays méditerranéens ».

Ces 5 composantes constituent le contenu de l'objet de notre recherche.

- 1. Le **Processus d'émergence** indique que c'est un processus nouveau, lié à la nouveauté du contexte, daté, et à décrire. Ce processus doit être décrit avec précision, dans la mesure où il est très sensiblement différent dans les pays du Nord de la Méditerranée (les trois pays de l'Union Européenne) les pays du Sud de la Méditerranée (pays du Maghreb et Egypte) et les pays de l'Est méditerranéen (Liban, Albanie et Palestine). Dans les trois cas, une lecture historique s'impose, qui sera dominée par l'analyse des phénomènes suivants :
 - Dans les trois pays de l'Union Européenne, les effets de la Politique Agricole Commune et de ses différentes réformes sont considérés comme en grande partie à l'origine de la « constitution » de « territoires ruraux » dans les trois pays.
 - Dans les sept autres pays, les politiques d'ajustement structurel et de « désengagement » de l'Etat jouent, dans les cinq pays du Sud et, à un moindre degré, pour la Palestine et pour l'Albanie, un rôle assez analogue à celui de la PAC au Nord, relativement à l'émergence des territoires ruraux. (Campagne 2007)

Ce processus a été théorisé, faisant ainsi émerger une nouvelle approche du développement, que l'on a qualifiée de « mésoéconomie » (Pecqueur, 2000) ou « mésoéconomie spatiale » (Campagne 2000)¹, mettant l'accent sur les caractéristiques « infraétatiques » de cette approche, mais aussi en insistant sur le fait que le niveau « méso » n'est pas exactement un intermédiaire entre l'individu (le micro) et le tout (le macro). En effet, il instaure un niveau particulier d'agrégation des acteurs, qui va provoquer des configurations, des institutions et de l'action économiques très « spécifiques » (Pecqueur 2000).

Ce processus n'est pas apparu seulement en Méditerranée. Il avait connu la même émergence en Afrique au Sud du Sahara, dès la mise en place des premiers programmes d'ajustement structurel (Castel O. 1995). Par ailleurs, dès le milieu des années 80, l'Amérique Latine connaissait aussi un phénomène analogue (cf. la transformation des communautés de base au Brésil et le développement rapide du phénomène associatif territorial dans les autres pays²). On

notera en particulier la littérature qui se développe autour des systèmes agroalimentaires localisés notamment en Amérique Latine.

Bien qu'encore peu reconnu (notamment par les grandes instances internationales de régulation et les grands bailleurs de fonds -FMI, Banque Mondiale, etc.-), ce processus peut donc être considéré comme un phénomène sinon de masse, du moins en émergence rapide au niveau mondial. Nous faisons en effet l'hypothèse, sous-jacente, selon laquelle on assiste à l'ébauche d'un « tournant territorial » (Pecqueur 2008) qui saisit tout autant les économies du Sud que celles des Pays avancés, et qui fait apparaître un modèle territorial d'adaptation des économies du monde à la globalisation. Ce sont les marqueurs de ce tournant que nous cherchons dans les cas de terrain de la présente étude.

- 2. Le « **Territoire** » rural a été défini dans notre travail à partir d'un certain nombre de définitions, du « territoire » d'abord, du « rural » ensuite. Il est donc indispensable de faire d'abord le point sur le *concept de « territoire »*.
- **a.** Les définitions actuelles du *concept de (territoire)* indiquent bien que l'on est dans une problématique scientifique *(en construction)* ».

Ces définitions peuvent être classées de la façon suivante qui ont évolué sensiblement depuis 30 ans.

D. Le **concept de territoire** est en effet issu du latin *territorium* et a, dans un premier temps, été utilisé pour définir un espace sur lequel s'exerçait une autorité ou une juridiction.

Ce n'est qu'à partir des années 1980 que les géographes ont considérablement élargi son champ sémantique, au point qu'il existe aujourd'hui une multitude de définitions selon le domaine étudié⁴ (Levy et Lussault 2003).

- **C.** Dans ces différentes définitions, on peut retenir *quelques mots clés* qui définissent le territoire :
 - Ainsi, ce dernier peut être compris comme un espace, c'est-à-dire une étendue, définie éventuellement hors de la présence des hommes, à partir de caractéristiques « objectives » définissant l'espace en question.
 - Il peut être aussi l'espace contrôlé-borné des Etats du XIXème siècle, comme une métaphore de l'Etat dans la science politique. Dans ce cas, la construction territoriale vient de l'extérieur.
 - Il peut être aussi l'espace éthologique de comportement animal, qui délimite ses frontières par les limites de son pouvoir.
 - Le territoire peut aussi être approprié par les acteurs et venir de processus collectifs de reconnaissance et d'action par les acteurs. Dans ce cas, les acteurs sont présents pour construire un territoire.
 - Enfin, la dimension de *l'historicité* doit être présente, car elle représente l'action implicite des acteurs, qui démontre que chaque lieu et chaque instant est tributaire de sa propre histoire.
- **C**. Ces dimensions évolutives du territoire sont toutes compatibles entre elles et cumulatives. Elles reflètent les tourments du géographe, cherchant à capter toutes les formes et les

motivations de configurations spatiales construites par les hommes, entre l'individuel (la micro-économie) et la totalité (la macro-économie).

Ces différentes approches peuvent s'accommoder d'une définition d'économiste. En effet, accoler l'adjectif économique, c'est lui donner un sens lié à la production et/ou à la répartition de biens et services marchands.

On peut donc risquer une définition d'économiste du territoire qui devient :

« un concours d'acteurs ancrés dans un espace géographique délimité (même si la frontière du territoire peut être floue et provisoire) qui vise à identifier puis tenter de résoudre un problème productif jugé ou ressenti comme partagé par ces acteurs ». (Pecqueur 2000)

Le territoire devient alors un « espace de solution » à des « problèmes productifs ».

Mais, dans toutes les définitions du concept de territoire, on indique que ce dernier doit avoir des *limites géographiques*: il y a un « *dedans* » et un « *dehors* » de l'espace concerné. Cette caractéristique est capitale. On verra en effet que c'est elle qui permet d'évaluer le niveau d'articulation de l'action des trois acteurs principaux du développement territorial au niveau local que sont, les pouvoirs publics, les acteurs privés et les associations.

- **C.** Notre définition, fondée à la fois sur l'assimilation de « l'état de l'art » sur cette question et sur nos propres travaux⁵, se fonde sur une **démarche en quatre étapes** :
 - Nous constatons que l'une des étapes importantes de la construction d'un territoire rural est l'émergence coordonnée de trois « acteurs » qui vont être amenés à travailler ensemble sur ce même territoire :
 - l'Etat dans sa conception large des « services publics » ;
 - les « associations » ayant décidé de prendre en charge un « espace rural » donné et la société rurale qui y réside⁶ ;
 - les acteurs privés dans la mesure où ils vont progressivement s'intégrer au processus de développement (REMADEL 2008 cf. infra).
 - Cette première étape contient, de plus, et de façon essentielle, le fait que les trois acteurs acceptent de travailler en adoptant les mêmes limites territoriales.
 - Elle exprime le « passage » du territoire en question, d'une phase de :
 - « Territoire donné » (par la géographie, l'administration, les structures sociales), c'est-à-dire un territoire qui préexiste à l'émergence coordonnée des trois acteurs signalés ci-dessus, à une phase de :
 - « Territoire construit » par ces mêmes acteurs par une volonté « politique » (au sens large) de ces acteurs, qui va se traduire par une délimitation « partagée » du territoire. (Pecqueur 2008)
 - Cette émergence correspond donc essentiellement à la mise en place par les trois groupes d'acteurs d'un nouveau mode de gouvernance du processus de développement du territoire (Campagne et alii 2009) (Leloup et alii 2005).
 - f. On constate outre que cette nouvelle gouvernance se met en place avec un changement parfois radical dans les activités mises en œuvre sur le territoire.
 - Le plus souvent en effet, les activités mises en œuvre avant l'émergence du processus de territorialisation sont des activités standardisées sur le modèle de celles qui sont mises en œuvre partout ailleurs. Cela est dû, en effet, au

- fait que ces activités ne valorisent que les ressources locales standardisées, qui sont les mêmes à l'extérieur du territoire.
- Or, au Nord comme au Sud et à l'Est, on peut voir que, dans les zones où ont émergé des « territoires », cette émergence est concomitante d'une prise de conscience, par les acteurs locaux, que le mode d'activité actuel ne peut pas être porteur d'un processus de développement de ce territoire, car il subit de plein fouet la concurrence des territoires qui sont mieux placés que lui dans ces mêmes activités (différentiel important de « compétitivité »).
- D'ailleurs, dans ces mêmes territoires, on constate le plus souvent la présence ancienne d'une émigration parfois très importante. Celle-ci a mis en place de fait un modèle de développement « dual » (Campagne et alii 2007), fondé sur une activité locale non marchande ou peu marchande, mais qui assure l'autoconsommation de biens et de services, autoproduits par « ceux qui restent ». « Ceux qui sont partis » assurent quant à eux, par les transferts d'une partie de leurs salaires, les « revenus monétaires » permettant aux familles de faire face à l'achat de biens et services « marchands ».
- Il est assez significatif de constater que ce processus est ancien (cf. l'émigration italienne, puis espagnole et portugaise en Europe) et s'est développé dans le Sud et l'Est méditerranéen selon les mêmes modalités.
- Or, un certain nombre de phénomènes sont apparus dans l'ensemble de ces territoires, à des périodes en partie décalées, qui vont provoquer l'émergence de nouvelles activités, fondées sur la « valorisation locale des ressources territoriales », (Campagne et Pecqueur 2009) qui sont avant tout des ressources « locales » (Campagne 2005)
- On observe en effet, dans la quasi totalité de ces territoires, que ces nouvelles activités sont apparues, dans l'ensemble euroméditerranéen, de la facon suivante :
 - Les nombreux programmes de l'Etat concernant les « zones défavorisées » ont fini par s'essouffler en raison de leur peu d'efficacité (Abaab et alii 2004) et de la diminution des ressources qui pouvaient leur être consacrées, en comparaison de celles qui étaient affectées aux « zones favorables » (au Nord, celles de la PAC, au Sud, celles des programmes de « mise en valeur » et notamment celles qui étaient consacrées à la grande et la moyenne hydraulique agricole).
 - Un groupe plus ou moins important d'acteurs locaux a décidé que, dans les conditions dans lesquelles les activités de ces zones dépérissaient, il y avait de fortes chances que leur territoire soit voué à se « désertifier », avec le vieillissement et la disparition progressive de ses habitants.
 - Cette prise de conscience a été souvent concomitante de la « découverte » de la présence, sur le territoire, de « ressources » qui n'étaient pas valorisées et pouvaient l'être. (Campagne 2007), (Pecqueur 2008).
 - Un travail important a donc été mis en chantier dans le territoire concerné pour réaliser cette valorisation.
 - Il a été plus ou moins relayé par les Etats. Ce relais a pris la forme, dans les pays de l'Union Européenne, de la construction d'un « deuxième pilier » de la PAC. C'est ainsi que les espaces concernés ont pu bénéficier d'un certain nombre de mesures, orientées vers la

valorisation de ces ressources locales. Le programme LEADER en est l'exemple le plus organisé. (Campagne 2001).

Dans les pays du Sud et de l'Est, les ressources mobilisées par l'Etat ont prioritairement été orientées, comme cela a été signalé, vers la mise en valeur des zones « favorables ». Au mieux, les organisations de la société civile qui ont émergé en milieu rural à partir des années 80, ont-elles été invitées à prendre le relais de l'Etat pour assurer les activités que son « désengagement » des zones rurales ne pouvait plus lui permettre de mettre en œuvre. Les analyses récentes de ce phénomène montrent bien le « foisonnement » des initiatives locales, que l'on observe dans beaucoup d'espaces ruraux. (Mengin 2001).

3. Dans ce « territoire » vont émerger des « **ressources territoriales** » qui vont devenir le point focal du nouveau processus de développement territorial.

La ressource territoriale est plus qu'une ressource naturelle, elle signifie une ressource qui existe ici mais pas là car l'histoire, la culture et la spécificité des lieux en auront fait un input parfaitement spécifique.

La ressource territoriale renvoie donc à une intentionnalité des acteurs concernés, en même temps qu'au substrat idéologique du territoire. Cet objet intentionnellement construit, peut l'être sur des composantes matérielles (données matérielles, faune, flore, patrimoine, ...) et/ou idéelles (des valeurs comme l'authenticité, la profondeur historique, etc...).

En géographie, une ressource est ce qui « ressurgit » (R. Brunet 1993) ou encore « ce qui sourd », comme le dit un autre grand géographe, A. Frémont. Ce sont donc les moyens dont dispose un individu ou un groupe pour mener à bien une action et/ou pour créer de la richesse.

Pour l'économiste, la ressource renvoie aux théories de la valeur, qui donnent sens au produit de l'activité des hommes. La valeur est alors supposée évaluable. Sans entrer ici dans le débat complexe sur la valeur, rappelons seulement que la théorie économique a successivement mis en exergue comme (re)source de valeur : la terre avec les physiocrates, l'échange commercial sous ses diverses formes avec les mercantilistes, la force de travail avec les classiques puis les marxistes et, enfin, la valeur utilité chez les néoclassiques. Pour ces derniers, la ressource concrète est constituée d'une combinaison des « facteurs de production » que sont : le travail, le capital et la matière première.

La ressource, lorsqu'on lui accole l'adjectif territorial, n'est pas seulement matérielle mais peut être aussi idéelle. Elle présente alors deux états d'un bout à l'autre du processus de transformation, qui va métamorphoser la ressource initiale en ressource accomplie. Ainsi, à l'état initial, la ressource peut ne pas exister matériellement, ou encore n'être qu'un potentiel que les acteurs n'ont pas identifié comme ressource possible. Dans le massif de Belledonne, entre Grenoble et Chambéry, les chutes d'eau ont été utilisées par A. Bergès pour en faire de la « houille blanche ». La chute d'eau existe depuis des temps immémoriaux, mais ne constituait qu'une ressource initiale à l'état latent, non encore révélée par l'invention de l'hydroélectricité. C'est donc une initiative d'acteur, qui donne une intention à la ressource initiale, la transformant en ressource accomplie⁷.

4. Les Territoires ruraux

Les « territoires » dont nous étudions l'émergence sont des territoires particuliers que nous avons qualifiés de « ruraux ». Ce qualificatif est important, même si son utilisation est, comme on va le voir, difficile à mettre en œuvre.

Le réseau RAFAC a été contraint de préciser son contenu pour plusieurs raisons (Campagne 2000) :

- Les « terrains » étudiés et les pays dans lesquels ils se trouvaient (pays méditerranéens du Nord et du Sud) étaient qualifiés de « ruraux », comme si cette caractéristique portait en elle une différence, admise par tous, avec autre chose, l'autre chose étant bien entendu l'urbain.
- On se rendra compte assez vite que les choses ne sont pas si simples, et que surtout il n'est pas possible d'avoir une définition du « rural » universelle, c'est-à-dire qui puisse s'appliquer à tous les pays.
- Dans tous ces pays, on trouvait des « territoires », dont le degré de « ruralité » était dû à la présence plus ou moins importante de l'activité agricole ou d'élevage. Mais on trouvait aussi des espaces qualifiés de « ruraux » dont l'activité agricole ou d'élevage était largement minoritaire. (Cena Delgado et alii 2000).
- On en est venu à tenter de caractériser la « ruralité » au moyen de plusieurs approches, par la négative (est rural ce qui n'est pas urbain), par la « sociologie » (pratiques et rapports sociaux), par l'économie, par le rapport aux « ressources naturelles », par la densité démographique ou la proximité des villes. (Campagne 2000, op.cit).

Mais les études concrètes réalisées par le RAFAC sur le pourtour méditerranéen nous ont amenés à nous fonder sur trois principes :

- La définition du rural ne peut pas être universelle. Par contre, chaque pays a, de fait, une définition statistique du « rural » qu'elle applique aux espaces et aux sociétés concernées. En prenant pour base ces définitions, on s'aperçoit que l'on peut faire alors des analyses comparées entre les pays, comme ce fut le cas pour le travail intitulé « Agricultures Familiales et développement rural en Méditerranée » (RAFAC 2000).
- Certains pays comme la France ont adopté une définition fondée sur la distinction entre les espaces à « dominante rurale » et à « dominante urbaine ». Elle s'adapte beaucoup plus facilement au concept de territoire tel que défini précédemment. L'idée de base est bien d'inclure dans le « territoire rural » les petites villes qui le structurent. (Bessaoud, Campagne, 2000).
- Cette définition suppose alors que soient fixées au « territoire rural » des limites géodémographiques. Il faut donc proposer des limites, et faire référence par exemple aux limites imposées par l'UE pour le programme LEADER +. (DATAR 2003).

5. L'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens.

Cette « localisation » de l'objet implique un certain nombre de précisions :

a. L'objet sera ainsi défini en montrant qu'il s'agit de travailler sur les dix pays du RAFAC qui ont rejoint le programme⁸ mais en les comparant les uns aux autres.

- **b.** Au départ, la « commande » du programme MSH-FSP, comprenait les 3 pays du Maghreb et la France. Mais nous avons construit, au moment de la proposition, un objet jugé plus pertinent par rapport à notre problématique, et plus représentatif de l'ensemble méditerranéen⁹.
- C. Cette extension aux dix pays réclamait que nous décidions d'un certain nombre de « regroupements géographiques » des pays concernés. La justification de ces regroupements géographiques a été réalisée à partir de plusieurs critères. Il a fallu en effet regrouper les dix pays en ensembles plus ou moins cohérents selon les critères suivants :
 - Le trait d'union méditerranéen.
 - Les 2 cultures (arabe et latine).
 - Les parts différentes de l'agricole et du non agricole, qui façonnent un concept d'agricole et de rural différent selon les groupes de pays et à l'intérieur même de ces groupes de pays.

Le Dossier « Indicateurs » 10 a ainsi été organisé autour de trois groupes de pays :

- Pays du Maghreb : Algérie, Maroc, Tunisie.
- Pays de l'Union Européenne : Espagne, France, Grèce, Italie.
- Pays de l'Est Méditerranéen : Albanie, Egypte, Liban, Turquie.

Mais le travail de recherche a dû tenir compte des modifications intervenues dans la participation effective à la recherche : l'Italie et la Turquie n'ont pas pu poursuivre le travail, la Palestine nous a rejoints.

- **d.** On a donc bien 3 groupes de pays mais leur composition est la suivante :
 - Pays du Maghreb : Algérie, Maroc, Tunisie.
 - Pays de l'Union Européenne : Espagne, France, Grèce,
 - Pays de l'Est Méditerranéen : Albanie, Egypte, Liban, Palestine.
- **C.** Enfin, notre objet n'est pas d'étudier les dix pays en général mais la territorialisation dans les dix pays, ce qui suppose un certain nombre de choix méthodologiques qui sont exposés ciaprès.

Notes

¹ Le terme de « méso-économie » a été emprunté à l'économie industrielle qui l'avait créé pour exprimer des approches en terme de filières (GILLARD 1975). Il est maintenant utilisé par les spécialistes de l'économie spatiale, comme un intermédiaire d'échelle entre la micro-économie et la macro-économie.

On lira, à titre de synthèse, le numéro de la revue Alternative Sud, vol 15-2008, « Reterritorialisation des conditions du développement, en particulier dans la zone sub-sahélienne de l'Afrique ». (Peemans 2008)

- ² On lira les travaux initiés par les chercheurs du CIRAD et ceux du GIS-SYAL (Muchnich et alii 2008) (Boucher 2004)
- ³ Voir à ce propos la notice : « territoire » dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés.*
- ⁴ Cf infra ch. 2 « hypothèses corollaires ».
- ⁵ Les principaux travaux de l'UMR **PACTE-Territoires** concernant la définition ou l'explicitation du concept de territoire sont les suivants :

Pecqueur B. 2000. Le développement local. 2e ed. Paris : La Découverte. 147 p.

Pecqueur B., Zimmermann J.B. (dirs). 2004. Economie de proximités. Paris : Hermes Sciences Publications, Paris : Lavoisier. 264 p.

Pecqueur B. (ed.). 1996. Dynamiques territoriales et mutations économiques. Paris. L'Harmattan. 246 p. (Géographies en Liberté).

Pecqueur B. 2008 Le tournant territorial de l'économie mondiale globalisée et les stratégies situées des acteurs économiques. In : Daghri R., Zaoual H. (eds). Développement humain et dynamiques territoriales, vers des savoirs recomposés. Paris : L'Harmattan. p. 25-46.

Pecqueur B, Landel P.A. 2009. La culture comme ressource territoriale spécifique. In : Froment J.C. (ed.). Administration et politique : une pensée critique et sans frontières : dialogues avec et autour de Jean-Jacques Gleizal. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble. p. 181-192.

M.Vanier (direct...). - 2009 « Territoires, Territorialité, Territorialisation » controverses et perspectives. Presses Universitaires de Rennes.

Les principaux travaux traitant du même sujet et réalisés par le réseau RAFAC sont les suivants :

- Agricultures Familiales et Politiques Agricoles en Méditerranée, 1997 Montpellier, Options Méditerranéennes.

323 p.

- Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée, 2000, Montpellier, Karthala. 692 p.
- Milieu Rural, Agricultures Familiales, Itinéraires Méditerranéens, 2001, CIHEAM-IAMM, 448 p.
- Les institutions rurales en Méditerranée, 2005, Montpellier, CIHEAM-IAMM. 359 p.

Deux contributions écrites peuvent être considérées comme étant **communes aux deux institutions**. Il s'agit de :

- P.Campagne et B. Pecqueur, Zones Difficiles, territoires de développement ? colloque DELZOD, IRA Médenine. 2009, 26 p.
- P.Campagne, M. Dababbi, B. Pecqueur: A propos du projet « Jessour et Ksour de Béni Khedache: quelques réflexions sur la gouvernance du développement territorial dans les zones difficiles ». Colloque DELZOD, IRA Médenine, 2009. 19 p.

La première thèse réalisée dans le cadre du projet FSP/MSH vient d'être publiée. Il s'agit de :

Milad Yacoub 2009. - Le développement local en Egypte. L'Harmattan. 265 p.

La **deuxième thèse** réalisée dans le cadre du projet FSP/MSH est en cours de publication. Il s'agit de

Nabil Abu Shammala, 2009 : L'intérêt et l'efficacité d'une approche territoriale de l'agriculture en Palestine Le cas de la vallée du Jourdain.

- ⁷ Le Réseau Maghrébin de Développement Local en milieu rural (REMADEL, 2008 A et B), créé en 2008, qui regroupe une quarantaine d'associations, définit de la façon suivante les « associations de développement local » :
- « Il s'agit en premier lieu d'associations, c'est-à-dire, des groupements de la société civile régis d'une façon ou d'une autre par une législation propre qui fixe leurs règles de fonctionnement et de gestion.
- Ces associations se définissent chacune d'abord à partir d'un territoire défini comme rural, même s'il inclut une ou plusieurs localités de dimension plus importante que les dimensions habituelles des villages.

- Enfin, ces associations ont amorcé un processus de prise en charge du développement économique, social et culturel de ce territoire. »
- ⁷ On se réfèrera à H. Gumuchian, B. Pecqueur, 2007. La ressource territoriale, Economica. 252 pages
- ⁸ On a déjà souligné que deux autres pays (Italie et Turquie) avaient commencé le travail, puis abandonné.
- ⁹ Pour le débat sur les différentes définitions de la Méditerranée, cf. « Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée » (op.cit.), introduction p. 9-10 (RAFAC 2000).
- ¹⁰ Réalisé dans la deuxième phase du travail après le séminaire du Pradel 2006, et dont le contenu est exposé dans le premier chapitre de la troisième partie. Dans ce dossier figurait encore l'Italie et la Turquie.

Chapitre II : Problématique, hypothèses et méthode

Avant d'aborder en détail les trois points ci-dessus qui constituent le cadre dans lequel nous avons accompli notre travail de recherche, il est apparu nécessaire de faire un certain nombre de remarques préliminaires :

- Problématique, hypothèses et méthodes ont fait l'objet d'un débat permanent tout au long des quatre années de mise en œuvre du projet. Ce débat était d'autant plus nécessaire, que, dans chacun des pays, la problématique a pu connaître des modifications significatives (comme cela a été indiqué à la fin de l'introduction). Il fallait donc en permanence « réajuster » les choses, de manière à ce que la problématique puisse rester une problématique « commune ». Ce travail a pu être réalisé notamment grâce à la qualité des échanges que nous avons eus au sein du Comité Directeur du Projet.
- La formulation des hypothèses a elle aussi été construite petit à petit. C'est ainsi que l'hypothèse centrale a mis du temps à émerger et, comme on le verra, à pouvoir être déclinée en hypothèses corollaires, qui lui donnent un contenu très concret et proche des terrains analysés.
- On ne peut que souligner la grande disparité de l'information statistique d'un pays à l'autre, et du point de vue de son contenu (problèmes de définitions), et de celui des niveaux géographiques qui en sont les supports. Il a fallu s'adapter et changer parfois de « marqueur », pour analyser tel ou tel phénomène ou processus.
- Plus généralement, il est permis d'avancer que le « contenu » des informations a été débattu de manière à ce qu'il soit le même pour tout le monde, même si la méthode de collecte de l'information a été différente et laissée, de fait, à l'initiative de chacune des équipes, et même si elle était discutée par le Comité Directeur.
- La limite des moyens n'a donc pas permis une analyse régionale « représentative » (cf. introduction) mais elle est indispensable pour « qualifier » l'existence de certains processus qui ne sont pas « lisibles » au niveau national.

I – La problématique

Notre objet de recherche, tel qu'il est défini dans le chapitre précédent, a alors été soumis à un double questionnement concret :

- une caractérisation descriptive de la territorialisation dans chacun des dix pays au travers de 14 indicateurs :
- un questionnement explicatif spécifique dont la mise en œuvre s'est largement appuyée sur les études régionales.

1. A. La caractérisation de la territorialisation par les indicateurs

a. L'idée a donc été de présenter d'abord cette « territorialisation » dans les dix pays, au travers d'un *regroupement des indicateurs* élaborés au moment de la proposition, selon le schéma qui avait été proposé dans les textes sur la synthèse des indicateurs. Ce travail a largement contribué à préciser notre objet de recherche et notre problématique :

- L'existence dans le pays, de territoires administratifs utilisés par l'Etat pour mettre en œuvre sa politique (indicateurs 1, 2, 3 et 14).
- L'existence dans le pays, de territoires de projet, sectoriels (indicateur 4) ou global (indicateur 5).
- L'existence dans le pays, d'associations ayant une inscription territoriale et ayant donc vocation à «créer» des territoires (indicateurs 6, 7 et 8).
- L'évaluation globale de l'émergence des territoires, par la législation (indicateur 9), par le fonctionnement des associations (indicateur 10), par l'ancrage socio-territorial (indicateur 11).
- L'inscription territoriale des processus de développement (indicateurs 12 et 13).
- b. Le travail sur les indicateurs démarre ainsi sur le processus de transformation des services de l'Etat (passage à la déconcentration et à la décentralisation). Mais, pour tenter d'aller plus loin dans la définition de l'objet, on peut dire que l'on sait que la décentralisation ou la déconcentration existe dans tous les pays, mais on est forcé d' « intuiter » que cela devrait normalement faire émerger des territoires ruraux. Mais comme on ne sait pas comment ils émergent et à quelles conditions, on en déduit qu'il est pertinent d'analyser le processus d'émergence de ces territoires.
- **C. Décentralisation et déconcentration** sont ainsi une façon institutionnelle et constitutionnelle de réunir un certain nombre de conditions, pour faire sa place à la société civile dans la gouvernance des « territoires » en émergence. Mais l'émergence d'une vraie démocratie locale est très différente selon les pays, car elle dépend évidemment d'autres facteurs, dont le plus important est sans doute l'évolution politique générale du pays. Cette condition est certes « nécessaire » mais elle n'est pas « suffisante ».
- **d. L'interrogation « nationale » par les indicateurs** se poursuit ensuite avec l'analyse institutionnelle du rôle « officiel » des autres acteurs.
- **e.** Mais on voit aussi apparaître le concept de « processus de développement », qui n'est pas présent dans le titre de la recherche, même s'il figure dans la proposition au paragraphe consacré à la problématique³.
- f. On va donc pouvoir avancer dans la problématique que l'émergence des trois acteurs (public, privé et associatif) n'existe en fait que s'ils se mettent ensemble à élaborer, animer, gérer et évaluer le processus de développement du territoire. C'est même la condition nécessaire pour que l'émergence des trois acteurs soit durable.
- **g.** De plus, on veut aussi savoir si ce processus de développement est surtout fondé sur un groupe d'activités spécifiques, qui va être la **valorisation locale des ressources territoriales**, comme l'indiquent très précisément les indicateurs 12, 13 et 14.
- h. Cela veut dire que l'on change radicalement de « mode de développement ». Dans les actions antérieures de l'Etat, plus particulièrement en direction des « zones défavorisées », ce dernier tentait le plus souvent vainement (Bessaoud 2005) de réduire la rente différentielle existant entre les « zones favorables » et les « zones défavorables ». Dans le nouveau modèle de développement fondé sur la « valorisation locales des ressources territoriales », on change de rente.

En effet, comme nous l'avons écrit dans un travail récent (Campagne et Pecqueur 2009) :

« Le point de départ de la construction de ce nouveau mode de développement repose sur la rente Ricardienne dont on rappelle ci-dessous rapidement les composantes :

Le coût de production d'un produit détermine son prix. Il dépend lui-même de la combinaison du Capital et du Travail et de leurs coûts. Il peut être modifié par un certain nombre d' « avantages comparatifs » qui permettent de produire plus avec un coût équivalent ou de produire la même chose avec un coût moindre ». Or, dans beaucoup de « zones défavorables », les avantages comparatifs sont négatifs, c'est-à-dire que ces zones ne peuvent en aucun cas être « compétitives » dans les produits élaborés au sein des « zones favorables ».

On va alors être contraint de trouver *une alternative* pour que la productivité du travail, en valeur, atteigne un niveau tel qu'au prix de vente que le marché fixera, ce processus puisse permettre de reproduire les facteurs de production et le travail et assurer aussi l'innovation et l'investissement correspondant, comme c'est le cas dans les « zones favorables ».

Nous avons fait l'hypothèse que cette alternative existe dans beaucoup d'espaces ruraux, sous la forme de ce que nous avons appelée la « valorisation par les acteurs locaux des ressources spécifiques du territoire » et qu'elle expliquait ce que nous avons appelé le « développement territorial ».

Cette hypothèse - qui est vérifiée dans de plus en plus de « territoires de développement » -, repose sur le fait que l'existence de « produits identitaires » augmente la productivité du système de production. Le prix unitaire du produit « spécifique » est en effet plus élevé que celui du prix du même produit élaboré de telle façon qu'il est ce que certains appellent « générique » ou « standardisé » (sans spécificité et sans identité).

Ce niveau de prix compense alors la baisse de la productivité en volume observée dans ces zones et rétablit l'équilibre économique du système. Il s'agit alors de l'émergence d'une véritable « rente », « rente territoriale » (Campagne et Pecqueur 2009).

Notre question centrale devient donc : Y-a-t-il dans chacun des dix pays, des processus - non pas seulement d'émergence - mais aussi de construction de territoires (en référence aux « territoires construits ») produisant des « ressources spécifiques » permettant de faire fonctionner, dans chacun d'entre eux, le « processus de développement », tel qu'il est décrit cidessus ? Si tel est le cas, peut-on les comparer d'un pays à l'autre ?

2. Le questionnement spécifique

Cet objet de recherche qu'est le processus de territorialisation des espaces ruraux dans les dix pays, a donc été « décrit » dans un premier temps par les 14 indicateurs. On va maintenant le soumettre à un questionnement spécifique qui est une composante essentielle de la problématique du travail de recherche. Ce questionnement spécifique a pris la forme des 17 questions suivantes ⁵:

- 1. Il existe dans le pays un processus de déconcentration/décentralisation administrative : Jusqu'où va ce processus et au niveau territorial et au niveau des formes d'activité ?
- 2. Le degré de déconcentration-décentralisation que l'on a mesuré à l'aide d'indicateurs pertinents s'explique-t-il par les choix politiques des Etats et/ou par les capacités d'appropriation des décisions au niveau local ?
- **3.** Il y a un processus d'émergence d'acteurs locaux dans ce territoire. *Est-il basé sur les élus locaux, sur le tissu associatif, sur les deux ?*
- **4.** Cette structuration territoriale locale est-elle, au moins en partie, institutionnalisée ? Sous quelles formes dans les territoires étudiés ?
- 5. Ces acteurs locaux prennent-ils en charge les problèmes et les processus de développement local ?

- **6.** Quelles sont les origines de cette prise en charge par les acteurs locaux ? *Un problème particulier ? L'existence de ressources spécifiques que l'on a décidé de valoriser ? Un processus plus large ?*
- 7. Cette prise en charge s'explique-t-elle par la délimitation, la taille et la logique territoriale (zones homogènes non homogènes, ethniques non-ethniques, etc...) des zones concernées ?
- 8. De quoi dépend cette prise en charge ?
 - Cette prise en charge dépend-elle de l'échelle et du cadre géographique de la territorialisation, qui est plus ou moins favorable à une telle prise en charge. Quelle est l'échelle dans les territoires étudiés ? Quel est aussi le mode de gouvernance mis en place dans le territoire concerné ?
- **9.** Le degré d'émergence des acteurs locaux s'explique-t- il par le *contexte national* (législation, encouragement de la démocratie locale, processus électifs) et/ou par le *contexte local* (présence ou absence de leaders locaux, cohésion sociale de la zone, cohérence du territoire) ?
- **10.** Existe-t-il dans ces territoires des processus de développement territorialisés, que ce soit par des projets territorialisés ou par des dynamiques locales d'activités ?
- 11. L'articulation entre les trois facteurs, décentralisation, émergence des acteurs locaux et apparition de territoires d'activités est-elle représentative de l'ensemble des territoires du pays ?
- 12. La territorialisation des activités s'explique- t-elle par des facteurs nationaux (législation et organisation du développement, financements, contractualisation entre les différents niveaux territoriaux, local, régional, national et éventuellement international (essentiel dans le cadre de l'UE) ? Ou encore aussi par la nature des problèmes posés et les capacités des acteurs à articuler leurs interventions autour de ressources territoriales ?
- 13. Le mode de gouvernance des territoires concernant les activités économiques et sociales s'explique-t-il par le mode d'intervention de la collectivité dans ces activités (aides publiques, règles du jeu, articulation entre secteur public et secteur privé...)?
- **14.** Y a-t-il dans la prise en charge des activités par les acteurs locaux : apparition ou pas de la multisectorialité ? prise en charge des activités économiques ou seulement sociales ou seulement d'infrastructures ? Démarche qualité et de différenciation des biens et services offerts ?
- 15. Y-a-t-il une autonomie réelle des associations de développement local, ou un
 - « noyautage », par exemple par la présence de fonctionnaires détachés dans les associations de développement local ou dans les processus de décision (programme et budgets ?). Qui initie, qui décide, qui programme, qui finance ?
- **16.** La mobilisation des populations concernées dans le diagnostic, la définition de la stratégie, la détermination des opérations (processus réel et efficacité) est-elle effective?
- 17. Comment s'opère la « détection » des « porteurs de projets », publics ? privés ? associatifs ?

Comme on peut le voir, ces 17 questions font référence à des interrogations souvent qualitatives. Il s'agit d'analyser des structures et des comportements, voire des « fonctionnements ». D'où le choix de le faire sur des zones et non pas au niveau national, à l'aide d'enquêtes et d'observations directes (Cf. ci-après).

Ces 17 questions ont été produites par les équipes nationales elles-mêmes, en même temps qu'elles procédaient aux premiers travaux sur les zones qu'elles avaient choisies.

Le Comité Directeur a fait la synthèse de ces propositions qui ont été rediscutées lors du deuxième séminaire de Volos en septembre 2008.

Ces thèmes structureront la synthèse du rapport qui constituera la troisième partie du rapport final. Ils seront traités à partir d'un regroupement qui est proposé ci-dessous, avec l'exposé de la méthode utilisée. Ils ont également permis de préciser nos hypothèses.

II – Les hypothèses

On a constaté des différences importantes entre les pays au travers des indicateurs et des analyses effectuées la première année au niveau national dans chacun des pays et restituées durant le séminaire du Pradel en 2006. On a donc cherché à les expliquer.

Les hypothèses explicatives construites après la première étape du travail (analyse au niveau national) sont les suivantes :

- 1. Hypothèse de base: le binôme acteurs publics-acteurs privés, qui gérait jusqu'à maintenant les processus de « développement » au niveau local, a vu arriver un troisième acteur, les associations. La mise en synergie de ce trio, pour la valorisation locale des ressources territoriales, doit être considérée comme une condition préalable à l'émergence du processus de territorialisation.
- Hypothèses corollaires :
- **a.** Ce trio travaille sur un espace rural qui est le même pour chacun de ces trois acteurs, et qui, de ce fait, a vocation à se nommer « territoire ».
- **D.** Le fait de travailler ensemble modifie les finalités et les fonctions de chacun de ces acteurs, et crée, de ce fait, une « mixité » dans le processus de décision et d'action, c'est-à-dire dans la gouvernance du développement de ce territoire :
- les acteurs publics deviennent mixtes ou hybrides, en assurant certaines fonctions qui ne sont pas de leur ressort et en abandonnant des fonctions qui sont les leurs, à des associations ou même à des acteurs privés ;
- les acteurs privés sont amenés à changer de logique :
 - la contribution à la production de biens collectifs locaux remplace progressivement l'élaboration de biens standardisés, destinés à être confrontés au marché mondial, sur la base de la seule « compétitivité » de leur processus de production.
 - Ces biens collectifs vont permettre aux entreprises de conforter la transformation de leur logique, qui va progressivement se fonder sur la fabrication de biens « spécifiques » au territoire.
 - Ces biens spécifiques échappent à la rente différentielle, puisqu'ils sont en principe « uniques » et peuvent donc être valorisés comme tels.
 - Les entreprises se rendent ainsi dépendantes de leur territoire, en cherchant à spécifier les ressources qu'elles vont utiliser.
- les associations qui, au départ, se spécialisent souvent dans la construction et le fonctionnement de « services à la population », vont maintenant participer à part entière et gérer, dans certains cas, le développement économique du territoire⁶.

C. Mais ce changement de logique crée aussi des conflits internes et/ou externes au territoire :

- la décentralisation a du mal à dépasser la déconcentration ;
- la démocratie officielle a du mal à devenir démocratie réelle :
- il est souvent difficile aux acteurs privés de passer d'une logique de maximisation des revenus de l'entreprise à une logique de maximisation du processus de développement territorial que peut créer l'entreprise elle-même.

C. Finalement, il peut être même avancé que ces modifications profondes permettent souvent, à chacun des acteurs, de mieux mettre en œuvre sa propre logique et d'en tirer des résultats meilleurs.

En effet, si chaque acteur met en œuvre une logique de développement de son territoire, il en retirera des « bénéfices » à plus ou moins brève échéance.

L'hypothèse de base qui se vérifie toujours, est en effet que le processus de développement territorial crée de l'activité.

Or, cette création d'activité valorise le travail de chacun des acteurs concernés : les activités des associations vont se diversifier ; les activités des acteurs privés vont augmenter et probablement se diversifier ; les activités du secteur public vont prendre des formes sans doute plus attractives pour les personnels qui en sont chargés. C'est ainsi que le secteur public va parfois avoir accès à des ressources — principalement associatives ou privées mais aussi publiques — qu'il ne pouvait pas mobiliser en tant qu'administration.

III - La méthode utilisée

Calendrier, construction d'indicateurs, élaboration et mise en œuvre de la problématique, telles sont les trois composantes de la méthode utilisée.

1. Le calendrier mis en œuvre par le projet a été le suivant⁷ :

- a. Mise en place des structures du projet :
- Le Comité directeur.

C'est l'organe directeur du projet. C'est lui qui a pris l'ensemble des décisions importantes sur son organisation et sa mise en œuvre. Il était composé de la façon suivante :

- * l'équipe d'animation du projet (cf. infra),
- * un représentant de l'Algérie,
- * un représentant du Maroc,
- * un représentant de la Tunisie,
- * un représentant de la France,
- * un représentant des pays de l'UE autres que la France,
- * un représentant des pays de l'Est Méditerranéen.
- L'équipe d'animation :

C'est l'organe de la direction opérationnelle et quotidienne du projet. Il est composé :

- * d'un représentant de PACTE-Territoires : Bernard Pecqueur, professeur à l'Université Joseph Fourier de Grenoble et directeur de PACTE-Territoires ;
- * d'un représentant du CIHEAM-IAM de Montpellier : Omar Bessaoud, professeur à l'IAMM;
- * d'un représentant du RAFAC : Pierre Campagne, professeur émérite au CIHEAM-IAMM.
- Les équipes nationales : leur composition figure dans le tableau des participants à la recherche p. 5.
- Les doctorants : leur liste figure également dans le même tableau.
- L'équipe de rédaction du rapport final : elle a été désignée au cours du Comité Directeur élargi réuni à Volos en septembre 2008. Elle est composée de P. Campagne et B. Pecqueur.

Cette mise en place s'est effectuée à partir de la première réunion du Comité Directeur du Projet (septembre 2005)

- b. Première étape : définition de l'objet du travail et engagement des équipes nationales :
- Le premier séminaire de Volos a permis la rédaction de la proposition (septembre 2004)⁸.
- Les premiers travaux du Comité technique ont permis de finaliser la rédaction de la proposition.
- La définition du programme de travail a donné un cadre et un calendrier communs à tout le monde. 9
- C. Deuxième étape : les analyses nationales :
- Les travaux des équipes nationales se sont déroulés, chacune dans son propre pays, dans le cadre proposé par le Comité Directeur du projet.
- Les travaux des doctorants comprenaient deux parties, l'une qui concernait leur propre recherche et était dirigée par leur directeur de thèse, le plus souvent membre du projet ; l'autre consistait à assister le chercheur du pays chargé de la contribution nationale dans son travail d'élaboration.
- La redéfinition de la problématique générale s'est déroulée selon les objectifs prévus pendant la première année du projet.
- Le séminaire du Pradel a réuni l'ensemble des équipes de chercheures et de doctorants pendant trois jours. Au cours de cette rencontre ont été exposés les premiers résultats des études nationales, et réalisées la redéfinition de la problématique générale et la préparation des études régionales (septembre 2006).

Pendant cette période, comme déjà annoncé, on a donc mené de front les analyses nationales avec souvent l'aide des doctorants, ainsi que la définition de la problématique générale.

Ce séminaire du Pradel a constitué une étape très productive sur le plan scientifique car il a déclenché un certain nombre de remarques méthodologiques qui ont été largement bénéfiques aux travaux futurs des équipes.

Sans vouloir reprendre les notes régulières que nous avons rédigées à l'attention du comité de suivi, il est utile de souligner que la connexion entre la logique du projet, d'une part, et la dynamique que devait mettre en œuvre chacun des doctorants, d'autre part, n'a pas été facile à réaliser.

Pourtant, sur les neuf doctorants qui ont participé aux travaux du projet, huit étaient dirigés par des chercheurs confirmés intégrés eux-mêmes au projet. Le schéma idéal du doctorant qui

utilise le ou les terrains choisis pour le projet comme terrain de thèse n'a pas pu être toujours suivi. De plus, le rythme de travail imposé à chaque doctorant, lui a donné parfois du mal à s'adapter à celui du projet.

Finalement, seuls trois doctorants ont soutenu pendant le projet, dont l'un a publié sa thèse. Les autres thèses sont en cours de rédaction et certaines en cours de finition.

Une bonne partie des difficultés aurait pu être levée si le schéma envisagé au départ, qui prévoyait, parallèlement au projet, le financement de bourses de co-tutelle avait pu fonctionner. Or, cela n'a jamais été le cas¹⁰.

d. Troisième étape : Les analyses régionales.

Elle comprend les trois opérations suivantes :

- Le choix des régions et les premiers travaux de terrain.
- La définition d'une méthodologie par le Comité Technique (cf. ci-dessus note 7)
- Le séminaire de Volos II (septembre 2008).

Cette étape a été la plus longue dans le temps, puisqu'elle s'est étalée de janvier 2007 à décembre 2008. Chaque équipe nationale a dû modifier son programme en raison des changements opérés dans le programme de chacun des doctorants. Par ailleurs, sur seize études régionales, seules huit pouvaient être financées par le projet. Les autres ont été à la charge des équipes participantes avec, bien entendu, des difficultés parfois importantes en raison des problèmes de financement induits.

- **e.** Quatrième étape : La restitution des travaux de terrain.
- La mise en œuvre des études régionales a apporté globalement ce que l'on attendait d'elle. Le contact avec la réalité des processus de développement et de leur gouvernance a montré comment se mettait en place parfois difficilement l'articulation entre les trois types d'acteurs.
- Le séminaire de Médenine de janvier 2009 (Tunisie) a clôturé les études régionales et permis de jeter les bases de la synthèse qui constitue la troisième partie du rapport final.
- Les conclusions élaborées pour la finalisation du travail figurent dans le compte-rendu du séminaire de Médenine.

Le séminaire de Médenine, qui finalisait à la fois l'étape des analyses régionales et le projet luimême, puisque c'était la dernière réunion officielle, a été très productif. Il a eu aussi un succès « collatéral » important : autour de la vingtaine de participants du projet, un groupe important de jeunes chercheurs tunisiens s'étaient invités et ont participé activement à nos travaux.

f. Cinquième et dernière étape : la rédaction de la synthèse et l'édition du rapport final.

Le séminaire de Médenine avait comme objectif à la fois d'analyser et de critiquer les dix contributions nationales, qui devaient comprendre, chacune, l'approche nationale et les résultats de la ou des études régionales. La restitution des études régionales a été faite selon les règles. La reprise des études nationales et la « couture » entre les deux ont posé quelques problèmes dans cinq sur les dix pays.

Ce qui veut dire que nous avons dû attendre plusieurs semaines pour pouvoir bénéficier de l'intégralité des textes qui d'ailleurs, pour certains, réclameraient encore des modifications.

Dès le début de l'été 2009, les deux responsables du rapport final se sont mis à l'œuvre. Un plan détaillé de plus de 20 pages était prêt en septembre et le travail s'est organisé par la suite, afin que le texte et son édition scientifique soient achevés dans les temps, c'est-à-dire fin 2009.

2. Le travail de construction et d'utilisation des « indicateurs »

- a. Les indicateurs qui ont été utilisés sont les suivants :
 - Administrations déconcentrées
 - 2. Administrations sectorielles
 - 3. Services d'appui au développement
 - 4. Territoires de projet sectoriel
 - 5. Territoires de projet global
 - 6. Associations territoriales incluses dans les projets
 - 7. Associations territoriales suscitées par des ONG
 - 8. Associations territoriales spontanées
 - 9. Législation sur les associations territoriales
 - 10. Fonctionnement démocratique des associations
 - 11. Ancrage socio-territorial des associations
 - 12. Emergence d'une perception nouvelle des ressources territoriales à valoriser
 - 13. Existence d'un processus de mobilisation de ces ressources
 - 14. Unité administrative élémentaire qui initie un projet de développement territorial.
- b. La liste, le contenu et l'échelle de mesure de ces indicateurs ont été élaborés par l'ensemble des équipes au cours d'un séminaire réuni à Volos en 2004 pour rédiger la proposition.
- C. Un premier test de la pertinence de cette grille a été réalisé pays par pays au cours du même séminaire.
- **d.** Mais chacune des équipes a par la suite « rééxaminé » et éventuellement « modifié » les réponses qu'elle avait élaborées au cours du séminaire de Volos. Elle a pu notamment compléter les informations dont elle disposait au moment du séminaire, par d'autres informations collectées à son retour dans le pays.
- e. La grille qui a été établie par chacune des équipes a été remplie de la façon suivante :
- Pour chaque indicateur, on a deux éléments, représentés par deux lignes :
 - . ligne « E » : « existence du phénomène dans le pays [(ex. oui, il y a dans le pays des administrations déconcentrées (indicateur 1)] »,
 - . ligne «F»: «fonctionnement du phénomène» (ex. services d'appui au développement : ils existent mais fonctionnent mal).
- L'appréciation sur l'existence et le fonctionnement est donnée par une note de 1 à 5 permettant de mesurer l'extension du phénomène dans le pays (existence) et la pertinence de son fonctionnement (fonctionnement).
- Chaque équipe a intégré parfois quelques commentaires en style télégraphique.
- f. Comme on le voit, cette approche est à la fois :
- objective, puisqu'elle se base sur des faits (ex : oui il y a des territoires de projet,) et
- subjective, ou tout au moins qualitative (ex.: le fonctionnement des associations n'est pas encore très démocratique).

Les notes données par chacune des équipes ont été présentées par oral pendant le séminaire. Elles ont ensuite donné lieu à un commentaire écrit, rédigé par chaque équipe.

3. La construction et la mise en œuvre de la problématique

- a. Les 17 questions qui constituent le cœur de la problématique ont été regroupées autour des six thèmes suivants :
 - * Institutions administratives (questions 1 et 2)
 - * Emergence des acteurs locaux (3,4, 9)
 - * Prise en charge des activités par les acteurs locaux (5, 6, 7, 8 14)
 - * Processus de développement territorial (10,11, 12)
 - * Gouvernance spécifique (question13)
 - * Autonomisation des territoires (15, 16, 17).
- **b.** Ces questions ont été élaborées collectivement au cours du séminaire du Pradel de septembre 2006. Elles ont donné lieu par la suite à plusieurs échanges organisés par le Comité Directeur ou l'équipe d'animation, et finalisées définitivement au cours du séminaire de Volos II (septembre 2008).
- C. Il en est ressorti l'ensemble des 17 questions qui ont servi jusqu'au bout de trame de la problématique.
- **d.** Les réponses aux 17 questions ont été élaborées dans les dix pays, d'abord avec des analyses nationales (monographies) mais surtout avec un « zoom » régional sur une ou plusieurs régions du pays.

On a ainsi demandé à chaque « contribution nationale » de présenter :

- l'exposé descriptif du niveau de territorialisation observé dans le pays (cf indicateurs);
- des ajouts éventuels, propres à tel ou tel pays, qui ne sont pas traités dans les indicateurs (ex. les problèmes de relation entre territorialisation et religion...), ou qui méritaient un développement plus important que celui qui a été fait avec l'analyse des indicateurs;
- l'analyse explicative des phénomènes de territorialisation dont l'essentiel sera tiré d'une analyse régionale ou d'un cas concret...
- **e.** Ce travail par pays a permis de se livrer à une analyse comparée des dix pays selon deux approches complémentaires et liées entre elles :
 - Analyse comparée sous l'angle descriptif (comparaison à l'aide des indicateurs et des ajouts (partie nationale des monographies)
 - Analyse comparée sous l'angle explicatif: « Qu'est ce qui explique les différences observées dans les réponses des pays aux 17 questions déjà formulées ci-dessus ». Cette analyse comparée a été réalisée, comme précédemment indiqué, en regroupant les thèmes (cf a. ci-dessus)

4. Le débat sur la synthèse

Il a pu avoir lieu au cours du séminaire de Médenine de Janvier 2009.

Cette réunion a permis en effet d'exposer le résultat de chacune des dix contributions nationales et de poser à leurs auteurs respectifs un certain nombre de questions sur les résultats obtenus.

La restitution de ces débats s'est effectuée à deux niveaux :

- celui des contributions nationales. Celles-ci ont en effet été reprises par leurs auteurs qui ont intégré dans leur contenu les remarques effectuées au cours du séminaire.
- celui de la préparation de l'analyse comparée. On a pu en effet, à la suite du séminaire, résumer pour chaque pays les résultats du débat sur le questionnement de la problématique. Cette démarche a consisté à élaborer une grille par pays, dont la trame est celle des 17 questions « regroupées ».
- Cette grille a servi de base à l'élaboration de l'analyse comparée « explicative », telle qu'elle est exposée dans la troisième partie (chapitre II).

En conclusion de cette première partie, on voudrait faire plusieurs remarques :

- La première concerne la coopération entre les deux initiateurs de ce projet, l'UMR PACTE-Territoires de UJF de Grenoble et le RAFAC initié et animé par le CIHEAM-IAM de Montpellier. On peut affirmer sans fausse modestie que, de ce point de vue là, cette coopération est un succès. Il y a bien, comme cela était prévu dans les objectifs, une « méditerranéisation » progressive de PACTE et une « territorialisation » du RAFAC. L'une des preuves concrètes en est que les inscriptions en doctorat à Grenoble d'étudiants de l'IAMM augmentent sensiblement et que certains enseignements de l'IAMM sont assurés par PACTE. Ce trait prouve bien que le rapprochement n'aura pas été qu'occasionnel et que des liens profonds sont en train de se tisser. Par ailleurs, les deux institutions travaillent déjà ensemble à l'élaboration d'une « suite » à ce travail.
- La deuxième concerne le RAFAC. Ce réseau, âgé maintenant de 25 ans et qui n'a jamais eu, ni financement permanent, ni affiliation à une quelconque organisation internationale, et dont la production est effectuée par des scientifiques « bénévoles », a donc pu continuer de produire grâce aux moyens même s'ils sont modestes procurés par le projet. Ce dernier aura permis de continuer une démarche d'analyse comparée qui lui est chère et qui est assez unique dans les disciplines et pour les pays qui le concernent.
- La troisième consiste dans les liens encore timides certes, mais bien réels qui commencent à exister entre PACTE-Territoires de l'UJF et certaines institutions d'enseignement et de recherche méditerranéennes. En articulation avec le RAFAC et le CIHEAM, on peut se féliciter que PACTE puisse tisser des liens scientifiques importants dans le domaine qui est le sien.
- La quatrième enfin consiste à prendre conscience des limites de ce travail. On sait qu'elles tiennent à de nombreux facteurs que l'on a signalés ci-dessus. Mais ces limites peuvent elles-mêmes permettre de se projeter en avant pour s'essayer, dans le domaine qui est le nôtre, à savoir le développement territorial, à envisager des coopérations plus importantes comme celles que nous proposons dans la conclusion générale de ce travail.

Notes

- ¹ Ce travail a été esquissé au séminaire de Volos (cf supra) puis réalisé par chacune des équipes (cf. infra La méthode utilisée, in ch. 2 Problématique, Hypothèses et méthode). La synthèse en a été faite par l'équipe d'animation (cf. 3° partie)
- ² Dossier « Indicateurs » 1.Pays du Maghreb : Algérie, Maroc, Tunisie. 2. Pays de l'Union Européenne : Espagne, France, Grèce, Italie. 3. Pays de l'Est Méditerranéen : Albanie, Egypte, Liban, Turquie.

- ³ Cf. notamment le & « Introduction générale à la proposition » du projet présenté à la MSH.
- ⁴ Le terme de « zones favorables » est utilisé dans un certain nombre d'études de la Banque Mondiale, notamment « Problématique de développement rural des zones sèches dans la région Moyen Orient et Afrique du Nord » (Banque Mondiale 2000)
- ⁵ cf Projet MSH/FSP « Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens » : Note méthodologique sur les études régionales
- ⁶ Cf à titre d'exemple l'histoire des activités de l'association ADRAR au Maroc qui a commencé par des activités de type « social » pour continuer par des activités plus économiques.
- Pendant les quatre années du projet, une vingtaine de notes méthodologiques ont été rédigées par le comité directeur et envoyées à tous les participants, chercheurs et doctorants. Les principales sont les suivantes :
- Note à l'attention des absents au séminaire RAFAC de Volos. Septembre 2004.
- Propositions d'organisation scientifique, logistique et financière du projet. Eléments pour la discussion ? 14 p. Septembre 2005.
- Note complémentaire sur les études nationales. 5 p. Septembre 2006
- Résumé de la problématique. 3 p. Septembre 2005
- Note aux participants au projet FSP/MSH. Objet : Choix des doctorants. Décembre 2005
- Demandes de bourses doctorales pour des doctorants travaillant dans le projet. Septembre 2006
- Note sur l'état d'avancement du projet. 6 p. Mai 2006
- Remarques formulées après les exposés nationaux, séminaire Le Pradel. Septembre 2006
- Programme de travail de la première phase. 15 p. Décembre 2005
- Note méthodologique sur les études régionales. 6 p. Septembre 2006
- Rapport d'activité septembre 2005-mai 2006.
- Grille d'analyse des territoires 7 p. Septembre 2005
- Note sur le programme 2007 5 p. Février 2007
- Note sur la version définitive des contributions nationales 3 p. 10 février 2009
- Questions à approfondir dans tous les pays. Mai 2007
- Questions à traiter dans les études régionales. Mai 2007
- ⁸ Organisé par PACTE-Territoires, RAFAC et l'université de Volos et financé par ces organismes.

⁹ Cf. supra

¹⁰ Sauf pour les trois thèses soutenues qui ont bénéficié de bourses obtenues indépendamment du projet.

Deuxième partie

Les contributions nationales (Résumés)

Introduction de la deuxième partie

Dans la première partie, nous avons restitué le plus fidèlement possible les décisions collectives que nous avons prises, au début du projet d'une part et au fur et à mesure qu'il se mettait en œuvre d'autre part, concernant les bases de notre recherche, son objet, sa problématique, ses hypothèses et ses méthodes.

Notre recherche s'est poursuivie par le plus facile, à savoir ce que nous avons appelé l'analyse de l'émergence de la territorialisation vue du point de vue national. Cette analyse a consisté à étudier dans chacun des pays quelles ont été les transformations récentes de l'organisation spatiale du pays et quelle a été l'émergence progressive des processus de territorialisation observés sur l'ensemble du territoire.

On s'est attaché, pour respecter les limites de notre objet, à rester dans les territoires ruraux, tels qu'on les a définis dans la première partie.

De plus, on a mis l'accent, comme on l'a signalé dans la problématique, sur une approche qui soit centrée sur deux phénomènes principaux :

- Les transformations de la gouvernance, et en particulier l'articulation entre les trois groupes d'acteurs qui gèrent le développement d'un territoire, les acteurs publics, les associations et les acteurs privés.
- Les **transformations des activités** promues et gérées par les acteurs locaux, dont l'objectif tend à devenir la **valorisation locale des ressources territoriales.**

Cette recherche était menée à partir d'une grille d'« indicateurs » élaborés en commun par l'ensemble des chercheurs concernés, notamment au cours d'un séminaire qui a été organisé à Volos en 2004 pour préparer la proposition de projet.

Les résultats de ces investigations ont donc abouti à un rapport d'analyse nationale qui comprend, pour chaque pays, un texte et un certain nombre d'indicateurs. Texte et graphiques d'indicateurs, ainsi que les commentaires que l'on peut en faire, constituent les deux premières parties de chaque « contribution nationale ». Ils ont été réalisés, dans chaque pays, essentiellement à partir de l'information existante.

On a expliqué pourquoi - dans le chapitre II de la Première Partie -, nous avons décidé de tenter d'aller un peu plus loin que ces premiers résultats, en tentant de répondre à un certain nombre de questions -17 au total - permettant d'expliquer ce que l'on observe dans ces processus de territorialisation.

On sait que cette partie explicative a été réalisée en étudiant une ou deux régions par pays. Le résultat de chacune de ces études régionales a fait l'objet d'une note qui est insérée dans la présente deuxième partie, après chaque analyse nationale. Les trois documents, étude nationale, analyse par indicateurs et étude(s) régionale(s) constituent le « dossier » de chaque pays. C'est le résumé de ce dossier qui est présenté dans cette édition du rapport.

Les dossiers par pays sont présentés ci-dessous dans l'ordre suivant :

- Pavs du Maghreb : Algérie, Maroc, Tunisie.
- Pays de l'Union Européenne : Espagne, France, Grèce.
- Pays de l'Est Méditerranéen : Albanie, Egypte, Liban, Palestine.

Comme on l'a signalé au début de cette édition, seuls les résumés des 10 contributions nationales figurent dans les pages qui suivent. L'intégralité des contributions nationales figure en ligne avec les références suivantes : http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00672935.

Comme cela a été indiqué dans le chapitre II de la Première Partie, nous avons élaboré, pour chaque pays un diagnostic rapide fondé sur les 14 indicateurs suivants :

Administrations déconcentrées

Administrations sectorielles

Services d'appui au développement

Territoires de projet sectoriel

Territoires de projet global

Associations territoriales incluses dans les projets

Associations territoriales suscitées par des ONG

Associations territoriales spontanées

Législation sur les associations territoriales

Fonctionnement démocratique des associations

Ancrage socio-territorial des associations

Emergence d'une perception nouvelle des ressources territoriales à valoriser

Existence d'un processus de mobilisation de ces ressources

Unité administrative élémentaire qui initie un projet de développement territorial.

La grille qui a été établie par chacune des équipes à partir de ces indicateurs a été remplie de la façon suivante :

- Pour chaque indicateur, on a deux éléments, représentés par deux lignes :
 - . ligne « E » : « existence du phénomène dans le pays [(ex. oui, il y a dans le pays des administrations déconcentrées (indicateur 1)] »,
 - . ligne « F » : «fonctionnement du phénomène» (ex. services d'appui au développement : ils existent mais fonctionnent mal)
- L'appréciation sur l'existence et le fonctionnement est donnée par une note de 1 à 5 permettant de mesurer l'extension du phénomène dans le pays (existence) et la pertinence de son fonctionnement (fonctionnement).
- Le graphique figure à la fin de chaque résumé de l'analyse par pays.

Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens

L'Algérie

Slimane Bedrani, CREAD et INA, Alger,
Abdel-Madjid Djenane, FSEG-UFAS, Sétif (Algérie)
Hichem Hacherouf, CREAD
Sabria Laribi, CREAD

La présente étude vise à analyser les conditions d'émergence de territoires ruraux en Algérie. Elle s'intègre dans les travaux de recherche menés dans le cadre du programme de recherche FSP-MSH sur la problématique de l'émergence de territoires ruraux et sur les facteurs qui expliquent le processus de leur émergence dans les pays méditerranéens.

Le questionnement auquel cherche à répondre la présente recherche est relativement vaste et s'articule autour des points suivants :

Avant tout, en ce qui concerne les institutions administratives, nous nous sommes posé les questions de connaître jusqu'où va le processus de déconcentration/décentralisation aussi bien au niveau territorial qu'au niveau des formes d'activités. Le degré de déconcentration /décentralisation est-il déterminé par les choix politiques des Etats, et/ou par les capacités d'appropriation des décisions au niveau local ?

Puis, nous nous sommes attachés à comprendre, concernant l'émergence des acteurs locaux, sur qui et quoi s'appuyait le processus en question: sur les élus locaux, sur le tissu associatif et/ou sur les deux à la fois? Cette structuration locale est —elle, au moins en partie, institutionnalisée et sous quelle forme, dans les territoires étudiés? Par quoi et comment s'explique le degré d'émergence des acteurs locaux par le contexte national (législation, l'encouragement de la démocratie locale et le processus électif) et/ou par le contexte local (présence ou absence de leaders locaux, cohésion sociale dans la zone et cohérence du territoire)?

Nous devions aussi répondre à une autre série de questions à savoir : la prise en charge des activités et du processus de développement local par les acteurs locaux est-elle effective ? Quelles sont les origines de cette prise en charge ? Découlent- elles d'une situation ou d'une problématique particulières ? Existe-t-il des ressources spécifiques que l'on a décidé de valoriser ?

Nous avons voulu, en outre, savoir, d'une part de savoir s'il existe dans ces territoires des processus de développement territorialisés, que ce soit par des projets territorialisés ou par des dynamiques locales d'activités. On a tenté ensuite l'articulation entre les trois facteurs, décentralisation, émergence des acteurs locaux et apparition de territoires d'activités est identique dans l'ensemble des territoires du pays. Cela nous a permis d'indiquer comment la territorialisation des activités s'opère-t-elle: par des facteurs nationaux (législation et organisation du développement, financements, contractualisation entre les différents niveaux territoriaux, local, régional, national, et éventuellement international en particulier, dans le cadre

de l'UE), ou encore par la nature des problèmes posés. On a ainsi tenté d'appréhender les capacités des acteurs à articuler leurs interventions autour des ressources territoriales.

Enfin, on a pu se demander s'il existe une réelle autonomie des associations de développement local, ou si elles sont soumises au « noyautage », par exemple par l'intrusion et la présence permanente de fonctionnaires détachés dans les associations de développement local ou dans les processus de décision (programme et budgets). Qui initie, qui décide, qui programme et qui finance?

Pour répondre à nos interrogations, nous avons émis une hypothèse de base qui est que le binôme : acteurs publics et privés, qui gérait jusqu'à maintenant les processus de « développement » au niveau local, a vu arriver un troisième acteur constitué par les associations. La mise en synergie de ce trio, pour la valorisation locale des ressources territoriales, doit être considérée comme une condition préalable à l'émergence du processus de territorialisation.

Dans le but d'identifier les constantes éventuelles dans le processus de territorialisation, il nous a semblé important d'effectuer d'abord, un détour par l'histoire, et ceci en passant en revue les efforts de construction des territoires ruraux, à travers l'analyse des différentes politiques de développement menées par l'Etat Algérien de l'indépendance à nos jours.

Ensuite, pour mieux comprendre les processus d'émergence des territoires de développement, nous avons choisi, à titre d'exemple, deux espaces géographiques et climatiques comprenant des groupes ethniques différents :

- la commune d'Ighil Ali dans la wilaya de Bejaia au Nord du pays qui se trouve en territoire montagneux et à population berbère, sédentarisée depuis longtemps;
- la commune de Hadj Mécheri dans la wilaya de Laghouat qui est située en territoire steppique à vocation agropastorale, à population d'origine arabe anciennement nomade, récemment sédentarisée.

L'analyse des situations locales, choisies de façon contrastée, a permis de nous mettre en contact avec la diversité des processus de développement. Ce faisant, nous avons voulu ainsi mieux comprendre à la fois la mise en œuvre réelle de la décentralisation, la réponse des différents acteurs et le degré d'autonomisation de ces derniers.

C'est ainsi que notre étude a montré qu'à travers l'analyse des différentes politiques de développement menées par l'Etat algérien depuis l'indépendance jusqu'à maintenant, il est apparu que les efforts de construction des territoires ruraux en Algérie ont été déployés en permanence. En effet, l'immensité du territoire algérien, les contrastes naturels qui distinguent les grandes zones et régions du pays, la répartition différenciée de la population entre ces différents espaces et enfin la concentration de l'activité sont à la base de l'aménagement du territoire en général et de la construction des territoires ruraux en particulier.

Au Sahara, dans les zones rurales, il a été relevé qu'aux efforts de développement consentis dans les années soixante-dix et qui avaient vu déjà l'aménagement de zones agricoles importantes (Abadla dans la région de Béchar, Gassi Touil dans celle de Hassi Messaoud, etc.) sont venus s'ajouter les actions de développement de l'agriculture saharienne dès le début des années quatre-vingts (loi de 1983 d'accession à la propriété foncière agricole par la mise en valeur).

Dans le Nord du pays, les efforts de construction des territoires ruraux sont également importants et anciens. Ils se situent au moins à deux niveaux, le maillage territorial (1963, 1974 et 1984) et la tentative d'industrialisation rurale.

Tout récemment, des efforts de construction des territoires ruraux ont été menés par les autorités algériennes afin de redynamiser et revitaliser les espaces ruraux, à travers une série

d'initiatives tels que le plan national de développement agricole et rural et les projets de proximités de développement rural intégré, etc.

Dans ce sens, une nouvelle philosophie de gestion et de développement des territoires ruraux et de l'activité agricole commence à prendre corps dans les milieux décisionnels. On assiste, en effet, à l'abandon progressif des théories et idéologies globalistes du développement, au profit d'un développement plus localisé, plus homogène qui tient compte des contraintes réelles du milieu et des besoins effectifs des populations qui sont désormais associées à la formulation des projets qui les concernent. L'espace rural commence alors à bénéficier de nouvelles approches mais aussi de nouveaux outils de développement. La diversité actuelle des fonds de développement agricole et rural, et la création des premiers projets de proximité de développement rural témoignent de la nouvelle vision mais aussi du souci de la maîtrise des contraintes qui grèvent le développement rural, et, à leur suite, la construction des territoires ruraux.

Par ailleurs, à travers l'étude des cas de Hadj Mécheri et Ighil Ali, nos résultats font ressortir que le mode de gouvernance des territoires des communes étudiées concernant les activités économiques et sociales s'explique effectivement par le mode d'intervention de la collectivité dans ces activités.

Ce mode de gouvernance est celui qui découle de la place de la commune dans le dispositif institutionnel et politique de l'Etat algérien. Caractérisé par une faible décentralisation et une forte concentration, ce mode laisse peu d'espaces de liberté d'initiative aux élus communaux et aux associations de la société civile. Les aides publiques à l'investissement productif sont consenties par les agences gouvernementales concernées (Agence Nationale de soutien à l'emploi des jeunes, Agence nationale de gestion du micro crédit,...) à des personnes morales et physiques (individuelles) sans qu'il y ait incitation de ces acteurs locaux à se coordonner pour agir collectivement au niveau du territoire de la commune.

A Ighil Ali, contrairement à Hadj Mecheri, les projets de développement qui ont concerné les villages ont été réalisés en grande partie, après leur demande répétée, aussi bien par des associations villageoises elles-mêmes, qu'avec leur participation pour la réalisation de certains de ces projets.

Les associations et les acteurs locaux économiques des deux communes ne prennent pas véritablement en charge les problèmes et les processus de développement local, sinon de façon marginale. Si cela est relativement compréhensible pour la commune de Hadj Mécheri où les ressources naturelles sont rares parce qu'un phénomène de désertification la menace, cela l'est beaucoup moins pour la commune d'Ighil Ali où les ressources économiques méritent d'être mieux mises en valeur. Ainsi, l'économie oléicole de la région ne bénéficie pas d'initiatives coordonnées de producteurs, de marchands, d'associations et d'autorités locales tendant à améliorer la qualité et les débouchés sur le marché intérieur et à l'exportation. De la même façon, l'importante et relativement puissante diaspora des natifs d'Ighil Ali ne semble pas être suffisamment mise à contribution par les acteurs locaux pour le développement du territoire de la commune. Plus encore, les associations et les autres acteurs locaux considèrent que ces problèmes et ce processus de développement sont, avant tout, affaire de l'Etat central.

Seul ce dernier, estiment-ils, a les moyens de développer les territoires, puisqu'il dispose de la rente pétrolière et de l'essentiel des impôts prélevés sur les différents agents économiques.

Une certaine forme de contribution et non des moindres est fournie, cependant, à Ighil Ali par certaines associations participant à la réalisation d'actions profitant à leurs villages, comme appoint aux ressources publiques provenant de la commune ou de l'Etat.

La nécessité de prise en charge des problèmes des territoires de leur commune, par les présidents des Assemblées Populaires Communales (APC) et les élus communaux est consacrée dans les missions classiques assignées aux communes par le Code communal de 1967. Souvent les associations de la société civile jouent le rôle d'aiguillon pour pousser les

élus communaux à être plus entreprenants et plus motivés par la prise en compte des problèmes des citoyens comme nous avions pu le relever pour les associations du village de Moka à Ighil Ali.

Quant aux acteurs économiques, ils développent leurs activités de façon individuelle, sans chercher à développer des synergies entre eux. A Ighil Ali comme à Hadj Mecheri, ces derniers acteurs pourraient pourtant développer des démarches qualité et de différentiation des biens offerts par chacun des territoires. A Ighil Ali, les terroirs des différents villages pourraient se distinguer par l'exemple des huiles d'olives produites. A Hadj Mecheri l'agneau de la steppe "nacerie" (des Ouled Sidi Naceur) pourrait constituer un label pour la commune. Mais les acteurs économiques locaux ne semblent pas encore très conscients de ce qu'ils peuvent faire ensemble pour promouvoir leurs territoires.

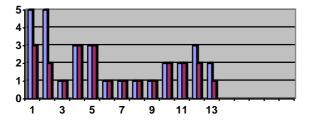
A Ighil Ali, la commercialisation du piment rouge, traditionnellement utilisée exclusivement en autoconsommation, constitue une démarche de valorisation d'un produit spécifique.

Faible décentralisation, émergence des acteurs associatifs souvent provoquée par l'administration étatique, absence d'émergence d'acteurs locaux économiques auto coordonnés et développant entre eux des synergies, faible visibilité de territoires d'activités malgré la forte cohérence ethnique des populations de chaque commune, tel est le bilan qu'on peut établir en matière de développement territorial des deux communes de Hadj Mécheri et Ighil Ali.

Quant à l'autonomie réelle des associations de développement local par rapport à l'Etat, il apparaît clairement que si, parfois, ces dernières ont l'initiative d'une action, elles ne décident, toutefois rien, et ne financent que très rarement et de façon très marginale dans la mesure où les ressources proviennent quasi exclusivement de l'Etat. Si l'on considère, dans une certaine mesure, l'APC comme équivalente à une association de développement, celle-ci a, alors, une bien plus grande liberté d'initiative que les associations de la société civile. Cependant, pas plus que ces dernières, elle n'a la possibilité de décider et, surtout, de financer.

En conclusion, l'étude des cas de Hadj Mécheri et Ighil Ali montre que ces territoires ruraux ont de la difficulté à émerger en tant que tels malgré la forte cohésion ethnique de leurs populations et la présence de ressources naturelles et économiques à mettre en valeur. Ces difficultés sont liées au faible degré de décentralisation, à la faiblesse des ressources propres mises à la disposition des assemblées élues et des associations de la société civile mais aussi au fait que les acteurs locaux (en particulier économiques) sont convaincus que la construction des territoires relève davantage de l'Etat que d'eux-mêmes.

Les indicateurs d'émergence des territoires en Algérie



■ Existence ■ fonction.

- 1. Administrations déconcentrées
- 2. Administrations sectorielles
- 3. Services d'appui au développement
- 4. Territoires de projet sectoriel

- 5. Territoires de projet global
- 6. Associations territoriales incluses dans les projets
- 7. Associations territoriales suscitées par des ONG
- 8. Associations territoriales spontanées
- 9. Législation sur les associations territoriales
- 10. Fonctionnement démocratique des associations
- 11. Ancrage socio territorial des associations
- 12. Emergence d'une perception nouvelle des ressources territoriales a valoriser
- 13. Existence d'un processus de mobilisation de ces ressources
- 14. Unité administrative élémentaire qui initie un projet de développement territorial : La Commune (APC)

La grille, qui a été établie par chacune des équipes, a été remplie de la façon suivante :

- Pour chaque indicateur, on a deux éléments, représentés par deux lignes :
 - . ligne « E » : « existence du phénomène dans le pays [(ex. oui, il y a dans le pays des administrations déconcentrées (indicateur 1)] »,
 - . ligne « F » : «fonctionnement du phénomène» (ex. services d'appui au développement : ils existent mais fonctionnent mal).
- L'appréciation sur l'existence et le fonctionnement est donnée par une note de 1 à 5 permettant de mesurer l'extension du phénomène dans le pays (existence) et la pertinence de son fonctionnement (fonctionnement).

Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens

Le Maroc

Mohamed Mahdi, ENA Meknes

Introduction

Cette synthèse du travail effectué au Maroc sur l'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens est structurée autour de deux parties : i) une analyse nationale, qui situe le cadre institutionnel et sociétal devant favoriser l'émergence des territoires, qui portera successivement sur : 1) le processus de déconcentration - décentralisation, 2. le concept étatique de territoire, 3. l'émergence des acteurs locaux et de la société civile. ii) une analyse locale d'un cas d'émergence d'un territoire d'activité, la localité d'*Imlil*.

Conditions institutionnelles et sociétales d'émergence des territoires

Cette analyse aborde le cadre institutionnel et sociétal d'émergence des territoires, à savoir la décentralisation et la déconcentration, expose brièvement les concepts de territoire développés par l'Etat et enfin approche le "phénomène" d'émergence de la société civile.

Des collectivités décentralisées limitées par la tutelle.

La Maroc a procédé, depuis son accession à l'indépendance, à la mise en place d'une administration territoriale structurée. La décentralisation et la déconcentration, sont adoptées à titre de principes structurants de l'organisation administrative marocaine et conçues comme un facteur d'apprentissage de la vie publique et un cadre adéquat d'association des citoyens à la prise en charge de la conduite des affaires locales. En vertu de la constitution de 1996¹, les collectivités locales sont « les régions, les préfectures et les provinces et les communes.»² Ces collectivités détiennent de par les lois qui les régissent de nombreuses compétences en matière de développement territorial. La commune, par exemple, examine et vote le plan de développement économique et social de la commune, détient des compétences en matière des finances, de la fiscalité et biens communaux, examine et vote le budget et les comptes administratifs, décide en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, de services publics locaux et d'équipements collectifs, de coopération, d'association et de partenariat.

Toutefois, le jugement porté sur le fonctionnement des collectivités décentralisées montre le décalage existant entre les textes et la pratique. Dans le « Rapport du cinquantenaire », on peut lire que « cette longue expérience et ces tentatives de dynamiser la gouvernance territoriale n'ont pas toujours eu les résultats escomptés. Les déviances entachant les processus électoraux, le caractère conjoncturel et instable des alliances partisanes locales, l'inégale formation des élus, la mauvaise gestion, le découpage pas toujours heureux du territoire, sont autant de facteurs qui ont pénalisé le développement humain de beaucoup de communes rurales et urbaines.» « Sur le terrain (...) la déconcentration administrative n'a pas toujours accompagné convenablement la décentralisation des prérogatives au profit des collectivités

locales. (...) Derrière le discours administratif prônant la déconcentration effective des moyens et des compétences, les difficultés de modernisation de notre système de « délégation des pouvoirs et de délégation de signature ne sont pas réelles. »⁴

L'administration marocaine est d'ailleurs souvent qualifiée de fortement centralisée et d'adepte d'une gestion « jacobine. » La tutelle administrative, du Wali, du Gouverneur, du Caïd, chacun à son niveau, s'exerce fortement sur les collectivités décentralisées et limite l'exercice de la plénitude des compétences des conseils de ces collectivités.

Des services administratifs déconcentrés défaillants

Les administrations sectorielles ou leurs représentants provinciaux et locaux devraient théoriquement être présentes aux différents échelons du découpage administratif du territoire Marocain pour "rendre ses services à des populations de plus en plus exigeantes et informées de leurs droits et obligations." La réalité du terrain montre que si le ministère de l'Intérieur a pu assurer son prolongement jusqu'aux Douars où il est présenté par des moqaddem et Chioukh, les ministères offrant des services de base, comme, par exemple, l'éducation nationale ou la santé peinent encore à mettre en place des écoles ou des dispensaires dans l'ensemble des localités rurales, notamment.

Des conceptions étatiques de territoire instables

Les concepts de territoire développés par l'Etat ont pour corollaire sa politique et sa stratégie de développement agricole et rural et l'idéologie qui les justifient et changent avec le changement de celles-ci.

Le Maroc est ainsi passé par trois étapes dans la conception des territoires de développement : i) une étape qui a consacré la dichotomie territoire irriqué / territoire bour à travers la politique des grands barrages, ii) une étape marquée par les tentatives de rééquilibrage entre les deux types de territoire, en s'intéressant aux zones d'agriculture pluviale, sans toutefois abandonner le politique des grands barrages, iii) l'affirmation explicite de l'approche territoriale dans les stratégies de développement. Ainsi, la stratégie 2020 se prononce expressément pour une approche territoriale du développement rural. "Cette stratégie est fondée sur trois concepts qui sont la territorialisation, la participation et l'intégration. La prise en compte de la dimension «territoriale» dans les processus de développement signifie tout d'abord que le développement agricole et rural doit se rattacher à des échelles territoriales diverses : le Douar, les communes rurales, etc. Ensuite, que la conception du développement agricole et rural est une émanation de programmes élaborés au niveau de ces territoires. Ceux-ci tiennent compte de la diversité des milieux physiques, des vocations et des potentialités de chaque territoire. Enfin, que cette approche tend à rompre avec le centralisme jusqu'ici pratiqué dans la conception et la mise en œuvre du développement. L'approche territoriale devient ainsi une composante essentielle du développement chez les différentes institutions en charge de développement.

Une société civile entreprenante

Dans sa relation à la société civile, l'Etat Marocain est passé par plusieurs étapes : i) Une étape de suspicion et de prévalence du tout sécuritaire, ii) une étape d'ouverture et de tolérance imposées par la conjoncture mondiale, iii) une étape de reconnaissance et un appel officiel à la société civile pour contribuer au développement et constituer des relais locaux de dynamisation locale.

De très nombreuses associations ont depuis vu le jour. Certaines sont initiées par l'Etat dans le cadre de projets de développement, d'autres sont de création spontanées, émergeant sur l'initiative d'acteurs locaux. Ces associations ont un ancrage territorial local certain et

parviennent même, pour certaines, à rayonner au niveau de la région et jouir d'une reconnaissance des autorités locales. Ces associations tentent d'apporter des solutions endogènes à des situations de crise dans leur communauté et peuvent être analysées comme des acteurs agissant dans le sens de l'émergence de leur territoire. Les analyses faites de ces associations, comme celle qui sera ici présentée, montrent qu'émerge chez elles, une perception nouvelle des ressources territoriales, l'existence d'un processus de mobilisation de ces ressources et leur valorisation pour la construction du territoire.

Un exemple de l'émergence d'un territoire, la localité d'Imlil

Imili est une petite localité de montagne située au cœur du massif du Toubkal et du parc du même nom. Elle jouit d'un privilège de position au pied du mont Toubkal, le plus haut sommet d'Afrique avec ses 4136 m altitude. Une piste carrossable (en cours de bitumage) le relie en partie à l'Oukaïmeden, station de ski et parcours d'été des éleveurs de la tribu Rheraya, plus connu par les pasteurs et les pastoralistes sous le nom d'Agdal Oukaïmeden. La zone est située sur l'axe routier qui relie Marrakech à Agadir à travers le col mythique de Tizi n'test. Imlil est reliée par une route goudronnée de 19 kms à Asni, chef-lieu de la Commune Rurale et du cercle.

Les enquêtes conduites au niveau des Douars et des exploitations agricoles ont permis de diagnostiquer les forces et faiblesses de la zone, ses opportunités et les menaces qui pèsent sur son devenir et de présenter les principales évolutions de la zone

En effet, les enquêtés ont révélé des atouts touristiques importants, renforcés par une infrastructure de base récemment installée, comme l'eau, l'électricité ou la route bitumée. Mais des menaces pourraient à tout moment compromettre le développement de l'activité. Après les événements du 11 septembre 2001, la ressource touristique a tari et a fait comprendre aux acteurs que « Le tourisme est bon, mais notre vie, c'est l'agriculture». De plus, la concurrence sur l'usage de l'eau pour l'agriculture ou le tourisme est un enjeu futur qui appellera des arbitrages.

L'enquête a permis également de faire ressortir les évolutions qui ont favorisé le développement de la zone et initié le processus d'émergence de son territoire : i) Evolution du système d'activité, avec la prégnance progressive de l'activité touristique, ii) Evolution du système de production, avec le passage d'un système de production agropastorale, vivrier, à un système intensifié et de rente, tourné et dépendant du marché, iii) Evolution concernant les conditions de vie (habitat, moyen de confort, etc.), iv) Evolution de type urbanistique, notamment la montée en puissance du petit centre d'Imlil et les investissements touristiques visibles, comme les gîtes, les auberges, les hôtels, et les différents commerce, etc.)

En relation avec ces évolutions, et les accompagnant, la zone a connu l'émergence d'acteurs locaux, individuels ou collectifs, porteurs d'intentionnalité sur le territoire et qui vont peser positivement sur la construction du territoire. Une profusion spectaculaire d'associations a été observée dans les années 90. Ces associations, chacune en ce qui la concerne, tentent de prendre en charge des aspects de la problématique de développement local, comme l'adduction d'eau potable, l'électrification, l'alphabétisation, etc., ou défendent les intérêts de leur corporation (muletiers, guides, commerçant, etc.) en cherchant à résoudre les problèmes particuliers à la profession.

L'ensemble de ces évolutions ont favorisé une structuration du territoire basée sur deux processus complémentaires : i) La valorisation d'une ou plusieurs ressources territoriales à travers une ou plusieurs activités structurantes, c'est la notion de « panier de biens », ii) l'organisation des acteurs et leur capacité à mobiliser l'action collective en vue du développement de leur territoire, c'est la notion d' « intentionnalité ». Ces deux notions traduisent les éléments du processus classique d'identification des ressources spécifiques, de création d'activités à partir de ces ressources et de l'organisation des acteurs autour de ces

ressources. Les deux ressources territoriales exploitées ici sont le tourisme et l'activité agricole, spécialement l'arboriculture fruitière.

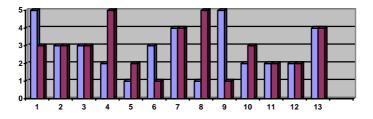
La petite localité d'Imlil s'est mue en l'espace de deux décennies en un espace structurant le développement et porteuse d'une logique territoriale qui s'explique par son privilège de position, son homogénéité spatiale et ethnique, le dynamisme de ses hommes, l'organisation des acteurs territoriaux.

C'est un territoire, à mi-chemin entre la commune et le Douar. Il a favorisé de nombreuses actions collectives pour la prise en charge de problèmes transversaux, qui concernent des acteurs partageant des problèmes et intérêts communs et développant une conscience commune du territoire, « pays », « Lablad », « Tamazirt ». C'est ce que suggère la création de l'association bassin d'Imlil. La notion de bassin associée au dénominatif d'Imlil place le territoire désigné à distance par rapport à la notion de vallée et le dénominatif Ait Mizane à connotation clanique. C'est une hypothèse qui interpelle l'intention des créateurs de l'association.

Il est difficile d'assigner un contour physique, une étendue spatiale à la zone et la figer dans une structure territoriale prédéfinie. Ce niveau de structuration territoriale n'est pas une collectivité territoriale dans le sens juridique. Mais les signes précurseurs se mettent progressivement en place. Un agent d'autorité, l'adjoint du Caïd, y siège en permanence. Ce territoire connaît par contre le déploiement d'une intense activité économique. Imlil est certes un épicentre autour duquel s'agglutine une grappe de Douars. Mais il se prolonge au-delà, tout au long de la vallée d'Ait Mizane jusqu'au sommet du Toubkal. Dans cette structuration du territoire, le Douar, vu son importance démographique et spatiale, joue également le rôle de territoire de développement.

La structuration du territoire résulterait alors de l'agrégation des actions collectives (et individuelles) organisées à l'échelle des Douars (comme les structures d'hébergement, etc.) et des actions transversales ou structurantes pour la promotion des activités développées autour du centre d'Imlil ou du « pays », ce nouveau « chez soi commun» qui transcende l'appartenance au seul Douar. La structuration du territoire est l'aboutissement d'un travail de construction entrepris au sein de plusieurs espaces interconnectés (les Douars) et reliés à des espaces plus englobant (Localité d'Imlil) où se rencontrent et convergent les actions d'acteurs exogènes, des associations nationales ou internationales qui accompagnent ce travail de structuration et de développement du territoire.

Indicateurs d'émergence des territoires ruraux au Maroc



existence fonct.

- 1. Administrations déconcentrées
- 2. Administrations sectorielles
- 3. Services d'appui au développement
- 4. Territoires de projet sectoriel
- 5. Territoires de projet global
- 6. Associations territoriales incluses dans les projets
- 7. Associations territoriales suscitées par des ONG
- 8. Associations territoriales spontanées
- 9. Législation sur les associations territoriales
- 10. Fonctionnement démocratique des associations
- 11. Ancrage socio territorial des associations
- 12. Emergence d'une perception nouvelle des ressources territoriales à valoriser
- 13. Existence d'un processus de mobilisation de ces ressources
- 14. Unité administrative élémentaire qui initie un projet de développement territorial : le douar et parfois la commune rurale.

La grille qui a été établie par chacune des équipes a été remplie de la façon suivante :

- Pour chaque indicateur, on a deux éléments, représentés par deux lignes :
 - . ligne « E » : « existence du phénomène dans le pays [(ex. oui, il y a dans le pays des administrations déconcentrées (indicateur 1)] »,
 - . ligne « F »: «fonctionnement du phénomène» (ex. services d'appui au développement : ils existent mais fonctionnent mal).
- L'appréciation sur l'existence et le fonctionnement est donnée par une note de 1 à 5 permettant de mesurer l'extension du phénomène dans le pays (existence) et la pertinence de son fonctionnement (fonctionnement).

¹Notes

¹ Celle-ci a été révisée en Juillet 2011 et prévoit d'étendre l'autonomie des régions.

² Royaume de Maroc – Ministère de l'Intérieur. Direction générale des collectivités locales. « Collectivités locales en chiffres ». Publication du centre de documentation des collectivités locales. 2002.

³ Rapport du cinquantenaire, p.81.

⁴ Idem, p, 84

Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens

La Tunisie

Mohamed Elloumi, Institut national de recherche agronomique, Tunis

Mongi Sghaier, Institut des Régions Arides, Médénine

Kaouther Kadhkadhi, Institut national de recherche agronomique – Institut national
agronomique. Tunis

Introduction

Le présent texte analyse l'émergence de territoires ruraux en Tunisie, tant au niveau national qu'à celui de deux régions prises comme cas d'étude, Béni Khédache au sud-est et Ain Draham au nord-ouest. L'analyse nationale a pour objectif de mettre en évidence les grands traits de la dynamique à l'œuvre et les conditions macroéconomiques et macro-sociales qui ont favorisé ou freiné cette émergence. L'analyse des situations locales, avec un choix de situations contrastées, permet quant à elle de mieux comprendre les conditions de cette émergence au niveau des acteurs et du contexte local et d'avancer des hypothèses quant à l'autonomisation d'un tel processus par rapport à l'appui extérieur. Nous reviendrons dans la conclusion sur les conditions d'émergence des territoires dans les deux cas d'étude afin de vérifier la pertinence des éléments avancés dans la partie nationale et sur la possibilité de tirer des conclusions plus générales et enfin sur le potentiel réel qu'offre ce type de développement pour les régions difficiles et pour le développement local en général.

I – Dynamique territoriale en Tunisie : de la construction de l'État-Nation à la fragmentation des territoires du développement

Le processus historique qui a abouti à la construction de l'Etat-nation en Tunisie s'est accéléré avec l'indépendance, même si historiquement les périodes précédentes ont contribué à cette formation. En effet le renforcement du contrôle du pouvoir central sur l'ensemble des communautés locales à partir du 18^{ème} et jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle devait aboutir à la création d'un état territorial et à l'uniformisation des rapports entre le local et le central et l'affaiblissement du rôle des communautés dans la gestion de leur territoire (Hénia, 2006).

L'action de la colonisation a été déterminante dans le remodelage de l'espace et de l'inscription des systèmes agraires dans le paysage agricole du pays. Avec l'indépendance de la Tunisie en 1956, l'objectif de la construction d'un État central fort avec une maîtrise entière sur l'espace national était clairement affiché. Cela devait se traduire par le parachèvement de la sédentarisation et la déstructuration du rapport tribal, la mise en place et le renforcement d'un pouvoir central, et l'affaiblissement de toute forme d'organisation de la société civile qui n'est pas légitimée par ce dernier et par son appareil politique, le parti unique au pouvoir.

L'aboutissement de ce processus d'évolution s'est traduit à la fois par un renforcement du contrôle central de l'Etat sur le territoire national avec un maillage administratif de plus en plus fin, mais, parallèlement, les exigences de l' « ajustement structurel » se sont traduites par un

début de décentralisation, ce qui a favorisé la mise en place des conditions d'une gouvernance locale.

Afin de pallier au redéploiement des modes d'intervention de l'Etat et au démantèlement de certaines structures d'appui induits par les politiques d'ajustement structurel, on a assisté d'une part à un changement des modes d'approches de développement par l'adoption d'une approche participative et par la promotion des organisations de base et des ONG afin d'apporter un appui à l'encadrement des populations rurales.

Toutefois, malgré un cadre législatif relativement favorable, le fonctionnement sur le terrain de ces associations et organisations restent relativement peu efficaces. Ainsi, celles-ci restent soumises au contrôle de l'administration et des autorités locales. Par ailleurs, dans certains cas, elles constituent le prolongement de l'administration et leur création est suscitée voire décidée par les autorités locales.

II - Typologie des territoires

Le processus de la territorialisation du développement n'est pas achevé et on assiste à des situations relativement contrastées. En prenant en considération le poids des projets dans l'émergence du territoire, le rôle de l'administration et de la société civile, ainsi que le poids de l'enjeu économique dans cette émergence, nous pouvons proposer la typologie suivante des territoires de développement.

Les territoires de projet : les projets de développement rural ont eu de tout temps une inscription spatiale de leurs actions de développement. Toutefois cette inscription n'est pas toujours créatrice de territoire.

Emergence endogène de territoire de développement : c'est une forme relativement rare, mais qui nous semble intéressante et féconde du fait qu'elle met en œuvre une dynamique interne au territoire et qu'elle s'appuie sur des acteurs locaux qui sont porteurs du projet de développement qui doit avoir une inscription territoriale.

Les territoires liés à la gestion des ressources naturelles : il s'agit de l'émergence de territoires suite à l'adoption d'une approche participative et partenariale dans la gestion des ressources naturelles.

Territorialisation et ancrage ethno-lignager: il s'agit d'un processus qui peut être endogène avec une initiative qui provient de la population elle-même. Celle-ci cherche à mettre en valeur une même appartenance ethnique et la faire correspondre à un territoire qu'elle revendique. Cette démarche peut être aussi exogène et mise en œuvre par des projets ou par des ONG, qui mettent en avant l'homogénéité ethnique afin d'asseoir des actions de développement.

Territorialisation du développement autour d'enjeux économiques : cette forme de territorialisation s'articule autour d'enjeux économiques à travers la recherche de la valorisation d'une activité plus ou moins traditionnelle d'une région ou d'une communauté et son développement sur la base d'une action économique de groupe et la recherche d'économie de transaction. Elle prend la forme de Coopératives de services agricoles qui jouent un rôle de mobilisation et d'encadrement des acteurs locaux dans le développement et l'organisation d'une filière ou d'un segment de filière.

III – Les territoires objets des études régionales

Pour mieux comprendre les processus d'émergence des territoires de développement, nous avons choisi deux territoires qui présentent des dynamiques contrastées et dont l'analyse devrait nous permettre de mieux comprendre à la fois la mise en œuvre réelle de la décentralisation, la réponse des acteurs et le degré d'autonomisation des communautés.

Dans le paysage décrit plus haut, nous avons donc retenu deux types de territoires qui seront explorés à travers des enquêtes de terrain afin de mettre en évidence les conditions d'émergence de ces territoires et leur contribution à un développement rural durable.

1. Le cas de la Délégation de Béni Khédache, Gouvernorat de Médenine, Sud-Est de la Tunisie

Nous avons choisi en premier lieu un territoire de développement endogène appuyé par l'action d'un projet. Ce territoire est le lieu d'une dynamique interne avec des acteurs qui sont porteurs de projets et d'une vision de leur territoire. Il s'agit de la région de Béni Khédache, où un projet de territoire, porté par des associations locales, est basé sur la valorisation d'atouts naturels, architecturaux et culturels.

L'exemple du développement local territorial de la région de Béni Khédache, nous a permis d'illustrer comment un territoire, fort de la dynamique de ces acteurs locaux et de la spécificité de ces ressources locales, évolue progressivement dans sa dynamique de développement d'un "territoire de projets" vers la mise en place d'un "projet de territoire".

La démarche d'amorçage d'un véritable développement territorial qu'a mis en œuvre le programme IRZOD¹ a conduit, à travers un processus d'apprentissage lent, progressif, cumulatif et pragmatique, à un début d'appropriation, et de l'approche, et du processus de développement basé sur le projet de territoire.

Face aux changements rapides et profonds au niveau international imposés par la mondialisation, et devant les mutations socio-économiques importantes aux niveaux national et local, le monde rural, et à des degrés plus grands les zones fortement contrariées par l'aridité et la pauvreté, voient leurs marges de manœuvre en terme de capacité d'adaptation aux changements se restreindre. Les acteurs locaux se heurtent aujourd'hui à des problèmes nouveaux et complexes qu'ils ont du mal, vu leur faible capacité, à appréhender et à résoudre. Cependant, l'exemple de Beni Khédache montre que les acteurs locaux peuvent surmonter les problèmes de blocage au développement liés à la rareté des ressources locales et au manque d'opportunité économiques dans leur territoire, même si le processus peut prendre du temps afin d'asseoir et de pérenniser le développement local et territorial.

Cependant, on peut se poser la question de savoir si les zones rurales difficiles comme Béni Khédache, pourraient s'autonomiser complètement ? Dans cet ordre d'idée, il est utile de rappeler qu'il est illusoire de croire qu'une zone rurale puisse financer en totalité son processus de développement et s'autonomiser, même après plusieurs années. Comme le rappelle Pierre Campagne, des transferts seront toujours nécessaires de la part des administrations régionales, nationales et même probablement internationales pour financer les processus de développement des zones défavorisées comme cela a été d'ailleurs le cas partout en Europe (Campagne, 2000). D'autre part, il est légitime de s'interroger sur la capacité du territoire et de ses acteurs d'articuler leur action et de mieux s'intégrer à leur environnement plus ou moins large. Car il est complètement exclu d'imaginer un développement local déconnecté des possibilités et des opportunités offertes par l'environnement socio-économique global.

2. Cas de la Délégation de Ain Draham, Gouvernorat de Jendouba, Nord-Ouest de la Tunisie

Pour illustrer le poids de l'intervention des projets de développement dans l'émergence du territoire, nous avons choisi un territoire dans le Nord-Ouest de la Tunisie, dans la zone d'intervention de l'Office de Développement Sylvo-pastoral du Nord-Ouest (ODESYPANO) dont l'action contribue depuis plus de vingt-cinq ans au développement rural de cette région et à une gestion durable des ressources naturelles dans un milieu forestier et montagneux. Par ailleurs depuis plus de 15 ans le projet a adopté une approche participative intégrée et partenariale, mais il semble que toutes ces actions ont du mal à trouver un échos au niveau de la population et à générer une dynamique d'émergence de territoire de manière autonome et qui permette de

sortir du cercle vicieux d'exploitation et de dégradation des ressources naturelles, appauvrissement et pression sur les ressources...

L'exemple du territoire de Ain Draham montre comment l'absence d'un projet de territoire porté par des acteurs locaux et en articulation avec un environnement plus large tarde à émerger dans un région très riche en produits locaux et qui a bénéficié de l'appui à la fois des autorités locales et des ONG nationales.

Ce déficit d'un développement territorial est à la fois la conséquences des choix de développement fait par les autorités locales et nationales qui n'ont cherché que tardivement à susciter le développement d'un tissu associatif endogène et à l'histoire même de cette région et du Nord-Ouest de la Tunisie qui a toujours été une zone de refuge et d'opposition au pouvoir central, sans pour autant être en mesure de développer un projet alternatif de développement.

Les prémisses d'un développement territorial sont toutefois présentes et méritent d'être appuyés en donnant plus de marge de manœuvre aux organisations de base et en appuyant leurs initiatives pour un développement territorial. Pour cela il serait opportun que les intervenants extérieurs et notamment l'ODESYPANO adoptent une approche plus territoriale du développement en mettant en avant la spécification des produits et surtout en facilitant l'identification d'un projet de territoire qui se base sur ces actifs et qui les mette en valeur à travers des actions portées par la population elle-même.

Conclusion

La dynamique d'émergence de la territorialisation du développement a été rendue possible grâce aux résultats de la période qui a précédé le programme d'ajustement structurel en permettant une intégration territoriale au niveau national. Elle a été encouragée par l'environnement économique international et par la pression des bailleurs de fonds à travers le financement de projets de développement qui imposent de nouvelles formes de gouvernance et de gestion des ressources naturelles.

L'analyse comparée de deux expériences assez contrastées nous permet ainsi de tirer quelques enseignements et des éléments de prospectives qui pourraient, avec certaines précautions, être généralisées à l'ensemble du processus observable en Tunisie.

Ainsi la mise en perspective de la dynamique des deux territoires permet de voir comment, alors que les conditions de mise en œuvre du processus de décentralisation/déconcentration sont les mêmes sur l'ensemble du territoire national, on observe entre les deux zones un niveau différent d'appropriation de ce processus par les acteurs locaux.

En effet, alors que les conditions globales sont identiques, la région de Béni Khédache a bénéficié de la présence d'acteurs qui ont été en mesure de saisir l'opportunité offerte par le projet IRZOD et d'en faire un levier pour un développement territorial. Cette dynamique a certes été impulsée par des acteurs externes à la zone et notamment ceux agissant dans le cadre de la coopération décentralisée, mais le rôle des acteurs locaux a été tout aussi déterminant de même que l'attitude des autorités régionales qui ont su créer des conditions favorables pour l'épanouissement des activités du projet. Par contre dans la région de Ain Draham, les acteurs locaux n'ont pas été en mesure de saisir pleinement l'opportunité offerte par les programmes de l'ODESYPANO et par les projets des ONG nationales afin de créer une dynamique territoriale, même si, ici et là, des initiatives existent et ont pour objectif la valorisation des ressources du territoire.

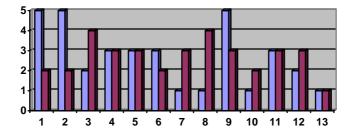
Cette différence dans les dynamiques d'émergence relève de plusieurs facteurs parmi lesquels on peut citer principalement le caractère inachevé du processus de décentralisation/déconcentration, la nature et la dynamique des acteurs locaux, leur ancrage socio-territorial et leur capacité à se mobiliser et à se coordonner, ainsi que leur perception des

ressources de leur territoire et enfin la présence d'acteurs externes et leur rôle dans l'initiation du processus d'émergence d'un développement territorial.

Enfin, les deux exemples que nous avons étudiés montrent en quoi le processus en cours peut prendre plusieurs formes de mise en œuvre du fait des marges de manœuvre dont disposent les acteurs locaux par rapport au pouvoir central. Cela aboutit à des modes de gouvernance qui semblent très différents, mais qui dans les faits sont sous le contrôle des autorités politiques et ne constituent que des expérimentations et des moyens d'explorer les voies possibles pour le futur d'un développement territorial en Tunisie.

Cela permet aussi de mettre en évidence à la fois les possibilités offertes par ce type de développement basé sur la valorisation par les acteurs locaux des ressources propres de leur territoire, mais aussi les limites d'un tel développement. Car peut-on réellement parler de véritables processus d'émergence de territoires en Tunisie et plus spécifiquement dans les deux cas étudiés? Lesquels processus nécessitent, d'une part la mise en œuvre de nouvelles formes de gouvernance permettant aux acteurs locaux une certaine autonomie sur leur territoire et, d'autre part, la présence dans les territoires en question d'acteurs engagés, dynamiques, porteurs d'un projet pour leur territoire et qui disposent des capacités requises de mobilisation de partenariats efficaces dans un cadre institutionnel propice de déconcentration/décentralisation. Il est certain que le chemin est entamé mais qu'un processus progressif à long terme est utile pour voir réellement émerger un véritable développement territorial notamment dans les zones à fortes contraintes socioéconomiques et environnementales.

Indicateurs de l'émergence des « territoires ruraux » : la Tunisie



■ Existence ■ fonct

- 1. Administrations déconcentrées
- 2. Administrations sectorielles
- 3. Services d'appui au développement
- 4. Territoires de projet sectoriel
- 5. Territoires de projet global
- 6. Associations territoriales incluses dans les projets
- 7. Associations territoriales suscitées par des ONG
- 8. Associations territoriales spontanées
- 9. Législation sur les associations territoriales
- 10. Fonctionnement démocratique des associations
- 11. Ancrage socio territorial des associations
- 12. Emergence d'une perception nouvelle des ressources territoriales a valoriser
- 13. Existence d'un processus de mobilisation de ces ressources
- 14. Unité administrative élémentaire qui initie un projet de développement territorial : Le Secteur ou le Douar ou encore La Délégation.

La grille qui a été établie par chacune des équipes a été remplie de la façon suivante :

- ²- Pour chaque indicateur, on a deux éléments, représentés par deux lignes :
 - . ligne « E » : « existence du phénomène dans le pays [(ex. oui, il y a dans le pays des administrations déconcentrées (indicateur 1)] »,
 - . ligne « F »: «fonctionnement du phénomène» (ex. services d'appui au développement : ils existent mais fonctionnent mal).
- L'appréciation sur l'existence et le fonctionnement est donnée par une note de 1 à 5 permettant de mesurer l'extension du phénomène dans le pays (existence) et la pertinence de son fonctionnement (fonctionnement).

¹ Innovation rurale en zone difficile conduit par les autorités locales avec l'appui de la coopération décentralisée. (Voir Moussalim S., 2007).

Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens

L'Espagne

Felisa Ceña, Université de Cordoue

Rosa Gallardo, Université de Cordoue

Dioniso Ortiz, Université polytechnique de Valence.

Depuis les années 90, l'intérêt pour incorporer la territorialisation dans le processus de développement des zones rurales a augmenté de plus en plus, tant de la part des gouvernements que des propres acteurs. Cela a mené à développer des processus d'émergence de *territoires d'activité* dans les zones rurales.

Cette émergence de territoires ruraux constitués essentiellement au *niveau* des municipalités, a eu lieu parce que : 1) certaines circonstances politiques ont été concomitantes en Espagne : La *décentralisation* de l'Etat et l'application de la Politique de développement rural de l'Union européenne, qui ont mis en pratique les principes de « *subsidiarité* et de *cogestion* », et 2) la mondialisation qui a ouvert des opportunités à certaines activités propres du milieu rural (produits écologiques, de qualité, services touristiques, environnementaux, etc.).

A présent, nous pouvons trouver sur la géographie espagnole des territoires ruraux dont les caractéristiques et l'origine sont différentes. A ce point, on trouve des territoires dont l'origine se trouve dans un processus de dynamisme économique endogène, quelque fois articulé autour des accords institutionnels sur un produit concret -Les Appellations d'Origine Protégées (AOP) ou Indication Géographique Protégée (IGP)-. De même, certaines politiques ont encouragé les processus de territorialisation, soit d'une façon directe (des territoires d'action, LEADER et PRODER), ou par des territoires fonctionnels destinés à la mise en œuvre des politiques (prestation de services). Finalement, on assiste aussi à une émergence d'acteurs autour des nouvelles identités territoriales (par exemple, comme une réaction de contestation face aux projets promis par des acteurs publics extérieurs).

Les processus de création des territoires ruraux, dans beaucoup des cas, ont été accompagnés par l'émergence, de nouveaux acteurs politiques, économiques sociaux, de l'implantation de nouvelles valeurs et d'une distribution du pouvoir qui oblige à gouverner de façon plus horizontale, plus proche de la population, tout en respectant le principe de subsidiarité. Tout cela correspond mieux à un Etat décentralisé, comme celui de l'Espagne actuelle. On peut identifier alors trois grands types d'acteurs :

Acteurs économiques : porteurs de projets, associations d'entrepreneurs, organisations professionnelles et entités financières. Dans ce groupe il y a des acteurs traditionnels qui deviennent des protagonistes à l'intérieur des associations, organisations ou entités financières, qui sont tout à fait nécessaires pour que le partenariat, exigé par la politique de développement rural, soit viable. De même il y a aussi de nouveaux acteurs attirés par le dynamisme que la mise en place des initiatives et programmes de l'UE crée dans leur zone rurale. C'est le cas des coopératives agricoles et agroalimentaires qui actuellement dépassent leurs activités de transformation des produits, en offrant dans leur territoire des services culturels, d'éducation et formation, etc.

Acteurs socioculturels: Associations, organisations de volontariat, syndicats, écoles, paroisses, dynamiseurs etc. Ces acteurs jouent un rôle important dans la construction et la consolidation du territoire, car ils établissent des liens, - d'habitude plus solides, plus établis et légitimés- qui sont mieux appréciés par la population que des liens strictement économiques.

Acteurs institutionnels: Autorités locales, entités gouvernementales, responsables administratifs, agents de développement, Unités Territoriales d'Emploi et Développement Local et Technologique, Agents Locaux de Promotion d'Emploi, etc. C'est dans ce dernier groupe qu'on trouve les changements les plus importants. En effet, comme conséquence du désir croissant de la population d'avoir des liens avec des *endroits/territoires*, sont apparus, à l'échelle régionale et locale, de nouveaux acteurs politiques au moment de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques de développement dans les zones rurales. Ces nouveaux acteurs politiques sont aussi l'Etat, ce qui fait penser que la présence de l'Etat décentralisé ne diminue pas, mais qu'elle est différente et plus complexe. A ce propos, un aspect négatif est la politisation des processus (« clientélisme » politique) mise en évidence par le contrôle exercé sur les mêmes, par les Administrations nationale et régionales.

Ces trois groupes d'acteurs sont des vrais protagonistes dans les processus de création de réseaux qui parfois permettent à beaucoup de territoires ruraux d'établir des liens entre euxmêmes et les principaux centres d'activité économique et de prise de décisions. De même, ils peuvent se comporter comme des lobbys, et devenir les interlocuteurs pour l'Administration, ce qui provoque certains conflits entre les lobbys des agriculteurs et les « ruraux ».

L'analyse comparée de la dynamique territoriale de deux zones, comme études de cas, une en Andalousie, la zone « *Campiña Sud* » (province de Cordoue) et une autre dans la région de la Communauté Valencienne, zone le « *Bas Maestrat* » (province de Castellón), nous permet d'obtenir une connaissance plus approfondie des caractéristiques de ces processus et de leurs résultats.

Il s'agit de deux zones assez différentes, aussi bien sur le plan de leur histoire, de leur capital social et de leur géographie, que sur celui du rôle des programmes LEADER et PRODER dans la création d'un territoire. En effet, dans la première étude, les programmes LEADER/PRODER semblent avoir contribué significativement à la création d'un territoire d'activité, tandis que dans la seconde, ces programmes ne semblent pas avoir contribué de la même façon à la cohésion territoriale de la zone. En utilisant pour l'analyse les données obtenues des entretiens sur le terrain, on a pu constater que :

Au sujet de l'incidence de la décentralisation dans la configuration d'un territoire d'activité, il faut faire la distinction entre a) l'attribution de compétences aux mairies en ce qui concerne la prestation de services et la promotion du développement économique, et b) la décentralisation sur laquelle se basent les programmes de développement rural LEADER et PRODER.

Par rapport au premier aspect, dans les deux zones d'étude, la création des « Mancomunidades » dans lesquelles participent les mairies, montre un processus d'acceptation de la part des mairies des dites responsabilités. Dans ce cas, les mairies optent pour la coopération qui leur permet d'atteindre des économies d'échelle. Par rapport au second aspect, on peut dire que la décentralisation, théoriquement, selon les programmes LEADER et PRODER, encourage une décentralisation vers des entités privées qui doivent participer activement au fonctionnement des GAL. Pourtant, en pratique, et malgré la transition de l'initiative publique initiale (maires) vers un rôle principal privé (agents économiques et sociaux), on observe encore une dépendance excessive vis-à-vis de l'Administration régionale, conséquence de ses attitudes interventionnistes. Cette situation est généralisée dans les Communautés d'Andalousie et de Valence mais aussi dans d'autres régions de l'Etat espagnol ce qui décourage une implication majeure de la part des entités privées. Par exemple, dans le cas de la Communauté de Valence, la délimitation des zones LEADER et PRODER n'a pas été le résultat d'un processus endogène d' « auto-identification» des territoires en tant que

territoires cohérents de référence. Au contraire, la délimitation a été conditionnée par une certaine tutelle de l'Administration régionale et par le poids que l'orientation politique des mairies a eu dans la configuration des territoires. En plus, bien que ces programmes encouragent l'implication et le rôle protagoniste des entités privées dans le fonctionnement des GAL, les mairies contrôlent presque entièrement les processus de décision.

Malgré tout, on peut parler d'une émergence d'acteurs territoriaux dans les deux zones bien que de types différents (organisations d'entrepreneurs et d'agriculteurs, associations de jeunes, de femmes. etc.). Dans la Campiña Sud l'acteur le plus actif a été l'équipe qui réalise la gestion du Groupe d'Action Locale (GDR) et, plus particulièrement, le gérant. L'importance de l'agriculture de la zone et de sa compétitivité, pose de nombreuses difficultés quant à l'action du GDR (Groupe de Développement Rural) auprès des autres acteurs pour obtenir leur engagement dans de nouveaux projets et défis, étant donné les risques et l'incertitude que cela comporte. Dans le cas du Maestrat les acteurs les plus actifs dans le domaine du développement appartiennent aux associations à caractère supra-comarcal. INTERCOOP est l'exemple le plus représentatif de cette situation, avec son initiative des oliviers millénaires. Toutefois, les personnes interviewées reconnaissent l'existence de certaines résistances de la part de certains acteurs de la zone (coopératives, agriculteurs) à s'impliquer davantage dans ces projets, ce qui exige que la tutelle d'INTERCCOP soit permanente. Par ailleurs, malgré le nombre élevé d'associations existantes dans la zone, leur dynamisme inégal et leur nature (culturelles, musicales, etc.) empêchent de dépasser leur domaine d'activité initial.

Dans le Maestrat on ne peut pas parler d'un processus unique de territorialisation dans la mesure où il n'y a pas un territoire de référence unique, mais plusieurs processus superposés. L'initiative la plus endogène (la Mancomunidad) montre un certain dynamisme de la part des mairies pour mener à bien de façon collective certaines initiatives. Néanmoins, il s'agit d'associations à « *géométrie variable* », ce qui souligne le manque de cohésion interne. Bien qu'elles répondent davantage à l'initiative de leurs mairies, elles n'échappent pas au contrôle externe.

Pour sa part, LEADER/PRODER ont été des processus de territorialisation exogènes. En agissant à l'encontre de leur propre philosophie, dans la Comarca Valencienne, la délimitation du territoire a été principalement dirigée par l'Administration régionale. C'est-à-dire que la décentralisation s'est produite de telle façon qu'elle a provoqué des difficultés pour la configuration de vrais territoires d'activité, dans la mesure où les communes qui s'allient n'ont pas l'homogénéité géographique, économique et historique nécessaire. De plus, l'Administration régionale a eu un contrôle permanent sur le fonctionnement des GAL. La conclusion est qu'il existe une forte résistance de la part de l'Administration en question à faciliter la consolidation des structures comme celles des GAL, qui pourraient obtenir une certaine autonomie. Ainsi, la majorité des interviewés considèrent uniquement les LEADER/PRODER comme des « guichets » pour les demandes de subventions.

Par contre, dans la Campiña Sud, le programme PRODER est à l'origine du processus de territorialisation de la Comarca et, bien que la délimitation ait été faite pour répondre aux exigences du programme, les communes sélectionnées possèdent une homogénéité géographique, économique et historique, même si elles n'avaient pas eu de rapports économiques d'importance par le passé. Toutefois, cette origine exogène a conditionné aussi le comportement des agents concernés par un manque de participation active, sauf pour les questions formelles issues de la gestion des fonds publics, comme dans le cas du Maestrat. L'effet « guichet » (demande de subventions) finit par tuer tout processus de planification en raison de la nécessité d'atteindre des résultats quantitatifs immédiats. Enfin, dans le cas Andalou, la présence de grandes agglomérations de population (agri-towns) génère dans certains cas des rivalités, ce qui rend l'émergence du territoire difficile. Au Maestrat, de fait, même les personnes interviewées ne s'accordent pas dans leurs réponses à la question qui leur a été directement posée au sujet du nom et de la délimitation du territoire d'activité. Les programmes de développement local ne sont donc pas capables de renforcer la cohésion

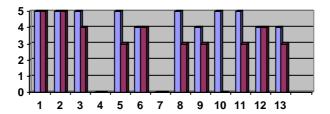
interne de la zone et de rendre plus cohérentes les activités qui sont l'objet de financements. De plus, ces processus d'institutionnalisation sont dominés par les mairies, non seulement dans le Mancomunidades où elles sont les participants uniques, mais aussi dans les GAL de LEADER/PRODER où elles contrôlent presque entièrement leur développement, ce qui laisse très peu de place pour les entités privées. Le capital social est faible.

Contrairement à la Communauté de Valence, en Andalousie la coexistence et la coïncidence du processus d'institutionnalisation de ce territoire en tant que « territoire d'opportunité politique » (PRODER) et de la Mancomunidad et d'autres entités (UTDLT, district sanitaire, OCAs,...) comme « territoires fonctionnels endogènes » (Gallardo et al. 2007) renforce le processus de territorialisation de la zone bien définie et homogène. Tout cela a contribué à créer la sensation d'appartenance de la population des différentes communes au territoire Campiña Sud mais également que ce territoire soit considéré comme territoire de référence pour le reste de la province et de la Région, ce qui n'existait pas auparavant. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas de problèmes de coopération et de coordination entre les organisations, les agents, l'Administration régionale, etc. A la question : « Quel serait l'avenir de la construction de ce territoire si la politique d'aides au développement rural ou le responsable du GDR changeait ? », les réponses des interviewés n'étaient pas toujours optimistes. Il ne faut pas oublier que le développement de la Comarca est dû, en plus des forces endogènes, aux forces externes telles que les infrastructures, l'industrie du bâtiment et les politiques européennes. Dans ce domaine, quelques menaces peuvent ralentir le processus.

En définitive, le territoire de la zone Campiña Sud est un territoire de « projet » et *de référence*, d'origine politique, qui essaie de devenir un *territoire d'activité*. Son processus est, dans une certaine mesure, contrôlé par les administrations publiques qui ont des compétences dans la zone. Mais en même temps, on constate l'émergence de nombreux acteurs territoriaux qui deviennent de plus en plus participatifs, même si l'équipe de gestion du GDR est l'acteur le plus actif. Tant dans la zone du Maestrat que dans l'ensemble de la Communauté Valencienne, malgré toutes les faiblesses du développement rural « territorial » on peut apercevoir une prise de conscience progressive de la part de divers acteurs, (privés, pour la plupart) sur la nécessité de renforcer la configuration des territoires d'activité. Néanmoins, on constate l'existence d'une résistance de la part de l'Administration régionale à favoriser, moyennant une décentralisation effective, les dits processus. Ainsi, le gouvernement régional continue à considérer la « philosophie » LEADER comme un guichet où les acteurs locaux non agricoles peuvent solliciter des subventions pour la réalisation de projets qui n'ont pas besoin de répondre nécessairement à une stratégie de développement basée sur la mise en valeur des actifs spécifiques et pouvant contribuer à la configuration de vrais territoires d'activité.

Ces deux études de cas montrent l'importance des actions des gouvernements régionaux en Espagne dans le processus de territorialisation des zones rurales. La décentralisation de l'Etat s'est fondamentalement produite au niveau régional, mais à leur tour, les Gouvernements régionaux n'ont pas continué cette décentralisation jusqu'au niveau des organisations locales. De même, on a pu également constater dans les deux cas le rôle dominant des mairies et l'importance des infrastructures. Pourtant, l'étude nous a également permis de découvrir quelques différences entre le processus de territorialisation de la Communauté d'Andalousie et celui de la Communauté de Valence, provenant non seulement des différences géographiques, économiques ou culturelles des deux zones d'étude, mais aussi des différentes positions des gouvernements respectifs par rapport aux programmes LEADER/PRODER.

Indicateurs de l'émergence des « territoires ruraux » en Espagne



■ existence
■ fonction.

- 1. Administrations déconcentrées
- 2. Administrations sectorielles
- 3. Services d'appui au développement
- 4. Territoires de projet sectoriel
- 5. Territoires de projet global
- 6. Associations territoriales incluses dans les projets
- 7. Associations territoriales suscitées par des ONG
- 8. Associations territoriales spontanées
- 9. Législation sur les associations territoriales
- 10. Fonctionnement démocratique des associations
- 11. Ancrage socio territorial des associations
- 12. Emergence d'une perception nouvelle des ressources territoriales a valoriser
- 13. Existence d'un processus de mobilisation de ces ressources
- 14. Unité administrative élémentaire qui initie un projet de développement territorial : l'intermunicipalité

La grille qui a été établie par chacune des équipes a été remplie de la façon suivante :

- Pour chaque indicateur, on a deux éléments, représentés par deux lignes :
 - . ligne « E » : « existence du phénomène dans le pays [(ex. oui, il y a dans le pays des administrations déconcentrées (indicateur 1)] »,
 - . ligne « F » : «fonctionnement du phénomène» (ex. services d'appui au développement : ils existent mais fonctionnent mal).
- L'appréciation sur l'existence et le fonctionnement est donnée par une note de 1 à 5 permettant de mesurer l'extension du phénomène dans le pays (existence) et la pertinence de son fonctionnement (fonctionnement).

Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens

La France

Jean-Paul Chassany, INRA Montpellier

Pierre-Antoine Landel, UMR PACTE Territoires Grenoble

Nicolas Senil, UMR PACTE territoires Grenoble

Le processus d'émergence des territoires ruraux en France peut se résumer par les constats suivants :

- Le développement rural est effectivement territorialisé.
- La prise de conscience par les acteurs locaux que le développement de leur territoire est leur affaire est effectivement importante. La mobilisation des acteurs, quoiqu'inégale, progresse assez largement.
- L'articulation entre les différentes organisations territoriales est parfois difficile mais elle est aussi porteuse d'éléments positifs (dédale politico administratif et complexité des possibilités d'adéquation à un grand nombre de situations).
- La « renaissance rurale » (Kayser) est effective et se traduit notamment par la démographie tirée par le solde migratoire et par un redéploiement de nombreux territoires ruraux.
- Un processus d'apprentissage de la démocratie locale en particulier chez les élus, orientée vers la prise en main du développement local par des acteurs locaux coopérant avec les institutions nationales et européennes.
- Un processus d'apprentissage chez les acteurs institutionnels nationaux ou communautaires: la techno structure apprend la concertation et la négociation et les partenaires apprivoisent la contractualisation et le contrôle/évaluation. Les élus locaux également apprennent à mieux mettre en œuvre les démarches d'une démocratie participative plus réelle.
- On relèvera aussi l'importance accrue d'une prise en compte de la durabilité des actions de développement.
- Dans tous les cas on doit noter l'obligation de constituer un groupe d'action locale, comité ou association de développement comme cellule de réflexion, porteuse d'un projet relativement intégré, multisectoriel, intermédiaire obligé avec les bailleurs de fonds. Ce groupe de réflexion va élaborer au cours d'une réflexion partenariale plus ou moins approfondie un projet de développement adéquat avec les besoins et attentes des acteurs locaux

On constate finalement un double mouvement qui s'observe au travers des différentes lois qui concernent la territorialisation du développement rural en France (Loi Defferre, Loi Pasqua, Loi Chevènement, Loi Voynet et Loi d'Orientation agricole):

- La mise en cohérence et l'articulation progressives des différentes formes nationales de territorialisation au niveau national, sans se priver de la diversité et de ses effets positifs pour répondre à la diversité des configurations écologiques économiques et sociales des territoires concernés.
- La mise en cohérence et l'articulation avec les politiques communautaires qui s'inspirent quelquefois des expériences nationales, notamment des expériences françaises au niveau de la montagne. Cette articulation s'exprime à la fois dans les formes institutionnelles et dans les calendriers de financement (par exemple pour la période 2000/2006) avec une évaluation à miparcours en 2003.

I – Deux territoires représentatifs de la ruralité française : L'Ardèche Méridionale et le Diois.

La localisation des territoires étudiés en font des zones charnières entre le sud de Rhône-Alpes et les Régions Provence Alpes Côte d'Azur et le Languedoc Roussillon, à proximité des grands axes de communication de la vallée du Rhône, mais dont l'accessibilité interne reste limitée.

Le Pays d'Ardèche Méridionale :

Le découpage du Pays d'Ardèche méridionale reprend les limites des cantons et du département. Il traduit la forte influence du Conseil Général dans le processus de définition. L'organisation de la population est ici à l'image de la diversité paysagère et des entités historiques différenciées. L'occupation humaine n'est pas répartie de manière uniforme sur l'ensemble du Pays et de nombreuses variations sont enregistrées. Le territoire est ainsi organisé autour de polarités multiples dont la principale est l'agglomération d'Aubenas-Vals (13 000 habitants).

A l'inverse, le découpage du Diois apparaît fortement marqué par l'histoire forgée à partir de la relation de dépendance étroite et réciproque entre la ville de Die et les 50 communes environnantes. Ainsi, au-delà d'une multitude de clivages se révèle une profonde unité, qui confère au pays diois une cohérence assez exceptionnelle du point de vue historique, géographique, économique, social et culturel.

Une population en accroissement mais vieillissante

Ces territoires, à dominante rurale se caractérisent aujourd'hui par un accroissement significatif de la population. Cette reprise démographique est marquée cependant par deux limites importantes. D'une part, la population est une des plus âgées de la Région, les personnes de plus de 60 ans représentant dans les deux cas autour de 30% du total. D'autre part, seul le solde migratoire est positif, qui plus est grâce à l'arrivée de populations de plus de 50 ans. Ce phénomène est représentatif des mouvements de population observables dans les territoires ruraux du Sud de la France. L'attachement et l'attraction de la population permanente s'expliquent par sa préférence pour la qualité des paysages, la recherche de tranquillité et les pratiques sportives de pleine nature.

La prépondérance des activités de services qui coexistent avec une agriculture diversifiée

L'économie du sud Ardèche a subi dans son histoire de nombreuses phases de récessions et les industries traditionnelles telles que le textile ou la culture du ver à soie ont largement précipité en leur temps l'exode rural. Ces secteurs n'ont toujours pas été remplacés et l'Ardèche méridionale possède actuellement le taux de chômage le plus élevé de Rhône-Alpes.

Seuls les secteurs du tourisme, bénéficiant des Gorges de l'Ardèche et du Bâtiment et des Travaux publics offrent encore quelques opportunités de croissance. La crise passée de l'arboriculture et aujourd'hui de la viticulture ont touché le territoire de plein fouet.

Outre la perte d'emplois, ce phénomène a pour conséquence l'abandon progressif des espaces et une pression urbanistique facilitée. La voie actuellement poursuivie est celle de la qualité et de la mise en place de labellisation des produits de terroir.

Cette orientation est aussi suivie par le Diois qui en a fait son identité actuelle. Ainsi, les acteurs engagés dans ces démarches participent aujourd'hui très largement à structurer la dynamique globale. L'agriculture a donc encore un rôle prépondérant. Cela s'explique notamment par le fait que la place de l'industrie soit ici très faible, trois fois moindre que dans l'ensemble de l'espace à dominante rurale. Le Diois apparaît comme le domaine de la petite entreprise individuelle mono-personnelle ou recourant seulement à un ou deux salariés (plus de 500 au total). Le tourisme occupe une position particulière au sein des services, avec près de 3 emplois sur 10 (directs et induits) selon les estimations de la communauté de communes.

Ainsi, l'évolution des emplois sur ces territoires semble actuellement moins conditionnée par la croissance interne des entreprises que par leur renouvellement par reprise ou création d'activités nouvelles. Compte tenu de l'offre limitée d'emplois salariés, les migrants en âge de travailler attirés par ces territoires, n'ont souvent guère d'autres choix que de créer leur propre activité.

II -Le territoire au cœur du projet de la gestion des ressources

Dans ce contexte de mutations, les deux territoires ont décidé d'engager des démarches de développement local. Celles-ci ont pris des formes multiples et se sont vus accompagnées par des procédures variées. Actuellement, les deux ensembles sont des Pays reconnus par l'Etat et par la Région, via sa procédure de financement territorialisée, les Contrats de Développement Durable de Rhône-Alpes. Néanmoins, si la reconnaissance actuelle est la même pour les deux territoires, les chemins empruntés révèlent des différences.

En Ardèche méridionale, le Pays est issu du rapprochement de 3 Contrats Globaux de Développement déjà initiés par la Région Rhône-Alpes. La signature du contrat de pays a été précédée par la réalisation d'un diagnostic de territoire et d'une forte implication des différents acteurs locaux et de la population. Ce temps d'échange et de concertation a permis d'aboutir à la signature d'une charte, qui constitue l'horizon stratégique à dix ans. Le contrat en constitue la traduction opérationnelle à cinq ans. La réflexion initiale a donné lieu durant l'année 2003 à une quarantaine de séances de travail et à la mobilisation de plus de 600 personnes.

Le contrat final représente un volume financier global de 19 millions d'euros, dont plus de 14 sont issus de la Région Rhône-Alpes, 4 du Département de l'Ardèche et le solde de l'Etat. Concernant les subventions régionales, 6,7 millions d'euros sont mobilisables pour des actions relevant du développement économique, avec des soutiens aux acteurs du tourisme, du commerce et de l'artisanat, de l'agriculture, du bois, de la formation ou encore de la création d'emploi et d'entreprise (foncier, immobilier...). Les projets répondant aux problématiques locales du logement, des services à la population, de nouvelles technologies de l'information et de la communication, de transport ou encore d'aménagements de villages représentent 3,2 millions d'euros de subventions. Enfin, les projets liés à l'environnement, la culture, le patrimoine et les équipements sportifs peuvent mobiliser 4, 2 millions d'euros. Les subventions accordées le sont dans le cadre d'appel à programmation et concernent tant les porteurs de projets privés que publics.

Pour autant, malgré cette initiative importante, l'Ardèche méridionale n'existe encore pas réellement. Ni son histoire, ni sa géographie ni sa culture ne permettent d'affirmer autre chose.

Pourtant, la volonté de nombreux acteurs du territoire de s'engager dans une démarche de projet politique commence à créer des synergies d'action. Mais le pays ne constitue donc pas un territoire. Il représente plus sûrement une inter-territorialité, pilotée par une structure politique et technique créatrice de liant et de mise en cohérence.

Le pays du Diois

L'histoire du Pays du Diois apparaît plus étendue et aux racines plus profondes. En 1974, un groupe de responsables locaux, regroupant des élus et des responsables agricoles locaux, s'est impliqué dans le développement pour définir en 1980 un premier projet d'avenir au travers du Livre Blanc du Diois En réaction aux positions défaitistes qui marquaient jusqu'alors le discours politique local, et pour faire face aux risques de débordement par de nouveaux venus, ce document affirme l'existence de potentiels locaux, qu'il s'agit de valoriser. C'est la naissance du Syndicat d'Aménagement du Diois, qui va s'inscrire dans des procédures externes au territoire et développer des actions de développement au gré des possibilités de financement.

L'organisation intercommunale fédère maintenant l'essentiel des actions de développement. Elle capte un maximum de procédures de financement, qui lui permettent de devenir rapidement un territoire pilote pour nombre de procédures. Ainsi, s'est renforcée l'autonomie territoriale, au travers d'une véritable ingénierie de projet, dans des domaines stratégiques tels que l'animation territoriale, la gestion des déchets, l'agriculture, le développement touristique, les services à la personne. Même si elle reste limitée, l'intercommunalité développe sa capacité d'intervention financière au travers d'une fiscalité propre.

Le Diois a donc construit un « modèle », qui fait référence au niveau régional et national, et confère au territoire, une capacité à construire son propre système de normes, avec parfois une capacité à s'opposer, voire à transcender d'autres systèmes. Mais par certains côtés, la démarche répond à des logiques centrifuges, au travers desquelles, le risque d'enclavement est important. A l'inverse, un autre risque est marqué par la récupération et l'affaiblissement des initiatives locales. La trajectoire du Diois, met en évidence une capacité à construire des ressources spécifiques, en particulier à partir de l'agriculture. Toutefois, la faiblesse structurelle du territoire le rend vulnérable aux évolutions des institutions qui lui sont externes, et limitent sa capacité à protéger ses ressources, qui tendent à être captées par d'autres territoires.

III - Des acteurs à coordonner

Malgré la structure en territoire, de nombreuses questions de gouvernance se posent encore. En Ardèche, malgré son action et sa légitimité croissante, le Pays est confronté à la présence de nombreuses autres structures aux actions similaires. Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, qui gère la Réserve, le Syndicat Intercommunal pour le Thermalisme et l'Environnement, le Conseil général de l'Ardèche, la Région Rhône-Alpes, interviennent sur le même secteur. Sans parler de concurrence, la proximité spatiale et thématique oblige à minima à des jeux de position.

La superposition des structures, des politiques et des logiques nuit à l'émergence d'une échelle et d'un territoire local de développement. Pour les habitants et pour nombre d'élus cette imbrication est incompréhensible voire nuisible. Ces derniers sont souvent engagés dans plusieurs structures et il leur est impossible d'assurer un suivi réel des différentes démarches. Dès lors, leur choix se porte sur les structures situées au plus près de leur électorat ou celles qui leur permettent d'accéder à des responsabilités supérieures.

Le Diois est quant à lui, l'objet de jeux d'acteurs complexes, au sein desquels la coordination reste difficile à assurer. Les clivages entre acteurs sont de nature multiples : politiques, sociaux, géographiques, religieux, socio-culturels etc. La coordination porte avant tout sur la capacité à

capter les flux financiers extérieurs, plus que sur la volonté de construire des projets structurants sur le territoire.

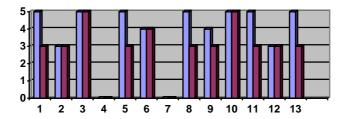
La définition du projet de territoire a coïncidé avec une forte implication d'acteurs et de créateurs d'activité, plus ou moins coordonnées, qui ont su dépasser un certain nombre de normes, tout en coordonnant des interventions extérieures issues de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département. L'évolution de la décentralisation se traduit par la construction d'un paradoxe complexe à intégrer. D'une part, le territoire se construit par un décloisonnement des procédures, amenant les différentes collectivités à coordonner leurs interventions autour d'objectifs définis au niveau local. Cette situation amène les partenaires à intervenir dans tous les domaines, de façon indifférenciée, partant de l'économique au social, de l'environnemental au culturel. D'autre part, cette situation explique la nécessité pour les différents niveaux d'intervention de se différencier les uns par rapport aux autres. Alors que l'efficacité voudrait que les partenaires contribuent aux objectifs de développement définis par le territoire, leur objectif essentiel reste de se distinguer de l'action des autres intervenants afin de pouvoir être identifiés et reconnus. Ce constat est encore renforcé par le retrait de l'Etat qui se traduit sur le terrain par un face à face entre Région et Département.

Conclusion

L'analyse de ces deux terrains révèle que l'on assiste à l'émergence d'une dynamique territoriale résultant d'un mouvement contradictoire entre la coordination des acteurs, puis la rupture des liens, sous la pression d'institutions externes au territoire. La capacité du territoire à coordonner des normes différenciées serait déterminante dans la construction d'une autonomie territoriale. A l'inverse, la hiérarchisation de ces normes renforce les distances et les dépendances du territoire.

Ces croisements d'intervention particulièrement complexes aboutissent à un épuisement de la vigueur des dynamiques locales. D'un projet de territoire, marqué par une relative unicité de gouvernance et une relative proximité des acteurs, on passe peu à peu à un territoire de projets, marqué par un croisement de pouvoirs qui se traduit *in fine* par l'émergence d'une hiérarchie entre les normes et les acteurs.

Indicateurs d'émergence des territoires ruraux en France



□ existence □ fonct.

- 1. Administrations déconcentrées
- 2. Administrations sectorielles
- 3. Services d'appui au développement
- 4. Territoires de projet sectoriel

- 5. Territoires de projet global
- 6. Associations territoriales incluses dans les projets
- 7. Associations territoriales suscitées par des ONG
- 8. Associations territoriales spontanées
- 9. Législation sur les associations territoriales
- 10. Fonctionnement démocratique des associations
- 11. Ancrage socio territorial des associations
- 12. Emergence d'une perception nouvelle des ressources territoriales à valoriser
- 13. Existence d'un processus de mobilisation de ces ressources
- 14. unité administrative élémentaire qui initie un projet de développement territorial : la communauté de communes.

La grille qui a été établie par chacune des équipes a été remplie de la façon suivante :

- Pour chaque indicateur, on a deux éléments, représentés par deux lignes :
 - . ligne « E » : « existence du phénomène dans le pays [(ex. oui, il y a dans le pays des administrations déconcentrées (indicateur 1)] »,
 - . ligne « F » : «fonctionnement du phénomène» (ex. services d'appui au développement : ils existent mais fonctionnent mal).
- L'appréciation sur l'existence et le fonctionnement est donnée par une note de 1 à 5 permettant de mesurer l'extension du phénomène dans le pays (existence) et la pertinence de son fonctionnement (fonctionnement).

Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens

La Grèce

Dimitris Goussios, Université de Thessalie.

I - Analyse nationale

Les grandes caractéristiques de la territorialisation en Grèce peuvent se résumer par les points suivants :

Les dynamiques institutionnelles

La multitude et la succession persistante des réformes, au cours des 15 dernières années, peuvent désigner cette période comme une phase de transition dans les rapports entre pouvoir central et local en Grèce. Il en résulte une certaine confusion pour ce qui est des droits et des responsabilités ainsi que des nouvelles compétences acquises aux différents échelons administratifs.

L'existence de territoires administratifs utilisés par l'Etat pour mettre en œuvre sa politique :

La Grèce est caractérisée ces quinze dernières années, par une série de restructurations et de réformes qui touchent directement et indirectement l'espace rural. La réforme administrative devient la clé d'analyse par excellence pour comprendre comment l'État grec conçoit et perçoit l'organisation et la gestion de son territoire.

Le découpage administratif dans l'espace rural

Si la décentralisation en Grèce est un mouvement amorcé depuis plus de deux décennies, elle a dû résoudre la question de la réorganisation du système administratif dont les limites des divisions administratives définies il y a plus de 150 ans, n'étaient plus représentatives de la réalité. La tendance à l'agrandissement des divisions administratives élémentaires conduit au dépassement des anciennes limites du village et/ou de la ville.

L'Espace rural de référence et d'intervention :

Pour faire face aux problèmes d'organisation des interventions publiques il a fallu distinguer plusieurs types d'espace de référence :

- Les zones de gestion du patrimoine naturel et culturel
- Les zones de programme LEADER et PIDER
- Les unités spatiales de cohésion géographique, socio-culturelle et économique.

En même temps se mettait en place des **collectivités locales** à chacun des niveaux territoriaux :

- Nomarchie (organisme départemental).

- Union centrale des municipalités et des communes.
- Municipalités.
- Entreprises communales.
- Structures de soutien à l'espace rural (OGEEKA, KETA).

Les Programmes de soutien aux nouvelles collectivités territoriales 2007-2008

Parallèlement aux réformes de centralisation et administratives, l'état Grec a proposé deux programmes de soutien aux nouvelles collectivités territoriales : le Programme National pour les Collectivités Locales (PNCT - EPTA) pour la période de 1998 à 2002 et le Programme de Développement des Collectivités Territoriales (PDCT/Thésée pour la période 2004).

L'existence dans le pays d'associations ayant une inscription territoriale et donc vocation à « créer » des territoires :

Ces associations ont pris la forme d'Agences de développement, de Coopératives agricoles, de groupements de producteurs, et, plus récemment d'ONG régionales ou locales.

Des politiques nouvelles :

Une tentative organisée et planifiée de développement régional a été mise en œuvre après l'adhésion de la Grèce à l'Union Européenne par l'intermédiaire des programmes financés par la Commission Européenne, cherchant entre autres à combler le déficit en matière de politiques de développement dans le monde rural. Les politiques structurelles sont ainsi passées du financement de projets isolés au financement de grands programmes.

Une Evaluation globale de l'émergence des territoires :

Celle-ci a été assurée par une législation spécifique, en se basant sur le fonctionnement d'associations de développement local assurant l'ancrage socio-territorial des actions.

Une perception nouvelle des ressources :

Cette perception nouvelle des **ressources territoriales à valoriser** est centrée sur le caractére spécifique de ces ressources et les avantages que cela peut avoir sur leur valorisation.

Un nouveau processus de mobilisation de ces ressources :

L'apparition de ce **processus de mobilisation de ces ressources** a été accompagnée par l'appui, devenu rapidement important, de la diaspora grecque, par l'intermédiaire des anciens ressortissants des territoires concernés.

II - Analyses régionales

Deux zones ont été étudiées :

1. La Zone de Pharsala

Le découpage de la zone d'étude

La zone de Pharsala a été sélectionnée parce qu'elle correspond à :

- Une unité géographique et socio-économique polarisée par une petite ville constituant une entité spatiale fonctionnelle mais divisée en 4 unités administratives (Dèmes),
- Un petit bassin rural de vie et d'emploi.
- Une économie locale basée sur une agriculture modernisée, intensive et irriguée aujourd'hui en crise et en restructuration.
- Une zone qui n'a quasiment pas bénéficié des programmes de type Leader (PIDER) mais qui vient d'achever sa toute première phase de territorialisation d'activités.

La zone de Pharsala, avec une superficie de 800 km2 est une des 5 éparchies du département de Larissa situé au nord-est du pays.

Elle s'étend dans la partie sud-ouest du département. La population totale de l'éparchie est de l'ordre de 23 500 habitants en 2001, répartie sur les quatre dèmes et 28 ex-communes.

Elle connaît un exode rural significatif (-20 % en 15 ans). C'est une unité spatiale bien desservie. L'économie locale est encore dominée par l'agriculture. On perçoit cependant une différenciation assez nette vers des systèmes plus agro-commerciaux. Ceux-ci sont basés sur des exploitations modernisées, souvent gérées à distance, et s'appuyant parfois sur la pluriactivité par l'association avec le petit commerce.

Mais cette évolution la rend plus sensible aux évolutions de la Politique Agricole Commune.

Processus d'émergence du territoire :

On perçoit une évolution vers la territorialisation dans le cadre d'un processus lent d'initiation et d'accumulation.

Cette évolution s'appuie sur le nouveau cadre de la décentralisation et les nouvelles politiques publiques. Elle profite en effet des nouveaux financements des programmes de soutien aux nouvelles collectivités territoriales. Cependant l'absence de programmes de type LEADER et de projets territoriaux freine l'évolution engagée.

Les acteurs locaux :

Environ 15 ans après la réforme de la décentralisation et la fusion des communes, l'évolution des acteurs de la zone de Pharsala connaît de légers changements. Ces changements concernent :

- Les 4 collectivités territoriales et leurs services administratifs, devenus plus importants après la fusion des communes.

- Le tissu associatif avec la mobilisation et la création de multiples associations dans les domaines du secteur primaire (groupement de producteurs par produit) et social (associations et coopératives de femmes, associations culturelles, d'originaires, de citoyens actifs),
- Les anciennes organisations dans une moindre mesure.
- Dans le secteur privé, on observe une émergence de jeunes entrepreneurs qui se mobilisent dans l'agro-alimentaire, les activités artisanales et industrielles, les activités de services et même la grande industrie (coton, transformation de la tomate).

Des tendances aux regroupements se manifestent, comme la fusion de l'Union des Coopératives de Pharsala avec celle, plus importante, de Larissa et le regroupement des associations culturelles et de femmes dans des réseaux au 2eme degré.

Enfin, plus les initiatives se multiplient, plus on observe ces dernières années la présence d'un dispositif de soutien et d'appui (Agence de Développement de ANKA, les Universités, des services publics, des entreprises privées etc.).

Les ressources de la zone :

Les acteurs du secteur privé ont été les premiers à avoir entrepris la valorisation des ressources locales génériques et latentes (lentilles, vin, produits biologiques).

Mais l'initiative la plus significative de ce processus de territorialisation qui mûrit dans la zone est celle du regroupement de plusieurs filières en coopératives ou associations à l'exemple de l'association des pâtissiers, qui compte 22 personnes, récemment créée et qui déploie des efforts appréciables pour promouvoir leur produit via la mise en place d'un label et de standards de qualité. D'autres initiatives agro-industrielles ou artisanales se font jour.

Tous ces exemples montrent que la grande majorité des petits projets mis en œuvre concourent à l'ancrage territorial des activités économiques.

Certains sont plus spécifiques encore comme on le note ci-dessous.

Mobilisation d'acteurs et émergence de petits projets territorialisés

Les projets les plus significatifs sont les suivants :

- Valorisation de la rivière Enipeas.
- Création d'un parc pour valoriser l'histoire antique de la petite ville
- Mise en place d'une coopérative de femmes
- Initiatives ascendantes pour le regroupement d'agriculteurs et d'éleveurs
- Intégration des nouvelles activités dans le territoire, comme le projet « d'Intégration spatiale des activités autour de la valorisation touristique de l'ancienne voie ferroviaire métrique

Volos-Paleopharsala en Thessalie-Grèce ». Ce projet est en train de se réaliser.

L'avenir du territoire

La zone de Pharsala s'inscrit dans une évolution caractérisée par l'émergence d'activités de plus en plus ancrées dans l'espace et donc territorialisées. Cette évolution peut s'orienter soit vers la multiplication de ce type d'activités dans des territorialités correspondant plus ou moins

à l'espace de la zone, soit vers leur intégration dans un mouvement de construction du territoire, dont l'espace de référence sera celui de l'ancienne éparchie. Les maires de celle-ci, soutenus par les acteurs locaux, optent pour le second scénario.

Conclusion

Dans le cadre de la décentralisation, le transfert de compétences s'est limité à l'instauration d'un cadre institutionnel et législatif, dont l'importance et l'opérationnalité ont été relativisées pour les collectivités territoriales, par l'absence de moyens financiers, de structures d'appui et de clarté dans les rapports entre niveaux de déconcentration et de décentralisation. La zone est entrée par conséquent, seule et sans aides spécifiques et appuis adaptés aux exigences de la construction de l'action publique territoriale, dans le nouveau cadre politique, institutionnel et économique. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui, la zone de Pharsala n'a pas élaboré son projet de territoire.

Son processus d'évolution présente donc un intérêt, du fait qu'il se déploie dans le cadre de l'action publique territoriale, telle qu'elle a été définie par la décentralisation et mise en œuvre par des partenaires, dont le plus important est la région déconcentrée. Mais il manque des appuis que pourraient lui procurer les projets et programmes auxquels ont adhéré d'autres territoires.

Or, une approche plus approfondie et plus globale nous permet de constater que la zone est prête à prendre en charge de tels projets spécialisés et multisectoriels. Un tel mouvement de reterritorialisation peut être opéré s'il est coordonné par une gouvernance locale.

2. La zone de Mouzaki-Argithea

Le découpage de la zone d'étude

Notre intérêt pour la zone et la petite ville de Mouzaki a été stimulé par leur évolution socioéconomique récente au sein de laquelle nous avons identifié des **dynamiques de territorialisation importantes dont une partie est portée par sa diaspora**. Si Mouzaki devient le lieu où se matérialise la renaissance de l'artisanat et des entreprises de biens et de services, son intérieur montagneux se révèle comme l'espace de référence identitaire où la diaspora opère sa reterritorialisation et découvre avec les acteurs locaux des ressources territoriales.

Cette zone possède les caractéristiques suivantes :

- 1. Une petite région historique aujourd'hui divisée en 4 unités administratives (Demes).
- 2. Un petit bassin de vie et d'emplois rural autour de la petite ville et proche des deux villes départementales avoisinantes (30 km).
- 3. La grande opposition au niveau démographique et économique entre la plaine (avec une économie locale basée sur une agriculture modernisée, intensive et irriguée) et la montagne (dépeuplée, et avec de l'élevage ovin-caprin et bovin extensif).
- 4. Le retour de la diaspora comme facteur décisif dans le processus de territorialisation.
- 5. une zone qui a bénéficiée des programmes de type Leader (PIDER et PINDOS).

La carte d'identité et l'évolution du territoire

La petite ville de Mouzaki et le bourg proche de Mavromati, formant un bipôle, sont le centre d'un territoire identitaire de 553 km² qui comporte deux zones : les 11 communes localisées entre la plaine (2) et la montagne (9), contenues dans les limites de l'actuel Dème de Mouzaki (171 km²), le pays intérieur d'Argithea¹, une des zones de montagne les plus dépeuplées de Grèce, sur 382 km². La zone est située au centre de la Thessalie.

La répartition actuelle de la population reflète cette évolution : on y dénombre (enquête ANKA 2002), 13.432 habitants contre 24.000 en 1951².

Le capital que représente la Diaspora est important :

On ne peut donc pas comprendre l'émergence des territorialités dans la zone sans connaître ce capital que représente la diaspora³. Les membres de la diaspora (5.500 plus les membres rapportés des familles) sont organisés en communautés et associations culturelles dont le siège est situé là où ils résident. Une partie de cette population est rentrée au pays constituant, avec l'apport d'installés exogènes, une population relativement jeune non négligeable Ces associations sont officiellement reconnues, disposent d'écoles, organisent des fêtes et des manifestations dans les traditions de leur région d'origine, où ils conservent des terres et la maison familiale.

Mouzaki constitue un premier lieu d'échange d'informations, de rencontre avec la diaspora, de contact entre les clients (diaspora) et les entrepreneurs de la région, de contact avec ANKA et le pouvoir municipal.

L'économie locale et le système productif

Durant la période de déclin rural et d'agricolisation de la petite région, Mouzaki a réussi à maintenir de très petites entreprises familiales, spécialisées dans le bois (38 dont 31 artisanales), la maçonnerie (40) et dans une moindre mesure dans l'agroalimentaire. Un quart de siècle après l'application de la PAC et 10 ans après l'intervention de l'Agence de Développement (ANKA), dans le cadre des programmes européens, le potentiel productif de la région de Mouzaki est basé sur trois piliers :

- Les quelques 2500 exploitations familiales, spécialisées dans l'élevage extensif dans les zones de montagne et de piémont et les EF grandes cultures (coton, maïs..) en plaine. Les systèmes de production en plaine (tomate, coton, légumes..) se sont intensifiés. Par contre, on remarque la forte baisse du nombre des petites exploitations agricoles d'élevage (35% entre 1981 et 2001) compensée par un effort de restructuration du système productif, entrepris avant même que la PAC et les contraintes mondiales ne l'imposent.
- Les quelques 480 entreprises commerciales locales ainsi que les entreprises familiales d'artisanat traditionnel recensées.
- Les entreprises restantes secteur du bois, agroalimentaires, et d'habillement se sont modernisées et intégrées dans leur majorité dans les programmes de financement initiés par ANKA dont les marchés sont aussi bien locaux, régionaux que nationaux.

Processus d'émergence du territoire

Historiquement, Mouzaki constitue un centre dont l'existence et l'essor ont été liés à la valorisation de sa situation d'intermédiaire entre l'économie montagnarde d'Argithea et les villes de la plaine. Le déclin de Mouzaki a été lié à l'affaiblissement de ce réseau traditionnel d'échanges.

La sortie de la marginalisation a été provoquée par une réaction a l'abandon mi-spontanée /miorganisée.

Le nouveau cadre de la décentralisation et des politiques a été complété par l'élaboration et la mise en œuvre des programmes LEADER et PIDER, des programmes territoriaux et plus généralement des programmes issus de la PAC et des Cadres Communautaires de soutien (CCS) national et régional

L'évolution informelle (1980)

A Mouzaki, le démarrage du processus de développement est du essentiellement au fait que la diaspora a investi la montagne en tant qu'espace de consommation (résidence secondaire). Durant cette période, le financement des politiques structurelles et de la PAC s'est limité aux infrastructures (routes, etc.), à la modernisation des exploitations agricoles et au financement de séminaires de formation (Fonds Social Européen).

Les nouvelles questions posées sont celles de la participation des acteurs locaux dans l'élaboration des projets de développement et les institutions qui vont les représenter.

La quête officielle des facteurs exogènes a complété ce dispositif et l'a rendu plus durable.

Mais, aujourd'hui, on assiste beaucoup plus à un processus de territorialisation des ressources et des activités qu'a un processus d'institutionnalisation du territoire (gouvernance locale). Ce processus est lié au rôle dynamique de la diaspora ainsi qu'aux programmes communautaires.

Les acteurs locaux

Les principaux acteurs (publics, sociaux, prives, associations culturelles, associations des originaires, organisations diverses) de la zone ont participé à toutes les procédures suivies (information, mobilisation, diagnostic, concertations etc) pour mettre en œuvre les programmes LEADER et PIDER.

Les ressources de la zone

Elles sont à la fois humaines et matérielles :

L'Agence de développement ANKA est au centre des ressources humaines. Elle est appuyée par la diaspora qui joue un rôle important de ressource multiple et multidimensionnelle.

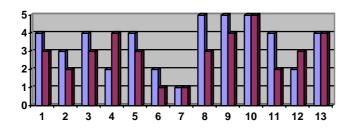
Le secteur potentiel le plus important est sans aucun doute le **secteur du bo**is (meuble, menuiserie, cuisine) dont le développement et la consolidation se sont appuyés sur une main d'œuvre traditionnellement qualifiée.

Ce développement s'est consolidé par la conquête de marchés nouveaux, notamment internationaux. On assiste alors à l'émergence de véritables « clusters » à partir du secteur du bois.

L'avenir du territoire

Si Mouzaki est mieux placé aujourd'hui pour attirer des financements par des projets conduisant à la territorialisation des activités, il devient en revanche nécessaire d'institutionnaliser et de formaliser une gouvernance territoriale qui reste et qui fonctionne d'une manière informelle. Le territoire souffre en effet de la mise en œuvre d'une planification régionale rigide. L'avenir va s'appuyer sur la nouvelle stratégie mise en œuvre par ANKA mais aussi sur la consolidation des liens internes au territoire.

Indicateurs d'émergence des « territoires ruraux » : Grèce



■existence ■fonct

- 1. Administrations déconcentrées
- 2. Administrations sectorielles
- 3. Services d'appui au développement
- 4. Territoires de projet sectoriel
- 5. Territoires de projet global
- 6. Associations territoriales incluses dans les projets
- 7. Associations territoriales suscitées par des ONG
- 8. Associations territoriales spontanées
- 9. Législation sur les associations territoriales
- 10. Fonctionnement démocratique des associations
- 11. Ancrage socio territorial des associations
- 12. Emergence d'une perception nouvelle des ressources territoriales à valoriser
- 13. Existence d'un processus de mobilisation de ces ressources
- 14. Unité administrative élémentaire qui initie un projet de développement territorial : la Mairie (Deme).

La grille qui a été établie par chacune des équipes a été remplie de la façon suivante :

- Pour chaque indicateur, on a deux éléments, représentés par deux lignes :
 - . ligne « E » : « existence du phénomène dans le pays [(ex. oui, il y a dans le pays des administrations déconcentrées (indicateur 1)] »,
 - . ligne «F»: «fonctionnement du phénomène» (ex. services d'appui au développement : ils existent mais fonctionnent mal).

- L'appréciation sur l'existence et le fonctionnement est donnée par une note de 1 à 5 permettant de mesurer l'extension du phénomène dans le pays (existence) et la pertinence de son fonctionnement (fonctionnement).

Notes

- ¹ Dème d'Argithea et d'Aheloos, Commune d'Argithea Orientale
- ² Recensement de population de 1951. Service National de Statistique de Grèce.
- 3 Le terme de Diaspora est utilisé pour désigner la dispersion d'un peuple ainsi que les communautés d'émigrés d'une nation ou d'un Etat ou d'une région, organisées et maintenant des relations entre elles, même intercontinentales. Lorsque ces liens socioculturels et d'appartenance se transforment en liens économiques dans le cadre d'un processus de territorialisation de la région d'origine, on peut alors la qualifier de diaspora reterritorialisée en ce sens où elle intervient directement ou indirectement dans la construction et l'émergence d'un territoire

Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens

L'Albanie

Adrian Civici, Université Européenne de Tirana **Fatmir Guri.** Université Agricole de Tirana

I - Analyse nationale

L'organisation territoriale en Albanie

L'Albanie a entrepris depuis l'année 2000 un processus de décentralisation. L'Unité administrative élémentaire est la commune.

Malgré ce mouvement, on a du mal à s'éloigner des structures sectorielles. Cela se ressent notamment dans la nature et le fonctionnement des structures de développement.

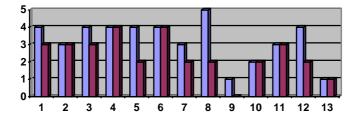
Les associations locales tentent de corriger cette situation. Elles ont pris des formes assez diversifiées :

- Des ONG et des associations qui sont incluses dans les projets financés par la Banque mondiale, la FAO et d'autres organisations internationales.
- Des associations territoriales suscitées par des ONGs locales ou nationales.
- Des associations territoriales spontanées.

Mais la législation sur les associations territoriales demeure encore élémentaire avec une vision unique et standard.

De plus l'émergence d'une perception nouvelle des ressources territoriales à valoriser n'apparaît que très lentement.

B. Indicateurs de l'émergence des territoires ruraux en Albanie



existence fonct.

- 1. Administrations déconcentrées
- 2. Administrations sectorielles
- 3. Services d'appui au développement

- 4. Territoires de projet sectoriel
- 5. Territoires de projet global
- 6. Associations territoriales incluses dans les projets
- 7. Associations territoriales suscitées par des ONG
- 8. Associations territoriales spontanées
- 9. Législation sur les associations territoriales
- 10. Fonctionnement démocratique des associations
- 11. Ancrage socio territorial des associations
- 12. Emergence d'une perception nouvelle des ressources territoriales a valoriser
- 13. Existence d'un processus de mobilisation de ces ressources
- 14. 14. Unité administrative élémentaire qui initie un projet de développement territorial : la commune

La grille qui a été établie par chacune des équipes a été remplie de la façon suivante :

- Pour chaque indicateur, on a deux éléments, représentés par deux lignes :
 - . ligne « E » : « existence du phénomène dans le pays [(ex. oui, il y a dans le pays des administrations déconcentrées (indicateur 1)] »,
 - . ligne «F»: «fonctionnement du phénomène» (ex. services d'appui au développement : ils existent mais fonctionnent mal).
- L'appréciation sur l'existence et le fonctionnement est donnée par une note de 1 à 5 permettant de mesurer l'extension du phénomène dans le pays (existence) et la pertinence de son fonctionnement (fonctionnement).

II - Analyse régionale : la région de Durrës-Kavaja

Le contexte de la zone d'étude :

La présentation du cas albanais, est dominée par la difficulté qu'ont les exploitants agricoles à s'organiser en commun après une longue période de collectivisme. L'histoire agraire albanaise de ces dernières décennies est fortement marquée par la collectivisation extrême qui a duré presque cinquante années (1946-1991). Plusieurs auteurs ; Civici (2001), Civici (2003), Cungu et Swinen (1999), Wheeler (1998), Guri et Jouve (2003) ont traité cette question et ont mis en évidence les caractéristiques de la collectivisation agraire albanaise. D'autres auteurs ont également souligné la nécessité de la coopération entre agriculteurs vu les nouvelles caractéristiques du milieu rural albanais, mais aussi les difficultés dans la réalisation de cette organisation (Skreli 1994).

Mais l'application des formes de coopération est très difficile à mettre en place à cause d'une hostilité de la part des agriculteurs qui rejettent totalement toute forme d'organisation collective, en se rappelant le temps de la collectivisation. La collectivisation totale qui a été mise en place en Albanie pendant 45 ans a créé une méfiance de la part des agriculteurs envers ces formes d'organisation de la production et de la commercialisation.

Description de la zone d'étude

Le choix de notre zone d'étude était à la fois difficile et facile. Difficile parce que le milieu rural albanais est caractérisé par des situations très diversifiées, et facile parce la zone côtière se trouve dans une logique de développement liée au tourisme, qui fait pression sur le secteur agricole traditionnel dans la zone. La zone choisie pour mener notre étude est donc la zone des districts de Durrës - Kavaja.

Les raisons qui ont guidé notre choix sont :

- Dans cette zone on voit un début de dynamique économique lié au développement touristique littoral (la zone est Tirana «backyard »).
- Les conditions économiques de la zone, comme les atouts environnementaux, permettent d'envisager un développement économique durable.
- L'introduction d'entreprises extérieures à la zone peut servir comme facteur déclencheur pour la territorialisation de la zone.

L'activité économique est encore dominée par le secteur agricole, qui a des difficultés à se prolonger dans des activités de transformation et de conditionnement. Celles-ci sont limitées au village de Splillej.

Les autres activités économiques sont de faible importance avec cependant une « percée » d'un tourisme familial basé sur l'agro-tourisme.

D'une façon générale, les activités extra agricoles dans notre zone d'étude sont diversifiées. Toutefois, on peut noter des différences importantes entre les activités développées dans les villages, qui sont dues au développement touristique, au niveau d'isolement, à la distance avec les centres urbains, etc.

Le type de tourisme qui s'y développe a un effet multiplicateur certain pour expliquer la spécialisation du développement économique dans les 5 collectivités de la zone comme le montre le schéma suivant :

Les liaisons entre le développement touristique et les activités économiques de la zone



Source: Elaboration des auteurs

Dans la figure précédente, on voit la liaison entre le développement du secteur touristique et les activités extra agricoles qui se développent dans la zone. Dans les villages où il existe un

développement touristique assez important qui joue le rôle de moteur économique important, on constate deux cas de figure :

- Les villages dans lesquels on a un développement des activités touristiques directement liées avec le secteur touristique. Cela se traduit par des unités commerciales qui ont les caractéristiques de mini-marchés, avec une diversité importante de produits, par la présence de restaurants (qui sont assez nombreux dans la zone), de pubs, de discothèques et de petits hôtels et motels. Ces activités sont utilisées par la communauté comme des possibilités de travail ou des unités de loisir.
- Dans le deuxième cas (les villages Kryemëdhej et Shkallnuer) on voit que le développement des activités extra agricoles se fait hors du village. Bien que dans ces villages le niveau de développement touristique soit assez important, le village est localisé hors de la zone touristique, ce qui réduit énormément les activités extra agricoles dans le village.

Dans les cas où le développement touristique est relativement faible, on va aussi identifier deux cas de figure :

- Les activités extra agricoles sont importantes. Ces activités sont liées à l'isolement de la zone rurale qui en a besoin pour satisfaire les besoins de la communauté pour un certain nombre de services. Le cas le plus typique est celui du village Spillej. Dans ce village, il existe traditionnellement des activités d'artisanat qui offrent encore aujourd'hui leurs produits et services aux habitants du village. Parmi ces activités, on peut signaler des unités d'artisanat, des unités de transformation des produits agricoles (moulin à blé, laiterie, etc.). Durant ces dernières années, on a vu la création de nouvelles unités de commerce et de service (restaurants, hôtels, pubs, etc.). Les unités de service dans le village sont plus petites et moins modernes que dans le village de Golem.

Enfin on peut dire que dans ce village le niveau des activités est plus diversifié, mais le nombre des activités est moins important.

- Le dernier cas est celui du village de Qerret qui présente un niveau assez bas d'activités économiques extra agricoles

De plus, les acteurs économiques et sociaux de la zone sont dominés par deux phénomènes hérités de la période précédente :

- Un secteur public local dont le rôle est peu important.
- Une grande difficulté à initier des structures associatives en raison de la méfiance de la population pour tout ce qui peut lui rappeler le collectivisme.

Le manque d'organisation des acteurs économiques et sociaux de la zone est donc le facteur négatif dominant.

Bien que la zone offre des possibilités assez importantes sur le plan économique pour les exploitants de la zone, ces derniers ne jouent pas encore un rôle important dans la vie touristique du littoral. Dans toute la zone littorale, il n'y a pas d'associations effectives ayant pour objectif l'organisation et la mise en place d'un produit touristique et rural. Dans tous les cas, l'offre touristique est individuelle. Elle est très peu ou pas du tout liée avec la zone rurale environnante. Il n'y a pas par ailleurs d'efforts de la part des exploitants de mettre en évidence et de valoriser les éléments ruraux de la zone.

Pourtant, les études réalisées montrent l'importance des transactions foncières de surface petite ou très petite (de 0,1 à 0,3 ha). On a identifié dans notre analyse deux facteurs principaux qui expliquent ces phénomènes, la structure de la propriété et l'absence des plans d'urbanisation pour la zone :

La structure de propriété est un des résultats directs de la réforme agraire de 1991.

Dans la zone d'étude comme dans tout le pays, les exploitations sont très morcelées. Cette structure foncière a un double effet négatif dans le marché foncier de la zone :

- Les surfaces qui ont un intérêt économique ne sont pas importantes.
- Ces surfaces sont parfois divisées en plusieurs parcelles.

Dans ces conditions, les promoteurs touristiques doivent se mettre en contact avec plusieurs exploitants agricoles pour acquérir des surfaces plus importantes. Si on prend cela en considération, on peut expliquer l'augmentation forte du nombre de transactions pendant la période 2002-2005. Pendant cette période, dans la zone, certains ont réalisé des transactions avec des surfaces de plus grande taille. Cela peut s'expliquer par les contraintes que représente le nombre de petites parcelles, et notamment l'augmentation du coût de transaction du foncier.

L'absence de plans d'urbanisation :

Par ailleurs, le manque de plans d'urbanisation pour la zone constitue une des carences principales des institutions centrales et locales. Bien que depuis le début des années 1990 la zone soit proclamée par les institutions centrales comme un site d'intérêt touristique, les plans détaillés de gestion de la surface n'ont pas encore été élaborés. Les promoteurs privés ont donc agi dans la crainte provoquée par le caractère informel de l'urbanisation, qui explique aussi sa structure morcelée.

Dans la plupart des cas, les constructions ont été faites dans la plus grande illégalité. Vu les problèmes des coûts de transactions on a construit dans les petites parcelles et plus la demande était importante, plus les parcelles étaient petites et l'urbanisation chaotique. Pendant la première période d'urbanisation de la zone, les constructeurs utilisaient soit les réseaux d'infrastructure urbaine existants (là ou il y en avait), soit construisaient des réseaux assez précaires d'infrastructures: l'approvisionnement en eau potable était assuré par des puits creusés dans des terrains de sable et très près de la mer, les eaux usées étaient évacuées par des fosses septiques, l'électricité était assurée par des connections illégales, et l'accès routier n'était pas aménagé.

Cette situation a des conséquences très négatives :

Finalement dans la zone d'étude on constate une diminution des aménités touristiques quantifiables qui se répercute sur le prix du m² construit dans la zone. Le prix du m² construit dans la zone a en effet diminué considérablement pendant ces dernières années. On est passé de 750 €/m² en 2004 à 350 €/m² en 2008. Selon un interview fait avec un constructeur dans la zone d'étude, la demande a beaucoup diminuée pendant ces dernières années, parce que la zone, bien qu'étant à proximité des grandes villes, n'est plus considérée comme préférée par les consommateurs de Tirana, qui cherchent maintenant des zones plus au sud de pays, sur la côte Ionienne. Les points faibles de la zone sont maintenant, sa surpopulation, le niveau de pollution assez élevé, et l'urbanisation chaotique.

Conclusion

L'Albanie sort d'une période assez longue de manque d'organisation locale. Pendant presque 50 ans, les acteurs locaux ont été obligés de briser les liaisons du maillage local pour obéir a un organisation toujours plus verticale et centralisée. Cela a produit un affaissement de

l'organisation locale, et un manque de confiance envers les associations et les organisations de base des villages.

Tout cela a produit une passivité de la part des acteurs locaux qui ont du mal à s'affirmer vis-àvis des acteurs centraux.

L'organisation locale, assez marquée par la logique sectorielle, laisse assez difficilement la place à la logique d'organisation locale, et le concept de projet, d'organisation à la base locale est encore nouveau pour le pays.

Cependant, l'émergence de quelques associations dans le milieu rural (surtout, il est vrai à base de produits agricoles), montre qu'on assiste à un certain changement dans la mentalité et la façon d'agir dans les zones rurales du pays.

La zone d'étude prise en considération, ne montre pas un « success story » dans l'organisation des acteurs locaux autour d'un projet de développement, mais tout le contraire. Elle est un exemple d'impossibilité de surpasser les difficultés, même dans les cas où il existe des possibilités pour s'organiser autour d'un bon exemple de développement, lorsque le poids du passé est tel qu'il bloque encore les initiatives possibles.

Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens

L'Egypte

Tahani Abdelhakim Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier

Mohamed Nawar, Université du Caire

Milad Yacoub, Université du Caire

I - Analyse Nationale

1. Le contexte très spécifique de l'Egypte

Plus qu'ailleurs, la géographie a été et est encore un déterminant fort de l'organisation économique et sociale en Egypte. Constitué d'un espace désertique, traversé par la vallée et le delta du Nil, le territoire national a deux caractéristiques fortes :

- une totale dépendance d'une seule source d'eau,
- une concentration de l'espace habité et des activités dans la vallée et le delta soit 4% de la superficie totale du pays.

Malgré l'existence de spécificités sociales et culturelles qui distinguent la vallée, le delta, et les zones côtières, ces deux caractéristiques confèrent au territoire national un haut niveau d'homogénéité, une forme « d'unité spatiale » et un besoin de gestion centrale de la ressource en eau pour réaliser les travaux d'aménagement nécessaires à la régulation et la distribution de l'eau du Nil.

2. Le découpage territorial et l'administration déconcentrée

Administrativement, le territoire national est divisé en 29 gouvernorats dont deux créés récemment en 2008. 5 sont des gouvernorats urbains et les 24 autres sont composés de territoires urbains (les villes) et de territoires ruraux. L'ensemble des gouvernorats sont regroupés en quatre grandes régions :

- les gouvernorats urbains (Le Caire, Alexandrie, Port Saïd et Suez),
- les gouvernorats de la Basse Egypte (10 dans le delta qui regroupent 54% de la population rurale),
- les gouvernorats de la Haute Egypte (9 dans la vallée qui comptent 44% de la population rurale),
- et les gouvernorats frontaliers (5 dans le Sinaï et le désert occidental qui représentent 1% de la population rurale).

D'après la dernière classification administrative de 2003, l'Egypte compte 1145 Unités villageoises locales. Chaque unité villageoise est composée d'un village « centre » et de plusieurs villages satellites. Ainsi on compte 4577 villages et 26670 hameaux. Chaque unité villageoise locale est dotée d'un conseil local élu (appelé «conseil du peuple ») et d'un maire nommé par le ministère de l'Intérieur.

Le conseil local n'a aucun pouvoir de décision, ses compétences étant « consultatives ». Néanmoins, il peut décider de l'affectation de tel bâtiment public ou de tel terrain et donne un avis quand il s'agit de l'allocation des ressources attribuées dans le cadre d'une intervention extérieure, par exemple une ONG ou un programme de développement, mais sous condition d'approbation du gouverneur (Fox, Ghanim, 2000).

Les collectivités territoriales (conseil du peuple au niveau de l'unité villageoise locale, et gouvernorat) n'ont pas le pouvoir de lever des impôts, et dans l'absence de fiscalité locale, les budgets des gouvernorats sont élaborés selon le modèle du budget national et y sont intégrés.

3. Les politiques publiques et les institutions de développement agricole et rural

Après presque trois décennies d'économie planifiée et de dirigisme étatique, l'Egypte s'est engagée dans un programme d'ajustement structurel, puis dans un processus de libéralisation de l'économie. Les politiques de développement agricole et rural correspondent bien entendu à ces deux grandes périodes.

Le programme de réforme économique adopté donne une place importante au secteur privé et encourage l'investissement des capitaux privés nationaux et étrangers dans les projets d'aménagement et de mise en valeur. On voit ainsi un changement important dans les modalités d'installation des producteurs agricoles sur les nouvelles terres mises en valeur, dans la mesure où on n'installe pas seulement des petits producteurs ou des paysans sans terre sur des petites surfaces (selon le modèle des années 1960 et 1970), mais des grandes exploitations agricoles appartenant à des grandes ou de très grandes entreprises.

Sur le plan institutionnel, le développement des territoires ruraux a navigué entre plusieurs ministères et continue à être à cheval entre les politiques de développement agricole et les politiques d'aménagement. De très nombreuses structures publiques sont concernées par les actions de développement dans les territoires ruraux. Au moins six ministères (agriculture, habitat, énergie, irrigation, affaires sociales et développement local) interviennent de manière principale ou secondaire selon le type d'action. S'ajoutent à ces structures relevant de domaines différents, les grands programmes et projets nationaux. C'est le programme de reconstruction des villages égyptiens (programme Shorouk) dans les anciennes terres, alors que dans les nouvelles terres c'est l'agence générale de mise en valeur des terres, qui sont chargés des programmes et projets de mise en valeur.

A côté de cet acteur majeur, qu'est l'administration publique et de ses différentes structures, on trouve des ONGs internationales et des associations locales. Ces dernières sont le produit d'une sollicitation exogène lors de la mise en oeuvre d'un projet ou un programme international. Possédant très peu ou pas du tout de moyens propres, elles dépendent des financements accordés par les projets ou les ONGs internationaux.

A noter l'absence d'organisations de producteurs, fiables et représentatives de la majorité des agriculteurs (c'est à dire les petits agriculteurs), malgré l'existence d'une fédération des producteurs agricoles à l'échelle nationale. Cependant, l'évolution des structures de production pendant ces deux dernières décennies a abouti à l'apparition de grandes entreprises agricoles gérées par des hommes d'affaires et des investisseurs qui s'organisent de plus en plus dans une logique de filières de production.

4. Conclusion

L'entière dépendance d'une source unique d'irrigation a conduit à une forte concentration de la population et des activités économiques et une unité spatiale relativement forte. L'administration publique a été et est toujours un acteur majeur dans l'aménagement et la gestion des ressources hydrauliques. Produit d'une longue histoire, l'espace rural reflète la tension entre un héritage centralisateur et un désengagement de fait de l'Etat.

Ce faible degré de décentralisation se conjugue avec un cadre juridique et institutionnel assez complexe pour limiter les initiatives locales. La dernière loi sur les associations traduit bien la volonté des pouvoirs publics de maintenir l'action collective des acteurs, difficile et sous contrôle. En contradiction avec le processus de libéralisation économique dans lequel le pays est totalement engagé depuis plus d'une quinzaine d'années, le cadre institutionnel continue à être un frein à toute forme de coordination entre les acteurs.

Compte tenu de la forte pression démographique sur des ressources déjà limitées en terre agricole, et de l'impératif d'augmenter la production par d'autres moyens que l'intensification agricole, les politiques publiques de développement agricole ont fait de la mise en valeur des nouvelles terres, une priorité en accordant aux investissements du secteur privé une importance croissante.

Cette politique de mise en valeur est doublée d'un objectif d'aménagement de l'espace tourné vers le redéploiement de la population sur de nouveaux espaces de vie, pour désengorger la vallée et le delta du Nil. Les nouveaux territoires ruraux ainsi créés ont la double fonction d'être des espaces de production et de peuplement (Yacoub, 2009).

II - Analyses régionales

1. La zone d'El-Ezab

El-Ézab Bahari¹, littéralement traduit par « les Hameaux Nord », est un village composé de trois entités plus petites.

La population totale d'El-Ézab Bahari est de 19 000 habitants, ce qui correspond au double de la moyenne nationale qui se situe entre 8 500 et 9 000, mais qui reste habituelle pour un village égyptien

Les villageois et les leaders locaux présentent leur village comme un village pauvre. Cela est confirmé par les statistiques. Selon le rapport du programme des Nations unies pour le développement, le produit intérieur brut par habitant du village est estimé à 1 956 \$ (en parité du pouvoir d'achat) contre une moyenne nationale de 4 152 \$. Toutefois, cette pauvreté ne fait pas de ce village une exception, puisque celle-ci touche l'ensemble des populations rurales, surtout en Haute-Égypte.

L'UVL d'El-Ézab, créée en 1991, était considérée comme une des plus pauvres et des plus défavorisées du gouvernorat de Quéna. C'est pourquoi en 1994, elle a été prioritaire lors du lancement du programme national de développement intégré, appelé Chourouk2. Ce programme concernait les infrastructures de base. Des fonds importants ont été débloqués pour une mise à niveau du village.

Les activités économiques sont dominées par l'agriculture dont les caractéristiques sont identiques à la plupart des villages de la vallée du Nil.

La proximité de la ville d'Ésna, qui compte 64 500 habitants, est un élément important pour l'analyse de la situation du village. L'avantage évident est l'accessibilité facile des habitants du village aux services dont dispose la ville.

Les acteurs du développement, élus locaux, acteurs privés et associatifs sont eux aussi identiques à ceux que l'on trouve dans le reste de la vallée. On doit cependant remarquer l'importance des organisations de la société civile.

Le Conseil Populaire Local est l'organe qui rassemble les élus locaux. Son rôle est de faire entendre la voix des habitants sur les questions d'ordre public. Ce rôle est indissociable de celui des leaders locaux : le maire, les chefs des gardes champêtres, les associatifs et surtout les personnes influentes de chaque famille élargie.

Ensuite il y a la catégorie d'organisations de la société civile.

En chef de file de cette catégorie on trouve les associations de développement local. Ce sont des associations ayant un statut juridique autonome, créées selon la loi n° 84 de 2002. Une dizaine de ces associations existe dans El-Ézab Bahari, dont la moitié est inactive ou presque et au moins cinq autres associations sont dans le village d'El-Ézab Quebli. Toutes ces associations sont dites « de développement de la société locale ».

En plus des associations, d'autres types d'organisations de la société civile existent dans le village. Ce sont les coopératives agricoles et les centres ruraux de jeunesse, organisations tellement proches de l'État qu'elles sont souvent considérées comme « paraétatiques ». Elles ne sont pas particulièrement concernées par les dynamiques de développement local.

Finalement il y a le secteur privé. Il est essentiellement composé d'agriculteurs avec un écart considérable entre un petit nombre d'exploitants agricoles ayant une assez grande surface cultivée et la majorité des agriculteurs cultivant des surfaces plus petites. Il existe aussi quelques entrepreneurs qui investissent dans le commerce de proximité, le tertiaire, l'artisanat ou d'autres petits projets.

De nombreuses activités sont initiées et mises en œuvre par ces acteurs locaux mais on peut avancer que, dans ce territoire, l'initiative revient souvent aux associations de développement local.

Pour avoir une illustration couvrant différents types d'ancrages territoriaux du développement local, nous allons présenter les activités et les projets des deux associations sur lesquelles notre recherche s'est focalisée: l'association de développement de la société locale d'El-Fawares créée en 1994 qui a une vocation généraliste et l'association du développement de la société agricole d'El-Ézab Bahari, créée en 2002 et qui est spécialisée dans le développement agricole. Ces différents activités et projets seront classés sous trois rubriques: activités et projets à territoires localisés, à territoires intermédiaires ou à territoires éclatés.

Activités et projets à territoires localisés

Parmi les différents projets et activités des deux associations, celui ayant le territoire le plus restreint est le projet de l'eau potable, entrepris par l'association d'El-Fawares en 1997.

Le projet de microcrédit de l'association d'El-Fawares est presque autant localisé. Un simple comptage montre que sur les 336 femmes bénéficiaires de ce projet depuis sa mise en œuvre en 2002 et jusqu'au mois d'août 2006, seulement une dizaine n'appartient pas à El-Fawares.

- Activités et projets à territoires intermédiaires

Un autre groupe d'activités est dans une catégorie territoriale intermédiaire : ce sont des projets non exclusivement réservés à une zone bâtie, mais ayant quand même une certaine préférence facile à détecter, toujours en faveur d'El-Fawares. Ils sont trois dans cette catégorie : le projet

de collecte des eaux usées de l'association d'El-Fawares, le projet de microcrédit de l'association agricole et le jardin d'enfants de l'association d'El-Fawares.

Activités et projets à territoires éclatés

Il existe une quatrième sorte d'activités dont les territoires sont si souples que l'on peut même se poser la question de la pertinence d'utiliser la notion de territoire. Ce sont des projets dont les bénéficiaires n'ont apparemment aucune tendance d'appartenance territoriale commune. Ce n'est pas par hasard que ces quatre projets sont des projets de développement agricole. Le territoire de chacun de ces projets n'est pas construit autour d'une appartenance à un espace géographique commun, mais plutôt à un aspect précis de cette activité économique principale qu'est l'agriculture.

Pour bien illustrer le phénomène d'éclatement territorial, on peut prendre l'exemple du projet « Safe Agriculture for Farmers in Egypt – SAFE », projet d'agriculture raisonnée mis en place conjointement par les deux associations entre 2003 et 2006.

Il en est de même pour les agriculteurs qui ont été sélectionnés pour commencer la démarche en vue de l'obtention de la certification EurepGAP qui permettra à leurs produits un accès aux marchés européens. Au mois d'août 2006, la liste comptait 10 agriculteurs.

Le même phénomène d'éclatement territorial est perçu dans les autres projets de développement agricole, à savoir l'atelier de fabrication de compost (engrais biologique) de l'association agricole et le projet de l'agriculture pour l'exportation EI-SHAMS,

L'élément le plus intéressant qui ressort de cet aperçu d'activités et de projets vu sous l'angle de l'ancrage territorial est le fait que deux dynamiques complémentaires existent : d'un côté, des territoires appellent à la mise en œuvre de projets répondant aux besoins des populations et de l'autre, des occasions de projets qui se présentent aux acteurs entraînent une délimitation territoriale qui s'explique plus par la nature même du projet que par la volonté des acteurs. Le découpage administratif, la géographie physique, ainsi que toutes les représentations sociales, culturelles et identitaires qui en découlent, influencent les comportements des acteurs associatifs.

Ces acteurs associatifs sont en train de définir et redéfinir constamment des limites spatiales qui leur semblent pertinentes en fonction de leurs attentes, de leurs besoins, des opportunités qui se présentent devant eux, et surtout des dynamiques sociales qui sont à l'œuvre. Ce jeu d'interaction sociale permet à chaque projet ou activité de constituer une variante spatiale : parfois le territoire d'action est indéfinissable parce que traversant les frontières administratives, parfois il correspond à l'UVL, à l'ensemble du village d'El-Ézab Bahari et parfois même il se limite à la zone bâtie d'El-Fawares à laquelle la majorité des responsables des deux associations étudiées appartiennent.

Les appartenances territoriales des acteurs associatifs expliquent en partie les choix de délimitation spatiale des activités et des projets. La nature de chaque activité ou projet explique le reste. Le découpage administratif sert de base de négociation ; résultat : flexibilité spatiale et territoire à géométrie variable.

2. La zone de Tiba (nouvelles terres)

A. Contexte et structures de production

La zone de Tiba est située dans une des plus grandes régions de nouvelles terres mises en valeur au Nord-Ouest du Delta du Nil (région de Noubareyah).

La zone d'étude est située dans une des plus grandes régions de nouvelles terres mises en valeur au nord ouest du delta du Nil.

Composée de 12 villages créés autour d'un canal d'irrigation (le canal Nasr), la zone fait partie des nouvelles terres mises en valeur dans le cadre de la troisième génération des politiques publiques, c'est à dire celles qui ont ouvert la voie à l'installation des grandes exploitations/entreprises agricoles. Originaire des villages et des villes du Delta, la population de la zone, installée depuis plus d'une quinzaine d'années, est composée essentiellement de deux catégories de résidents qui habitent dans les villages avec leurs familles: les agriculteurs et les jeunes diplômés. S'ajoute à ces deux catégories, les salariés (ingénieurs agronomes, techniciens et ouvriers agricoles) qui travaillent et gèrent les grandes exploitations alors que les propriétaires sont installés dans les grandes villes du pays (Le Caire ou Alexandrie).

Trois types d'exploitations agricoles correspondent aux catégories de producteurs :

- des petites et très petites surfaces (de 1 à 2ha) exploitées par les agriculteurs et les jeunes diplômés,
- des surfaces moyennes (de 10 à 25ha) exploitées par des petits investisseurs individuels.
- et des grandes et très grandes surfaces (plus de 1500 ha) exploitées par des grands investisseurs souvent regroupés en entreprise familiale, ou non.

C'est la destination de la production, en plus de la taille, qui différencie la logique et le fonctionnement des exploitations. Seuls les grands exploitants-entrepreneurs ont accès au marché international et exportent presque la totalité de leurs productions par l'intermédiaire d'entreprises d'exportation qui souvent leur appartiennent.

Tous les autres producteurs se trouvent contraints de vendre leur production aux grossistes, qui monopolisent la commercialisation sur le marché national, aux prix et conditions fixés par ces derniers.

Deux problèmes majeurs existent dans la zone : la question de l'eau et celle des droits de propriété. L'eau d'irrigation, condition vitale, est la principale préoccupation de tous les acteurs (privés et institutionnels). La quantité, la qualité et le partage de l'eau posent de nombreux problèmes et sont une source permanente de conflits.

B. Les acteurs institutionnels et associatifs :

Il n'existe pas dans les villages des nouvelles terres les mêmes institutions publiques que celles que l'on trouve dans chaque village des anciennes terres c'est à dire les collectivités territoriales, la coopérative agricole et l'agence de la banque du crédit agricole.

Les acteurs associatifs se résument à deux associations : une association des usagers de l'eau (water users association) et une association de développement local. La première a été créé dans le cadre de la loi nationale de la fin des années 90 pour regrouper les agriculteurs dont les terres sont desservies par le même canal secondaire d'irrigation. Théoriquement chargée de gérer les tours d'eau, de régler les conflits et de veiller à l'entretien des canaux, l'association est jugée par les agriculteurs, inefficace et sans pouvoir réel. Elle souffre d'un cadre juridique étroit et de désaccords permanents entre ses membres.

Quant à l'association du développement local, elle est constituée principalement des jeunes diplômés et surtout de leurs épouses. Malgré des membres motivés et capables, elle est limitée

dans son action par le manque des moyens financiers et dépend totalement des financements hasardeux accordés par les ONGs ou les organisations internationales.

Les grands exploitants sont de loin les acteurs les mieux organisés. Ils ont leurs propres associations de producteurs-exportateurs au niveau national. La plus grande est sans doute l'association des producteurs-exportateurs horticoles qui compte plus de 200 membres, et quelques dizaines de salariés. Elle organise des sessions de formation pour les agronomes et techniciens salariés des grandes exploitations, publie des bulletins d'information technique et économique, et forme un lieu de rencontre et de débats pour ses membres.

C. Le processus de territorialisation dans la région d'étude

Existe-t-il un processus de territorialisation dans la région d'étude ? La réponse à cette question ne peut être que nuancée. Dans un premier temps, on peut répondre par la négative tout en expliquant les raisons, ensuite on va identifier les facteurs qui laissent prévoir des possibilités d'émergence territoriale.

Les facteurs négatifs

La région d'étude ne réunit pas, à ce stade, les éléments constituant un territoire. Le sentiment d'appartenance n'existe pas encore compte tenu de l'histoire relativement courte de l'implantation de la population, les institutions locales sont faibles ou inexistantes, et les acteurs sont éclatés, atomisés et en face à face avec l'administration publique et le pouvoir.

- Un capital social encore faible mais qui peut se développer

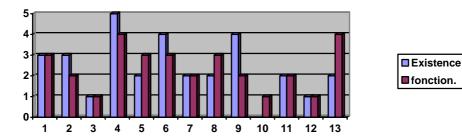
Mais ce qui semble, dans un premier temps, handicaper le processus de territorialisation, c'est plutôt le manque de capital social, concept pertinent pour expliquer le fonctionnement de la région d'étude et les raisons pour lesquelles le processus de territorialisation est en panne.

C'est la faiblesse du capital social dans la région d'étude qui explique en grande partie la réponse négative à la question de départ.

Le cadre institutionnel national, qui n'offre que des simulacres de décentralisation, rend toute forme d'action collective provisoire et ponctuelle. Or, les producteurs subissent des pressions croissantes dues à la fragilité de leurs situations économiques et de l'état des ressources en eau.

Dans l'absence de toute forme de régulation extérieure, la coordination entre les acteurs pour mettre en place des formes de gouvernance locale va s'imposer par nécessité comme seule voie possible pour éviter une dégradation irréversible de l'état des ressources en eau qui se traduira par une perte du principal facteur de production.

Les Indicateurs de l'émergence des territoires ruraux :



- 1. Administrations déconcentrées
- 2. Administrations sectorielles
- 3. Services d'appui au développement
- 4. Territoires de projet sectoriel
- 5. Territoires de projet global
- 6. Associations territoriales incluses dans les projets
- 7. Associations territoriales suscitées par des ONG
- 8. Associations territoriales spontanées
- 9. Législation sur les associations territoriales
- 10. Fonctionnement démocratique des associations
- 11. Ancrage socio territorial des associations
- 12. Emergence d'une perception nouvelle des ressources territoriales a valoriser
- 13. Existence d'un processus de mobilisation de ces ressources
- 14. Unité administrative élémentaire qui initie un projet de développement territorial : Unité Villageoise Locale (UVL)³

La grille qui a été établie par chacune des équipes a été remplie de la façon suivante :

- Pour chaque indicateur, on a deux éléments, représentés par deux lignes :
 - . ligne « E » : « existence du phénomène dans le pays [(ex. oui, il y a dans le pays des administrations déconcentrées (indicateur 1)] »,
 - . ligne « F » : «fonctionnement du phénomène» (ex. services d'appui au développement : ils existent mais fonctionnent mal).
- L'appréciation sur l'existence et le fonctionnement est donnée par une note de 1 à 5 permettant de mesurer l'extension du phénomène dans le pays (existence) et la pertinence de son fonctionnement (fonctionnement).

Notes

¹ Les noms du village et de certains lieux mentionnés ont été modifiés pour garder l'anonymat et respecter la vie privée des personnes concernées. C'est la raison pour laquelle aucune carte de la zone n'est fournie.

Le village-centre est celui où se trouve le siège de l'unité d'administration locale (municipalité) et le conseil populaire local (les élus locaux représentant tous les villages de l'UVL). En plus des villages, l'unité villageoise locale peut comprendre des unités administratives plus petites.

L'Egypte compte 1133 unités villageoises locales en 2002, avec une moyenne de 34000 habitants/UVL. Ces 1133 UVL se composent de 4549 villages ayant chacun en moyenne 8500 habitants

Il faut noter que le découpage en UVL répond à une vision politique et ne correspond donc pas forcément à un découpage de territoires de développement économique et social.

² Ce programme, s'étale sur la période 1994 – 2017. Il est mis en place par l'Agence de la Construction et du Développement du Village Égyptien ACDVE, le principal organe étatique responsable du développement rural en Égypte depuis sa création dans les années 1970.

³ Chaque unité villageoise locale se compose de plusieurs villages, quatre en moyenne, dont le plus grand s'appelle village-mère ou village-centre et les autres s'appellent villages dépendants ou villages satellites.

Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens

Le Liban

Des territoires religieux, tribaux et économiques, aux territoires de développement.

Salem Darwlich, Université Libanaise, Faculté des Sciences Agronomiques et Vétérinaires

Chawki El Moussawi, Université Libanaise, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

La dynamique territoriale au Liban est une question à la fois ancienne et nouvelle. Son histoire agitée avant même son émergence comme Etat, est sans doute un des phénomènes qui expliquent la genèse récente qu'on y rencontre, de territoires de développement.

En fait, on assiste jusqu'à aujourd'hui, au Liban, à la fois à un phénomène de centralisation et de concentration des administrations et au maintien d'identités territoriales locales. Cette dualité est exposée en analysant d'abord les problèmes au niveau national et par la suite dans un territoire particulier, celui de Hermel et Ouadis dans la région de Baalbeck-Hermel.

I - L'analyse nationale

Les montagnes : territoire historique de refuge des minorités

L'histoire du Liban trouve son originalité dans la montagne. Cependant, du fait de sa configuration accidentée, ce pays de montagnes a souvent accueilli les réfugiés de toutes les minorités pourchassées par les armées des envahisseurs de nombreuses contrées (Rondot, 1983). Ces montagnes constituèrent l'habitat préféré, d'abord pour les maronites (VIII éme siècle), puis pour les chiites (IX ème siècle), et enfin pour les druzes (XI ème siècle) chassés d'Egypte. Ces communautés ont préféré vivre pendant des siècles, sur les hauteurs, dans des conditions difficiles, pour se défendre contre les invasions et pour sauvegarder leur liberté (Picarat et Crucifix, 1983).

Du « Petit Liban» au « Grand Liban »

Le nom de « **Petit Liban** » date de 1864 et couvrira la même réalité jusqu'à la première guerre mondiale. Il comprend alors, Beyrouth, les grandes villes côtières et le mont Liban.

Il faudra attendre cependant 1920 pour voir apparaître un « **Grand Liban** » qui s'agrandira notamment de la plaine de la Béquaa et dont l'existence et le caractère républicain seront officialisés en novembre 1943.

Le regroupement dans un seul Etat républicain de cette « mosaïque » de communautés religieuses ou ethniques va donner à la territorialisation du Liban une forme très particulière, qui ira jusqu'à la répartition confessionnelle des fonctions publiques..

Mais le Liban connaîtra de plus une histoire très mouvementée marquée notamment par la guerre de 1975.

Les caractéristiques globales que l'on peut retenir du Liban sont les suivantes :

- La très grande diversité démographique, sociale, culturelle et religieuse reste encore aujourd'hui un des éléments les plus marquants du Liban.
- Pour des raisons politiques liées au nécessaire compromis issu de l'équilibre entre les communautés, il est impossible de connaître l'effectif de la population qui d'ailleurs n'a pas de caractère officiel depuis le recensement de 1932
- La population urbaine serait actuellement de plus de 60 % de la population totale, avec les mêmes difficultés de définition déjà signalées.
- L'économie libanaise est centrée sur la capitale mais on perçoit aussi des initiatives plus locales que cette étude permet de mieux repérer.
- On est en présence encore aujourd'hui d'une économie non planifiée qui comprend des disparités régionales importantes.

La territorialisation au Liban reste très marquée par la structuration religieuse de l'occupation de son territoire.

Nous pouvons avancer que le partage social entre les libanais est essentiellement un partage religieux. Ce partage social et religieux s'est inscrit dans le partage de l'espace (sunnites à Beyrouth, maronites au Mont-Liban, Chiite au Sud du Liban et au Nord de la Béqaa).

Ce partage religieux et de l'espace vont faire éclore des féodalismes locaux que l'on va retrouver à la fois au niveau politique, économique et social. Ainsi, au Liban, traiter de la territorialisation du développement c'est fondamentalement traiter de la répartition religieuse des espaces de développement.

Il reste qu'il y a au Liban toute une série de frontières religieuses entres les communautés, certaines sont étanches comme le Mont-Liban ou le Nord de la Beqaa, d'autres sont historiquement provisoires comme la répartition de l'espace de Beyrouth qui sont prêtes à disparaître car elles sont la suite de conflits comme celui de la guerre du Liban.

Il peut y avoir aussi des alliances religieuses politiques comme on l'a vu récemment entre les deux partis politiques : le Hezbollah et le Courant Patriotique Libre, mais il est difficile pour un chercheur d'avancer que ces alliances sont durables, d'une part, et qu'elles ont d'autre part, une inscription territoriale.

Ainsi, la territorialisation au Liban, dans sa formation historique, est largement dépendante de l'appropriation historique par les différentes religions de portions entières du territoire

II - Analyse régionale

Devant la situation territoriale du Liban, il faut prendre conscience que les organisations internationales ont tenté par leur action, pendant et après la guerre, de structurer le territoire par leurs projets.

Nous avons choisi d'analyser la territorialisation dans la région de Balbeck Hermel.

Pour bien faire ressortir les spécificités de cette zone, nous traiterons d'abord de la zone de Balbeck-Hermel dans son ensemble puis nous nous attacherons à analyser la territorialisation dans le caza d'Hermel el Ouadis car cette zone a été la zone par excellence des **cultures illicites** et que ses problèmes de territorialisation sont assez spécifiques.

1. La zone de Balbeck Hermel dans son ensemble.

Délimitation géographique et démographie

Cette région, située entre les deux chaînes montagneuses du Mont-Liban et de l'Anti-Liban, s'étend du village de Temnine El Tahta (frontière avec le caza de Zahlé) au Sud de la ville de Baalbeck jusqu'à la frontière nord avec la Syrie sur une longueur de 60 kilomètres et une largeur de 13 kilomètres.

Représentant près du tiers de la surface totale du Liban (28%), les deux cazas couvrent 292 003 hectares (64% de la surface totale de la vallée de la Béqaa). Le Caza de Baalbeck, situé dans le centre de la Béqaa couvre 240 335 ha. Il représente 21,7% de la surface totale du Liban et 81,6% de la surface des deux cazas de Baalbeck-Hermel. Le Caza de Hermel représentant le nord de la Béqaa couvre les 51 688 ha restants. Il représente 4,9% de la surface totale du Liban, et 18,4% de la surface de la région (Darwich, 2003).

Les structures sociales

Baalbeck-Hermel est dominée par une réalité clanique et familiale. Ceci revient au fait que tous les clans et les familles qui se sont installés depuis de longues périodes ont émigré vers cette région pour diverses raisons : l'islam et la conquête de nouvelles régions, la défense de certaines régions des invasions grecques et des Croisades, et enfin des raisons économiques et sociales (certains clans ont été chassés de leur région d'origine).

Dans la région de Baalbeck-Hermel, la structure sociale présente deux formes d'organisations: le clan "**Achira**" et la famille "**Osra**".

Le clan est une appartenance sociale spécifique à la région, basée sur la parenté et le lien de sang. L'individu qui appartient à un clan est solidaire de tous les autres membres et le degré de parenté consanguine conditionne l'importance de cette solidarité. Le clan est lui-même constitué par la somme de plusieurs fractions "Jubb", la fraction étant la somme de plusieurs familles patriarcales "Beit", et la famille patriarcale étant la somme de plusieurs familles nucléaires « Osra ». Trois critères distinguent le clan:

- L'appropriation d'un domaine géographique défini.
- Une activité économique basée essentiellement sur l'élevage et, accessoirement sur l'agriculture.
- L'instabilité résidentielle ou la double habitation, l'une hivernale et l'autre estivale, due à des nécessités économiques (sources d'eau pour l'élevage...).

La structure foncière et son évolution

Pour des raisons essentiellement historiques, on est contraint d'avancer que la situation foncière de cette région n'est pas claire, la taille de la majorité des exploitations restant inconnue.

En plus, ce qui aggrave la situation, c'est que la succession se fait traditionnellement par un processus d'héritage ne comportant aucune inscription légale.

D'après les données du cadastre datées de 1954 à 1962, il y aurait à Hermel quelques très grands propriétaires dont 6 possèdent une superficie de 663 ha répartis comme suit : 350, 101, 85, 69 et 59ha. Le reste est cultivé par des petits et moyens agriculteurs, dont la taille moyenne des exploitations dans le jurd (montagne) de Hermel est de 0.4 ha de terres irriquées et 1,7 ha

de terres en cultures sèches. Dans la plaine de Hermel, elle est de 2.2 ha de terres irriguées et 1,6 ha de terres en cultures sèches¹. Nous remarquons ainsi, d'après ce qui précède, que les exploitations agricoles, dans la région de Hermel, sont, dans leur grande majorité, de petite taille.

Le secteur agricole dans la région de Baalbeck-Hermel a été pour les mêmes raisons difficiles à appréhender.

Mais les investigations opérées sur la zone de El Hermel-Ouadis permettent cependant de clarifier certains éléments importants :

Les agriculteurs constituent la catégorie socio-économique la plus importante, car ils représentent 44,5% de la population active agricole et 31% de l'ensemble de la population active dans la zone. Les agriculteurs éleveurs constituent la deuxième catégorie : ils représentent 17,3% de la population active agricole et 12% de la population active totale. Eleveurs et pasteurs constituent ensemble 27,3% de la population agricole et 19% de la population totale.

Le pourcentage élevé de la population active agricole et particulièrement dans l'activité de l'élevage, découle du maintien des techniques traditionnelles. Les rendements demeurent faibles, la plus grande part de la production animale servant à l'autoconsommation.

2. La zone de ElHermel-Quadis

De loin la plus vaste zone de la Plaine nord de Baalbeck (516,7 km²), la zone de El Hermel - Ouadis est située à l'extrême nord-ouest de la Plaine de la Béqaa, et s'étend jusqu'à la frontière syrienne et en grande partie sur la partie septentrionale du Mont Liban .

Baalbeck-Hermel : du territoire des cultures illicites au territoire « identitaire » de l'oliveraie, de la truite et de l'agro-tourisme.

Cette zone était depuis longtemps pauvre en infrastructures de toutes sortes, les villages de la région manquant d'eau, d'électricité, de route, de téléphone, d'école. La faible rentabilité des cultures pratiquées et la manque d'équipements se sont répercutés sur le développement du secteur agricole. En même temps, la pratique de l'élevage de toute sorte était négligeable. Quant au secteur tertiaire, il était limité à quelques petits magasins qui assuraient l'approvisionnement des habitants des villages.

C'est dans ce contexte matériel et social que se sont développés depuis longtemps l'expansion et le trafic des **cultures illicites**. L'agriculture, fondée sur les cultures traditionnelles, servait à l'autoconsommation (du fait des difficultés d'écoulement des produits sur le marché national), alors que les cultures illicites assuraient des revenus monétaires complémentaires aidant à la survie des agriculteurs, et permettant parfois leur enrichissement.

En 1992, le Liban était au troisième rang des pays producteurs de cannabis, d'après les données exposées à la 35^{ème} session de la « commission des drogues narcotiques », qui s'est déroulée à Vienne du 6 à 15 Avril. Le Liban était décrit comme disposant de 9 000 hectares de cannabis avec une estimation de la production moyenne de 545 à 1 000 tonnes de haschisch². Avec la fin de la guerre civile et le changement de conjoncture politique, les responsables libanais ont exprimé le désir d'éradiquer les cultures illicites, d'interdire leur trafic, de rayer définitivement le Liban de la liste des pays producteurs de drogues et enfin d'inspirer à nouveau la confiance sur la scène internationale.

Après cette éradication des cultures illicites, il y eu un **changement d'identité de ce territoire**. On est passé d'une identité fondée sur les cultures illicites à un territoire identitaire de

l'oliveraie, de la truite et de l'agro-tourisme. Etant donné que le territoire de Hermel est caractérisé par un climat semi-aride avec une pluviométrie ne dépassant pas 200 mm par an et une pauvreté pesante, les agriculteurs se sont mis d'une part à cultiver les oliviers dans la plaine ce qui ne nécessite pas un investissement important, et d'autre part, les propriétaires de terrains avoisinant la rivière de l'Oronte ont commencé à construire des bassins pour l'élevage de la truite. Ainsi, les terres plantées en olivier ont atteint rapidement environ 2000 dounoms (200 ha)³ et 137 stations piscicoles ont été construites avec une production de 1000 tonnes⁴.

En parallèle à cette activité de pisciculture sur la rivière de l'Oronte, se sont développé le canoë-kayak et le rafting, une activité touristique nouvelle et seulement praticable dans l'Oronte. De plus, en 2003, certains propriétaires montagnards du territoire du « clan Ellow » ont développé un projet d'agro-tourisme (nommé El Jurd) sur les hautes montagnes du territoire. Les touristes viennent passer leurs vacances ou des week-ends à la montagne, les propriétaires du lieu leur assurent le logement dans des tentes ainsi que la nourriture locale à base de produits locaux.

Suite à ces changements, un territoire avec une nouvelle identité s'est mis en place qui est celle des oliveraies, de la truite et de l'agro-tourisme. Cette identité a remplacé celle des cultures illicites qui avait pourtant existée pendant des siècles

Les acteurs locaux

Ces nouvelles activités supposaient une nouvelle organisation sociale. Basée le plus souvent sur des associations, des coopératives et des clubs, cette nouvelle organisation a fait aussi émerger la nouvelle gouvernance qui était nécessaire à ces nouvelles activités.

La réinsertion et la réhabilitation sociale et économique durables des populations des régions sortant de crise ont accompagné le choix pour le retour et la consolidation de la paix.

Or, tout, ici, démontre une situation de sous-développement chronique extrêmement préoccupante dans les villages les plus isolés où des agriculteurs sont prêts à reprendre les cultures illicites. Pour ce faire, plusieurs opérations doivent être réalisées.

Il fait d'abord augmenter les opportunités d'accès aux infrastructures et aux services publics, soins de santé primaire, éducation scolaire, eau potable, assainissement des eaux usées, élimination des déchets ménagers, réseaux de communication : routes, téléphone, et ressources énergétiques à travers l'électrification.

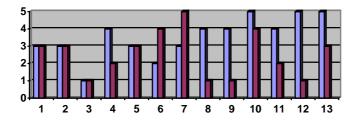
On doit aussi prendre en considération, par les institutions sociales, la problématique d'insertion des franges de la population marginalisée pour des raisons d'ethnie, de religion, de sexe, d'âge, etc.

On doit enfin sécuriser les populations vulnérables qui, en situation de pauvreté et donc d'exclusion, sont toujours les premières à subir les contraintes politiques, économiques, de guerre et les dernières à se réinsérer même quand les conditions politiques et économiques reviennent à la normale.

La recherche de la réhabilitation sociale durable passe par la participation, l'intégration des citoyens dans les processus locaux de planification, de décision et de gestion. Du statut d'exclus, ils passent au statut d'acteurs de leur développement et non de bénéficiaires du développement.

Les processus naissants de développement territorial pourraient être à la base d'une réponse à ces questions. Sans doute faudrait-il qu'ils inventent de nouveaux processus associant acteurs privés, acteurs publics et acteurs associatifs. Mais le contexte actuel du Liban suppose qu'ils inventent d'autres formules que celles que l'on voit se développer ailleurs en s'appuyant notamment sur des organisations de coopération probablement internationales.

Indicateurs d'émergence des territoires ruraux au Liban





- 1. Administrations déconcentrées
- 2. Administrations sectorielles
- 3. Services d'appui au développement
- 4. Territoires de projet sectoriel
- 5. Territoires de projet global
- 6. Associations territoriales incluses dans les projets
- 7. Associations territoriales suscitées par des ONG
- 8. Associations territoriales spontanées
- 9. Législation sur les associations territoriales
- 10. Fonctionnement démocratique des associations
- 11. Ancrage socio territorial des associations
- 12. Emergence d'une perception nouvelle des ressources territoriales à valoriser
- 13. Existence d'un processus de mobilisation de ces ressources
- 14. Unité administrative élémentaire qui initie un projet de développement territorial : la circonscription foncière.

La grille qui a été établie par chacune des équipes a été remplie de la façon suivante :

- Pour chaque indicateur, on a deux éléments, représentés par deux lignes :
 - . ligne « E » : « existence du phénomène dans le pays [(ex. oui, il y a dans le pays des administrations déconcentrées (indicateur 1)] »,
 - . ligne «F»: «fonctionnement du phénomène» (ex. services d'appui au développement : ils existent mais fonctionnent mal).
- L'appréciation sur l'existence et le fonctionnement est donnée par une note de 1 à 5 permettant de mesurer l'extension du phénomène dans le pays (existence) et la pertinence de son fonctionnement (fonctionnement).

Notes

¹Cité par Ali Moussaoui,(1985), op. cité, p.95.

² Le chiffre de 9 000 hectares mentionné ci-dessus a été cité par C. L. Phocas dans son rapport, Baalbeck-Hermel area Integrated Rural Development Programme, 1993, pp. 69-70.

³ Nos propres enquêtes 2008.

⁴ El Zein Ghassan, Hanna Darine, Rapport final du Projet, "Recupero e rafforzamento delle attività produttive e generatrici di reddito a favore della popolazione di Chouwaghir e Hermel (ROSS L06-A1420)", Movimondo, 2008.

Processus d'émergence de la territorialisation dans les pays méditerranéens

La Palestine

Nabil Abu Shammala, Gaza University Jean-Paul Chassany, INRA Montpellier

Le cas palestinien et ses spécificités tragiques amènent à s'interroger sur les possibilités d'un développement des territoires et sur la place de l'agriculture dans ce développement. La notion de territoire sera prise plutôt dans le sens d'un espace relativement localisé, construit, géré et valorisé par des acteurs locaux. Les territoires palestiniens étant fortement dépendants et sous un statut de quasi-occupation, nous nous intéressons principalement aux processus d'émergence de territoires fragmentés et divers et au rôle des acteurs. Notre objectif est de voir comment, dans ces conditionsⁱ, le développement d'une agriculture et de son espace rural en Palestine, basé sur le rôle des acteurs, est possible et en quoi cela peut préparer l'émergence du territoire plus cohérent et structuré d'un Etat.

De fait, la spécificité de ce pays, au regard des conditions historiques, géopolitiques, démographiques et économiques qui le caractérisent, constitue un cas exemplaire pour la recherche et l'action et peut représenter un modèle original de développement dans un contexte d'émergence d'un Etat-nation soumis à une précarité territoriale importante.

I – Un pays en construction dans un contexte particulièrement complexe et déstructuré

Trois éléments déterminants caractérisent le contexte de la Palestine. Il s'agit d'un pays en construction avec une gouvernance affaiblie au sein duquel un processus grave de ségrégation et de fragmentation en petits territoires se manifeste et se poursuit inexorablement malgré les pressions internationales.

1. Le contexte palestinien : une gouvernance très affaiblie par une partition territoriale unique

Selon les accords d'Oslo, le territoire palestinien est divisé en trois parties ;

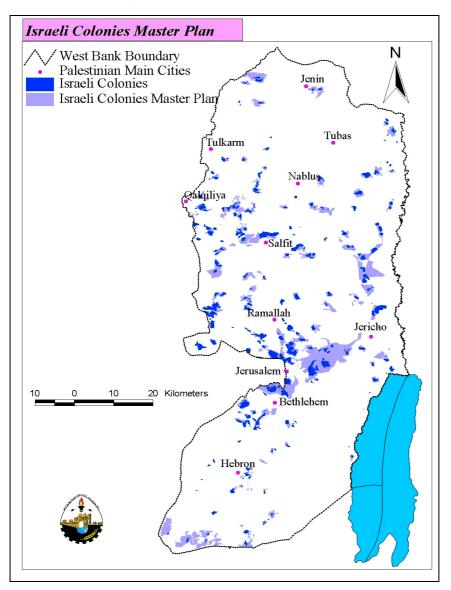
- la zone A, qui inclut les villes principales, et qui est contrôlée par l'Autorité palestinienne
- la zone B, qui inclut les villages palestiniens contrôlée par l'Autorité palestinienne, uniquement sur le plan administratif, tandis que l'armée israélienne contrôle le passage et la sécurité.
- la zone C : elle est sous le contrôle absolu d'Israël. Cette zone inclut les colonies, les réserves naturelles, les zones de parcours et la vallée du Jourdain (notre zone d'étude).

Bien que l'Autorité palestinienne ait été créée à la suite des accords d'Oslo, la partition du territoire palestinien induit une gouvernance faible et divisée. En effet l'Autorité palestinienne a besoin de conditions favorables à un minimum de coordination entre les acteurs et entre les différentes régions destinées dans un avenir proche à constituer son territoire. Or l'Autorité palestinienne dans la plupart des cas est obligée d'obtenir une autorisation préalable de la part d'Israël pour mettre en œuvre la plupart de ses décisions et activités dans les zones B et C. Cet affaiblissement de fait de la gouvernance palestinienne se traduit directement au niveau du contrôle des frontières et des ressources. Le résultat de l'occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza en 67, et les heurts dramatiques entre la communauté palestinienne et l'Etat d'Israël, débouchent sur la fragmentation de l'espace en petits territoires morcelés qui dépendent économiquement d'Israël par l'intermédiaire de décisions de nature politique. Il y a plus de 435.000 colons en Cisjordanie, installés sur plus de 30% de la surface totale de la Cisjordanie. Ces colonies sont implantées au cœur des territoires palestiniens (cf. carte n° 1). Ces installations s'accompagnent du renforcement de l'emprise des israéliens sur les ressources en eau: cela crée une concurrence supplémentaire sur cette ressource particulièrement rare et aboutit à exclure les paysans palestiniens du voisinage. Enfin ces installations de colonies juives se traduisent aussi pour des raisons de sécurité par une exclusion de fait des éleveurs palestiniens des zones extensives de pâturages. En effet ces zones sont placées sous contrôle militaire et interdites à toute libre circulation des éleveurs palestiniens (cf. carte n°2). La construction de couloirs de circulation (routes dites de contournement) pour relier les colonies renforce cette fragmentation des territoires et des populations (cf. carte n°3)

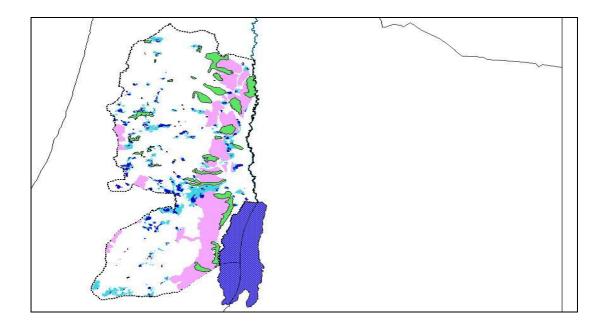
2. Des coopérations nécessaires

Néanmoins, pour un certain nombre d'éléments du développement, les acteurs israéliens et palestiniens sont impliqués dans une situation « d'opposition- coopération » nécessaire : c'est le cas lors d'épidémies touchant les hommes ou les animaux (ex. grippe aviaire), c'est vrai pour les problèmes de maintien de la ressource en eau, en qualité et en quantité (gestion des nappes phréatiques et des eaux de ruissellement), c'est aussi le cas pour la disponibilité en main d'œuvre.

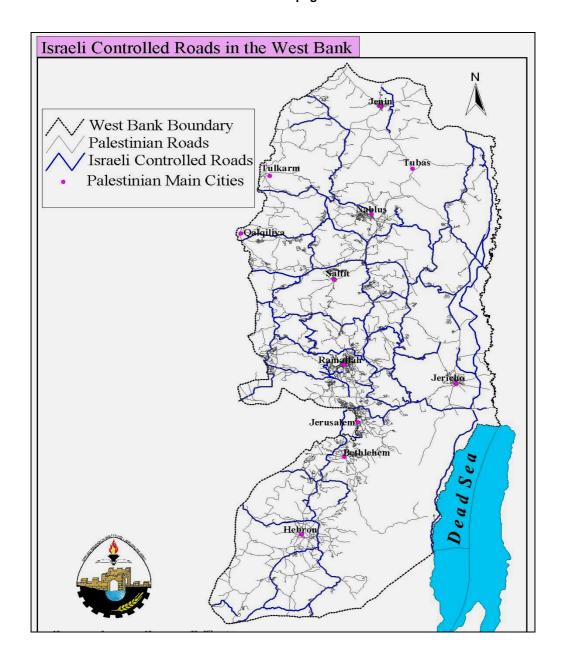
Carte n°1 : Colonies juives en Cisjordanie



Carte $n^{\circ}2$: Les zones militaires israéliennes en Cisjordanie (en rose, les zones militaires)



Carte n°3 : Routes de contournement et découpage des territoires



II – Des tentatives de développement sous l'initiative de l'autorité palestinienne et de la société civile

Malgré ces handicaps apparemment rédhibitoires, l'Autorité Palestinienne tente jusqu'à ce jour de mener des actions de développement : elle s'est principalement concentrée sur le développement de trois secteurs : les services, le tourisme et le commerce.

L'agriculture palestinienne reste néanmoins une composante importante du PIB, au 6^{ième} rang des secteurs économiques principaux, soit entre 8 et 16% environ selon l'année : 340.8 millions de dollars sur un PIB de 4135 millions de dollars en 2005. Les actifs agricoles représentent environ 14% de la population active. Cela permet d'assurer une partie non négligeable de l'autosuffisance alimentaire, en fournissant respectivement. 91%, des légumes verts, 95% des volailles, 72% du lait, et 61% de la viande (Ministère de l'agriculture, 2005).

Compte tenu de la situation géopolitique très complexe et dramatique qui caractérise la Palestine, on est étonné par la relative résistance du secteur agricole qui progresse de 60% en valeur sur onze ans (1995/2006) et qui passe de 600 millions de dollars à un milliard de dollars US, entre 1995 et 2005. Il faut néanmoins mettre ces évolutions en rapport avec la croissance démographique (environ 12 % au cours de la décennie, passant de 2,9 millions d'habitants en 1994 à 3,2 millions en 2005) et en rapport avec des ressources naturelles rares, notamment eau et sols et des coûts de production croissants (eau et énergie). D'autre part il faut compter avec une très forte variabilité interannuelle (conditions climatiques et politiques). Néanmoins la progression est, en tendance longue, assez élevée pour les cultures sous serres, les élevages avicoles industriels, l'élevage ovin et caprin et l'arboriculture plus ou moins irriguée, témoignant ainsi d'une aptitude à l'innovation des agriculteurs palestiniens.

Compte tenu de l'augmentation des coûts, il semble judicieux pour certaines productions de rechercher le maximum de valeur ajoutée nette en visant l'originalité et la qualité.

III – Vers une approche du développement agricole et rural basée sur le concept de territorialisation du développement agricole et la recherche de compétitivité territoriale

Dans leurs initiatives, les responsables palestiniens oscillent entre des stratégies de développement quand la situation est relativement calme et des stratégies de secours ou de survie pendant les périodes de crises. D'autre part ils poursuivent des objectifs opposés: l'autosuffisance agro-alimentaire vs la compétitivité et l'exportation.

Historiquement, l'agriculture palestinienne était en effet une agriculture compétitive basée sur l'avantage comparatif : on peut rappeler les exportations d'oranges de Jaffa. Pourtant cette compétitivité a commencé à régresser depuis les années 1980. L'avantage comparatif était lié à la main d'œuvre qualifiée, la présence de cinq zones agro-écologiques permettant de produire toute l'année (dont une production précoce), facilitant en théorie l'accès aux marchés au bon moment par rapport aux concurrents étrangers et ce aux meilleurs prix. De plus les ressources naturelles étaient alors disponibles et d'accès relativement facile et libre.

La proclamation militaire israélienne à la suite de la guerre de 1967 a imposé un droit de contrôle et de gestion des ressources en eau en Cisjordanie par les autorités israéliennes. Cette proclamation privilégie les colons israéliens et porte préjudice aux autochtones pour accéder à leurs propres ressources: selon l'autorité de l'eau palestinienne, les colons israéliens

en Cisjordanie consomment quatre fois plus d'eau que les palestiniens à un prix 3 à 4 fois moins élevé.

1. Une compétitivité territoriale peut-elle être recherchée pour l'agriculture palestinienne et quel est son intérêt ?

La compétitivité territoriale est une nouvelle forme de compétitivité qui dépasse la notion de l'avantage comparatif et amène à développer une nouvelle notion que nous appellerons l'avantage différenciatif. Cette nouvelle forme de compétitivité est fortement liée au territoire, à son histoire, à son identité et à ses caractéristiques spécifiques. C'est une composante essentielle d'une approche territoriale de l'agriculture palestinienne. On s'appuie dans ce qui suit sur les travaux théoriques relatifs à l'analyse des districts marshalliens et aux approches des spécialistes de l'économie de la proximité et de la territorialisation du développement. « Cette compétitivité territoriale réside de plus en plus sur la capacité individuelle et collective à élaborer des connaissances pour créer des ressources spécifiques, matérielles ou immatérielles, les mobiliser, les partager, et les mettre en œuvre. Ces connaissances circulent, évoluent et se développent au travers de cercles vertueux de confiance. Ces cercles vertueux s'appuient souvent sur des reconnaissances identitaires, culturelles ou de partage qui s'expriment dans des collectifs aux formes multiples », (Pecqueur, 2000). La compétitivité territoriale ce n'est pas nécessairement la compétitivité par le prix seulement mais la capacité d'un opérateur économique à maîtriser et améliorer les conditions d'accès au marché. Il s'agit alors de construire un avantage lié à une forme de différenciation des productions en s'appuyant sur des ressources, difficilement délocalisables, du territoire concerné, qu'elles soient connues mais pas toujours bien valorisées ou qu'elles soient à mettre en lumière et à valoriser. Les territoires de la vallée du Jourdain peuvent être des lieux privilégiés et les matrices de cette compétitivité nouvelle. Ces lieux présentent une opportunité forte d'être les supports d'une nouvelle forme de construction d'un projet de territoire autour des compétences, des savoirs faire, des connaissances des acteurs locaux, de la culture et de l'histoire qu'ils rassemblent.

2. Les facteurs favorables à un développement territorial en Palestine

Dans l'adversité, l'histoire moderne et récente de la Palestine, où l'Etat palestinien en devenir, pour les raisons évoquées plus haut, a été obligé de déléguer ses pouvoirs et ses initiatives auprès d'organisations civiles (Syndicats agricoles, ONG palestiniennes puissantes, regroupant beaucoup de palestiniens et efficaces, ONG étrangères importantes telles JICA, Japon, AFD France...) peut être considéré comme un atout. Cette décentralisation forcée a donné naissance à des coordinations d'acteurs relativement spontanées, innovantes et robustes.

Les lois de décentralisation promulguées par l'Etat palestinien ont d'ailleurs évolué comme suit : i) évolution de la délégation de compétences au profit des autorités locales selon un processus continu, selon les besoins. ii) élargissement des compétences des autorités locales à partir du conseil législatif, iii) planification locale confiée aux autorités locales

La recherche de ressources spécifiques, base d'une approche territoriale, s'inscrit dans cette dynamique. Ces ressources sont le résultat d'une construction sociale et d'une organisation perfectionnée des acteurs sociaux et économiques. Elles s'insèrent dans un processus d'innovation et de renouvellement permanent des techniques, ainsi que des formes d'organisation de l'offre, correspondant à une demande en évolution. Mais ces innovations organisationnelles, économiques ou techniques ne procurent qu'un avantage temporaire et les rentes de qualité peuvent disparaître s'il n'y a pas renouvellement des pratiques. Enfin ces ressources sont d'autant plus pertinentes que la gouvernance centrale se renforce.

IV – Secteur oléicole et territoire en Palestine : l'exemple de la vallée du Jourdain

En Cisjordanie, 42% de la population habite dans les zones rurales. Par ailleurs, malgré les évolutions récentes vers une économie de services, le secteur agricole reste un pilier de l'économie nationale puisqu'il emploie environ 20% de la population, participe pour 12% au Produit Intérieur Brut et représente 25% des exportations palestiniennes

La vallée du Jourdain couvre 110 000 ha environ, avec une zone de piémont bien arrosée (400 à 600mm), une zone aride à 150 mm le Ghor, une zone de transhumance bédouine. Le climat est favorable aux cultures précoces : 18 000 ha d'arboriculture fruitière dont 7000 ha d'oliviers, 30 000 ha de maraîchage, dont 3000 ha sous serre, 6000 ha de cultures céréalières et 8000 ha de parcours.

1. Les acteurs dans la vallée du Jourdain

Les acteurs se répartissent entre les agriculteurs dont certains sont regroupés en coopératives ou associations agricoles (2000 familles, 25 coopératives), l'Union palestinienne de la coopération pour la formation des cadres, des syndicats agricoles (dont le Palestinian Farmers Union, PFU), avec 200 comités environ, l'association palestinienne pour l'industrie agroalimentaire, le Centre de développement économique et social palestinien pour la construction de la société civile (ESDC), des ONG palestiniennes (dont le Palestinian Agriculture Relief Committee, PARC). Enfin de nombreuses ONG étrangères dont JICA et NICODD pour le Japon, l'AFD pour la France, la coopération espagnole...

2. Améliorer la qualité de l'huile d'olive en Cisjordanie et dans la vallée du Jourdain comme amorce de projet de territoire

Les approches en termes de développement territorial local peuvent être appliquées essentiellement à partir de la forme familiale dite de petite production marchande ce qui peut être utilisé comme atout pour faciliter l'amélioration de la compétitivité des produits même s'ils deviennent excédentaires. Mais les producteurs doivent alors s'appuyer sur les ressources spécifiques du territoire pour que ces productions bénéficient d'un avantage comparatif qui ne puisse être attaqué par d'autres pays producteurs dans d'autres contextes économiques et sociaux plus favorables. Comme nous l'avons vu plus haut cet avantage devient alors un avantage différenciatif non délocalisable et constitue une véritable opportunité pour les agriculteurs. Dans ce cas, le développement territorial, passe d'abord par une exigence de qualité pour des produits qui seront soumis à une forte compétition.

L'oléiculture dans la Vallée du Jourdain, développée à des fins de subsistance, peut évoluer vers la reconnaissance d'une qualité exceptionnelle tout en couplant cette production avec des services liés aux caractéristiques de la région. Les caractéristiques organoleptiques et gustatives de cette huile ont été remarquées par les experts internationaux. Un jury international a confirmé cette donnée, un cahier des charges pour la production et la transformation a été élaboré avec les producteurs. Son application commence à produire des effets positifs en termes d'homogénéisation et stabilisation du produit.

3. La spécificité et l'ancrage historique de ce territoire

La Vallée du Jourdain comprend 532 sites archéologiques et peintures rupestres, 83 sites archéologiques principaux et 449 peintures archéologiques dans des cavernes et des églises. Parmi ces sites, vingt ont été fouillés. D'autre part, la zone de Tubas comprend 130 sites archéologiques principaux et 359 peintures rupestres anciennes. Selon le Ministère du tourisme, six sites archéologiques ont été fouillés. Selon le même ministère, 96 monuments historiques, culturels, religieux et parcs sont identifiés comme des sites touristiques en Cisjordanie et la Bande de Gaza. Parmi eux, le gouvernorat de Jéricho compte une douzaine de sites touristiques, huit sites culturels et quatre sites de loisirs. La ville de Jéricho plus particulièrement a eu une importance unique et significative dans l'histoire mondiale.

4. Valoriser l'huile d'olive en s'appuyant sur une ressource territoriale spécifique

La deuxième étape consiste donc à coupler cette production avec la fourniture d'un service culturel emblématique tel que le tourisme religieux sinon anthropologique puisque la vallée du Jourdain constitue le grand témoin des grandes migrations de l'homme Nord-Sud et Est Ouest, ainsi que le lieu d'émergence des trois grandes religions monothéistes, juive, chrétienne et musulmane. On retrouve à ce niveau le concept de ressource territoriale, à condition que les acteurs concernés en aient une perception explicite et s'approprient le concept.

5. Les contraintes les plus importantes sont :

- L'instabilité politique et le faible contrôle de l'Autorité sur certains sites touristiques et sur les réserves naturelles.
- 35 000 habitants sur un total de 50 000 habitants, soit 70% de la population, vivent essentiellement de l'agriculture.
- Une préparation insuffisante pour accueillir et recevoir le tourisme de pèlerinage.
- Une présentation appauvrie de l'héritage culturel palestinien.
- Des aménités touristiques faiblement mises en valeur.
- Une faible organisation touristique palestinienne.
- Une information à l'intention des touristes insuffisante.

Une intégration de cette production et des services culturels qui peuvent lui être associés commence à prendre corps, les acteurs locaux cherchant à s'organiser dans ce sens.

Conclusion

Un processus évolutif avec apprentissage collectif d'une gouvernance adaptée

L'application de l'approche territoriale à l'agriculture palestinienne – en gestation sur certains territoires palestiniens, notamment dans la vallée du Jourdain ainsi qu'en Cisjordanie – doit permettre la création d'un tissu économique plus intégré et par conséquent d'une externalité positive qui favorise l'émergence de nouvelles opportunités pour les investisseurs et les agents économiques. Cette externalité renforce le lien avec d'autres secteurs comme le secteur du tourisme, et augmente la rentabilité des activités économiques. Cet environnement, qui favorise la compétitivité d'un territoire, attire les agents du secteur privé (les investisseurs). En effet, la compétitivité d'un territoire permet d'augmenter la compétitivité des entreprises.

Pour cela l'agriculture territoriale peut être économiquement plus efficace que l'agriculture traditionnelle. En effet, l'agriculture territoriale permet la création de rente de qualité territoriale due à la création de produits de qualité. Ces produits sont valorisés par un prix plus élevé et ils peuvent être destinés à l'exportation. Ceci contribue à l'augmentation du PIB et par conséquent à la diminution du déficit de la balance commerciale palestinienne.

Les produits territoriaux passent souvent par un processus de transformation agro-alimentaire à condition que les artisans et industriels concernés soient engagés dans le même type de démarche de territorialisation des activités productives, ce qui élargit le cercle des bénéficiaires et par conséquent le bénéfice global pour le territoire et crée des emplois. Mais cela implique une forte volonté pour élaborer un cahier des charges qui sera construit collectivement et qui devra être respecté par tous les acteurs qui s'engageront dans cette démarche ainsi qu'une évaluation continue de sa pertinence.

Enfin, le processus de qualification des produits agricoles jouera également un rôle dans la construction des territoires ruraux. Il autorise des régions rurales et de nombreuses exploitations agricoles mal dotées en facteurs de production (petites exploitations) à se maintenir, à accroître leurs revenus, voire à se développer en mettant à disposition des consommateurs locaux ou extérieurs des produits typés.

L'organisation des agents économiques et la stabilité institutionnelle globale : une question majeure

La création d'un cadre juridique et institutionnel stabilisé dans la région, de même que l'intégration des projets de valorisation de ressources territoriales dans le cadre d'une stratégie du développement local clairement définie par les pouvoirs publics, représente la composante essentielle du processus de territorialisation. Ce cadre juridique stabilisé dépend des facteurs extérieurs aux acteurs locaux ; il représente un facteur exogène de nature politique qui est conditionné dans le cas palestinien par le relâchement de la pression exercée par les autorités Israéliennes sur les territoires considérés.

L'élaboration d'une stratégie de développement local intégrant d'autres activités commerciales, industrielles ou de services, ayant une influence sur la viabilité de projets, visant la valorisation de ressources territoriales, constitue un autre facteur déterminant. Le rôle des pouvoirs locaux et des responsables de l'Autorité Palestinienne peut être considéré également comme important dans ce cadre. La coordination entre les ONG et l'Autorité palestinienne dans le cadre d'une coopération internationale constitue une démarche complémentaire utile sinon nécessaire. Au regard des procédures institutionnelles et des normes européennes, la relation entre les ONG et l'Autorité Palestinienne doit être organisée sur des bases contractuelles qu'il faudrait approfondir : contractualisation pour le développement et contractualisation pour l'adoption de pratiques de gouvernance reconnues et stabilisées. Le but d'une telle contractualisation est d'organiser la relation entre les ONG locales et internationales, d'une part, et entre ces dernières et l'Autorité Palestinienne, d'autre part. L'objectif stratégique est de mieux coordonner la mise en œuvre de projets s'intégrant dans le plan national de développement, répondant aux attentes des acteurs locaux, mais correspondant aussi à la demande internationale dans le cas présent.

Même si toutes les conditions évoquées ci-dessus sont réunies, il convient de rappeler que l'approche territoriale ne résout pas tous les problèmes de développement. En particulier elle ne résout pas en tant que tel le problème de la pauvreté des plus démunis et des agents les moins bien préparés à une démarche innovante. Elle peut conduire aussi à la mise en place de quasi monopoles exercés par les agents les plus dynamiques. Des régulations au niveau local et au niveau national sont probablement nécessaires, appelant à une gouvernance d'Etat renforcée.

Les prémisses d'un territoire d'état structuré ?

Néanmoins et c'est probablement un des aspects les plus originaux, ce processus de territorialisation du développement peut, dans le cas palestinien, apparaitre comme un préalable efficace à un renforcement progressif de la gouvernance d'un futur Etat palestinien.

Notes

ⁱ Conflit armé avec l'Etat d'Israël sur la bande de Gaza et occupation/colonisation en Cisjordanie

Conclusion de la partie II¹

Cette partie II contient le dossier central de notre recherche. Elle rassemble en effet le **résumé des travaux** effectués sur chacun des dix pays. Elle avait donc pour objectif de restituer les travaux de base nécessités par la mise en œuvre de l'ensemble de notre projet de recherche, dans son objet, sa problématique et sa méthode.

Comme on l'a indiqué en détail dans la première partie de ce rapport, ces travaux comprenaient deux grandes étapes :

- une analyse de chacun des 10 pays méditerranéens choisis pour étudier le « processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens » qui constitue à proprement parler l'objet de notre recherche.
- une analyse comparée entre ces dix pays.

Cette partie II comprend donc l'essentiel des matériaux de base de notre travail présentés dans l'édition globale du rapport. Elle témoigne en effet de l'application de l'objet, de la problématique et de la méthode décrits dans la partie I, pour chaque pays.

Elle avait donc pour objectif de montrer, pour chacun d'eux, comment fonctionne ce processus d'émergence des territoires ruraux.

Pour atteindre cet objectif, on a procédé, pour chacun des pays, à une approche en deux étapes :

- une analyse nationale du processus de territorialisation qui s'est elle-même divisée en deux approches complémentaires:
 - la première a consisté à caractériser chaque pays du point de vue de la territorialisation à partir de 14 indicateurs ;
 - la deuxième a utilisé des données plus larges mais aussi plus qualitatives permettant d'enrichir l'analyse du processus de territorialisation.
- une analyse dite « régionale » qui a consisté à étudier un ou deux espaces particuliers, qualifiés dans le pays comme des « territoires ruraux », c'est-à-dire des espaces plus grands que des entités de type villageois, et moins étendus que des espaces « régionaux ». Cette analyse avait pour objectif de répondre à des questions que l'analyse nationale n'avait pas pu aborder. Cela a pu être fait par observation ou enquête directe.

Ce dossier central permet au lecteur de prendre connaissance des informations de base qui ont été collectées et de découvrir l'information « créée » en pratiquant ces deux types d'analyse.

Il nous reste maintenant à effectuer une analyse comparée de ces résultats, élaborés pays par pays. On a eu en effet l'ambition d'essayer, d'une part, de connaître les invariants et les différences que comprennent ces premiers résultats et d'autre part, d'essayer de les expliquer.

Ce sera l'objet de la partie III de ce rapport.

Notes

¹ Il faut rappeler ici que l'ensemble des contributions nationales dans leur version inétgrale peuvent être consultées en ligne à l'adresse suivnate : http://halshs.archives-ouvertes.fr:halshs-00672935

Troisième partie Analyse comparée et syntèse

Introduction

La deuxième partie rassemble les « dossiers » des dix pays étudiés. Elle a été réalisée à partir des dix « contributions nationales ». Ce qui caractérise chaque contribution nationale c'est donc :

- une analyse nationale plutôt descriptive à partir de l'information existante,
- une analyse régionale plutôt explicative à partir de l'information créée par les études régionales.

Mais dans la deuxième partie, l'analyse est restée au niveau de chaque pays sans prétendre réaliser une analyse comparée de ces résultats. Or la lecture des dix dossiers montre bien qu'il y a, entre les pays, des similitudes et des différences importantes.

- Nous avons donc décidé que cette troisième partie serait d'abord fondée sur une analyse comparée entre les 10 pays. Cette analyse a permis de tenter alors d'élaborer une synthèse de nos résultats qui permet de conclure et d'imaginer une suite à ce travail.
- L'analyse comparée a été réalisée en se basant :
- sur une analyse comparée descriptive basée plus particulièrement sur les indicateurs, mais aussi sur le contenu des analyses nationales.
- sur une analyse comparée explicative qui prendra notamment en compte les 6 thèmes issus des 17 questions de la problématique et donc les analyses régionales elles-mêmes.
- Les analyses régionales ont en effet été mises en œuvre pour « créer de l'information » d'une part, c'est-à-dire prolonger l'information disponible qui a permis l'élaboration des analyses nationales, et d'autre part pour faire en sorte que cette information nouvelle puisse « expliquer » les phénomènes. Cette « explication » est déclinée au travers des 17 questions qui sont donc regroupées comme suit en 6 thèmes:
- Institutions administratives (questions 1 et 2)
- Emergence des acteurs locaux (3,4, 9)
- Prise en charge des activités par les acteurs locaux (5, 6, 7, 8 14)
- Processus de développement territorial (10,11, 12)
- Gouvernance spécifique (question13)
- Autonomisation des territoires (15, 16, 17)

Cette analyse comparée est basée pour chacun des thèmes sur trois approches :

- Quels sont les invariants entre les pays concernant le thème ?
- Quelles sont les différences ?

 Quelles sont les raisons de ces invariants et de ces différences telles qu'on peut les formuler en s'appuyant notamment sur les études régionales effectuées dans chacun des pays.

La mise en œuvre de cette troisième partie a pris ainsi la forme suivante :

- Analyse des invariants et des différences à partir des 14 indicateurs et du contenu des études nationales, en effectuant la comparaison pays par pays¹et indicateur par indicateur.
- Analyse des mêmes données en faisant l'hypothèse d'un « resserrement » des résultats de la comparaison en se basant sur les 3 regroupements de pays opérés au début de la recherche, pays du Maghreb, pays de l'Union Européenne, et pays de l'Est Méditerranéen.
- Analyse comparée des 16 régions étudiées, à partir des 6 thèmes « explicatifs » qui structurent la problématique et regroupent chacun un certain nombre de questions (cf. ci-dessus).
- Elaboration, pour chaque pays, des « profils » spécifiques de chaque région qui traitent de la mise en œuvre du développement territorial dans chacun des pays, l'un en termes d'activité mis en œuvre dans les territoires étudiés dans le pays et l'autre dans le type de gouvernance adopté dans les mêmes territoires.
- Une synthèse de ces résultats est alors proposée qui s'efforce de déterminer quelles sont les questions auxquelles on a répondu et quelles sont celles qui sont restées sans réponse.
- La conclusion de la troisième partie tente d'ouvrir des perspectives sur des travaux futurs traitant du même champ de recherche.

Notes

¹ Rappelons que l'analyse basée sur les indicateurs comprenait 11 pays, et incluait, outre les pays du Maghreb, dans les pays de l'UE, l'Italie aux côtés de la France de l'Espagne et de la Grèce, et dans les pays de l'Est Méditerranéen, la Turquie, aux côtés de l'Albanie, de l'Egypte et du Liban. Elle ne comprenait pas la Palestine qui a rejoint les autres équipes en septembre 2006. Nous avons cependant gardé les résultats tels qu'ils avaient été acquis avec les pays qui faisaient partie de l'étude au moment où nous avons fait le travail sur les indicateurs.

Chapitre I Analyse descriptive au niveau national (invariants et différences)

Cette analyse reprend l'analyse comparée rédigée dans la première phase, basée sur les indicateurs et procède indicateur par indicateur :

Elle complète cette analyse à partir des rapports nationaux qui donne des éléments descriptifs supplémentaires qui n'étaient pas nécessairement inclus dans les analyses basées sur les indicateurs.

Elle s'appuie éventuellement sur d'autres éléments descriptifs élaborés à partir des études régionales.

Elle doit comprendre une analyse mettant l'accent sur les invariants entre les pays et les différences observées.

I – Comparaison par pays et par indicateur

Rappel: Les indicateurs qui ont été utilisés sont donc les suivants:

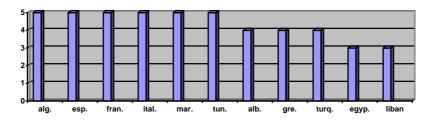
- 1. Administrations déconcentrées
- 2. Administrations sectorielles
- 3 .Services d'appui au développement
- 4. Territoires de projet sectoriel
- 5. Territoires de projet global
- 6. Associations territoriales incluses dans les projets
- 7. Associations territoriales suscitées par des ONG
- 8. Associations territoriales spontanées
- 9. Législation sur les associations territoriales
- 10. Fonctionnement démocratique des associations
- 11. Ancrage socio territorial des associations
- 12. Emergence d'une perception nouvelle des ressources territoriales à valoriser
- 13. Existence d'un processus de mobilisation de ces ressources
- 14. Unité administrative élémentaire qui initie un projet de développement territorial

On a construit ci-dessous des graphiques indicateur par indicateur en classant les pays à partir de la note la meilleure (5) jusqu'à la note la plus faible (1). Nous n'avons pris en compte, dans cette première analyse, que l'indicateur « existence ».

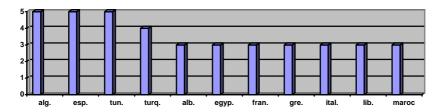
Par ailleurs, l'analyse par pays et par indicateur a été effectuée dans la première phase de l'étude, à laquelle l'Italie et la Turquie participaient, alors que ces deux pays n'ont pas pu élaborer les « contributions nationales » qui font l'objet de la deuxième partie. Par contre, la

Palestine a élaboré un dossier de « contribution nationale », mais n'a pas pu participer à l'élaboration, pour ce pays, d'une analyse basée sur les 14 indicateurs ci-dessus.

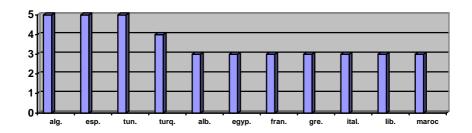
1. Administrations déconcentrées :



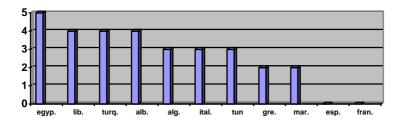
2. Administrations sectorielles



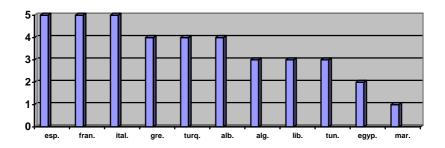
3. Services d'appui au développement



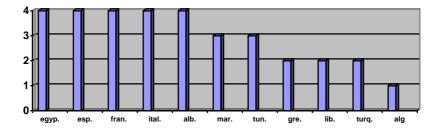
4. Territoires de projet sectoriel.



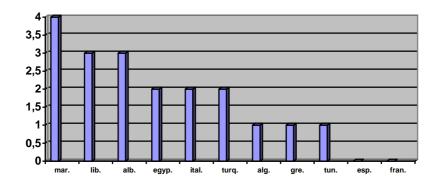
5. Territoires de projet global :



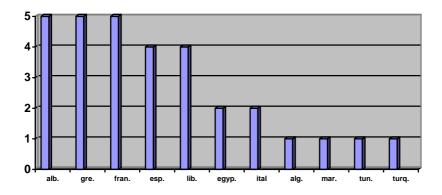
6. Associations territoriales incluses dans les projets



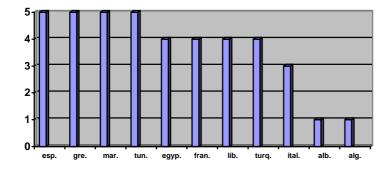
7. Associations territoriales suscitées par des ONG



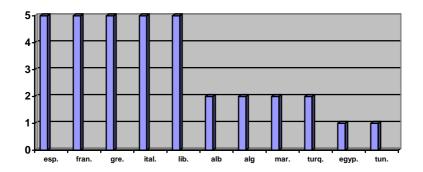
8. Associations territoriales spontanées



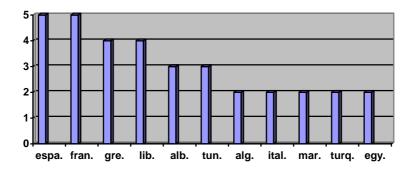
9. Législation sur les associations territoriales



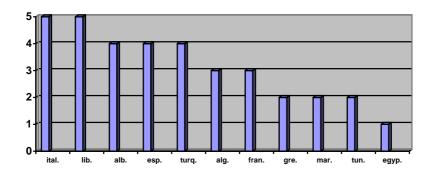
10. Fonctionnement démocratique des associations

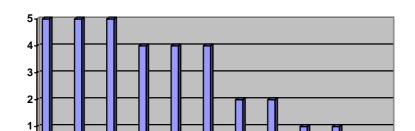


11. Ancrage socio territorial des associations



12. Emergence d'une perception nouvelle des ressources territoriales à valoriser





II - Comparaison par indicateurs regroupés (commentaires)

Les 14 indicateurs ont été regroupés, pour le commentaire formulé ci-dessous, par grand thème comme cela a déjà été indiqué¹ :

 L'existence dans le pays de territoires administratifs utilisés par l'Etat pour mettre en œuvre sa politique (indicateurs 1, 2, 3 et 14)

egyp.

turg

- L'existence dans le pays de territoires de projet, sectoriels (indicateur 4) ou global (indicateur 5)
- L'existence dans le pays d'associations ayant une inscription territoriale et ayant donc vocation à «créer» des territoires (indicateurs 6, 7 et 8)
- Evaluation globale de l'émergence des territoires, par la législation (indicateur 9), par le fonctionnement des associations (indicateur 10) par l'ancrage socio-territorial (indicateur 11)
- Inscription territoriale des processus de développement (indicateurs 12 et 13).

Thème A. L'existence dans le pays de territoires administratifs utilisés par l'Etat pour mettre en œuvre sa politique (indicateurs 1, 2, 3 et 14)

La déconcentration des services de l'Etat est significative dans 9 pays sur les 11. Elle est moins marquée en ce qui concerne les administrations sectorielles, sauf en ce qui concerne les services d'appui au développement. L'analyse des deux pays pour lesquels la déconcentration fait problème que ce soit en terme généraux ou pour la gestion de l'intervention de l'Etat dans les différents secteurs économiques, montre bien que ces deux pays sont fortement centralisés et que cette caractéristique est bien inscrite dans les structures administratives et particulièrement dans les services d'appui au développement. Par contre, on note une augmentation significative dans tous les pays de la possibilité pour les « unités administratives élémentaires » d' « initier » un projet de développement territorial. Cela tendrait à montrer à la fois la « poussée » de l'initiative locale et une attitude des Etats assez souple dans la gestion de ce type de phénomène.

Thème B: L'existence dans le pays de territoires de projet, sectoriels (indicateur 4) ou global (indicateur 5)

La présence de territoires de projet « sectoriel » est semble-t-il plus importante dans les pays encore fortement étatisés et centralisés (Egypte, Liban, Albanie Turquie) alors qu'elle est peu présente dans les pays où la politique de développement local a modifié fortement les caractéristiques des projets de développement comme c'est le cas dans les pays de l'Union Européenne. Par contre les choses s'inversent avec l'existence de « projets globaux » beaucoup plus nombreux dans les pays de l'Union Européenne. Ces derniers types de projets seraient cependant en progression dans plusieurs pays du Sud de la Méditerranée.

Thème C. L'existence dans le pays d'associations ayant une inscription territoriale et ayant donc vocation à «créer» des territoires (indicateurs 6, 7 et 8)

L'analyse de ces trois indicateurs permet d'abord de faire un premier constat sur l'importance de l'émergence du phénomène associatif au niveau local. On va cependant trouver des différences importantes selon qu'il s'agit d' « associations incluses dans les projets », « suscitées par des ONG » et « spontanées ». Le premier groupe est celui qui annonce le phénomène associatif le plus « massif » (7 pays sur 11). Le second groupe porte en lui des réponses contradictoires, les associations territoriales suscitées par des ONG étant essentiellement un phénomène rencontré au sud de la Méditerranée. Il est difficile de faire des hypothèses sur les raisons de l'existence ou de l'absence d'associations « spontanées ». Le peu de « fréquence » de ce genre d'associations dans 6 pays peutt sans doute s'expliquer par la volonté de l'Etat de « contrôler » ce qui se passe dans les territoires ruraux. Les 5 autres pays où la fréquence est nettement plus élevée sont pour quatre d'entre eux européens, le 5° étant le Liban.

Thème D. Evaluation globale de l'émergence des territoires, par la législation (indicateur 9), par le fonctionnement des associations (indicateur 10) par l'ancrage socio-territorial (indicateur 11)

L'existence des associations territoriales n'est pas un problème de législation. Celle-ci existe en effet sur 9 des 11 pays. Seuls l'Albanie et l'Algérie n'ont pas de cadre légal pour ce type d'association² territoriale.5 pays (les 4 pays de l'UE et le Liban) sur 11 annoncent un fonctionnement démocratique de leurs associations, les 6 autres étant plus réservés sur ce point.

L'ancrage socio-territorial est net dans les pays de l'UE et le Liban, il l'est aussi en Tunisie et en Albanie. Il est assez flou dans les 5 autres pays.

Thème E Inscription territoriale des processus de développement (indicateurs 12 et 13).

L'émergence de la perception de nouvelles ressources à valoriser ne suit pas la même logique. Elle n'est pas la même dans les 4 pays de l' UE, la Grèce marquant le pas par rapport aux 3 autres pays. Par ailleurs, on note en Albanie et en Algérie une augmentation de cette perception, alors que le Maroc, la Tunisie et l' Egypte qui sont des pays à forte présence associative, ne déclarent pas une perception importante.

Ces ressources sont annoncées pourtant comme soumises à un important processus de mobilisation dans les pays de l'UE, au Maroc et au Liban, alors que dans les 5 autres pays le processus est beaucoup plus faible.

III - Comparaison par groupes de pays

Il est apparu utile de présenter les mêmes résultats en adoptant le regroupement géographique proposé au début de ce rapport, Pays du Maghreb, Pays de l'Union Européenne, Pays de l'Est Méditerranéen.

Par ailleurs, cette présentation permet aussi d'introduire le deuxième élément de l'analyse qui est le « fonctionnement » et que nous avons défini dans la méthodologie comme suit :

La grille qui a été élaborée par chacune des équipes a été remplie de la façon suivante :

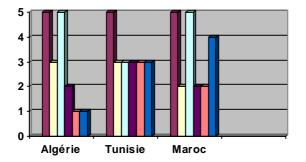
- Pour chaque indicateur, on a deux éléments, représentés par deux lignes :
- . ligne « E » : « existence du phénomène dans le pays [(ex. oui il y a dans le pays des administrations déconcentrées (indicateur 1)] »,
- . ligne « F » : «fonctionnement du phénomène» (ex services d'appui au développement : ils existent mais fonctionnent mal).
- L'appréciation sur l'existence et le fonctionnement est donnée par une note de 1 à 5 permettant de mesurer, l'extension du phénomène dans le pays (existence) et la pertinence de son fonctionnement (fonctionnement). »

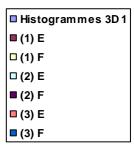
On rappelle aussi que pour rendre plus lisibles les graphiques ci-dessous, on a regroupé les indicateurs en 5 groupes :

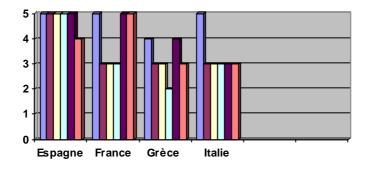
- L'existence dans le pays de territoires administratifs utilisés par l'Etat pour mettre en œuvre sa politique (indicateurs 1,2,3 et 14)
- L'existence dans le pays de territoires de projet, sectoriels (indicateur 4) ou global (indicateur 5)
- L'existence dans le pays d'associations ayant une inscription territoriale et ayant donc vocation à «créer» des territoires (indicateurs 6, 7 et 8)
- Evaluation globale de l'émergence des territoires, par la législation (indicateur 9), par le fonctionnement des associations (indicateur 10) par l'ancrage socio-territorial (indicateur 11)
- Inscription territoriale des processus de développement (indicateurs 12 et 13).

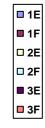
Thème A. L'existence dans le pays de territoires administratifs utilisés par l'Etat pour mettre en œuvre sa politique (indicateurs 1, 2, 3 et 14)

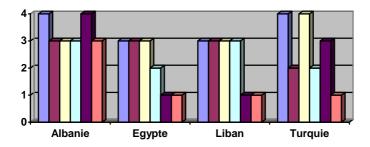
- d'administrations déconcentrées (indicateur 1)
- d'administrations sectorielles (2)
- de services d'appui au développement (3)













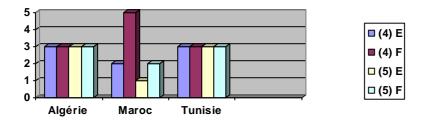
Les quelques remarques ci-dessous font ressortir les phénomènes les plus importants :

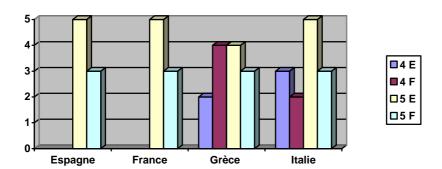
- Pour la « déconcentration » on a visiblement deux groupes de pays,
 - Ceux chez qui elle est forte ou très forte (pays du Maghreb, Pays de l'UE, Albanie et Turquie).
 - 2. Ceux chez qui elle est moins marquée (Egypte et Liban)
- Pour les administrations sectorielles, on a du mal a discerner une « tendance »
 - Dans les pays du Maghreb, on note une forte différence entre Algérie et Maroc d'une part et Tunisie d'autre part.

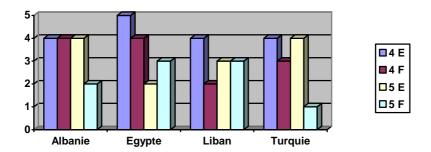
- 2. Même chose dans les pays de l'UE qui ont peu d'administrations sectorielles sauf l'Espagne.
- 3. Même chose dans les pays de l'Est Méditerranéen ou seule la Turquie possède fortement ce type d'administration.
- On va retrouver des disparités du même type pour les services d'appui au développement.

Thème B: L'existence dans le pays de territoires de projet, sectoriels (indicateur 4) ou global (indicateur 5)

- territoire de projet sectoriel (4) et territoire de projet global (5)





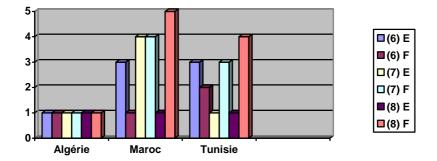


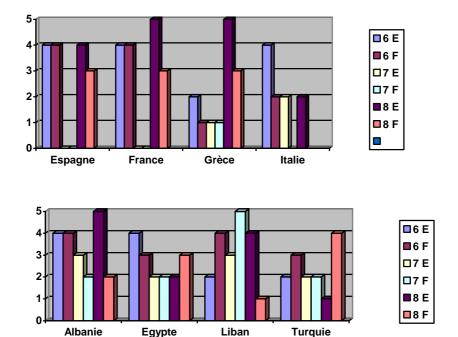
Il y a peu de territoires de projets signalés dans le Maghreb. Il y en a beaucoup dans les pays de l'UE mais ce sont essentiellement des territoires de projet global.

Dans les pays de l'Est Méditerranéen ce type de projet semble surtout exister sous la forme de projets sectoriels contrairement aux pays de l'UE.

Thème C. L'existence dans le pays d'associations ayant une inscription territoriale et ayant donc vocation à «créer» des territoires (indicateurs 6, 7 et 8)

- associations territoriales incluses dans les projets, (6)
- associations territoriales suscitées par les ONG (7)
- associations territoriales spontanées. (8)



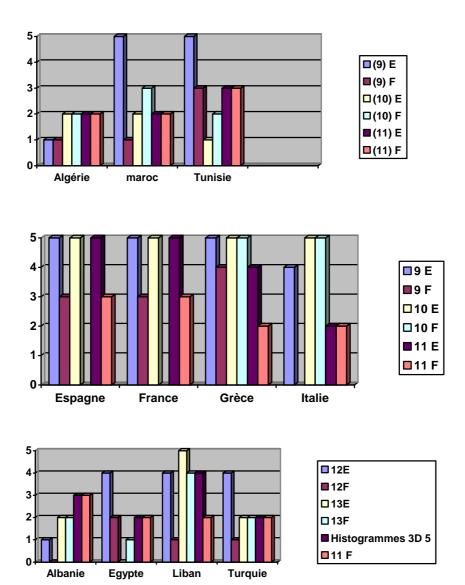


Ici les tendances sont plus claires :

- Forte poussée associative au Maroc et en Tunisie et faible existence en Algérie. Forte poussée dans l'UE sauf pour les associations « suscitées » par des ONG, qui n'existent pas dans les pays de l'UE. Les pays de l'Est connaissent eux aussi une forte poussée associative qui est pourtant moins nette en Turquie.

Thème D : Evaluation globale de l'émergence des territoires dans le pays :

- par la législation (9)
- par le fonctionnement des associations (10)
- par l'ancrage socioterritorial des associations (11)



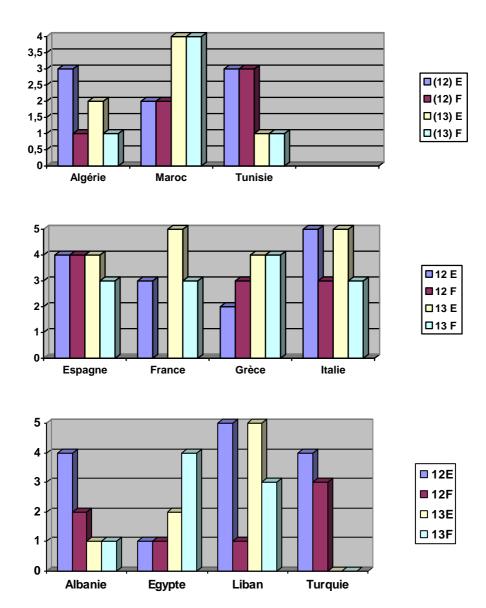
L'émergence de la territorialisation est, elle aussi, sujette à des contrastes importants même s'ils sont explicables :

- Au Maghreb, forte émergence en Tunisie et au Maroc et faible dans une Algérie dont la territorialisation est encore largement aux mains de l'Etat.
- Dans l'UE c'est la règle surtout sans doute en raison de la politique de l'UE dans ce domaine.
- Dans les pays de l'Est méditerranéen, la législation pousserait à la territorialisation sauf en Albanie. Mais ce n'est qu'au Liban où la poussée semble très forte. Cela

s'explique sans doute par le caractère très particulier de cette territorialisation qui est ancrée dans l'histoire et dans les structures sociales et religieuses.

Thème E : Inscription territoriale des processus de développement :

- émergence d'une perception nouvelle des ressources à valoriser (12)
- émergence d'un processus de mobilisation de ces ressources (13)



En ce qui concerne les « ressources » à valoriser :

- Au Maghreb, il semblerait d'après les résultats que le Maroc connaîtrait une importante mobilisation des ressources qui serait plus faible en Tunisie et en Algérie alors que ces ressources seraient perçues comme plus importantes...
- Dans les pays de l'UE la tendance est plutôt à la perception et à la mobilisation des ressources mais dans les 4 pays concernés on a une certaine tradition de valorisation de l'identitaire surtout en ce qui concerne les produits agricoles « spécifiques ». La tendance est donc sans doute plus « installée » que dans les autres pays méditerranéens.
- Pour les pays de l'Est méditerranéen, le Liban sort nettement du lot dans ce domaine, sans doute en raison de la richesse de son patrimoine et de la diversité de sa production agricole.

Thème F. Unité administrative élémentaire qui initie un projet de développement territorial :

- Le village (mechta) pour l'Algérie mais plus souvent l'APC (commune)
- Le douar pour le Maroc
- Le secteur ou le douar pour la Tunisie.
- L'intermunicipalité en Espagne
- La communauté de commune en France
- La mairie (Deme) en Grèce
- L'intercommunalité en Italie.
- Albanie : la commune
- Egypte : l'unité villageoise locale.
 Liban : circonscription foncière
 Turquie : Bourg : bourg, nahive

IV - Premières hypothèses explicatives

Ce paragraphe est destiné, comme nous l'avons fait à plusieurs reprises, à faire partager au lecteur notre démarche. Nous avons tenté en effet d'aller jusqu'au bout de ce que pouvaient nous enseigner l'analyse comparée des indicateurs. Mais, en fait, on s'est aperçu, après l'exercice de construction des « indicateurs », que cela permettait surtout de préciser les questions que nous nous posions :

a. L'émergence des « territoires ruraux » se « manifeste » par un certain nombre d'indicateurs :

Peut-on classer les 13 indicateurs en trois groupes ?

- Manifeste clairement l'émergence : 6, 7, 8, 9, 11,
- Manifeste plus faiblement l'émergence : 1, 4, 5, 12, 13
- Ne manifeste pas nécessairement l'émergence : 2, 3, 10.
- b. L'émergence des territoires ruraux est fortement conditionnée par des facteurs exogènes qui apparaissent dans les indicateurs de la façon suivante :
 - 1, 5, 9, sont-ils les indicateurs majeurs?
- c. D'autres facteurs explicatifs tiennent à l'histoire socio-politique des pays :
 - Tradition de déconcentration-décentralisation-ethnisation : Espagne, Italie, Liban
 - Tradition de centralisation : France, Grèce, Turquie, Algérie, Egypte

- Evolution récente du rôle de la société civile : Maroc, Albanie, Tunisie.

Ces facteurs produisent-ils des explications plus probantes ?

- d. De plus, peut-on à partir de ces indicateurs avancer dans les réponses à notre question centrale qui a été formulée ainsi dans la proposition?
- « Quelles sont les relations entre les processus de déconcentration-décentralisation, le changement progressif de gouvernance de l'espace et des sociétés rurales, les processus d'émergence de territoires ruraux destinés à structurer de plus en plus l'espace rural, les sociétés rurales et les activités économiques et sociales et de développement qui s'y mettent en œuvre, dans les pays du Maghreb, en France et dans d'autres pays méditerranéens du sud de l'Europe, du Moyen Orient et de l'Europe non communautaire ? »
- e. Par ailleurs, on peut se demander aussi en quoi ces relations permettent-elles à la fois de définir et d'expliquer les processus de territorialisation observés dans le monde rural de ces pays ?
- f. Quelles seraient alors les causes internes et externes de ces processus et de leur mode d'articulation ?
- g. Dans la proposition, on avait élaboré aussi à propos du « degré de mise en place de la territorialisation » une série de questions qui restent bien des questions centrales, après l'étape des « indicateurs » :
- « Pour le premier niveau, le degré de mise en place (indicateur E tout au moins), on se posait les questions suivantes :
 - Le degré de déconcentration-décentralisation que l'on a mesuré à l'aide d'indicateurs pertinents (cf. plus haut) s'explique-t-il par les choix politiques des Etats et les capacités d'appropriation des décisions au niveau local ?
 - Le travail sur les indicateurs permet de répondre par l'affirmative : l'impact des choix politiques a l'air assez net partout, même si ceux-ci sont faits parfois « sous contrainte » lorsque l'Etat s'est « désengagé » et n'a pas d'autre solution que de « passer la main...aux échelons régionaux.
 - Le degré d'émergence des acteurs locaux s'explique-t- il par le contexte national (législation, encouragement de la démocratie locale, processus électifs) et/ou par le contexte local (présence ou absence de leaders locaux, cohésion sociale de la zone, cohérence du territoire)?
 - Les « indicateurs » permettraient sans doute d'avancer mais pas de la même façon dans tous les pays qu'il s'agit des deux, contexte national et présence de leaders locaux.
 - La territorialisation des activités s'explique- t-elle par des facteurs nationaux (législation et organisation du développement, financements, contractualisation entre les différents

niveaux territoriaux, local, régional, national et éventuellement international (essentiel dans le cadre de l'UE)? Ou encore aussi par la nature des problèmes posés et les capacités des acteurs à articuler leurs interventions autour de ressources territoriales?

D'après le travail sur les indicateurs, les facteurs nationaux semblent bien être une explication « nécessaire » mais non suffisante. La nature des problèmes, et les ressources territoriales pour les résoudre, semble être eux aussi une explication nécessaire.

Finalement on peut garder ici l'affirmation que nous faisions à la fin de la première phase du travail à savoir que la guestion méthodologique était bien la suivante:

- Jusqu'où peut-on aller dans l'utilisation des indicateurs ?
- Ils sont certainement très utiles pour caractériser en partie la territorialisation DANS CHACUN DES PAYS mais peut-on aller au-delà et les utiliser dans une analyse comparée entre les pays en termes d'invariants et de différences ? Cela pose comme on vient de le voir un vrai problème.
- En tout état de cause ils constituent une bonne base pour traduire et appliquer la problématique générale à chacun des pays. Cette opération était en effet nécessaire avant d'aborder les études nationales et la définition du contenu des études régionales.

L'analyse comparée que nous avons tentée sur la base des indicateurs semble donc bien aller dans ce sens.

Conclusion

On voulait faire une typologie au niveau des pays à partir de la construction d'indicateurs, mais on n'y est pas arrivé. Tout au plus peut-on quand même caractériser et expliquer en partie les invariants ou les convergences entre pays par des « **dominantes** » qui pourraient éventuellement aboutir à faire un regroupement du type :

- Pays de l'UE, avec comme dominante évidente le « deuxième pilier » de la PAC, la politique de développement rural.
- Pays marqués par leur passé socialiste et qui restent étatistes (Algérie et Albanie)
- Pays très marqués par leur histoire violente passée et présente (Liban Palestine)
- Pays où apparaît de fait dans certaines zones un « développement territorial » mais avec des dominantes différentes :
 - Egypte: la dominante d'un « territoire » « unique » celui du delta et de la vallée du Nil ...mais un pays qui a quand même créé un « ministère du développement local ».
 - Maroc : la dominante démocratique au niveau local comme l'atteste la pratique de la décentralisation-déconcentration et une poussée associative très forte au niveau local.
 - Tunisie: de bonnes conditions pour l'émergence d'un développement territorial avec un Etat qui laisse le local s'organiser, tout en se demandant jusqu'où il va aller...

En tout état de cause, les éléments qui ont été élaborés ci-dessus sont surtout constitués d'interrogations, que nous avons voulu signaler pour rendre compte de notre démarche. Ils

justifient certainement que l'on ait voulu, avec les analyses régionales, tenter de créer les informations qui nous manquaient pour avancer dans les réponses à ces interrogations.

Notes

¹ Cf. partie I chap. II

² L'analyse a été réalisée fin 2005 dans la plupart des 11 pays. Il a pu y avoir depuis lors des changements dans la législation.

Chapitre II La territorialisation vue au travers des analyses régionales

Introduction

Avec ce chapitre on entre à proprement parler dans l'analyse explicative¹.

L'analyse explicative doit d'abord chercher à répondre à la question suivante : pourquoi ces invariants et pourquoi ces différences ?

Pour répondre à ces questions, on a changé d'échelle (on passe de l'échelle nationale à l'échelle régionale) et on a introduit, en élaborant la problématique, 17 questions « explicatives » qui explicitent la problématique. Mais, comme on l'a déjà indiqué, on ne peut pas répondre à ces 17 questions avec l'information existante. Il a fallu, à proprement parler, « créer de l'information ». Or cette démarche n'était pas possible, au niveau national, pour des raisons évidentes de moyens mobilisables. On a donc choisi de travailler sur des « zones rurales », plus ou moins importantes en termes de population, pour lesquelles on a pu mettre en œuvre une analyse beaucoup plus poussée que celle que l'on a pratiqué pour les indicateurs. Cette analyse a été réalisée sur 16 zones dont la liste est fournie ci-dessous.

Pour mieux situer nos questions, On a d'abord fait une analyse des zones choisies pour chaque pays. Cette analyse est restituée dans la partie II de notre étude. On a ensuite voulu tenter une analyse comparée des zones étudiées. Celle-ci a été réalisée en élaborant, pour chacune d'entre elles, un tableau qui résume les réponses aux 17 questions de la problématique. Cela représente une première étape qui devrait permettre d'expliquer en partie les différences qui apparaissent dans la description nationale par indicateurs.

On a élaboré ensuite des tableaux de comparaison autour de chacun des 6 thèmes (regroupés) pays par pays avec une ou deux zones selon le cas. Chacun des thèmes a été commenté avec le contenu des réponses aux questions correspondantes dans la liste des 17 questions, réponses qui figurent en principe dans la partie régionale des analyses nationales, ou de leur regroupement

Les réponses région par région ont été tirées à la fois du rapport régional correspondant et des tableaux élaborés au séminaire de Médénine. Elles vont donc inclure les derniers apports collectifs qui contiennent à la fois les questions de l'ensemble des chercheurs du projet et les réponses des chercheurs concernés par chacun des pays.

I - Analyse comparée : régions étudiées et cadre méthodologique

A. Les régions étudiées

Pays	Zone 1	Zone 2	commentaire
Algérie	Iglil Ali	Hadj Mécheri	Une zone de montagne littorale, une zone présaharienne
Maroc	Haut Atlas	(Tadla)	Zone de montagne berbère,
			Zone de plaine assez désertique ?
			Une seule zone traitée
Tunisie	Bénikhedache	Ain Draham	Zone montagneuse présaharienne et zone forestière du nord du pays.
Espagne	Campina sud	Bas Maestrat	Deux zones assez agricoles,Andalousie et Valence, un territoire a émergé l'autre pas.
France	Basse Ardèche	Diois	Un petit territoire très « construit » (Diois) un gd territoire pas encore vraiment constitué (Ardèche).
Grèce	Farsala	Mouzaki	Un territoire qui a du mal à se construire (Farsala) et un autre qui se construit grâce aux actions pertinentes de sa diaspora (Mouzaki).
Albanie	Durrës-Kavaja		Zone agricole côtière avec fort développement du tourisme
Egypte	Tiba	El-Ezab	« nouvelles terres » aménagées dans une zone désertique mais irrigable et village de la vallée à gouvernance associative.
Liban	Balbeck-Hermel	(El Hermel Ouadis)	Nord de la plaine de la Bequaa
Palestine	Vallée du Jourdain		Zone très riche de potentialités à mettre en œuvre.

B. Le cadre méthodologique

Les 17 questions de la problématique sont les suivantes 3:

- 1. Il existe dans le pays un processus de déconcentration/décentralisation administrative : Jusqu'où va ce processus et au niveau territorial et au niveau des formes d'activité ?
- 2. Le degré de déconcentration-décentralisation que l'on a mesuré à l'aide d'indicateurs pertinents s'explique-t-il par les choix politiques des Etats et/ou par les capacités d'appropriation des décisions au niveau local ?
- **3.** Il y a un processus d'émergence d'acteurs locaux dans ce territoire. *Est-il basé sur les élus locaux, sur le tissu associatif, sur les deux ?*
- **4.** Cette structuration territoriale locale est-elle, au moins en partie, institutionnalisée ? Sous quelles formes dans les territoires étudiés ?
- 5. Ces acteurs locaux prennent-ils en charge les problèmes et les processus de développement local ?
- **6.** Quelles sont les origines de cette prise en charge par les acteurs locaux ? *Un problème particulier ? L'existence de ressources spécifiques que l'on a décidé de valoriser ? Un processus plus large ?*
- 7. Cette prise en charge s'explique-t-elle par la délimitation, la taille et la logique territoriale (zones homogènes non homogènes, ethniques non-ethniques, etc...) des zones concernées ?
- 8. De quoi dépend cette prise en charge?
 - Cette prise en charge dépend-elle de l'échelle et du cadre géographique de la territorialisation, qui est plus ou moins favorable à une telle prise en charge. Quelle est l'échelle dans les territoires étudiés ? Quel est aussi le mode de gouvernance mis en place dans le territoire concerné ?
- **9.** Le degré d'émergence des acteurs locaux s'explique-t-il par le *contexte national* (législation, encouragement de la démocratie locale, processus électifs) et/ou par le *contexte local* (présence ou absence de leaders locaux, cohésion sociale de la zone, cohérence du territoire) ?
- **10.** Existe-t-il dans ces territoires des processus de développement territorialisés, que ce soit par des projets territorialisés ou par des dynamiques locales d'activités ?
- 11. L'articulation entre les trois facteurs, décentralisation, émergence des acteurs locaux et apparition de territoires d'activités est-elle représentative de l'ensemble des territoires du pays ?
- 12. La territorialisation des activités s'explique- t-elle par des facteurs nationaux (législation et organisation du développement, financements, contractualisation entre les différents niveaux territoriaux, local, régional, national et éventuellement international (essentiel dans le cadre de l'UE) ? Ou encore aussi par la nature des problèmes posés et les capacités des acteurs à articuler leurs interventions autour de ressources territoriales ?
- 13. Le mode de gouvernance des territoires concernant les activités économiques et sociales s'explique-t-il par le mode d'intervention de la collectivité dans ces activités (aides publiques, règles du jeu, articulation entre secteur public et secteur privé...)?
- 14. Y a-t-il dans la prise en charge des activités par les acteurs locaux : apparition ou pas de la multisectorialité ? prise en charge des activités économiques ou

seulement sociales ou seulement d'infrastructures ? Démarche qualité et de différenciation des biens et services offerts ?

- 15. Y-a-t-il une autonomie réelle des associations de développement local, ou un
 - « noyautage », par exemple par la présence de fonctionnaires détachés dans les associations de développement local ou dans les processus de décision (programme et budgets ?). Qui initie, qui décide, qui programme, qui finance ?
- 16. La mobilisation des populations concernées dans le diagnostic, la définition de la stratégie, la détermination des opérations (processus réel et efficacité) est elle effective?
- 17. Comment s'opère la « détection » des « porteurs de projets », publics ? privés ? associatifs ?

Le cadre d'analyse des zones retenues est construit à partir des 6 thèmes regroupant les 17 questions de la problématique

Les regroupements des questions posées sont les suivants :

- Institutions administratives (questions 1 et 2)
- Emergence des acteurs locaux (3,4, 9)
- Prise en charge des activités par les acteurs locaux (5, 6, 7, 8 14)
- Processus de développement territorial (10,11, 12)
- Gouvernance spécifique (question13)
- Autonomisation des territoires (15, 16, 17)

Ces regroupements ont été réalisés de la façon suivante :

Institutions administratives (questions 1 et 2)

- Il existe dans le pays un processus de déconcentration/décentralisation administrative : Jusqu'où va ce processus et au niveau territorial et au niveau des formes d'activité ? question 1
- Le degré de déconcentration-décentralisation que l'on a mesuré à l'aide

d'indicateurs pertinents s'explique-t-il par les choix politiques des Etats et/ou les capacités d'appropriation des décisions au niveau local ? question 2

Emergence des acteurs locaux (3,4, 9)

- Il y a un processus d'émergence d'acteurs locaux dans ce territoire. Est-il basé sur les élus locaux, sur le tissu associatif, sur les deux ? (question 3)
- Cette structuration territoriale locale est-elle au moins en partie institutionnalisée ? Sous quelles formes dans les territoires étudiés ? (question 4)
- Le degré d'émergence des acteurs locaux s'explique-t-il par le contexte national (législation, encouragement de la démocratie locale, processus électifs) et/ou par le contexte local (présence ou absence de leaders locaux, cohésion sociale de la zone, cohérence du territoire) ? (question 9)

Prise en charge des activités par les acteurs locaux (5, 6, 7, 8 14)

- Ces acteurs locaux prennent-ils en charge les problèmes et les processus de développement local ? question ${\bf 5}$

- Quelles sont les origines de cette prise en charge par les acteurs locaux ? Un problème particulier ? L'existence de ressources spécifiques que l'on a décidé de valoriser ? Un processus plus large ? question 6
- Cette prise en charge s'explique-t-elle par la délimitation, la taille et la logique territoriale (zones homogènes non homogènes, ethniques non-ethniques, etc...) des zones concernées ? question 7
- De quoi dépend cette prise en charge ? question 8

Cette prise en charge dépend-elle de l'échelle et du cadre géographique de la territorialisation, qui est plus ou moins favorable à une telle prise en charge. Quelle est l'échelle dans les territoires étudiés ? Quel est aussi le mode de gouvernance mis en place dans le territoire concerné ?

- Y a-t-il dans la prise en charge des activités par les acteurs locaux : Apparition ou pas de la multisectorialité ? Prise en charge des activités économiques ou seulement sociales ou seulement d'infrastructures ? Démarche qualité et de différenciation des biens et services offerts ? Question 14.

Processus de développement territorial (10,11, 12)

- Existe-t-il dans ces territoires des processus de développement territorialisés, que ce soit par des projets territorialisés ou par des dynamiques locales d'activités ? Question 10
- L'articulation entre les trois facteurs, décentralisation, émergence des acteurs locaux et apparition de territoires d'activités est-elle représentative de l'ensemble des territoires du pays ? (question 11)
- La territorialisation des activités s'explique- t-elle par des facteurs nationaux (législation et organisation du développement, financements, contractualisation entre les différents niveaux territoriaux, local, régional, national et éventuellement international (essentiel dans le cadre de l'UE) ? Ou encore aussi par la nature des problèmes posés et les capacités des acteurs à articuler leurs interventions autour de ressources territoriales ? (question 12)

Gouvernance spécifique (question 13)

- Le mode de gouvernance des territoires concernant les activités économiques et sociales s'explique-t-il par le mode d'intervention de la collectivité dans ces activités (aides publiques, règles du jeu, articulation entre secteur public et secteur privé...) ? (question 13)

Autonomisation des territoires (15, 16, 17)

- Y-a-t-il une autonomie réelle des associations de développement local, ou un « noyautage » par exemple par la présence de fonctionnaires détachés dans les Associations de développement local ou dans les processus de décision (programme et budgets ?). Qui initie, qui décide qui programme qui finance ? (question 15)
- La mobilisation des populations concernées dans le diagnostic, la définition de la stratégie, la détermination des opérations (processus réel et efficacité) est-elle effective? (question 16)
- Comment s'opère la « détection » des « porteurs de projets », publics ? privés? associatifs? (question 17)

La caractérisation des régions étudiées est élaborée au moyen du cadre ci-après⁴

Il s'agit de faire une synthèse des informations contenues dans chacune des contributions nationales. On propose la méthode suivante :

A la lecture de la contribution nationale on doit aboutir à une réponse à chacune des 17 questions pour chaque étude régionale. Cette réponse a été résumée et consignée dans un tableau de synthèse pour chaque région qui figure ci-dessous.

Le tableau qui résume cet exercice a été construit, pour chaque pays, de la façon suivante :

Thèmes	Questions n°5	Réponses
Carte identité territoire		
A. institutions	1	
administratives	2	
B. Emergence	3	
acteurs	4	
locaux	9	
C. Prise en charge des	5	
Activités par	6	
Les acteurs	7	
	8	
	14	
D. Processus	10	
développement	11	
territorial	12	
E. Gouvernance spécifique	13	
F. Autonomisation	15	
des	16	
territoires	17	

Il a été rempli pour chacun des pays à partir de la lecture de la contribution nationale (analyse régionale) qui donne des réponses aux questions elles-mêmes. Ces réponses ont été complétées par les tableaux élaborés pendant le séminaire de Médenine. Au cours de ce séminaire un débat a été organisé après chaque exposé de pays sur le ou les zones étudiées.

Certaines des questions posées – et leur réponse – n'ont pas été traitées de fait comme des questions spécifiques à la zone étudiée. C'est le cas notamment des questions concernant le degré de décentralisation-déconcentration et le processus qui l'a accompagné. C'est aussi le cas des questions concernant en général l'institutionnalisation des éléments du développement territorial. Les réponses à ces questions valent en général pour l'ensemble du pays.

On a présenté ci-après les 16 grilles (une par région) selon les mêmes regroupements géographiques : Pays du Maghreb, Pays de l'Union Européenne, Pays de l'Est Méditerranéen.

C. Les régions situées dans les pays du Maghreb :

Algérie : IGHIL ALI

Thèmes	questions	Réponses
Carte identité territoire		Wilaya Bejaia : commune d'Ighil Ali 13.000 habitants
A. institutions	1	Déconcentration : Wilaya, Daïra, Commune
administratives		Décentralisation sectorielle poussée. Forte dépendance du budget de l'Etat pour les communes
	2	Décentralisation et Déconcentration s'expliquent par le choix politique de l'Etat
B. Emergence des acteurs locaux	3	Basée principalement sur élus locaux mais 15 associations dont 3 agricoles et économiques. Importance des associations religieuses qui sont aussi souvent patrimoniales.
	4	Pour les associations. Oui (législation) ; pour la coordination avec l'Etat et les privés : non.
	9	S'explique par le contexte national, le tissu social (Kabylie) et l'histoire récente.
C. Prise en charge	5	Oui pour les acteurs économiques : agriculteurs, arboriculteurs.
des activités par les acteurs locaux		Huileries, sculpture sur bois, valorisation des piments rouges.
		Oui pour l'infrastructure au travers de l'APC
	6	Ressources mobilisées : tapisserie, patrimoine architectural, eau. Origine : un processus progressif de mobilisation encore timide.
	7	Explication par la délimitation ? non par le fait que ce n'est pas un territoire « construit . C'est parce que c'est communal (territoire donné). Nouvelles activités : séchage des piments rouges (sans coordination d'acteurs) pomme de terre irriguée.
	8	L'échelle communale et démographique semble favorable; mais il y a beaucoup d'associations « de village ». La prise en charge a l'air très « micro » (villages) et ne semble pas agir à l'échelle de la commune.
	14	Multisectorialité : oui (artisanat, agriculture) intersectorialité pas encore.
D. Processus de	10	Nouvelles activités, financement « croisés » mais pas encore activités croisées

développement territorial	11	Un projet de territoire : le village de Tezla, appuyé par des associations locales et une association étrangère (MPL).
		Exemple de projet de territoire : village de Tezla , (IA) : déconstruction , reconstruction : piment, eau, mosquées : Aménagement d'un périmètre irrigué, goutte à goutte et irrigation par aspersion) , association locale et association étrangère (Montpellier) : aménagement d'une source, accroissement de ressources, retours de villageois (retour de 5 ménages), projet de mise en place d'une usine de conditionnement du piment.
	12	Projet de mis en œuvre d'une usine de conditionnement du piment.
		Pas encore de PPDRI. Mais ils sont en projet. Il est sûr que les PPDRI y seront pour beaucoup dans le processus. Mais le problème, c'est l'appropriation des PPDR par la population et les associations.
E. Gouvernance spécifique	13	Pas encore de gouvernance associant de façon institutionnalisée les 3 acteurs. Mais des coopérations informelles et mêmes formelles pour le financement.
F. Autonomisation	15	Celle que peut leur donner le fait d'être une commune.
des territoires	16	
	17	

Algérie : HADJ MECHRI

Thèmes	questions	Réponses
Carte identité territoire		Wilaya de Laghouat : commune Hadj Mechri 6.400 habitants
A. institutions	1	Déconcentration : Wilaya, Daira, Commune.
administratives		Décentralisation sectorielle poussée. Forte dépendance du budget de l'Etat pour les communes.
	2	Décentralisation et Déconcentration s'expliquent par le choix politique de l'Etat.
B. Emergence des acteurs locaux	3	Basée principalement sur les élus locaux mais 15 associations dont 3 agricoles et économiques. Importance des associations religieuses qui sont aussi « patrimoniales » (mosquées).
	4	Pour les associations, oui (législation); pour la coordination avec l'Etat et les privés : non.
	9	S'explique par le contexte national, le tissu social (la steppe) et l'histoire récente. 3 entreprises bâtiment. Place importante des « services » (familles pluriactives ?)
C. Prise en charge des activités par les acteurs	5	Oui pour les acteurs économiques : Agriculteurs, arboriculteurs.
		Huileries, sculpture sur bois.
		Oui pour les infrastructures au travers de l'APC et des acteurs « publics » mais « élus ».
	6	Ressources mobilisées: tapisserie, patrimoine architectural, eau. Origine: un processus progressif de mobilisation encore timide. Parcours steppique, haut lieu de culte, fantasia. Acteurs institutionnels financent des acteurs associatifs, avec une relation très ancienne avec le « Tadjemaat ». Acteurs économiques ne participent à aucune forme de coordination.

	7	Explication par la délimitation ? par le fait que c'est « communal » ? oui. Nouvelles activités, pomme de terre irriguée.
	8	L'échelle communale et démographique semble favorable.
	14	Multisectorialité : oui (artisanat, agriculture) intersectorialité pas encore.
D. Processus de	10	Nouvelles activités, financement « croisés » mais pas encore activités croisées.
développement	11	
territorial	12	PPDRI: seguia, mise en défens, forages. 10 PPDRI qui démarrent; à la fois infrastructrures, services sociaux aménagements agricoles.
E. Gouvernance spécifique	13	Pas encore de gouvernance associant de façon institutionnalisée les 3 acteurs. Mais des coopérations informelles et mêmes formelles pour le financement.
F. Autonomisation	15	Celle que peut leur donner le fait d'être une commune.
		Hadj Mechri : commune récente, 1987 : avant, ils n'avaient aucune relation avec l'Etat : mais il y a sans doute actuellement perte d'autonomie et dépendance croissante.

N.B. (Dans le cas de ce pays, les observations de terrain n'ont pas été distinguées dans l'analyse régionale, nous traitons donc dans ce tableau, les deux terrains en même temps en ne les distinguant que lorsque cela est possible)

Thèmes	questions ⁷	
Carte identité territoire		Haut Atlas : Montagne humide, absence d'Etat : IMLIL : atouts/faiblesses : atouts touristiques (AEP, assainissement) défaut d'infrastructures de base, vulnérabilité (tourisme, eau, identité) : territoire entre la commune et le douar.
		Tadla : plaine semi-aride à forte potentialité d'irrigation, forte présence de l'Etat : périmètres d'irrigation nouveaux et émigration récente (Italie et Espagne), choix de 3 douars : Ahl Maarba émigration forte Espagne) , Nador (émigration faible), Oulal Abd Allah (émigration forte Italie)
A. institutions administratives	1	Mise en place en 1996 de collectivités locales, avec 1547 communes, 16 régions. La commune s'est vue attribuer un certain nombre de compétences propres et de compétences transférées (écoles). Caractère bicéphale de l'autorité: « déconcentralisation » : délibérations exécutoires après l'avis de l'autorité de tutelle. Importance du Ministère de l'intérieur (jusqu'au Douar).
		Identification géographique et tribale.
		Identification du point de vue politico administratif : Province, cercle, caïdat, Khalifat, municipalités.
		IMLIL: Trans Douar ou interdouar? problèmes transversaux ou communs à des acteurs. Le douar n'a pas de reconnaissance juridique, ce n'est pas une collectivité territoriale: « j'appartiens au douar, mais je suis dans cette dynamique de la construction de quelque chose qui transcende le douar ».
	2	La décentralisation a été voulue par le pouvoir royal. Caractère bicéphale de l'autorité : « déconcentralisation » : délibérations exécutoires après l'avis de l'autorité de tutelle. Importance du Ministère de l'intérieur (jusqu'au Douar).
B. Emergence des	3	Emergence d'Agence de développement (Nord, Oriental et Sud) capacités d'impulser des projets de développement. Emergence de la stratégie de

acteurs locaux		développement territorial à 3 niveaux : Développement rural, SNADT, pays d'accueil touristique.
		Etape de suspicion : 1970, Etape d'ouverture, Etape de reconnaissance : 2000-2007
	4	Associations crées dans le cadre de projets (FIDA) ou à partir d'initiatives locales (érudits locaux, personnes instruites) : idée de faire quelque chose pour sa localité.
		Acteurs du tourisme : associations :
		De douars :Hammam, centres éducatifs, pisciculture, protection de l'environnement : surchauffe associative,
		Supra Douar : bassin d'Imlil, Tamount.
		De corporation : guides, muletiers,
		Tadla : ADD : Associations de développement « Durable » : besoins de base, animation et activités différenciées, création et valorisation de richesses.
		ADR : Association de Développement rural : Développement, femmes, émigrés (Ecoute, représentation).
	9	Apparition d'une nouvelle élite locale de jeunes leaders soucieux du développement de leur douar.
C. Prise en charge des activités par les	5	Exploitation des gisements touristiques, valorisation de l'arganier, valorisation de la viande de mouton, Haut Atlas : cultures de rentes, Tadla : émigration
acteurs		Imlil : tourisme (avec de fortes disparités inter douars), valorisation de l'arboriculture fruitière (cerises, pommier, noyer), amélioration des conditions de vie,
		Tadla : Oulal : olivier, grenadier (Moussem du grenadier) Nador : élevage laitier.
	6	L'arganier constitue un cas exceptionnel de ressource spécifique valorisée par les acteurs locaux. Cette situation est fortement évolutive (récupération par des entreprises extérieures).
	7	Développement de commerces locaux, importance du contexte international : plus de libertés d'actions : pas d'autorisation pour créer une association.

	8	Le niveau du Douar est le niveau pertinent et crucial de la gouvernance locale d'acteurs et de la prise en charge des activités.
	14	Pas vraiment de multisectorialité constatée (sauf peut-être arganier et tourisme)
D. Processus de développement	10	Nombreux projets associatifs au niveau des douars avec le soutien d'ONG internationales
territorial	11	Développement local combinés avec acteurs locaux et décentralisation semble assez représentatif de la situation dans tout le Maroc.
	12	La dynamique observée tient essentiellement à la nécessité de gérer les problèmes engendrés par la pauvreté que le pouvoir central ne peut assumer, en tous cas, seul.
E. Gouvernance spécifique	13	Développement de commerces locaux, importance du contexte international : plus de libertés d'actions : pas d'autorisation pour créer une association
F. Autonomisation	15	Forte présence de la tutelle du ministère de l'Intérieur mais foisonnement associatif.
des	16	Il n'y a pas de douar sans son association.
territoires	17	Ainsi les porteurs de projets sont-ils majoritairement associatifs.

Tunisie Béni Khedache

Thèmes	questions8	
Carte identité territoire		Délégation de Béni Khedache, gouvernorat de Médenine : Sud Est du pays, zone pré désertique, émigration très ancienne et internationale, infrastructures complètes : zones à forte cohésion sociale, importance du patrimoine.
A. institutions administratives	1	Découpage administratif et structures de développement : niveau central puis Gouvernorat (Gouverneur et Conseil Régional de Développement) puis Délégation (Délégué et Conseil Local de Développement) puis Secteur, échelon de base (Omda et conseil Rural).
	2	Désengagement de l'Etat ou redéploiement de son mode d'intervention, achèvement de la déconcentration, décentralisation, dynamisme associatif et densification du tissu : affirmation du dispositif participatif : territoires de projets, liés à la gestion des ressources naturelles, territorialisation à ancrage ethno lignager, autour d'enjeux économiques, émergence de développement territorial endogène : retour des élites.
		Déconcentration : Délégations, administrations techniques, DRAD, PRDI, Imadas (chefs de secteurs).
		Décentralisation : Le Conseil régional joue un rôle connexe, comble les défaillances de l'Etat.
B. Emergence	3	Le tissu associatif est à la base du fonctionnement du projet avec les associations locales.
des acteurs	4	Institutionnalisation par le projet et le réseau autour d'IRZOD.
locaux	9	Organisations de base nombreuses, associations locales.
C. Prise en charge des activités par les acteurs	5	Appropriation du projet structurant « Jessour et Ksour », IRZOD par les acteurs locaux.

	6	Le projet dans sa globalité contient plusieurs axes : tourisme, artisanat, produits agricoles spécifiques, gestion des ressources naturelles. Il structure et rassemble les acteurs et la prise en charge des diverses activités combinées entre elles.
	7	La cohésion du territoire vient sans doute de l'unité géographique du paysage, de la cohérence de la ressource patrimoniale et aussi de la gouvernance autour d'un projet structurant.
	8	La prise en charge et l'implication des acteurs dépend fortement de l'effet d'exemplarité du projet IRZOD.
	14	La multisectorialité (produits, patrimoine, tourisme, etc.) est une caractéristique majeure de B K.
D. Processus de	10	Projet IRZOD, en 9° année, émergence d'un projet de territoire, qui se prolonge par un projet plus global : Plan de Développement Local, coopération décentralisée.
développement	11	Le cas de B K est plutôt exceptionnel.
territorial	12	Lien avec les initiatives locales plutôt que des facteurs nationaux ou des effets de politique publique. Effets de personnalités leaders.
E. Gouvernance spécifique	13	Un mode de gouvernance très particulier, qui fonctionne par apprentissage collectif au fur et à mesure de la construction du projet, celui-ci évolue et s'étend.
F. Autonomisation	15	Forte autonomisation du territoire et existence d'un projet de territoire.
des territoires	16	Emergence d'un territoire au sein duquel les acteurs se coordonnent, rôle important des élites, apport des réseaux externes, projets multisectoriels intégrés. Limites du développement : réponse à une situation de crise, dépendance du tourisme balnéaire, réflexion sur les limites d'un développement territorialisé.
	17	Les associations de base qui coordonnent le projet suscitent puis encadrent les initiatives des porteurs de projets.

Tunisie Ain Draham

Thèmes	questions9	
Carte identité territoire		Délégation de Ain Draham, Gouvernorat de Jendouba : Nord-Ouest du pays, émigration récente, infrastructures complètes : faible cohésion sociale : zones de refuge. Zone la plus humide de la Tunisie.
A. Institutions administratives	1	Découpage administratif et structures de développement : niveau central puis Gouvernorat (Gouverneur et Conseil Régional de Développement) puis Délégation (Délégué et Conseil Local de Développement) puis Secteur, échelon de base (Omda et conseil Rural).
	2	Désengagement de l'Etat ou redéploiement de son mode d'intervention, achèvement de la déconcentration, décentralisation, dynamisme associatif et densification du tissu : affirmation du dispositif participatif : territoires de projets, liés à la gestion des ressources naturelles, territorialisation à ancrage ethno lignager, autour d'enjeux économiques, émergence de développement territorial endogène : retour des élites, Déconcentration : Délégations, administrations techniques, DRAD, PRDI, Imadas (chefs de secteurs) Décentralisation : Le Conseil régional joue un rôle connexe, comble les défaillances de l'Etat.
B. Emergence	3	Organisations de base : GDA Dahar, CSA, GIC, eau et conseil de gestion, ONG nationales, émigrés et élite locales actives.
des acteurs locaux	4	Projet sylvopastoral porté d'abord par un Office national de développement sylvopastoral (ODESYPANO) puis par des ONG étrangères.
	9	La concertation est prévue mais fonctionne mal du fait d'une faible participation des populations locales peu concernées.
C. Prise en charge des activités par les acteurs	5	Ressources naturelles : bois liège, eau, savoir faire de la population, artisanat, miel, essences de produits forestiers. Important potentiel touristique.
		Ces ressources sont gérées par des Offices d'Etat notamment dans une perspective de préservation et de durabilité de la ressource.

	6	Malgré les efforts publics, faible participation des acteurs locaux pour le développement de l'activité sylvopastorale. Il existe cependant des groupements de base de type associatif pour la gestion des ressources rares comme l'eau notamment.
	7	non
	8	Le territoire souffre de l'absence d'un projet global qui mobiliserait les acteurs (contraste presque terme à terme avec le cas de Beni Khedache).
	14	L'effet national ou de politique publique joue très peu. Les initiatives, quand elles existent, sont locales.
D. Processus de développement	10	Essais de différenciation de produits locaux (ex miel) : initiative issue de l'extérieur, qui ne prend pas, GDA sur des territoires très restreints
territorial	11	Non pas clairement
	12	C'est plutôt le découpage politico administratif qui détermine la territorialisation des activités.
E. Gouvernance spécifique	13	Innovation institutionnelle en cours : forme de gouvernance qui associe tous les acteurs locaux, dans une perspective de préservation des ressources naturelles, mais gouvernance globalement faible du fait de l'absence de projet structuré de développement.
F. Autonomisation	15	Les associations sont dominées par ONG et Offices Nationaux.
des territoires	16	Mobilisation faible.
	17	Détection des porteurs de projets passe par les Offices nationaux et les autorités locales plutôt que par l'associatif.

D.Les régions situées dans les pays de l'Union Européenne :

Espagne : Campina Sud

Thèmes	questions ¹⁰	
Carte identité territoire		Le territoire de Campina Sud est au centre de l'Andalousie, climat méditerranéen continental froid l'hiver et chaud l'été, faibles précipitations. Sols agricoles fertiles.
		104 000 habitants et densité de 92,47 hbts au km2. exode rural dès 1960 puis stabilisation dans les années 1990 (avec croissance dans les villes, Cordoue, Malaga, Séville).
A. institutions administratives	1	Institutions nationales : anciennes et nouvelles : Les changements de l'organisation territoriale de l'Etat espagnol, à partir de 1978 (nouvelle constitution), Le modèle de développement global (industrialisation/urbanisation) D'un Etat centraliste déconcentré à un Etat décentralisé (presque décentralisé) : 8000 municipalités, 50 provinces, 15 communautés autonomes (CC.AA) dotés d'une quasi constitution, 2 Villes autonomes. Etat = 19% des ressources publiques, le reste c'est les CC AA. Réaménagement de l'espace rural : Environnement, Agricoles (AOC), Développement rural (Leader, Proder) : délimitation par l'administration.
		Le modèle du développement espagnol des années 60 : naissance de comarcas : territoires composés de plusieurs municipalités.
		le modèle des années 1970 : bottom up, degré d'interventionnisme élevé des administrations régionales, à des niveaux différents. Transfert de responsabilités et de compétences réelles au niveau central et au niveau local.
	2	Les programmes Leader et Proder, la revalorisation du local, la décentralisation de l'Etat, la valorisation des ressources locales.
		Acteurs économiques : entreprises, organisations professionnelles.
		Acteurs socio culturels : associations, syndicats, école
		Acteurs institutionnels : Autorités locales, entités gouvernementales, responsables administratifs, services.
		Mancomunidades : intercommunalités.
		Conseils Comarcales, coopératives.
		Associations de jeunes et de femmes.

		Commissions.
B. Emergence	3	Création en 1997 d'une Association, groupe d'action locale (GAL) issu de 11 communes.
des acteurs locaux	4	C'est le programme européen LEADER qui leur a permis d'émerger.
	9	Les différentes instances locales sont intervenues: les 11 mairies et leur groupement: « la Mancomunidad », les entrepreneurs, les organisations de producteurs et les associations (femmes, handicapés, jeunes, écologistes, associations culturelles, etc.). C'est donc une affaire plus locale que nationale.
C. Prise en charge	5	Oui, vitalité des associations locales.
des activités par les acteurs	6	D'une part, il existe un projet global de développement (Leader-Proder) et d'autre part, plusieurs produits spécifiques dont :
		huile d'olive et vin (Montilla-Moriles, AOP).
	7	La zone est rendue homogène par la dynamique du projet : le groupe de développement rural de la Campina Sud de Cordoue qui a notamment obtenu l'AOP pour le vin Montilla Moriles.
	8	Les organisations locales nombreuses (agence pour l'égalité des chances, Decora –art et dessin dans le foyer-, Alacena-amélioration de la production et de la transformation des fruits et légumes, observatoire Comarcal, Ingenova Consulting, réseau télématique Wifi, etc.) jouent un rôle important et dynamique pour le mouvement social au-delà des structure étatiques et régionales.
	14	Oui, il y a intersectorialité sur les différentes possibilités locales.
D . Processus développement territorial	10	Processus d'apparition de territoires d'activités. La mondialisation a ouvert de nouvelles opportunités (produits écologiques de qualité,
		Territoire marché, territoire de contestation, territoire d'opportunité politique (165 leader + et 162 Proder)
		Campina Sud: modernisation de l'agriculture, AOC, périmètre irrigué du canal: Genil-Cabra (40.000 ha). Territorialisation des activités: agence pour l'égalité des chances, projets Decora et Alacena, observatoire socio-économique, Wifi, agence d'appui à la création d'activités: importance des forces exogènes et effet guichet

		des procédures. Coexistence d'un processus d'institutionnalisation et des territoires fonctionnels endogènes.
	11	Oui
	12	La territorialisation est essentiellement liée à l'existence d'un projet de développement, formalisé et institutionnalisé (contractualisation).
E. Gouvernance spécifique	13	La Comarca joue un rôle important comme institution régulatrice. Les associations interviennent positivement.
F. Autonomisation	15	L'autonomie des associations est réelle dans la mesure où elles contractualisent directement avec les bailleurs de fonds (principalement européens).
des	16	Oui, mobilisation des acteurs locaux.
territoires	17	Les GAL assurent le repérage des porteurs de projet

Espagne : Baix Maestrat

Thèmes	questions11	
Carte identité territoire		Zone située au nord de la communauté de Valence. Dans la province de Castello12 300 habitants (densité de 21,14 habitants par Km2. Une démographie très descendante.
A. institutions administratives	1	Institutions nationales : anciennes et nouvelles : Les changements de l'organisation territoriale de l'Etat espagnol, à partir de 1978 (nouvelle constitution), Le modèle de développement global (industrialisation/urbanisation). D'un Etat centraliste déconcentré à un Etat décentralisé (presque décentralisé) : 8000 municipalités, 50 provinces, 15 communautés autonomes (CC.AA) dotés d'une quasi constitution), 2 Villes autonomes. Etat = 19% des ressources publiques, le reste c'est les CC AA. Réaménagement de l'espace rural : Environnement, Agricoles (AOC), Développement rural (Leader, Proter) : délimitation par l'administration
		le modèle du développement espagnol des années 60 : naissance de comarcas : territoires composés de plusieurs municipalités
		le modèle des années 1970 : bottom up, degré d'interventionnisme élevé des administrations régionales, à des niveaux différents. Transfert de responsabilités et de compétences réelles au niveau central et au niveau local
B . Emergence des acteurs locaux	3	L'émergence des territoires et des acteurs locaux se fait à partir de deux types d'acteurs : les administrations locales fortement impliquées puis les associations davantage liées aux financements extérieurs (Leader,).
	4	L'institutionnalisation se fait à travers les entités privées liées au GAL (Groupe d'Action Locale) : syndicats agricoles, coopératives et diverse organisations sociales.
	9	La visite des oliviers millénaires et toutes les initiatives touristiques sont le fait d'initiatives privées.
C. Prise en charge	5	Oui
des	6	Les associations jouent un rôle important dans la prise en charge.

activités par les acteurs	7	En fait, on observe plusieurs territoires de projets, il y a donc une forme d'hétérogénéité qui reste à gérer.
	8	On peut parler d'une émergence naissante d'acteurs territoriaux même si le tissu associatif est faible.
	14	Multisectorialité naissante mais non affirmée.
D. Processus de développement	10	Processus d'apparition de territoires d'activités. La mondialisation a ouvert de nouvelles opportunités (produits écologiques de qualité),
territorial		Territoire marché, territoire de contestation, territoire d'opportunité politique (165 leader + et 162 Proder)
		Baix Maestrat : Poids de l'histoire Intercoop autour des oliviers millénaires, forte dynamique de la population résidentielle, beaucoup d'activités, beaucoup d'immigrés.
	11	Encore faible
	12	Les programmes européens jouent un rôle très important dans la structuration de l'ensemble.
E. Gouvernance spécifique	13	La gouvernance reste dans ce cas, dominée par la présence des programmes européens qui dictent l'avenir (cela fait du plus et du moins, à méditer).
F. Autonomisation	15	L'autonomie des associations est réelle dans la mesure où elles contractualisent directement avec les bailleurs de fonds (principalement européens).
des territoires	16	Mobilisation assez forte des populations.
	17	Ce sont les programmes qui révèlent les porteurs de projets.

France - Ardèche Méridionale

Thèmes	questions	
Carte identité territoire		Ardèche méridionale : 125.835 habitants
A. Institutions administratives	1	La décentralisation déconcentration a rejoint en 1982 (Loi Deferre) un fort mouvement de développement local dans toutes les zones « non touchées » par la PAC et par les sociétés d'aménagement.
	2	Les pays peuvent ne pas correspondre aux « territoires » et c'est bien le cas en Ardèche où le pays n'arrive pas à être un territoire, les capacités de « bottom up » étant faibles.
B. Emergence des acteurs locaux	3	L'émergence est visiblement basée sur les élus locaux et sur le tissu associatif. Mais la faiblesse et la dispersion de ce dernier fait que la cohérence territoriale n'apparaît pas.
	4	La cohérence territoriale est officiellement institutionnalisée mais pas dans la réalité.
	9	Ca s'explique surtout par le contexte national qui a un peu « imposé » un « pays ».
C. Prise en charge	5	Oui incontestablement.
des activités par les acteurs locaux	6	Il y a une tentative de mobilisation par la ressource avec la grotte Chavet mais qui n'arrive pas à se concrétiser. Un ensemble de problèmes à régler a suscité le « pays » qui a apporté les structures qu'il faut pour le faire mais pas encore la réalisation.
	7	Cette prise en charge se fait MALGRE le peu de cohérence du territoire.
	8	La trop grande taille du pays semble jouer contre l'émergence réelle d'un territoire.
	14	Multisectorialité mais pas intersectorialité.
D. Processus de	10	Plutôt pour des activités sectorielles territorialisées
développement territorial	11	Oui même si ça n'avance pas tjs à la même vitesse. Les « pays » ont été incontestablement un facteur favorable. Ils vont être relayés par les Communautés de Communes.
	12	La territorialisation des activités quand elle existe s'explique par une nécessité d'organisation de l'activité.

E. Gouvernance spécifique	13	Le mode de gouvernance est une application de la structure des pays. Il est régi par une charte et un contrat de développement territorial, géré par un syndicat mixte, qui s'appuie sur des commissions thématiques et un conseil local de développement.
F. Autonomisation	15	Ni véritable autonomisation ni véritable mobilisation.
des	16	
territoires	17	

France

Diois

Thèmes	questions	
Carte identité territoire		Sud du Vercors, 10.300 habitants, 51 communes, organisées autour de la ville-centre de Die (4.300 hab.) ville au passé historico-religieux brillant. Devenu Communauté de Communes en 2002.
A . institutions	1	Cf. Ardèche.
administratives	2	
B. Emergence des acteurs locaux	3	Forte mobilisation des acteurs locaux dans la structure de « pays » et celle de la communauté de communes.
	4	Surinstitutionalisation qui correspond bien à la « cohérence » du territoire.
	9	Le degré d'émergence est essentiellement dû aux acteurs locaux et à leur capacité de mobilisation.
C. Prise en charge	5	Oui certainement.
des activités par les acteurs	6	Origine : il y a toujours eu de la mobilisation des acteurs bien avant la mise en place des structures.
	7	On peut effectivement faire l'hypothèse que la taille du Diois aide les acteurs locaux à prendre en charge.
	8	La taille et la cohérence socio-économique aident, c'est certain.
	14	Multisectorialité, oui, intersectorialité, non.
D. Processus de développement territorial	10	Deux activités « phares » : les plantes a parfum aromatique et médicinales et l'écoconstruction.
	11	
	12	Il y a bien territorialisation des activités basée sur des ressources spécifiques surtout agricoles. Il y a aussi un danger de voir ces ressources appropriées par d'autres

		notamment à l'occasion d'un « grand projet » encore à l'étude qui intégrerait le Diois dans la vallée de la Drôme.
E. Gouvernance	13	Voir Ardèche = mêmes structures.
spécifique		Ajouter l'existence du principe de « subsidiarité » entre les financements des différents niveaux territoriaux
F . Autonomisation des territoires	15	Oui plus forte que pour l'Ardèche parce que pays historique et territoire « porté » par les acteurs locaux.
des territoires		Cogestion et subsidiarité, renaissance rurale amorcée, montée effective des acteurs locaux, processus d'apprentissage de la décision décentralisée depuis la formulation décentralisée, jusqu'à la mise en œuvre : omniprésence du projet/ montée progressive du concept de ressources spécifiques cachées qui sont ensuite révélées. Un double mouvement : mise en cohérence et d'articulation des formes territoriales nationales (1000 feuilles territorial et problème de définition de compétences).
	16	Mobilisation tout à fait effective
	17	On ne les détecte pas, ils viennent candidater !

Grèce - Mouzaki

Thèmes	questions	
Carte identité territoire		Région de Mouzaki-Argithea (petite ville entre plaine et montagne), forte immigration vers Thessalie et Athènes.
		1997 : fusion obligatoire des 10 communes en 4 Dèmes. Diaspora de 15.000 membres.
A. institutions administratives	1	La décentralisation va jusqu'à la commune (Deme) qui a la possibilité de proposer un plan d'aménagement local. Mouzaki réussit de plus en plus effectivement à intervenir auprès de la région, l'échelle déconcentrée, pour revendiquer la mise en œuvre de ces choix politiques et de sa stratégie territoriale. Mais cela a largement été facilité pour Mouzaki par l'existence de l'ANKA, agence de développement local, qui initie et gère les projets de développement du territoire. ANKA contribue dans la consolidation de la coopération entre les deux échelles des collectivités territoriales.
	2	Démes et Nomarchies (Départements), 13 Régions, Conseil régional. L'exemple de Mouzaki montre que la présence d'un corps institutionnel local fort et actif opérant dans le cadre d'une stratégie de développement territorial, notamment, avec la présence d'une Agence, contribue effectivement directement et/ou indirectement (avec le soutien du conseil départemental (2 ^e degré de Collectivités Territoriales) :
		 ✓ à rendre le fonctionnement institutionnel entre niveaux déconcentré et décentralisé moins déficient (moins de carences) et ✓ à ce que le niveau de mise en œuvre des actions de développement (territoire rural et département) soit à l'origine des choix réalisés.
		Création de lieux de débats, d'intégration des intérêts et d'arbitrage par ANKA et la collectivité au deuxième degré (département); permet la connaissance et la prise en compte des besoins, pour une meilleure hiérarchisation et cohérence des actions. Dans ce cadre, un grand nombre des problèmes locaux et la recherche des solutions est prise en charge par les acteurs locaux.
B. Emergence des	3	1990 : retour de la Diaspora : redécouverte des ressources de la montagne, développement d'un marché interne, marché régional et national, 1996, programme

acteurs locaux		leader, avec le soutien de l'Agence régionale de développement ANKA, Réseau
acteurs locaux		hyperlocal de coopération entre branches complémentaires de la diaspora. Diversification du système productif : la petite ville devient le centre de tout ce mouvement.
	4	L'institutionnalisation de la structuration territoriale dépend de l'existence d'un projet de développement territorial. A Mouzaki on assiste à la création d'un GAL pour les Leader II et PIDER, mais aussi des partenariats importants entre par exemple les artisans du bois, les Collectivités Territoriales locales, l'Agence de Développement, l'Institut Technique Départemental spécialisé dans le Bois etc.
	9	Dans le cas de Mouzaki on s'aperçoit que le degré d'émergence des acteurs locaux s'explique par la capacité de combiner le contexte national et local notamment par la présence des leaders locaux et une cohérence du territoire
C. Prise en charge des activités par les acteurs	5	En général ces acteurs se mobilisent plutôt dans le cadre d'un processus de développement déclenché par des programmes de financement, concernant la solution des problèmes locaux.
	6	A Mouzaki, l'origine de la prise en charge par les acteurs correspond au déclenchement d'un processus plus large entrepris par l'Agence de Développement du Département (ANKA) et favorisé par une série de programmes de financement comme Leader, PIDER et le Cadre Communautaire de Soutien (national et régional).
	7	La prise en charge s'explique plutôt par une logique territoriale qui se réfère à la présence d'une forte identité et d'un fort sentiment d'appartenance. Ce qui explique la mobilisation de la population à Mouzaki et même la participation spontanée et par la suite formelle de la diaspora.
	8	Cette zone a été divisée par la réforme administrative. Mais la forte identité culturelle de Mouzaki contribue au dépassement de cet handicap organisationnel et de coordination avec la présence de l'Agence de Développement et du Maire du principal Deme de Mouzaki qui a pu par son rôle assurer à la zone la fonction politique que le système administratif n'a pas permis.
	14	Il y a eu à la fois prise en charge des infrastructures, des équipements et une diversification des activités économiques.

D. Processus de développement territorial	10	Dans le cas de Mouzaki il s'agit d'une combinaison des projets territorialises et des dynamiques locales d'activités.
		Adoption d'un contrat de qualité pour les produits locaux.
		Projets individuels et collectifs.
		Problèmes rencontrés : relations avec marchés externes, départ de JA, avec passage à l'entreprenariat.
	11	Oui, en tenant compte que cette articulation dépend dans un certain degré de la région comme l'échelon déconcentré de l'Etat qui a le pouvoir de décision sur l'éligibilité et le financement des projets.
	12	Les facteurs nationaux permettent et favorisent dans une certaine mesure la territorialisation des activités si les acteurs locaux ont la capacité à articuler leurs interventions autour de ressources territoriales La contractualisation n'existe pas pour les projets de développement territorial d'un territoire. Elle ne concerne que les programmes Leader et PIDER dont le rôle a été important mais leurs poids de point de vue budgétaire faible.
E. Gouvernance spécifique	13	Bien que la collectivité dispose de certaines compétences pour intervenir dans le cadre de la gouvernance locale dans laquelle il est vrai elle joue un rôle décisif, elle n'a pas de tels moyens pour jouer ce rôle et de mobiliser ainsi les acteurs.
F. Autonomisation des territoires	15	Par la législation, il y a une grande autonomie réelle des associations de développement par rapport à l'Etat et son échelon déconcentré la région. Ceci est valable aussi pour l'Agence de développement de Karditsa par rapport au rôle de son Conseil d'Administration. Il y a une bonne collaboration entre les cadres et le Conseil dans la proposition des actions, la prise de décision et la programmation. Le financement de l'Agence se fait via l'élaboration des projets. Sa dépendance de l'Etat s'amoindrit à cause de la possibilité de chercher des programmes de financement directement aux appels d'offre de l'U.E.
	16	La mobilisation des populations n'est pas assez effective pour le repérage des ressources locales à valoriser.
	17	Il y a des problèmes d'harmonisation de la détection des porteurs de projet en raison de la forme – et de la rigidité pour certains- des financements.

Grèce - Pharsala

Thèmes	questions ¹²	
Carte identité territoire		Eparchie de Pharsala : ancienne unité administrative de 2 ^e degré qui n'a jamais fonctionné. Elle est caractérisée par une forte cohésion géographique et socioéconomique) : ville passage, route pour aller aux Météores et à la mer, 4 Dèmes, coopération intercommunale. 24.000 habitants dont 14.000 dans la petite ville. Une population caractérisée par ses multi-appartenances culturelles. Une économie basée sur une agriculture familiale très modernisée, irriguée et orientée vers les cultures industrielles.
A. Institutions administratives	1	Démes et Nomarchies (Départements), 13 Régions, Conseil régional. Maires et autres acteurs représentants des institutions du mode productiviste s'adressent presque exclusivement à l'Etat central via les députés et à l'échelle déconcentrée qui est la région, pour leurs revendications d'assistance aux problèmes qu'ils rencontrent.
	2	Le nouveau Deme a la possibilité de proposer un plan d'aménagement local (zonages etc) mais il ne peut pas élaborer et appliquer une politique locale incitative (diminution de taxes etc) par exemple pour accueillir des unités artisanales dans une zone artisanale proposée par le plan. L'expérience montre que le Deme et ses acteurs peuvent mieux intervenir dans des domaines d'activités nouvelles dans le cadre d'un processus de spécification et de valorisation des ressources locales (par ex coopérative de fabrication des cigares). Par contre, lorsqu'il s'agit de produits traditionnels génériques (amandes), on remarque une forte rigidité de la part des services étatiques. Mais le développement se raisonne encore beaucoup à l'échelle nationale et peu à l'échelle régionale. L'exemple de Farsala montre que l'inexistence d'une mobilisation et la non coordination des acteurs institutionnels ainsi que l'absence d'une stratégie de développement territorial et notamment d'une Agence, renforce la carence du fonctionnement institutionnel entre niveaux déconcentré et décentralisé ainsi que l'écart entre le niveau de mise en œuvre des actions de développement (territoire rural et département) et le niveau d'origine des choix réalisés.
B. Emergence des	3	Un processus d'émergence d'acteurs locaux est détecté dans les deux zones et qui est basé beaucoup plus sur le monde associatif (coopératives, associations

acteurs locaux		culturelles que sur les élus locaux). Dans la zone de Pharsala ce processus est beaucoup plus lent du fait de la faible présence des programmes Leader et PIDER et l'incapacité de pouvoir bénéficier des investissements dans le cadre de la mise en œuvre ces dernières années des programmes de développement territorial finances par l'U.E. et l'Etat grec, par manque d'une stratégie territoriale et de structures d'appui. Donc, des acteurs émergent petit à petit, tournés vers la valorisation des ressources locales mais il y a des difficultés pour passer à une gouvernance locale (Problèmes d'entente et de concertation). Il faut bien distinguer les véritables acteurs, des représentants statutaires ou missionnés, des associations locales, des institutions traditionnelles (coopératives) et des groupes socio-culturels, qui sont en réalité sans pouvoir de délégation.
	4	Institutionnalisation : Oui et non parce qu'elle fonctionne beaucoup mieux lorsqu'il y a comme à Mouzaki une Agence de développement.
	9	La multiplication récente des initiatives concernant la création d'institutions sociales a été favorisée par la législation nationale, ce qui permit un certain processus d'émergence de nouveaux acteurs locaux (associations de pâtissiers, coopératives de femmes, associations de femmes, associations de citoyens actifs etc.) Mais, de façon générale, à Pharsala et contrairement à ce qu'on observe dans le cas de Mouzaki, le faible degré d'émergence des acteurs locaux s'explique par l'incapacité de combiner le contexte national et local notamment par le manque de leaders locaux et une difficulté de coopération produite par la division administrative du territoire de l'ancienne éparchie.
C. Prise en charge des activités par les acteurs	5	En général ces acteurs se mobilisent plutôt dans le cadre d'un processus de développement déclenché par des programmes de financement
	6	L'origine est en partie la crise agricole et à la nécessité de s'orienter vers une pluriactivité familiale plus large.
	7	A Pharsala l'identité locale (cohésion socio-culturelle faible) est peu présente et donc peu explicative.
	8	La prise en charge par les acteurs locaux dépend de la présence des divers groupes socio-culturels. Elle n'a pas facilité le dépassement de l'handicap de la division administrative de la zone. Le mode de gouvernance est basé sur des partenariats entre les secteurs Public, associatif et prive, bénéficiant d'une législation progressiste, des financements etc.

	4.4	Fort don't de moution stanislité des demonsiques d'activités telles sud-les malàvest
	14	Fort degré de multisectorialité des dynamiques d'activités telles qu'elles relèvent des initiatives en cours portées par des petits partenariats (collectivités, services publics et prive). Mais, les 4 collectivités territoriales se limitent, presque à 95% de leurs projets-actions, aux infrastructures et beaucoup moins aux équipements sociaux.
D. Processus de développement territorial	10	Dans une première phase, des exemples d'initiatives portées par des acteurs locaux dans le cadre de stratégies familiales: fromagerie de Zacharie d'origine nomade valorisant son savoir-faire traditionnel et les relations interpersonnelles avec les éleveurs et les réseaux de ce groupe d'ex-nomades. L'entreprise Aigli (salle de fêtes, hôtel), l'entreprise de Catering, l'usine de production de sacs en plastics, l'usine de papeterie, la création des nouvelles unités d'élevage ovin, etc. Parallèlement, lors des réunions d'information sur l'entrepreunarialité locale, des dizaines de jeunes entrepreneurs potentiels ont présenté leur projet et demandé du soutien pour leur mise en œuvre. Dans une deuxième phase, caractérisée par l'intervention de ANKA, de l'Université de Thessalie et d'autres structures publiques d'appui, apparaissent des initiatives plus collectives prenant la forme de petits partenariats associant le public, l'associatif et le prive (collectivité territoriale, la chambre de commerce et d'artisanat, l'association des producteurs du Halva) avec comme objectif la spécification des ressources locales (le Halva, la mythologie - pays d'Achille, l'ancien chemin de fer métrique etc.).
	11	Oui, en tenant compte que cette articulation dépend dans un certain degré de la région comme l'échelon déconcentré de l'Etat qui a le pouvoir de décision sur l'éligibilité et le financement des projets
	12	Les facteurs nationaux permettent et favorisent dans une certaine mesure la territorialisation des activités si les acteurs locaux ont la capacité à articuler leurs interventions autour de ressources territoriales. La contractualisation n'existe pas pour les projets de développement territorial d'un territoire. Elle ne concerne que les programmes Leader et PIDER dont le rôle, dans le cas de Pharsala, n'a pas été important à cause du fait que les quelques villages bénéficiaires ont été intégrés dans une zone Leader plus vaste (dépassant les limites de la petite région) sans cohésion ni géographique ni culturelle ni économique.

E. Gouvernance spécifique	13	Bien que la collectivité dispose de certaines compétences pour intervenir dans le cadre de la gouvernance locale dans laquelle il est vrai elle joue un rôle décisif, elle n'a pas de tels moyens pour jouer ce rôle et mobiliser ainsi les acteurs.
F . Autonomisation des territoires	15	Par la législation, il y a une grande autonomie réelle des associations de développement par rapport à l'Etat et son échelon déconcentré la région. Mais, le Département de Larissa auquel appartient la petite région de Pharsala, vient juste de créer une Agence, ce qui montre que pendant ces 20 années d'application des programmes Leader et PIDER, la petite région de Pharsala n'a pas pu bénéficier des services de soutien et d'accompagnement d'une telle structure.
	16	La mobilisation des populations n'est pas assez effective pour le repérage des ressources locales à valoriser.
	17	Il y a des problèmes d'harmonisation de la détection des porteurs de projet en raison de la forme – et de la rigidité pour certains- des financements.

E. Les régions situées dans l'est méditerranéen :

Albanie : Durrës - Kavaja

Thèmes	questions	
Carte identité territoire		Zone littorale comprenant 5 municipalités au milieu de la côte est du pays.
A. Institutions administratives	1	La décentralisation en est à son début. La déconcentration est faible. Elle est palliée par les projets de développement comme ceux de la Banque Mondiale qui assurent à la fois l'appui au développement et la gestion d'un certain nombre de services à l'agriculture.
	2	
B. Emergence des acteurs locaux	3	Début d'émergence mais lié aux projets B.M. ou ONG internationales. Pour BM, c'est pour gérer les réseaux d'irrigation.
	4	La seule « structuration locale » est celle des projets ou des territoires pris en charge par des ONG internationales.
	9	Il n'y a pas de cadre institutionnel pour ça.
C. Prise en charge des activités par les acteurs	5	Les acteurs locaux sont d'une part des agriculteurs locaux qui cherchent à se diversifier avec le tourisme (location de chambres d'hôte). Des promoteurs immobiliers construisent aussi.
	6	Prise en charge des activités nécessaires à la mise en œuvre des projets et impossibles à assurer par le promoteur public (B.M.) ou associatif (ONG internationales).
	7	Pas d'associations « spontanées ».
	8	Elle est suscitée et gérée par le contexte international (BM et ONG).
	14	Ce sont les intervenants dans le tourisme qui gèrent le « mal-développement » du tourisme dans la zone (dégradation forte de l'environnement). Le tourisme apparaît « spontanément » avec les promoteurs extérieurs à la zone.

		En fait c'est de la pluriactivité agro-touristique.
		Le marché local agricole se développe.
D. Processus de	10	Non
développement	11	Non
territorial	12	Non
E. Gouvernance spécifique	13	En fait ce sont les acteurs extérieurs qui assurent la gouvernance !
F. Autonomisation	15	Infrastructures très défaillantes. L'Etat ne joue pas son rôle.
des territoires	16	Grand problème d'environnement. Grande inquiétude car le marché foncier baisse. Cela est dû au mauvais état de l'environnement (infrastructures et pollution) qui décourage les acheteurs malgré la situation exceptionnelle de la côte.
	17	

Egypte - Tiba

Thèmes	questions	
Carte identité territoire		L'agriculture égyptienne est un cas exceptionnel en Méditerranée , pour des raisons d'ordre naturel et géographique et pour des raisons historiques et sociales : désert, 48.000 km² habités, 2100 hab./km², 75 Millions d'habitants, absence de pâturage et de parcours.2 types de zone : les anciennes terres (la vallée) : poids de l'histoire, des liens familiaux, des pouvoirs locaux.
		Zone dans les nouvelles terres, mise en valeur il y a 15 ou 20 ans : création de nouvelles sociétés, unis par la nécessité de gérer une nouvelle ressource : l'eau : Y aura-t-il ou non création d'un nouveau territoire ? Liens entre acteurs et pouvoir central :
		Zone d'étude : TIBA : à l'ouest du Delta : 7.404 exploitants travaillant 13.823 ha.
A. Institutions administratives	1	L'Egypte reste fortement centralisée malgré une décentralisation-déconcentration qui semble assez formelle. Le processus est un choix politique mais les règles et les modalités vident le processus de tout sens. 29 gouvernorats et 1145 Unités Villageoises Locales (UVL).
	2	Existence d'un pouvoir central très ancien (depuis 5000 ans), lié à la nécessité de l'irrigation, mode de production asiatique ou sociétés hydrauliques.
		Rapport très fort entre Etat et agriculture. L'Etat assure les travaux d'aménagement nécessaires. Les terres agricoles ont toujours été la propriété de l'Etat, jusqu'au milieu du 19° siècle.
		81% des EA: - de 1ha, 0,22% des EA ont plus de 21 ha. 3.200.000 EA + 800.000 EA sans terre. Priorité nationale: intensification (doublement de la surface récoltée: 6.100.000 ha, pour 3.550.000 ha réels) et mise en valeur de nouvelles terres (25% de la SAU, 8% de la population agricole, 80% des investissements privés).
		Système pyramidal : village mère et villages satellites, district et gouvernorat, avec à chaque niveau des assemblées élues : le chef est nommé et non pas élu. Les collectivités territoriales ne lèvent pas l'impôt, les associations et ONG nationales sont subventionnées.
		Dans la zone une instance de coordination du ministère de l'agriculture : la « direction

		du contrôle général ».
Emergence des acteurs locaux	3	Associations de développement local : plus de 6.700, plus présentes en zones rurales ; Il y a de plus 1437 « unités sociales » (antennes du Ministère de la Solidarité Sociale) en milieu rural contre 701 en ville: Il y a donc en général un fort contrôle des pouvoirs publics, manque d'autonomie, et de faibles capacités locales.
		Importance des pouvoirs locaux traditionnels, nécessité de composer avec les systèmes locaux traditionnels.
		Dans la zone 3 types d'associations :
		 usagers de l'eau (fonctionnement difficile), développement local (manque de moyens, dépend des ONG extérieures à la zone), association des producteurs-exportateurs horticoles. Pour la zone le problème central est un problème d'identité : la zone n'a que 20 ans !
	4	Dans la zone de TIBA, 2 associations de développement local, l'une liée au projet de mise en valeur et l'autre de « protection de l'environnement ».
C. Prise en charge des activités par les acteurs	5	Ponctuellement ça existe. Une thèse récente a montré que dans un village (15.000 hab) ce sont les associations qui assurent appui et accompagnement du développement en articulation avec les pouvoirs publicsEst-ce un cas isolé ?
	6	L'émergence des acteurs locaux serait « sporadique ». Pourtant il y a énormément d'associations
	7	La prise en charge par les acteurs locaux se ferait souvent de manière ponctuelle et est souvent une réaction à un problème isolé. Permanence ou instabilité du phénomène associatif?
	8	
	14	
D. Processus de développement territorial	10	L'eau est toujours aux mains de l'Etat, mais il y a une tendance à transférer cette fonction à des associations d'irrigants.
		Peut-on parler d'un processus de territorialisation d'un espace donné, en présence de ressources très « territorialisées » (l'eau), mais en l'absence de dynamique

		territoriale ? Il y a territorialisation, à partir du moment où d'autres activités viennent se greffer, mais ce n'est pas encore vraiment le cas dans la zone.
	11	On serait au stade de la préterritorialisation. Il est intéressant d'analyser le phénomène dans les zones de peuplement traditionnel (vallée et delta cf El Ezab) et dans les nouvelles terres.
	12	Dans la zone, difficultés venant d'abord du peu de recul historique (20 ans). Ce n'est pas encore un «territoire » aussi en raison du déficit de capital social. Mais la faiblesse des institutions publiques est aussi une raison de cette absence d'émergence de territoire. Enfin le fait que la production soit entièrement tournée vers l'extérieur freine l'émergence d'une prise en charge par les acteurs locaux d'une meilleure valorisation de la principale ressource territoriale qu'est l'eau.
E. Gouvernance spécifique	13	Très variable d'une zone à l'autre. Pour la zone de TADA, partagée entre la gouvernance « civile et administrative assurée par une « administration du contrôle général » et les deux associations. Elle est en fait entre les mains de certains acteurs privés (grands agriculteurs)
F. Autonomisation	15	Oui parce que isolée et « délimitée » mais avec des facteurs de dépendance, administratifs et surtout économiques. Rôle des gds propriétaires ?
des territoires	16	
	17	

Egypte – El Ezab

Thèmes	questions	
Carte identité territoire		« El-Ézab Bahari », village faisant partie de l'Unité Villageoise Locale (UVL) d'El-Ézab, district d'Esna, Haute-Égypte. Village de 19 000 habitants, d'une surface de 3 252 feddans (1 366 ha) incluant les zones bâties et les terrains agricoles étendus du Nil jusqu'au désert. Le village d'El-Ézab Bahari est lui-même réparti en 3 zones bâties (du nord au sud : El-Nasreya, El-Fawares, Hamrodam).
A. Institutions administratives	1	El-Ézab est une UVL composée de 2 villages : El-Ézab Bahari (village mère, siège de l'administration locale, c'est-à-dire le président nommé par l'État et le Conseil populaire local élu) et El El-Ézab Quebli (seul village satellite).
	2	En 1991, El-Ézab est devenu indépendant avec le statut d'UVL ; il avait auparavant le statut d'un village satellite rattaché à l'UVL d'Asfoun. Cette décision est purement étatique, sans doute dans le but de favoriser le développement par un découpage administratif plus maîtrisable compte tenu de l'augmentation de la population.
B. Emergence des acteurs locaux	3	Les acteurs locaux institutionnalisés sont surtout des associations de développement local. Ils collaborent avec les pouvoirs publics locaux que sont l'administration de l'UVL et l'Unité de Solidarité sociale (antenne locale du ministère qui porte le même nom) et aussi avec les élus locaux et d'autres partenaires.
	4	Une dizaine de ces associations existe dans El-Ézab Bahari, dont la moitié est inactive ou presque. Les deux associations étudiées de près dans le cadre de cette recherche sont parmi les plus actives dans le développement local.
	9	Une dynamique liée au contexte local est indéniable, articulée autour de quelques acteurs clés, leaders locaux naturels qui sont particulièrement investis dans les associations étudiées. Cette dynamique rencontre un encouragement des organismes étatiques ou au moins un laissez-faire et sait profiter d'un contexte global favorable par le biais de bailleurs de fonds étatiques comme le Fonds Social pour le Développement ou des bailleurs internationaux.
C. Prise en charge des activités par les acteurs	5	Oui, en participant avec les organismes étatiques et les élus locaux.

	6	Chaque activité ou projet a son origine particulière, généralement par l'articulation entre un besoin local et une possibilité d'une réponse à ce besoin en collaborant avec des acteurs extérieurs (État ou bailleurs de fonds). La structuration des acteurs en associations de développement permettent un cadre adapté à cette rencontre entre des dynamiques locales et celles venant de l'extérieur.
	7	Le découpage administratif est un élément de référence pour toute intervention faite par les organismes étatiques pour correspondre aux frontières de l'UVL. Les dynamiques associatives jouissent d'une plus grande flexibilité spatiale qui se traduira par un territoire à géométrie variable.
\	8	Les acteurs associatifs sont en train de définir et redéfinir constamment des limites spatiales qui leur semblent pertinentes en fonction de leurs attentes, de leurs besoins, des opportunités qui se présentent devant eux, et surtout des dynamiques sociales qui sont à l'œuvre. Ce jeu d'interaction sociale permet à chaque projet ou activité de constituer une variante spatiale : parfois le territoire d'action est indéfinissable traversant les frontières administratives, parfois il correspond à l'UVL, à l'ensemble du village d'El-Ézab Bahari et parfois même il se limite à la zone bâtie d'El-Fawares à laquelle la majorité des responsables des deux associations étudiées appartiennent.
	14	Ils participent à cette prise en charge dans différents domaines : infrastructure (projet de l'eau potable et projet de collecte des eaux usées), services (jardin d'enfants) et production locale (agriculture raisonnée, agriculture pour l'exportation, production de compost). À cela s'ajoutent différents projets de micro crédit en faveur des femmes. Chaque activité ou projet est indépendant même si ce sont les mêmes associations qui les prennent en charge.
D. Processus de développement territorial	10	Les appartenances territoriales des acteurs associatifs expliquent en partie les choix de délimitation spatiale des activités et des projets. La nature de chaque activité ou projet explique le reste. Le découpage administratif sert de base de négociation ; résultat : flexibilité spatiale et territoire à géométrie variable.
	11	Sans prétention de représentativité statistique, on peut dire que le cas d'El-Ézab Bahari n'est pas un cas isolé dans le milieu rural égyptien traditionnel (les villages de la vallée et du delta du Nil).
	12	Le cas étudié montre bien l'articulation entre les différents échelons et les différents

		types d'acteurs qui collaborent souvent au-delà des cadres institutionnels prescrits et parfois même dans des relations informelles.
E. Gouvernance spécifique	13	Il y a un nouveau mode de gouvernance qui commence à voir le jour mais qui reste difficile à définir. La montée en puissance des associations, l'apparente prédominance des organismes étatiques et les intérêts des acteurs privés représentés pas les grands exploitants agricoles font que la gouvernance réelle ne correspond pas à ce qui se laisse généralement apparaître. Il faut vérifier ultérieurement si ce nouveau mode de gouvernance pourra s'exprimer moins timidement.
F. Autonomisation des territoires	15	Oui, l'autonomie est réelle. Bien sûr elle s'inscrit dans le contexte local et aussi dans un contexte plus large. Les relations entre les associations et les organismes étatiques et aussi avec d'autres structures notamment les bailleurs de fonds sont des facteurs qui relativisent cette autonomie sans la mettre en doute.
	16	Oui, on peut parler d'un processus réel et efficace. Il faut toutefois prendre en compte les appartenances des acteurs à une famille et à une zone bâtie, leurs intérêts économiques, les rapports hommes femmes, les tendances religieuses et les sensibilités politiques : autant de facteurs qui ont une influence sur les décisions liées aux activités et projets associatifs.
	17	Il n'y a pas de mécanisme précis de détection de porteurs de projets. Les facteurs cités dans les points 15 et 16 sont des éléments d'explication.

Liban - Balbeck Hermel, Hermel Ouadis.

Thèmes	questions	
Carte identité territoire		Région de Balbeck Hermel 299.775 habitants. Hermel Ouadis, extrême nord –ouest du Liban (37.767 habitants). L'ensemble situé au Nord de la plaine de la Beqaa. Ancienne zone des cultures « illicites » actuellement reconvertie. C'est une région qui présente les deux formes sociales « clans et familles ». En effet, la région comporte des clans qui proviennent d'origines externes différentes, qui sont connues par leur nom de familles. La région comporte aussi des familles dont certaines sont puissantes comme les clans, bien que n'ayant pas les caractéristiques des clans.
A. Institutions	1	La décentralisation va jusqu'à la commune.
administratives		Les montagnes sont un territoire de refuge des minorités. Territoire = notion ambiguë issue d'un découpage religieux. Avant l'indépendance on avait un double « Caïmacamat » : 1 gouverneur chrétien français et un gouverneur druze. L'Etat du « grand Liban » dont les frontières actuelles datent de 1920 a pour capitale Beyrouth. C'est 1 pays avec des territoires religieux : (Druze, chrétiens, sunnites + Chiites). Le Liban est divisé en 6 Mohafazats (régions) et 24 cazas (départements). L'Etat pratique de fait la « Politique du laisser faire » : commerce dans les grandes villes, agriculture délaissée. Beyrouth abrite 50% de la population et 80% de l'activité industrielle et des services. Après 1950, on a assisté à une montée en puissance du mouvement coopératif. Les associations émergent pendant la guerre 1975-1991.
		Après la guerre: décentralisation, et en 2000 : déconfessionnalisation c'est-à-dire arrêt de la « répartition des fonctions entre chrétiens et musulmans » telle qu'elle avait été fixée en 1930. En 2009 : reprise de la loi électorale de 1960. Des consultants ont élaboré le Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire Libanais, sans consulter les municipalités. L'Etat laisse aux ONG le soin d'accompagner des projets locaux.
	2	Le degré de décentralisation-déconcentration est un choix politique de l'Etat. La structure spatiale de la population (famille et clans) s'explique par l'histoire. Au Liban, la centralisation effective est encore dominante. On attend l'an 2010 pour commencer la décentralisation.
B. Emergence des	3	Forte structuration fondée sur les « clans » :

acteurs locaux		4 clans à Baalbeck et 20 grandes familles, tandis que sur Hermel il y 8 clans et 16 grandes familles.
	4	L'institutionnalisation de la structure territoriale est socialement existante. Le clan et la famille sont des structures réelles solides mais elles n'ont pas de reconnaissance institutionnelle officielle.
		Il y a 12 clans, qui se définissent par des liens de parenté et qui ont un territoire et 36 grandes familles. Ça existe au Liban, mais aussi en Irak, en Syrie et en Jordanie.
	9	Le degré d'émergence des acteurs locaux s'explique donc par le contexte local.
C. Prise en charge des activités par les	5	Forte structuration associative locale, 20 associations de nature « économique », dont 17 coopératives.
acteurs locaux		Forte présence des ONG étrangères et locales qui ont pris en charge de fait des territoires.
		Domination par une réalité clanique et familiale. Tous les clans et familles qui se sont installés depuis de longues périodes, se sont installés sur les villages et montagnes du Mont Liban. Un clan dispose d'un domaine géographique défini, une activité économique. Il se tient éloigné du pouvoir central. Dans les zones étudiées, on a trouvé 2979 agriculteurs, 11045 ha cultivés, 137 stations piscicoles, 3 hôtels, 2 gîtes ruraux, 1 projets d'agro tourisme, et des personnes qui font du commerce de produits alimentaires, de pétrole, etc de façon illégale.
		Emergence d'acteurs associatifs : elle est effective dans tous les domaines, par des gens originaires du territoire
	6	Les problèmes à résoudre, tels qu'ils se sont posé, sont relatifs à la « reconversion » progressive de l'agriculture après l'interdiction des cultures illicites.
	7	La prise en charge territoriale est calquée sur cette délimitation territoriale du clan et/ou de la famille. Activités principales : Elevage et parcours, oliviers, truites, Tourisme vert, berges de rivière « bucoliques ».
	8	La prise en charge dépend de la structure clanique.
	14	L'activité reste plutôt sectorielle : à chaque activité, une structure correspondante. Trois secteurs d'avenir : agricole, tourisme, activités sportives et surtout nautiques.

D. Processus de	10	Oui, toutes ces activités sont «territorialisées» du fait qu'elles sont gérées exclusivement par des acteurs appartenant au même clan et donc au même territoire.
développement territorial	11	Il y a le problème des gens n'appartenant pas au clanmais est-ce qu'on sait s'il est résolu et comment ?
	12	Plusieurs projets dans la zone : Projet public : petit barrage.
		Projet ONG par ONG italienne : pisciculture, activité et organisation des femmes. Projet de l'UE : moulins à huile, du PNUD : infrastructure
E. Gouvernance spécifique	13	La gouvernance générale du territoire est assurée par le clan. La gouvernance du projet par l'ONG responsable qui va alors susciter la création d'associations et gérer avec elle le processus de développement. Les associations agiront alors en relation avec leur clan ou leur famille d'appartenance.
F. Autonomisation des territoires	15	Territoire très autonome depuis toujours et renforcé dans ce sens par la guerre et les cultures illicites. Il y a même dans certains domaines affranchissement des règles édictées par le pouvoir central.
	16	Le clan et/ou la famille sont donc souvent un acteur « englobant » du processus de développement car rien ne peut se faire sans l'accord de leurs responsables.
	17	

Palestine - Vallée du jourdain

Thèmes	questions	
Carte identité territoire		Cisjordanie occupée, fragmentation du territoire, présence de colonies juives avec corridors d'accès, points de passage et murs : situation kafkaïenne d'équilibre instable. Il y a aussi des zones militaires dont l'accès est interdit aux palestiniens = parcours. Les autorités israéliennes contrôlent la ressource hydrique, en particulier le long du Jourdain.
		Territoire entre montagne et vallée du Jourdain, englobant Jéricho, zone rurale, 10.000 km2, 80.000 hab. (9.000 colons juifs), SAU = 45.000 ha et 14.000 ha de terres cultivées; maraîchage = 6500 ha, grandes cultures = 5000 ha, accès aux ressources en eau.
A. Institutions administratives	1	Création de l'autorité palestinienne. Mise ne place d'un conseil législatif, structuration administrative sous forme de gouvernorats : 16 + 5 : pouvoir des gouverneurs très réduit, et le personnel administratif a des compétences très réduites. Fortes difficultés pour les institutions centrales à travailler avec les institutions locales. Selon l'accessibilité aux territoires, les compétences locales sont plus ou moins importantes. Dès que l'Etat est en retrait, on voit apparaître les processus de territorialisation. Budget = 3% du budget de l'autorité palestinienne.
	2	Une décentralisation est nécessaire pour mobiliser les acteurs locaux mais n'est pas possible aujourd'hui compte tenu de la tutelle israélienne et du manque de moyens des collectivités territoriales.
B. Emergence des	3	Acteurs publics: gouvernorat, nommé par le Président, joue un rôle de coordinateur, sans avoir de moyens considérables.
acteurs locaux		Conseils de villages (élus?), dans des zones difficiles d'accès, permettent d'organiser les agriculteurs.
		Acteurs privés : ONG et entreprises. ONG = ONG palestiniennes apparues après la première Intifada (PARC : volontaires palestiniens issus de la diaspora), et ONG internationales : JAICA (Japon, vallée du Jourdain, oléiculture, parc agro industriel), NICOD : zone de Tubas, amélioration de la qualité de l'huile, FAO, palmiers dattiers, Coopération espagnole : palmiers dattiers,
		Syndicats agricoles : Union des agriculteurs palestiniens,

		Secteur privé non agricole.
	4	La structuration locale est peu organisée institutionnellement, les ONG sont pilotées de l'extérieur et les organisations des agriculteurs restent très sectorielles. Les coopératives sont dynamiques mais peu coordonnées entre elles.
	9	L'émergence des acteurs locaux est strictement liée au contexte politique et à la dégradation de la gouvernance des autorités centrales, nécessitant une prise en charge locale de la survie.
C. Prise en charge des activités par les acteurs	5	Foisonnement associatif pour prise en charge des carences centrales. Héritage historique et patrimonial considérable : carrefour de 3 religions monothéistes, donc énorme potentiel touristique (sous réserve de la paix). Puits, accès aux ressources en eau. On a donc deux types de prise en charge : la ressource spécifique et le quotidien (eau).
	7	La délimitation est évidemment au cœur de la problématique palestinienne et du voisinage avec les israéliens.
	8	Cette prise en charge dépend d'une stabilité institutionnelle et politique globale
	14	La multisectorialité reste encore un potentiel.
D. Processus de développement	10	Conditions défavorables : Difficultés d'accès au marché, difficultés d'exportation, difficultés d'accès aux parcours,
territorial		conditions favorables: Ancrage historique du Territoire, présence d'ONG internationales.
		Mobilisation autour de la filière de l'olivier, mais baisse du prix de l'huile d'olive : 50 %, concurrence internationale très forte.
	11	La question n'est pas pertinente pour le cas de la Palestine.
	12	Existence d'obstacles massifs.
		Présence d'ONG internationales : ne s'agit-il pas d'une forme de dépendance qu'il faut mettre en avant ? A discuter : la coopération japonaise semble très intégrée, les ONG sont présentes dans une perspective d'aide et non de développement.

E . Gouvernance spécifique	13	Mode de gouvernance complexe du fait des contraintes de la situation. La Palestine ne saurait en l'état actuel « faire modèle ».
F. Autonomisation des territoires	15	Dépendance absolue : risque de grignotage du territoire palestinien au fur et à mesure des avancées de la territorialisation : territorialisation sous occupation israélienne.
	16	Mobilisation réelle sur le volet vie quotidienne mais seulement possible sur le volet ressources spécifiques.
	17	Aujourd'hui ce sont plutôt les filières qui révèlent les porteurs de projets lorsque ceux-ci ne proviennent pas des ONG étrangères.

II. Analyse comparée entre les régions : invariants et différences

Dans le paragraphe précédent, on a formulé, d'après les analyses régionales, les réponses aux 17 questions de la problématique pour chaque région étudiée.

Cette première étape permet d'élaborer une analyse comparée qui prend pour cadre les 6 thèmes regroupant les 17 questions de la problématique déjà précisés à savoir :

- * Institutions administratives (questions 1 et 2)
- * Emergence des acteurs locaux (3,4, 9)
- * Prise en charge des activités par les acteurs locaux (5, 6, 7, 8 14)
- * Processus de développement territorial (10,11, 12)
- * Gouvernance spécifique (question13)
- * Autonomisation des territoires (15, 16, 17)

Cette deuxième démarche est intéressante. Elle est du même genre que celle que nous avons faite pour les indicateurs en classant les pays non pas par groupe prédéterminés (Maghreb, Union Européenne, Est Méditerranéen) mais simplement par leur performance dans chacun des six thèmes. Il suffira, pour le faire, de s'inspirer étroitement ce qui aura été fait dans les tableaux ci-dessus.

On a tenté d'en tirer des tableaux par pays à partir des questions regroupées par thème mais cette représentation assez délicate n'apportait pas d'éclairage comparatif supplémentaire. On a préféré transformer d'abord les six thèmes utilisés ci-dessus en 6 questions centrales qui sont celles des 6 thèmes ci-dessus :

- Quel est le niveau de décentralisation-déconcentration administrative dans le pays ?
- Quel est le degré d'émergence des acteurs locaux dans les régions étudiées ?
- Y-a-t-il ou non et à quel degré prise en charge des activités par les acteurs locaux dans ces régions?
- Est-ce que l'on voit émerger un processus de développement territorial ?
- Y-a-t-il une gouvernance spécifique qui se met en place?
- Quel est le degré d'autonomisation des territoires ?

Dès lors on peut tenter une présentation plus synthétique des réponses à ces 6 questions telles qu'elles apparaissent dans les 16 fiches.

Cette présentation consiste pour chacun des 6 thèmes à classer les 16 régions en 3 groupes de réponses :

- niveau, degré, émergence du phénomène représenté par le thème, fort ou important,
- niveau, degré, émergence du phénomène représenté par le thème, moyen ou dans une phase de mise en place.
- niveau, degré, émergence du phénomène représenté par le thème faible ou inexistant.

Cette démarche a permis de rapprocher – et donc de comparer – les zones de façon plus précise et surtout de façon plus synthétique qu'avec les tableaux par pays.

Thème I : Quel est le niveau de décentralisation-déconcentration administrative dans le pays ?

Ce premier thème a déjà été traité dans le chapitre I. Il montre bien que les pays étudiés se sont effectivement tous engagés dans le processus de décentralisation-déconcentration. Tout au plus peut-on partager les 10 pays en deux groupes :

- décentralisation-déconcentration achevée : Maroc, Espagne, France, Grèce.
- Décentralisation en cours ou seulement formelle : Albanie, Algérie, Egypte, Liban, Tunisie.
- Décentralisation qui pose problème... : Palestine.

Concernant ce premier thème, on ne peut que rappeler les remarques déjà énoncées :

- Il y a partout un processus de décentralisation-déconcentration qui a été opéré. Il est important dans certains pays : en Algérie, jusqu'aux communes, ainsi qu'au Maroc.
- Mais ce processus est plus ou moins effectif selon les moyens dont vont disposer les échelons décentralisés pour le mettre en œuvre. Ainsi, en Tunisie, la décentralisation est inachevée (problème des communes rurales). Il y a un début de fiscalité locale mais pas pour le monde rural.
- C'est ce dernier point qui handicape sérieusement des pays comme l'Albanie, l'Egypte et le Liban où pourtant une décentralisation formelle existe. Mais le Liban a aussi la superposition de la territorialisation administrative, clanique et religieuse. En Egypte, il existe une déconcentration limitée, pas de décentralisation : collectivités sans budget propre, ni autonome financière.
- Quant à la Palestine, on comprend bien que ce processus demanderait un minimum d'autonomie des échelons décentralisés, ce qui n'est pas possible avec l'occupation israélienne.
- La décentralisation-déconcentration joue aussi un rôle politique: Ainsi, en Espagne, c'est un instrument politique de régulation des conflits territoriaux.
 L'institutionnalisation formelle de l'État démocratique est une réponse à la nécessité d'un consensus entre les forces « autonomisatrices » et les forces centralisatrices.
 - On note aussi une demande de plus d'autonomie fiscale et d'un renforcement des transferts de l'État
- En France, il y a hyperdécentralisation et hyperdéconcentration, mais cela fait émerger des conflits de compétences, régulés par le cumul des mandats, et par des modes de compensation des déficits de l'État. Forte pression des collectivités locales au départ, contre une hyper centralisation antérieure.
- En Grèce, il y a ce qu'ils appellent « Décentri-concentration ». C'est une recentralisation après décentralisation, décentralisation inachevée, du fait du défaut d'élection du Conseil régional, clef de voûte de cette structuration.

Thème II: Quel est le degré d'émergence des acteurs locaux dans les régions étudiées ?

Pour ce deuxième thème on peut classer les pays en trois groupes :

- Degré d'émergence important : Maroc, Espagne (les 2 régions) France Diois, Grèce Mouzaki, Tunisie BéniKhedache, Egypte El Ezab.
- Degré d'émergence en cours et/ou moyen : Algérie (les 2 régions, compte tenu des PPDR) Tunisie Ain Draham, Palestine Jourdain, Liban, Egypte Tiba , Grèce Farsala, France Ardèche.
- Degré d'émergence faible : Albanie,

Pour ce qui est de ce deuxième thème, on a déjà indiqué que l'on pouvait analyser cette émergence au travers de trois indicateurs :

- Importance de l'autonomie des acteurs publics locaux dans la décision de prendre en charge tel ou tel projet nouveau émergeant de la population.
- Présence effective d'associations locales
- Mobilisation des acteurs privés sur des activités nouvelles touchant au développement territorial

Il faut donc signaler que la situation des 16 régions est de ce point de vue-là assez positive. On voit bien en effet que le « tout Etat » est terminé et que du point de vue de l'activité économique tout au moins, l'initiative revient de plus en plus aux acteurs locaux, associatifs, privés et à un moindre degré cadres de l'administration locale.

On a souvent entendu dire qu'il faut se méfier de l'engagement des fonctionnaires locaux dans des activités initiées ou promues par des associations ou des privés parce qu'il représentait un danger important de « récupération » de la part de l'Etat. Ce n'est pas toujours le cas et il existe de plus en plus souvent des fonctionnaires locaux qui s'engagent dans le secteur associatif local pour prendre en charge des domaines que l'Etat ne peut pas ou ne sait pas prendre en charge (la biodiversité en Tunisie par exemple).

Sans être un phénomène aussi achevé que la décentralisation, on voit bien en effet que, dans les régions étudiées, cette émergence est, au mieux importante et le plus souvent au moins en marche. Seule l'Albanie, victime d'un quasi abandon de l'Etat dans la zone concernée, ne voit pas venir cette émergence car le laisser faire et l'absence de programmation dans les activités touristiques ont abouti à une dégradation sérieuse de l'environnement qui remet en cause les possibilités d'une démarche agro-touristique.

Thème III : Y-a-t-il ou non et à quel degré prise en charge des activités par les acteurs locaux dans ces régions ?

- Prise en charge importante : Maroc, Espagne (les 2), Grèce Mouzaki, Egypte El Ezab, France Diois.
- Prise en charge moyenne : Palestine Jourdain, Liban, Egypte Tiba, Grèce Farsala, France Ardèche, Tunisie Béni Khedache, Algérie (les 2).
- Prise en charge faible : Albanie. Tunisie Ain Draham.

La « prise en charge » suppose une certaine « délégation » de pouvoir d'action et de pouvoir « financier ». Elle existe depuis longtemps pour un certain nombre d'associations, au Nord avec la mise en place du 2° pilier de la PAC et au Sud avec le « désengagement de l'Etat » d'un certain nombre d'activités qui s'est traduit par une délégation aux associations, de la responsabilité de certains projets. Dans ce domaine, l'innovation ne réside pas seulement dans la délégation que font les Etats ou les institutions de financement, à des associations. Elle commence à être intéressante pour répondre à nos questions, non pas si cette prise en charge est uniquement le fait d'un acteur local, quel qu'il soit, mais plutôt si au contraire elle devient « plurielle » et intéresse donc des acteurs locaux de plusieurs statuts (privé, public, associatif). Ce processus est important car il prépare une autre étape du développement territorial en mettant en place ce qui pourra devenir une « gouvernance spécifique ».

On voit bien ainsi se dessiner trois comportements collectifs dans les régions étudiées :

 Le premier des trois est dû essentiellement à la forte implication des acteurs associatifs et privés dans un contexte où l'Etat lui-même veut jouer le jeu d'une prise en charge « plurielle » des activités et des projets. C'est le cas au Maroc notamment. Mais c'est aussi le cas en Grèce (Mouzaki) où on assiste à l'émergence des agences de développement, des GAL et des ONG. On a là de fait une modification structurelle, mais un fonctionnement plus conjoncturel. D'autres phénomènes vont dans le même sens : groupements de producteurs, nouvelles associations à but non lucratif, associations culturelles, nouveaux investisseurs (diaspora), nouveaux bureaux de conseils privés, initiatives citoyennes informelles (environnement, culture). C'est aussi le cas en France surtout dans le Diois.

C'est enfin le cas de l'Espagne où l'on remarque l'existence d'acteurs traditionnels, coopératives, syndicats, qui ont modifié leurs comportements. Mais il y a aussi des acteurs nouveaux : GAL, associations de femmes et jeunes, communautés de communes.

Le Mouvement devient alors structurel : loi de développement régional, avec une très forte institutionnalisation, par les programmes ou par les lois.

- Dans le deuxième comportement, il y a prise en charge, mais elle est en quelque sorte freinée par un élément important: un « territoire » qui n'en est pas encore vraiment un, malgré les apparences (Egypte Tiba, France Ardèche, Grèce Farsala), une contrainte politique pour la vallée du Jourdain (forte restriction de circulation par exemple...) une prise en charge par les acteurs locaux seulement en cours en Tunisie (Béni Khedache), ou la nature même des programmes (PPDRI en Algérie)
- Dans le troisième cas, c'est sans doute au moins en partie une trop forte présence de l'Etat qui freine la prise en charge par les acteurs locaux (une agence de développement en Tunisie Ain Draham, une délégation aux acteurs locaux pas achevée dans les PPDR en Algérie. Mais cela peut être aussi le contraire avec une prise en charge parfois destructrice et non contrôlée par les pouvoirs publics (en Albanie).

Thème IV : Y-a-t-il une gouvernance spécifique qui se met en place ?

- Gouvernance spécifique avec coordination institutionnalisée de la programmation et de la mise en œuvre : Tunisie BK, Espagne les 2, France Diois, Grèce Mouzaki.
- Gouvernance spécifique pas encore institutionnalisée: Maroc, Egypte El Ezab, Palestine Jourdain, Liban, Grèce Farsala, France Ardèche.
- Gouvernance spécifique pas encore mise en place : Algérie les 2, Albanie, Egypte Tiba

Dans le domaine de la gouvernance, on voit bien que l'institutionnalisation est un palier capital. Celle-ci traduit en effet deux phénomènes complémentaires : la volonté de l'Etat de changer les structures de décision et d'action en rendant les trois types d'acteurs locaux responsables de ces structures. Mais aussi la volonté des acteurs locaux, associatifs et privés, de saisir cette opportunité pour prendre en charge effectivement leur propre développement.

Cette prise de responsabilité ne se fait pas facilement. Ainsi, pour les programmes LEADER, PRODER et PIDER, il a fallu qu'elle soit inscrite par l'Union Européenne dans le règlement intérieur de ces programmes (exemple : 50 % de privés présents dans les comités de programmation de chaque programme LEADER !). Idem pour le programme Béni Khedache en Tunisie. Mais le dynamisme des acteurs locaux privés et associatifs peut aussi accélérer le processus comme cela a été le cas dans le Diois et la région de Mouzaki en Grèce.

C'est ce qui explique qu'en Tunisie, en Grèce et en France, on puisse avoir, avec la même possibilité d'institutionnalisation instaurée par des règlements d'Etat, des exemples de gouvernance très divers...qui dépendent de la volonté d'implication des acteurs locaux.

En France, on est en présence d'une gouvernance évolutive selon les phases du projet : diagnostic : forte participation, prospective : idem, contractualisation : reprise en main par les élus. Capacité variable à peser sur les politiques publiques : grande capacité à diffuser les réussites. Rapports de force difficiles : recours aux assemblées élues.

On voit bien alors comment les 6 régions ou la gouvernance spécifique n'est pas encore totalement institutionnalisée (groupe 2) possèdent les ingrédients pour que cela se fasse mais qu'il existe des freins qui empêchent que cela se fasse totalement. Ainsi on note au Liban, une coordination certaine dans certains domaines, malgré la place dominante de l'initiative privée. On remarque, a contrario, une faible capacité à peser sur les politiques publiques dans un contexte de globalisation, mais il existe une capacité de coordination entre élus sur des politiques nationales.

En Grèce, on note une faible autonomie financière. Il y a par contre une certaine capacité à peser sur la politique (exemple : des manifestations agricoles ou des mises en place de structures comme le conseil de politique agricole).

Ainsi au Maroc, on a un début de changement, mais on ne peut pas parler encore de plateforme de coordination. Les administrations continuent à travailler de façon verticale, sans coordination. C'est un processus d'apprentissage, qui renforce progressivement les capacités des organisations.

Par contre, on note aussi que de petites associations de femmes qui sont arrivées à changer la loi sur la famille : les associations deviennent partenaires de l'État.

Pour le troisième groupe, on peut avancer que le problème de l'institutionnalisation ne s'est pas encore posé de telle manière qu'il puisse déboucher sur une gouvernance spécifique. En Algérie par exemple, la gouvernance est « verticale » plus qu'horizontale,

Il y a une certaine coordination entre acteurs associatifs et institutionnels, mais les associations ont des marges de manœuvre très faibles.

L'État reste au centre : initiation, financement et contrôle. On a là une très faible autonomie, voire un « noyautage » de fait des organisations.

On note aussi dans ce dernier groupe un faible impact des gouvernances naissantes sur les politiques publiques ; leur reconnaissance est en cours, mais dans certains cas cela prendra du temps.

Thème V : Quel est le degré d'autonomisation des territoires ?

- Forte autonomisation : Liban, France Diois, Tunisie BK, Egypte El Ezab, Espagne les 2, Grèce Mouzaki., Albanie, Maroc.
- Autonomisation moyenne : France Ardèche, Grèce Farsala, Egypte Tiba, Algérie les 2,
- Faible autonomisation : Palestine Jourdain.

Dans ce dernier point on change fortement de système de référence. En effet, les 9 régions que l'on peut dire fortement autonomisée le sont pour des raisons assez différentes :

- Par déficit de la présence de l'Etat et forte « poussée » de la société civile (Liban, Diois, Egypte EL Ezab, Albanie et Maroc)
- Par forte institutionnalisation du développement territorial (Tunisie B.K., Espagne les 2, Grèce Mouzaki)

Par ailleurs les régions en autonomisation moyenne sont dans cette situation soit parce qu'elles ne sont pas encore vraiment des « territoires » (France Ardèche, Grèce Farsala Egypte Tiba)

soit parce que leurs programmes de développement « territorial » ne sont pas encore assez autonomes par rapport à l'Etat.

Enfin, on comprend bien les multiples raisons qui font que la Palestine, vallée du Jourdain, ne jouisse pas d'autonomie !

Nous aurions souhaité pouvoir comparer le degré d'autonomie financière de chaque zone étudiée. On a remarqué en effet, ponctuellement, que, par exemple, la capacité d'une zone de pouvoir répondre en tant que zone à des appels d'offres nationaux ou internationaux lui permet de franchir une étape importante dans ce processus d'autonomisation. Les informations n'étant pas disponibles systématiquement pour toutes les zones, il a été décidé de ne pas faire porter l'analyse comparée sur ce point-là. Signalons cependant les faits suivants :

En Algérie par exemple, on a une très faible autonomie financière, voire un « noyautage » par l'Etat et un faible impact sur les politiques publiques : ça ne « remonte » pas malgré les élus locaux.

En Tunisie, faible autonomie financière également, attitude de « captation de rente ».

Capacité très faible à peser sur les politiques publiques sauf les GDA, ou encore à Beni Khedache, où l'on note un changement en profondeur de la nature des rapports entre pouvoir local et pouvoir central. Par ailleurs, à Béni Khedache, on voir apparaître des financements d'opérations qui sont attribués directement aux associations, même s'il s'agit d'opérations décidées et gérées par les structures de développement territorial mises en place.

Conclusion

Ce chapitre II avait un double objectif :

Après avoir « décrit » le processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs que l'on a utilisé dans nos analyses au niveau national de chaque pays, nous souhaitions d'abord tenter d'expliquer les formes que prend cette émergence.

Pour y parvenir, nous avions décidé de créer d'abord l'information nécessaire puisqu'elle n'était pas disponible dans les documents et études existants. Cette création d'information a été effectuée en analysant une ou deux zones rurales dans chacun des 10 pays. L'analyse ainsi réalisée dans 16 zones a consisté à tenter d'approcher le processus de développement territorial tel qu'il se met en œuvre dans ces 16 zones. L'étude qui a été conduite a consisté d'abord à restituer le processus de développement territorial mis en œuvre dans la zone et à l'analyser ensuite au moyen d'une batterie de 17 questions regroupées en 6 thèmes.

Ce travail est présenté sous la forme de 16 tableaux (un par région) dont le contenu résume les réponses aux 17 questions.

Mais, expliquer, c'était aussi comparer et se poser la question de savoir pourquoi tel processus existe de cette façon-là dans tel pays, et différemment dans un autre, et n'existe pas du tout dans un troisième cas de figure. Ce travail d'analyse comparée a été conduit en utilisant comme cadre les 6 thèmes qui regroupaient les 17 questions posées.

Il va nous permettre de passer à une analyse plus synthétique. Celle-ci consiste à revenir sur la définition du développement territorial telle que nous la proposons dans le chapitre I à partir de nos travaux antérieurs.

On va alors pouvoir appliquer à chaque zone cette définition du développement territorial de manière à pouvoir mesurer l'implication de la zone dans ce type de processus.

Notes

- ¹ Se référer à la première partie, et à l'introduction de la partie III.
- ² Référence à partie I ch. II
- ³ cf Projet MSH/FSP « Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens » : Note méthodologique sur les études régionales
- ⁴ Les tableaux ci-après contiennent des résumés des réponses aux 17 questions. Ils ne reformulent pas en général ces questions. Il faudra donc se reporter, chaque fois que cela sera nécessaire, aux questions telles qu'elles sont formulées ci-dessus (§ ch II A.)
- ⁵ Cf la liste des questions au § précédent.
- ⁶ Chaque fois que cela est nécessaire on peut donc se reporter aux analyses nationales et régionales qui constituent la deuxième partie.
- ⁷ Cf la liste des questions au § précédent.
- ⁸ Cf la liste des questions au § précédent.
- ⁹ Cf la liste des questions au § précédent.
- ¹⁰ Cf la liste des questions au § précédent.
- ¹¹ Cf la liste des questions au § précédent.
- ¹² Cf la liste des questions au § précédent.

Chapitre III La situation des pays devant le développement territorial

Les différentes analyses réalisées dans le cadre de ce projet de recherche sur l'émergence des territoires ruraux nous ont placé au cœur de la question du processus de développement territorial. La question qui était implicite au démarrage de nos travaux et qui est devenue explicite par la suite est bien celle de savoir si, dans certaines zones rurales méditerranéennes, on assiste ou non, actuellement, à un processus de changement de modèle de développement.

Un colloque récent¹a été pour certains d'entre nous l'occasion de mieux définir ce que pouvait être le développement territorial dans le cas des zones difficiles (Campagne, Pecqueur, 2009). Il ressort de cette analyse, qui s'inspire largement des travaux effectués dans le cadre de notre programme de recherche et sur des travaux initiés auparavant (Pecqueur, 2002) (Courlet, 2008), qu'un processus de développement territorial ne peut se mettre en place, dans un espace rural donné et pour et par la société rurale qui y vit, qu'à deux conditions que nous allons ci-après rappeler rapidement, une gouvernance spécifique et des activités spécifiques :

- La première condition concerne donc la « gouvernance ». Les observations faites dans le cadre de notre projet et dans le cadre d'études antérieures prouvent que la valorisation locale des ressources territoriales (cf. ci-dessous) ne peut être mise en œuvre que si le territoire concerné est géré selon une « gouvernance » particulière. Celle-ci tient essentiellement au fait que le processus de développement mis en place doit changer de logique fondamentale. Comme nous l'avons formulé dans notre hypothèse de base²: « le binôme acteurs publics-acteurs privés qui gérait jusqu'à maintenant les processus de « développement » au niveau local a vu arriver un troisième acteur, les associations. La mise en synergie de ce trio pour la valorisation locale des ressources territoriales doit être considérée comme une condition préalable à l'émergence du processus de territorialisation ».

Plusieurs travaux ont déjà été élaborés sur la signification de cette « mise en synergie » en termes de changement de logique et d'initiation de nouvelles structures (Campagne, Pecqueur 2009).

Ce constat nous a amenés à élaborer des hypothèses corollaires dont certaines se rapportent effectivement à la nouvelle gouvernance du territoire de développement³:

- « Le fait de travailler ensemble modifie les finalités et les fonctions de chacun de ces acteurs et crée de ce fait une mixité dans le processus de décision et d'action c'est à dire dans la gouvernance du développement de ce territoire :
 - Les acteurs publics deviennent mixtes ou hybrides, en assurant certaines fonctions qui ne sont pas de leur ressort et en abandonnant des fonctions qui sont les leurs à des associations ou même à des acteurs privés.
 - Les acteurs privés sont amenés à changer de logique :
- la contribution à la production de biens collectifs locaux remplace progressivement l'élaboration de biens standardisés destinés à être confrontés au marché mondial sur la base de la seule « compétitivité » de leur processus de production.
- Ces biens collectifs vont permettre aux entreprises de conforter la transformation de leur logique qui va progressivement se fonder sur la fabrication de biens « spécifiques » au territoire.
- Ces biens spécifiques échappent à la rente différentielle puisqu'ils sont en principe « uniques » et peuvent donc être valorisés comme tels.

- les entreprises se rendent ainsi dépendantes de leur territoire en cherchant à spécifier les ressources qu'elles vont utiliser.
 - Les associations qui au départ se spécialisent souvent dans la construction et le fonctionnement de « services à la population » vont maintenant participer à part entière et gérer dans certains cas le développement économique du territoire⁴ ».
- La deuxième condition concerne les activités. Celles qui vont se développer sur la zone doivent viser à changer la « nature de la rente ». Jusque-là en effet le développement d'une zone rurale était fondé sur la recherche des productions qui vont représenter des « avantages comparatifs » qui permettent de produire plus avec un coût équivalent ou la même chose avec un coût moindre. C'est ce que les économistes appellent la rente « ricardienne ». Or ce processus est impossible dans toutes les zones qui ne bénéficient pas justement des conditions naturelles ou économiques ou encore sociales ou politiques leur permettant de bénéficier de ces avantages comparatifs avec les productions dominantes dans cette zone. Par contre un certain nombre d'entre elles possèdent des ressources territoriales qui sont uniques car elles sont constituées de biens et de services identitaires que l'on ne retrouve pas ailleurs. Elles peuvent donc valoriser ces ressources à un prix plus élevé qui provient de leur caractère unique et identitaire. Elles bénéficient ainsi d'une rente que nous avons appelée la rente territoriale.

Cette rente va permettre aux populations concernées de se reproduire et de se développer.

Comme nous allons le voir, un certain nombre des 16 zones étudiées dans cette recherche pratiquent ce genre d'activité et sont donc en train de construire cette rente territoriale. D'autres n'en sont pas encore là. Il a donc paru utile d'utiliser les réponses à certaines des 17 questions de la problématique pour situer chacune des zones par rapport à cette deuxième question qui est celle de la valorisation locale des ressources territoriales.

Globalement, on a donc décidé de tenter une évaluation des processus mis en place dans ces 16 zones pour déterminer, pour chaque d'entre elles, le degré d'intensité ou d'importance de chacune des composantes de la gouvernance d'une part et de celles de la valorisation locale des ressources territoriales d'autre part.

I – Cadre d'analyse et de représentation et explicitation du graphique ci-après :

- a. Pour ce qui est de la gouvernance, on a utilisé 4 segments (ceux qui sont à gauche dans les graphiques ci-dessous) permettant de représenter en utilisant une note de 1 à 5 chacune des composantes de la gouvernance dans la région concernée. Les analyses effectuées permettent en effet d'identifier ces composantes au travers de quatre clefs de lecture principales :
- Degré de présence ou de force ou d'implication de l'Etat dans le processus de développement du territoire, notamment avec les processus de décentralisation et de déconcentration réels mis en place.
- Rôle fonctions et pouvoir des associations dans ce processus.
- Rôle et insertion des acteurs privés.
- Degré de construction et de mise en place d'une structure locale de coordination de l'action, entre les 3 groupes d'acteurs.

On va ainsi trouver des « combinaisons » différentes entre les trois types d'acteurs qui expriment les modes de gouvernance territoriale dans les z ones étudiées.

On pourra, chaque fois que ce sera possible, proposer des explications sur les différences observées entre les pays concernant ces « combinaisons ».

L'existence et le degré de construction d'une structure locale de coordination permettront de mieux définir la « combinaison » mise en place en indiquant notamment son degré d'institutionnalisation. La « structure locale de coordination », est donc bien du domaine de la gouvernance car elle exprime le mode de combinaison mis en œuvre entre les acteurs au niveau local.

- b. Pour ce qui est de l'activité, on a également utilisé quatre clefs de lecture qui nous renvoient à la deuxième caractéristique fondamentale du développement territorial qui est constituée par la valorisation locale des ressources territoriales. Ces clefs sont les suivantes :
- Importance de la valorisation des ressources territoriales locales dans l'activité économique actuelle.
- Degré d'une valorisation croisée (intersecteur ou interproduit).
- Degré de mise en place d'une structure et/ou d'un système de décision et de programmation⁵.
- Degré d'endogénéisation de la valorisation de la ressource (en terme par exemple de lieu de la valorisation et des acteurs qui s'en chargent).

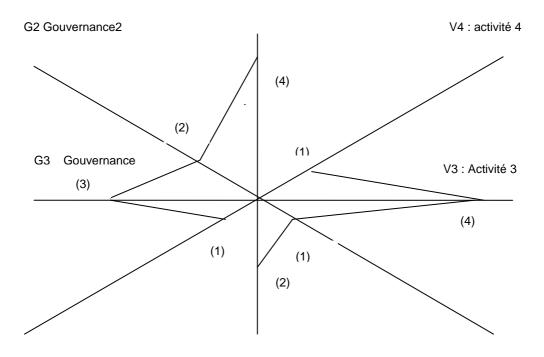
Ces 4 éléments expriment en effet que le développement territorial d'un territoire réclame qu'il soit d'abord basé sur des ressources territoriales identitaires qui spécifient leur origine et permettent donc leur valorisation.

Mais celle-ci peut être aussi élargie s'il y a valorisation croisée (panier de biens).

Elle doit être également protégée au maximum d'une extraversion de la valeur qu'elle représente, en « endogénéisant » cette valorisation au niveau de la zone.

Enfin la « garantie » de cette orientation identitaire et endogène de la valorisation des ressources est bien l'existence d'une structure de programmation qui va en permanence en mesurer l'existence et la pertinence. En effet, le « système de décision et de programmation » que nous avons proposé ci-dessus est chargé de programmer la mise en œuvre de la stratégie locale de développement et d'approuver le financement des opérations. C'est une structure de concertation qui garantit l'accord entre les 3 types d'acteurs (publics, privés et associatifs) entre eux et avec leurs partenaires. Elle relève donc bien, à ce titre, de l'analyse des activités, de leur orientation et de leur contenu. Elle est également bien distincte de la structure locale de coordination qui est une structure de mise en œuvre (cf ci-dessus : la gouvernance).

c. On a tiré de ces deux approches une schématisation de chaque pays que nous avons appelé « profil ». Cette schématisation porte donc sur la gouvernance des territoires d'une part et sur l'activité qui y est mise en œuvre. On en a fait une représentation graphique commentée selon les modalités suivantes. A titre d'exemple, ci-dessous le graphe d'une zone « théorique » qui n'a rien à voir avec les 16 zones étudiées :



G 4 Gouvernance 4 V 2 : Activité 2

Le schéma fait donc apparaître 4 axes pour la gouvernance (G1, G2, G3, G4) et 4axes pour la valorisation (V1, V2, V3, V4). Sur chacun de ces axes, la variable concernée (G1... et V1...) est notée de 1à 5. En réunissant chacune des deux notations graphiques, on obtient 2 (profils) qui schématisent le niveau de gouvernance et de valorisation de chacune des zones.

La lecture du graphe permet de noter :

G1: Forte implication de l'Etat dans la Gouvernance (4)

G2: Faible implication des associations (2)

G3: Assez forte implication des privés (3)

G4 : Démarrage d'une structure de coordination (non institutionnalisée) (1)

(on a noté chaque variable de 0 [au centre] à 5 [à l'extrémité]

Un Commentaire explicatif sur la Gouvernance est réalisé ci-dessous pour les 16 zones.

V1 : Valorisation des ressources territoriales Moyenne (2)

V 2 : Valorisation croisée faible (1)

V 3 : Structure de programmation en place (4)

V4 : Degré d'endogénéisation faible. (1)

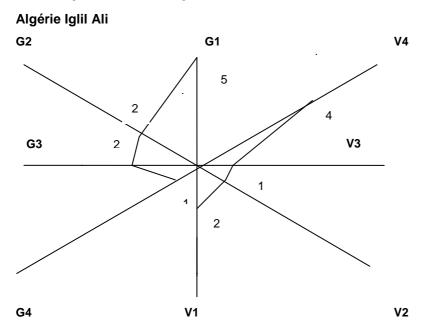
(on a noté chaque variable de 0 [au centre] à 5 [à l'extrémité]

Un Commentaire explicatif sur la Valorisation est réalisé ci-dessous pour chacune des 16 zones.

d. Ces 16 profils (il y a seize régions ou zones) sont fondés exclusivement sur les analyses régionales.

Le commentaire qui a été élaboré s'accompagne bien entendu des précautions d'usage dues au fait que les analyses régionales ne portent donc que sur des régions (une à deux par pays). Elles ne peuvent donc que prouver que ce qui est avancé existe bien dans le pays mais sans prétendre nullement à une généralisation que l'on sait impossible avec l'information disponible.

II -Les profils de chaque zone



G1:5

Une gouvernance qui reste entre les mains de l'Etat avec une présence relativement forte des acteurs privés dont on sait peu de choses sur la façon dont ils participent à la gouvernance du développement de la zone.

G2:2

Beaucoup d'associations mais relativement peu dans les activités économiques. Elles ne semblent donc pas beaucoup peser dans la gouvernance du développement de la zone. Il faut d'ailleurs poser le problème de l'existence ou non d'une gouvernance du développement de la zone. Il y a certes des initiatives, surtout privées mais elles ne sont en rien insérées dans une gouvernance collective et publique de la zone.

G3:2

Le secteur privé prend des initiatives économiques comme le conditionnement et la transformation du piment rouge. Mais il n'y a aucune coordination entre les acteurs privés entre eux et entre les acteurs privés et les autres acteurs pour les actions de développement.

G4:1

Pas de structure explicite de coordination. Le peu de coordination existante semble être initiée par l'APC mais elle n'est, en tant que gouvernance, absolument pas institutionnalisée. On peut espérer que cela arrive s'il y a effectivement un PPDR.

V1:2

Des ressources territoriales agricoles (piment) et patrimoniales (architecture, mosquées) commencent à émerger. La valorisation des premières semble être individuelle mais la valorisation des secondes est sans doute plus collective. L'APC joue-t-elle un rôle dans cette valorisation ?

V2:1

Il n'y a pas encore de valorisation croisée entre les ressources valorisées.

V3:1

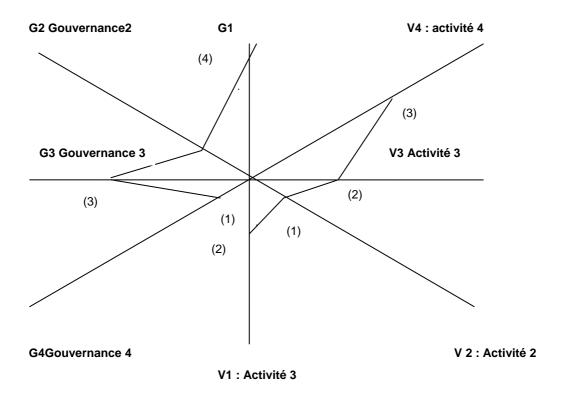
Il n'y a pas encore de structure de programmation mais peut-être sera-t-elle initiée avec les PPDR quand ils seront nombreux dans la zone. On ne sait pas à quel niveau territorial elle sera : Daïra ? Willaya ?

V4:4

Jusqu'à maintenant la valorisation des ressources – même si elle est faible compte tenu des ressources qui sont valorisées – est endogénéisée. Cependant, quand on parle d'usine de conditionnement du piment rouge, on peut se poser les questions de savoir qui va en être le promoteur et où sera-t-elle implantée.

Algérie: Hadj Mécheri

G1: Gouvernance 4

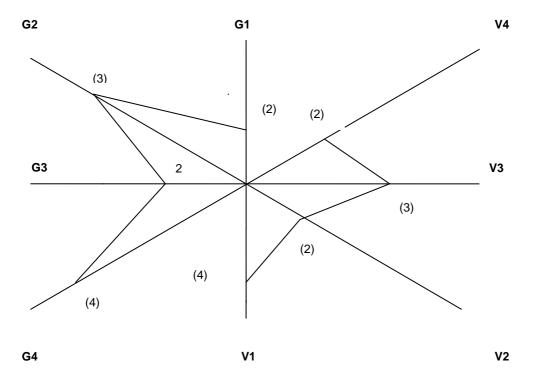


- G 1 : 4 : L'Etat est très présent et il vient de renforcer sa présence en promouvant un PPDR
- G2 : 2 : Il y a à peu près le même type de présence associative qu'à Iglil Ali.
- G3: 3 Les privés semblent avoir davantage de pouvoir au travers des grands éleveurs de la steppe. On ne connaît pas les conséquences que cela va avoir sur l'orientation de l'élevage, notamment pour les troupeaux petits et moyens.
- G4 : 1. Pas de structure locale de coordination autre que l'APC. Le problème va se poser avec l'installation du PPDR.
- V 1 : 2 : Des débuts de valorisation de produits qui ne sont pas encore ni perçus, ni promus comme identitaires (pommes de terre, élevage, mais aussi des produits culturels)

V 3 : 2. On ignore le rôle effectif de programmation que jouent les échelons régionaux. Y-a-t-il lien direct entre le ministère et l'APC ? ou l'échelon régional joue-t-il un rôle qui pourra devenir important lorsque se posera le problème de la coordination ?

V4 : 3 : Pour le moment endogénéisation mais l'inconnue est la stratégie à venir des grands éleveurs sur l'éventuelle construction d'une identité locale, appuyée sur l'image culturelle de la zone.

Maroc



Dans le cas du Maroc, on traitera ensemble les deux terrains Kasba Tadla et Timlil qui ne sont pas suffisamment différenciés pour être significativement distingués.

G1: 2

L'Etat reste peu présent malgré des avancées dans la décentralisation. Cela laisse des marges de manœuvre aux autres acteurs notamment associatifs

G2: 3

Le secteur associatif est bien développé notamment avec les ONG. Le rapport n'a pas permis de distinguer les proportions d'associations locales par rapport aux ONG internationales (gouvernances différentes puisque le projet est alors conçu et piloté hors du territoire d'application.

G3:2

L'organisation du secteur privé est encore embryonnaire sur les ressources proprement territoriales. Celui-ci concerne essentiellement les commerçants et les petits agriculteurs à la marge de leurs activités (miel, fruitiers). Début d'organisation privée dans le tourisme (association de muletiers à IMLIL)

G4:4

Le « Douar » constitue une unité spatiale, d'organisation et de coordination qui est non institutionnelle et qui constitue une forme très originale et très solide de lien économico-social entre acteurs.

Commentaire explicatif sur la Gouvernance :

Au total, la structuration de la gouvernance est assez complète bien que peu développée (on parlera de potentiel). Elle se construit autour des Douars, avec participation des associatifs (par exemple rôle important des associations d'immigrés comme investisseurs sur des projets productifs ou immobiliers). L'Etat est en retrait et en position de « laisser faire » les initiatives territoriales.

V1 · 4

La valorisation des ressources est réelle et variée sur les deux terrains.

V2:2

Pas ou peu de croisement mais des **potentiels** pour le faire autour de l'activité « opératrice » qu'est le tourisme rural et montagnard qui combine paysages, patrimoine et produits agroalimentaires locaux de qualité.

V3:3

Il existe de nombreux programmes nationaux et internationaux qui sont bien intégrés et utilisés.

V4:2

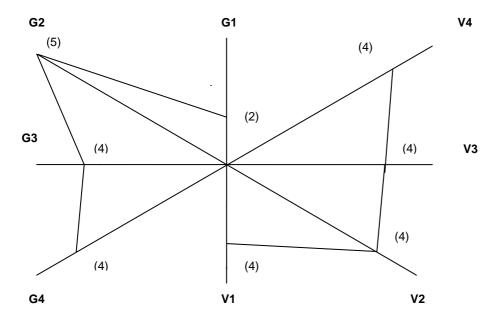
L'endogénéisation reste encore faible. C'est dans les zones faiblement productives que l'on trouve les tentatives de produire des produits spécifiques.

Commentaire sur la Valorisation de l'activité :

La valorisation territoriale est possible au Maroc mais encore embryonnaire.

Les deux zones sont proches (montagne et conditions productives difficiles) donc significatives de tous les territoires du pays susceptibles de développer leurs ressources territoriales.

Tunisie Beni Khedache



G1: 2

L'Etat est largement désengagé dans les initiatives territoriales tout en exerçant un contrôle sur les initiatives qui sont « sous surveillance ».

G2:5

Forte structuration associative (voir supra le développement sur ce terrain)

G3:4

Les acteurs privés s'impliquent petit à petit (gîtes ruraux par exemple). La valorisation économique privée est une valeur partagée sur le terrain.

G4:4

L'association liée au patrimoine local joue un rôle puissant de coordination non institutionnelle.

Commentaire explicatif sur la Gouvernance :

Une gouvernance territoriale très structurée pour un cas assez exceptionnel.

V1:4

Une large gamme de biens et services est présente et valorisée.

V2:4

On trouve des croisements de produits valorisés ensemble (produits, service touristique, gîtes, etc.). On trouve également une recherche de qualité/spécificité pour ces produits et services.

V3:4

L'association au cœur du dispositif joue puissamment ce rôle

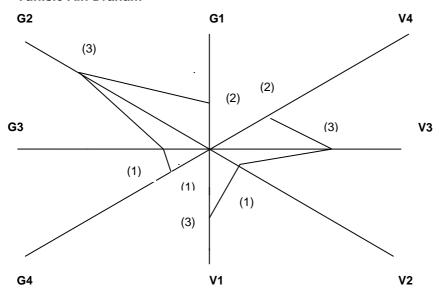
V4:4

Endogénéisation recherchée et croissante

Commentaire sur la Valorisation de l'activité :

Il s'agit d'une valorisation proche d'une situation de « panier de biens » (au sens d'A. Mollard et B. Pecqueur, voir bibliographie).

Tunisie Ain Draham



G1: 2

L'Etat est largement désengagé des initiatives territoriales tout en exerçant un contrôle sur les initiatives qui sont « sous surveillance ».

G2:3

Il existe des organisations non gouvernementales et des associations. Dans ce cas, elles sont surtout orientées vers la gestion des ressources génériques indispensables (gestion de l'eau et de l'irrigation, forêts, etc.)

G3:1

Les acteurs privés n'investissent pas particulièrement les projets locaux.

G4:1

Pas de structure apparente de coordination hors institution, signe d'une faiblesse dans la gouvernance spontanée d'acteurs.

Commentaire explicatif sur la Gouvernance :

La gouvernance est limitée du fait de l'absence d'un projet explicite de développement économique qui dépasse la seule préservation des ressources naturelles.

V1:3

Quelques produits (osier, rotin, poterie, tissage, plantes aromatiques ou encore miel) mais qui restent traditionnels et plutôt « génériques ». Il reste que des potentiels de spécification existent pour ces divers produits.

V2:1

Pas à ce jour de dispositifs de croisement clairement explicités sauf, peut être dans les divers produits d'artisanat où les artisans se regroupent. Essai de valorisation concertée du miel mais échec.

V3:3

Les structures de programmation existent mais sont encore assez extérieures au territoire.

V4:2

Il n'y a d'endogène que l'origine des produits mais ceux-ci, en l'état, se présentent en concurrence avec d'autres produits d'autres régions du pays. Il y a donc faible différenciation en direction du marché touristique, donc faible endogénéisation.

Commentaire sur la Valorisation de l'activité :

L'insuffisante valorisation tient sans doute à la faiblesse de la gouvernance territoriale qui, ellemême, n'est pas stimulée par un projet cohérent et concerté.

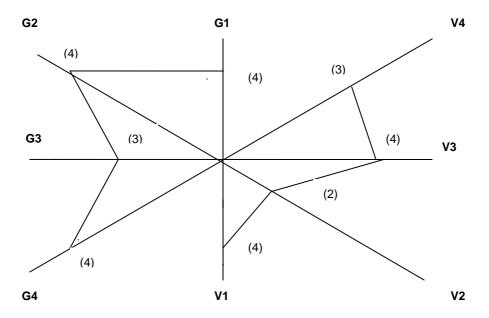
On voit dans le cas de la Tunisie, un fort contraste entre les deux zones. L'une est structurée par un projet de développement, l'autre pas. Il faudrait aller plus loin dans l'analyse, notamment au plan historique pour comprendre les deux vitesses.

La caractéristique commune est un Etat très circonspect sur ces dynamiques mais un très fort potentiel de développement dans le domaine

Espagne

Commentaire général sur le cas espagnol. Les deux terrains sont situés dans des zones et des contextes différents de l'Espagne. On verra cependant qu'ils ont en commun quelques caractéristiques : une revalorisation et une reconnaissance du « local » comme niveau efficient de l'action collective; l'Etat a approfondi le mouvement de décentralisation et relancé une politique d'aménagement du territoire; les produits spécifiques du terroir sont beaucoup plus qu'autrefois, mis en valeur et reconnus pour leur qualité de moteur économiqu; les programmes européen (LEADER et PRODER) sont fortement utilisés dans les régions du pays.

Campina Sud



G1: 4

Plus que l'Etat, c'est le gouvernement régional qui est présent et interventionniste.

G2:4

Il existe de nombreuses organisations de la « société civile » économiques, culturelles, sociales, etc.

G3:3

L'engagement des acteurs privés au sein des procédures de coordination est encore timide.

G4:4

Il existe des structures non institutionnelles de débat et de coordination. Au premier rang de celles-ci, on trouve le GAL (Groupement d'Action Locale). De plus, il existe un (ou plutôt des) projet(s), ancrés dans les programmes européens.

Commentaire explicatif sur la Gouvernance :

Une gouvernance solide, construite dans le temps long avec des relais institutionnels ou non. On peut parler de l'élaboration d'une culture du développement local.

V1 · 4

Une véritable gamme de produits spécifiques et notamment une valorisation du vin en AOC.

V2: 2

La valorisation croisée est très faible. Les pratiques restent encore très sectorielles.

V3:4

Le territoire maîtrise bien les programmes notamment européens. On notera des initiatives complémentaires comme un observatoire économique.

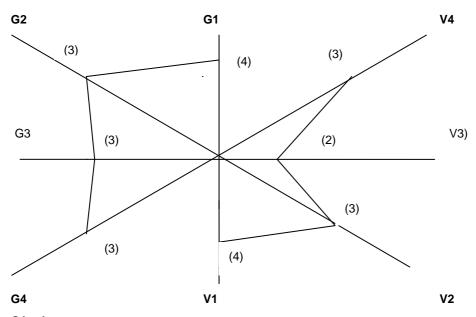
V4:3

Une endogénéisation « post productiviste », c'est-à-dire qui cherche à valoriser les produits spécifiques comme solution à l'échec des productions génériques confrontées au marché mondial et ses bas prix (c'est la cas de la recherche de montée en qualité de l'huile d'olive).

Commentaire sur la Valorisation de l'activité ;

Des formes modernes de valorisation territoriale auxquelles il ne manque que le croisement des produits et des services.

Espagne Bas Maestrat



G1:4

Plus que l'Etat, c'est la région qui est présente et interventionniste.

G2:3

Forte structure associative, qui s'organise.

G3:3

Quelques acteurs privés s'impliquent, surtout en milieu rural. Au sein des coopératives et unions d'agriculteurs et d'éleveurs, on trouve les gestionnaires des programmes européens.

G4:3

Processus d'endogénéisation en cours de consolidation mais il manque une organisation du type GAL.

Commentaire explicatif sur la Gouvernance :

Une gouvernance territoriale solide, un peu moins structurée que pour Campina Sud.

Une difficulté de stabilisation du périmètre (plusieurs processus de territorialisation superposés)

V1:4

Bonne gamme de produits

V2:3

Quelques tentatives de marier plusieurs produits et services (voir les efforts sur le tourisme coopératif autour d'une « route des Oliviers »).

V3:2

Problème sur la ou les structures de programmation. En effet, les périmètres des programmes LEADER et PRODER ne sont pas les mêmes. Cela pose une difficulté de cohérence pour la gestion des projets de développement.

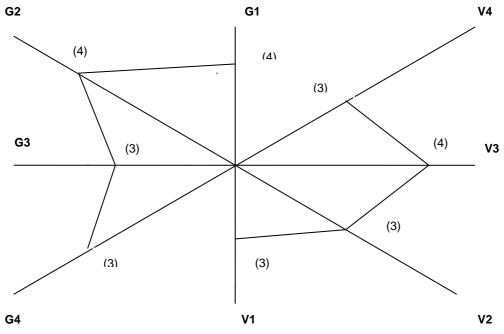
V4:3

Le potentiel d'endogénéité malgré les difficultés ci-dessus, reste important et il existe des dynamiques de définition de ces dynamiques.

Commentaire sur la Valorisation de l'activité :

La phase de valorisation est moins avancée que pour Campina Sud dans la mesure où les stratégies pour les produits spécifiques de qualité sont moins avancées. Les potentiels de chacun des deux territoires restent très proches.

France Basse Ardèche



G1:4

L'Etat a vraiment tout prévu dans cette structure de pays, y compris ses limites géographiques et même les modalités de la concertation avec les acteurs. Mais cela ne veut pas nécessairement dire que la population est « mobilisée ». Par ailleurs c'est un bel exemple de superposition des projets et des structures.

G2:4

Oui beaucoup de structures mobilisées

G3:3

On voit mal le rôle des privés et on ne peut donc savoir s'il est vraiment important.

G4:3

Il n'y a rien à redire dans l'organigramme. Pourtant le commentaire fait par le chercheur est que cette zone n'arrive pas à être un territoire. Est-ce à cause d'un déficit de gouvernance ou de manque d'activité « mobilisatrice » ?

V1:3

Il y a une volonté certaine de construire des projets « fédérateurs » mais cela semble difficile, et pour le tourisme vert déjà très développé et pour la grotte Chavet.

V2:3

On ne discerne pas beaucoup de projets « croisés ». Mais il y en aurait sûrement de possibles.

V3:4

La structure de coordination a l'air de bien fonctionner mais la coordination met du temps à être effective.

V4 3

Certaines activités ont l'air très endogénéisées, d'autres le sont moins.

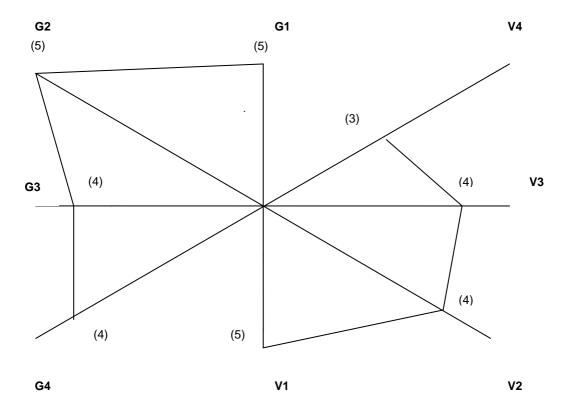
Commentaire général

Il semble bien y avoir dans le pays de l'Ardèche Méridionale plusieurs problèmes qui l'empêchent de devenir un véritable territoire de développement :

- sa taille tout d'abord : 125.000 habitants c'est trop pour que les acteurs puissent appréhender un territoire, ses problèmes et les voies de solution.
- Son absence de cohérence et de complémentarité entre les sous-espaces.
- La difficulté à construire le projet « fédérateur » prévu avec la grotte Chavet.
- Le fait que l'on a appliqué telle qu'elle la structure des pays alors que cet espace et cette société aurait peut-être dû se doter d'autres structures.

Il faut souhaiter que si la structure de base devient la Communauté de Communes les choses seront plus faciles.

France Diois



G1:5

Le Diois bénéficie des avantages que n'a pas l'Ardèche Méridionale : Une taille raisonnable pour un « territoire » (10.300 habitants) et deux structures publiques ayant les mêmes limites, le « pays » et la communauté de communes. Par ailleurs on a un territoire « cohérent » et qui a des bases historiques importantes. L'Etat est en mesure de jouer le rôle qui lui est dû et il le fait sans dépasser les limites qu'il s'est lui-même donné. Il est aidé en cela par la forte mobilisation de la société civile.

G2:5

Les acteurs associatifs sont nombreux, efficaces chacun dans leur domaine mais ont des problèmes évidents de coordination qui ne sont pas que techniques mais tiennent aussi à de nombreux « clivages » (politiques, religieux, sociaux, provenant de leur origine ou de leur implantation actuelle). Mais ils savent faire taire leurs différences lorsqu'il s'agit de construire des éléments qui semblent à tous importants pour leur territoire.

G3:4

Nombreux acteurs privés, fortement intégrés à la dynamique locale parce que beaucoup d'entre eux sont aussi des acteurs associatifs, ou politiques (élus)

G4:4

La structure de coordination existe avec le « conseil local de développement » et la structure de gestion qui est la Communauté de Communes assure la cohérence financière et organisationnelle.

V1:5

L'agriculture et l'élevage sont au centre des ressources valorisées et valorisables. Les acteurs locaux cherchent à optimiser leur « identité » au travers de systèmes d'élevage ovin originaux, d'une agriculture biologique vivante et d'un processus permanent de type agroenvironnemental.

V2:4

Pour le moment les systèmes croisés entre agriculture élevage et tourisme se mettent en route lentement. Mails il y a aussi le projet de « biovallée ». Mais ce projet pose d'autres problèmes d'extension territoriale qui sont actuellement en débat.

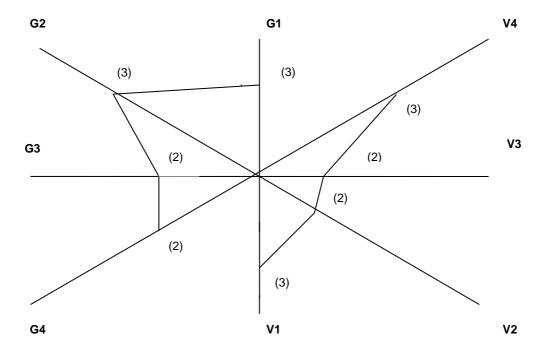
V3:4

La structure de programmation est celle du pays et elle est donc au même niveau que la structure de coordination des actions.

V4:3

Peu d'informations sur le degré d'endogénéisation. Celle-ci ayant pour objet des produits agricoles et d'élevage est certainement difficile à mettre en place.

Grèce Pharsala



G1:3

Les choix de l'Etat sont clairs, mais, dans le cas de Farsala, il manque la structure d'action que l'on va retrouver avec Mouzaki avec l'Agence de développement de Karditsa qui fournit l'ensemble des moyens d'ingénierie et d'appui aux projets.

G2:3

Le tissu associatif est plus efficace dans la mobilisation pour les projets que les élus locaux. Par ailleurs, Pharsala est sujet à un phénomène « centrifuge » qui fait que les forces vives locales (individus, entreprises) ont tendance à déployer leur activité à l'extérieur en s'appuyant notamment sur des réseaux familiaux. Peu de leaders locaux disposés à prendre en charge les problèmes du territoire.

G3:2

Dynamisme des acteurs privés locaux mais qui a du mal à avoir des effets locaux de développement.

G4 : 2. Pas de structure locale de coordination. Des partenariats non permanents en fonction des tâches à accomplir.

V1:3

Peu de programmes de « valorisation » des ressources locales qui arrivent vraiment à émerger. L'agriculture est « modernisée » irriguée et orientée vers des cultures industrielles donc peu préparée à devenir « identitaire ». Il y a des projets de fabrication de « cigares » avec le tabac local.

V2:2

Il y a semble-t-il un gros retard concernant les infrastructures et les équipements sociaux qui tend à pousser les pouvoirs publics à s'occuper de ces problèmes là et à être moins attentif au soutien aux projets économiques.

Par conséquence, peu de projets « croisés ».

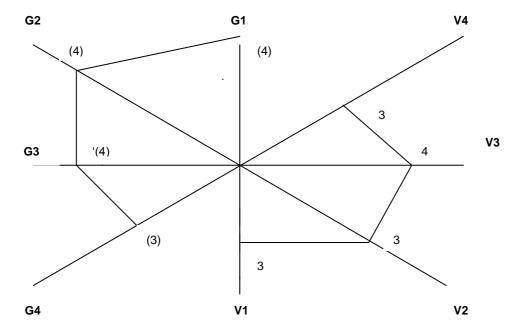
V3:2

Pas de structure de « programmation » en raison notamment des difficultés provenant de la façon dont a été mise en œuvre la réforme administrative.

V4:3

Le problème de l'endogènéité ne s'est pas encore posé puisque l'agriculture produit surtout des produits « génériques ». Il faudra attendre ce que seront les projets de transformation de produits identitaires comme le tabac pour savoir si ces projets pourront éviter que la valeur économique des produits concernés ne soit extravertie.

Grèce Mouzaki



G1:4

Forte présence de l'Etat avec l'Agence locale de Karditsa qui entraîne d'autres mobilisations étatiques et permet de capter des financements publics.

G2:4

Forte organisation associative basée sur la diaspora qui a énormément appuyé l'élaboration d'un « projet de développement territorial » porté par l'Agence mais aussi « démultiplié » par les projets LEADER, PIDER et le Cadre Communautaire de Soutien.

G3:4

La dynamique privée est largement constituée par les éléments provenant du retour de la diaspora (15.000 personnes depuis 1990 !)

G4:3

Il y a effectivement une structure de coordination mais elle est largement dominée par l'Agence de développement qui semble jouer de façon très pertinente l'équilibre nécessaire entre les différents types d'acteurs locaux. Mais cela pose évidemment le problème de la dépendance forte des opérations vis-à-vis de l'Agence.

V1:3

Le « contrat de qualité » pour les produits locaux est une initiative intéressante mais qui ne suffit pas. Ce contrat est largement soutenu par la forte identité culturelle de la zone avec la création d'outils permettant à cette identité de se consolider.

V2:3

Encore peu de projets croisés mais il y en a en projet.

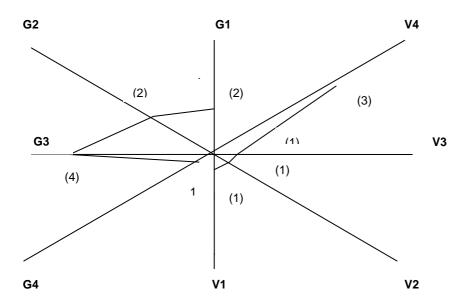
V3:4

La structure de coordination est en fait un partenariat multiple entre l'ANKA et de multiples acteurs locaux, individuels et collectifs. Il semble qu'elle assume bien son rôle de coordination de la mise en œuvre.

V4:3

Un souci explicite d'endogénéisation mais qui n'est pas encore totalement mis en œuvre.

Albanie: Durrës-Kavaja



G1:2

Faible déconcentration effective. Faible présence de l'Etat dans les fonctions qu'il devrait assurer à la fois du point de vue des investissements (infrastructures) et du point de vue de la gouvernance des activités immobilières liées au tourisme dans la zone étudiée.

G2:2

Les associations sont peu présentes dans la zone car souvent en Albanie elles « accompagnent » les projets de développement de la Banque Mondiale ou d'ONG internationales qui sont en général des projets liés à l'agriculture. L'activité touristique **de la zone et ses liens à l'activité de construction d'une part et à l'activité agricole d'autre** part ne sont pas pris en charge par les associations. De même le secteur associatif ne semble pas s'être intéressé dans la zone aux importants problèmes d'environnement que pose le type de développement touristique pratiqué.

G3:4.

Les acteurs privés représentent donc la seule « dynamique » de la zone mais elle n'est absolument pas « encadrée ». D'où notamment les problèmes d'environnement.

G4:0-1:

Aucune structure de coordination.

V1:1

Il n'y a pas à proprement parler de « valorisation » de cette ressource territoriale essentielle qu'est le paysage de bord de mer. Au contraire l'étude nous apprend que le niveau de dégradation de l'environnement est tel (pollution et paysage) que le marché immobilier déprime dans cette zone qui est pourtant potentiellement une zone touristique de qualité.

V2:1

Idem.

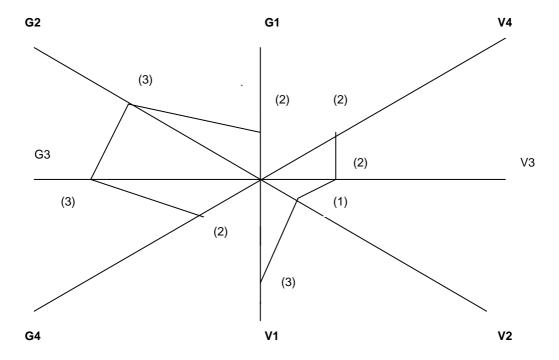
V3:1

Aucune structure de programmation qui pourrait « encadrer » ce développement agrotouristique !

V4:3

Le caractère « endogène » de cette activité est fort puisqu'il profite essentiellement aux agriculteurs propriétaires des espaces qui se construisent. Cependant, il faut noter que les entreprises de bâtiment qui réalisent les aménagements n'ont pas l'air d'avoir des liens avec la zone.

Egypte Tiba



G1:2.

L'Etat n'est pas assez présent à Tiba pour assurer les fonctions qui sont les siennes notamment en ce qui concerne les infrastructures mais aussi pour appuyer les initiatives locales des agriculteurs moyens et petits notamment dans leurs efforts de commercialisation.

G2:3.

Malgré son isolement, la zone s'est dotée, spontanément ? de trois associations, usages de l'eau, développement local, production-exportation de produits horticoles. La première a du mal à fonctionner en raison des nombreux conflits entre les usagers. La deuxième cherche encore sa voie mais un début de mobilisation des femmes d'exploitants agricoles est assez prometteur. Quant à la troisième elle est exclusivement composée des grands agriculteurs.

G3:3

Les privés sont le moteur principal de la zone mais la structure socio-professionnelle (petits, moyens et gros agriculteurs) ne facilite pas la résolution d'intérêts souvent divergents entre ces trois groupes.

G4:2

La structure de coordination est en train de se construire entre le représentant de l'Etat (direction du contrôle général), les associations et les privés. Mais elle est pour le moment assez peu opérationnelle en raison notamment de la différenciation sociale.

V1:3

Il y a valorisation de la production locale mais il ne semble pas qu'il y ait encore un début de volonté de marquer le caractère identitaire de cette production. La stratégie des grands agriculteurs qui domine la stratégie actuelle de valorisation est davantage tournée vers des produits standardisés vendus sur les marchés d'exportation. Les autres agriculteurs (petits et moyens) ne semblent pas s'être encore organisés pour construire ce qui pourrait être une démarche « identitaire ».

V2:1

Pas de valorisation « croisée ».

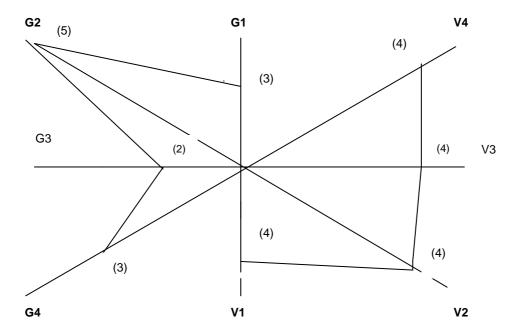
V3:2.

Pas de structure de programmation. On ne sait pas en effet quels sont les projets de l'Etat dans ce domaine et quel est le rôle que devrait tenir la « direction du contrôle général ».

V4:2

L'endogénéisation pose problème. On ne connaît pas du tout en effet quel est le rôle des acteurs de la filière qui sont extérieurs à la zone ni des conditions qu'ils imposent aux producteurs horticoles. C'est pourtant, dans ce type de production, une des clefs de mesure de l'endogénéisation.

Egypte El Ezab



G1:3

L'Etat est présent mais ce n'est plus lui qui a l'initiative économique. Il encourage les projets et les activités des associations qui, elles, sont très dynamiques.

G2 : 5. La zone pourrait être un prototype de l'initiative locale de développement initiée et gérée par les associations locales

G3:2

Le secteur privé est moins présent. Mais il semble bien qu'il y ait deux secteurs privés : celui de la majorité de la population dont les activités sont mises en œuvre dans des structures familiales et en s'appuyant de façon importante sur les associations. Celui des grandes exploitations qui coopèrent avec les associations et l'Etat quand il le faut mais n'ont pas du tout la même attitude vis-à-vis des associations.

G4:3

Il n'y a pas de structure formelle de coordination locale Etat-Association-acteurs privés mais un certain nombre de « configurations sociales » apparaissent qui mettent à jour des coopérations et des partenariats formels et informels efficaces.

V1:4

Il y a une volonté réelle de production de qualité. Elle se manifeste notamment par une pratique très fréquente de l'agriculture raisonnée, d'orientation de la commercialisation vers des « niches » d'exportation spécifiques et de pratiques agricoles respectant l'environnement comme la collecte des eaux usées et la production de compost. On n'en est pas encore à de la production identitaire mais les pratiques actuelles laissent à penser qu'elle sera possible quand l'occasion se présentera.

V2:4

Les activités actuelles agricoles ou d'environnement font état de « croisements » multiples qui témoignent du fait que les animateurs locaux des associations recherchent ce type de lien entre les produits et les activités.

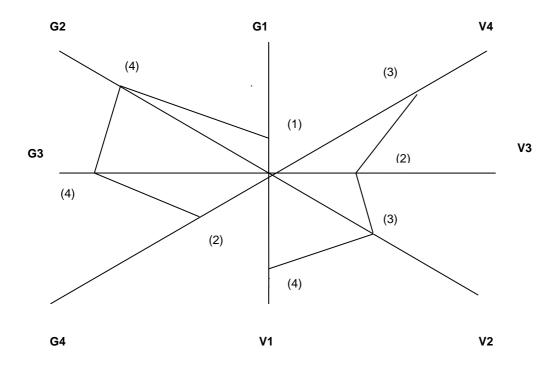
V3:4

Pas de structure de « programmation ». Dans le cas d'El Ezab, elle apparaîtrait presque comme contradictoire à l'autonomie qu'a construite la zone. Il y a programmation bien entendu mais elle est locale et se fait entre les acteurs principaux de la zone. Elle n'est certes pas institutionnalisée mais on peut imaginer à la lecture de l'étude que c'est presque volontaire de la part de tous les acteurs qui ne voient pas l'utilité de s'engager dans un processus institutionnel qui prendrait sans doute beaucoup de temps et aboutirait peut-être à des solutions moins bonnes que leur pratique actuelle.

V4:4

Forte endogénéisation qui pratique le principe de subsidiarité : pour faire quelque chose on commence par regarder si on ne peut pas le faire dans la zone et avec les ressources de la zone.

Liban Baalbeck Hermel



G1:1

L'étude est sans ambiguïté sur ce premier point. L'Etat est absent et semble s'accommoder des rôles de substitution que tiennent les organisations internationales et les ONG.

G2:4

Forte présence associative initiée animée et gérée par des acteurs locaux originaire de la zone.

G3:4

Les acteurs privés sont eux aussi très présents. Beaucoup d'entre eux ont d'ailleurs un rôle d'acteur privé et un rôle d'acteur associatif.

G4 : 2 Il n'y a pas de structure formelle de coordination mais des processus de coordination informels qui en tiennent lieu. Apparemment ils fonctionnent correctement.

V1:4

La recherche de ressources identitaires est commencée et dans le cadre d'activités mixtes tourisme-sport-hébergement un processus se met en place dans la zone d'activités « identitaires » et « croisées » qui vont utiliser aussi les richesses patrimoniales importantes dans la zone.

V2:3

voir ci-dessus.

V3:2

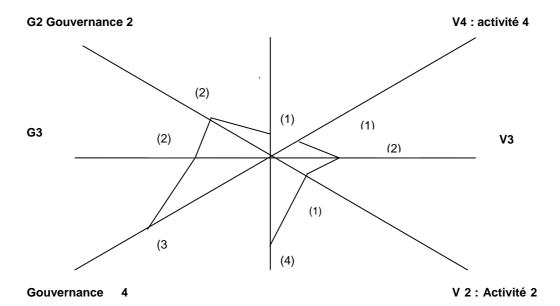
Pas de structure de programmation. La coordination est informelle bien que réelle.

V4:3

Les activités prévues représentent une valorisation locale des ressources. Elles sont donc au moins en partie endogénéisées.

Palestine Vallée du Jourdain

G1: Gouvernance 1



V 1: Activité 1

Ici nous n'avons qu'un seul terrain, représentatif de la situation en Cisjordanie. Nous n'avons pas pu prendre un territoire dans la bande de Gaza pour des raisons de circonstance.

G1:1

La situation des territoires palestiniens vis-à-vis de l'Etat est très particulière puisqu'il n'y a pas d'Etat. Il y a cependant une « autorité » mais sa marge de manœuvre est très limitée.

G2:2

Le poids des associations est important et s'investit au quotidien de la vie des habitants. Les associations d'obédiences politiques et/ou religieuses dominent aux côtés des ONG internationales. Ainsi, la capacité à construire un projet de l'ensemble n'est pas très évidente.

G3:2

Les acteurs privés sont peu présents. Le poids de la dépendance vis-à-vis de la politique économique israélienne reste dominant. Il reste quelques organisations privées présentes sur le terrain (union des fermiers palestiniens, association palestinienne pour l'industrie agroalimentaire, etc.).

G4:3

L'absence de coordination non institutionnelle formalisée dans des organisations est compensée par un très puissant sentiment d'appartenance qui soude les habitants.

Commentaire explicatif sur la Gouvernance

Il est difficile de déterminer la gouvernance territoriale du territoire de la vallée du Jourdain car la gouvernance est gauchie par l'absence d'indépendance de ce territoire.

On peut cependant penser que l'unité culturelle retrouvée du lieu pourrait permettre d'élaborer une gouvernance territoriale.

V1:4

Il existe un énorme potentiel de ressources spécifiques : patrimoine religieux et historique unique au monde, huile d'olive, camomille, réserves naturelles, etc. encore insuffisamment exploité et entravé par la situation politique.

V2:1

Pas encore de croisement des produits et des services.

V3:2

Pas de structure polaire pour catalyser les énergies, mais des initiatives pour organiser la qualité dans certains produits comme l'huile d'olive par exemple. L'organisation d'une véritable programmation est encore balbutiante.

V4:1

Endogénéisation faible voire actuellement impossible,...

Commentaire sur la valorisation de l'activité

L'agriculture palestinienne était jusqu'ici plutôt tournée vers le productivisme et l'exportation. La possibilité de territorialiser l'agriculture reste une hypothèse que nous jugeons crédible compte tenu de la qualité des produits existants et de la possibilité de les spécifier (voir en bibliographie, la thèse de N. Abou Shammalah, université de Grenoble, 2009).

III – Analyse comparée

1. Analyse comparée des profils de gouvernance

Dans toutes les zones, il y a à des degrés d'implication de l'Etat dans la gouvernance du développement de la zone.

Dans toutes les zones on trouve, là aussi à des degrés divers, des acteurs privés dont l'activité profite au développement de la zone.

Les associations sont également présentes partout sauf en Albanie et encore peu opérationnelles dans la zone de TIBA en Egypte.

On ne trouve de structure de coordination locale institutionnalisée au sens ou elle est avalisée que dans les zones suivantes :

Tunisie Béni Khedache

Maroc Haut Atlas

France Basse Ardèche,

France Diois,

Espagne Campina sud

Espagne Bas Maestrat

Grèce Mouzaki.

Cela confirme bien nos hypothèses de départ qui peuvent être résumées dans les idées suivantes :

- Il y a deux conditions nécessaires à la mise en place progressive d'une gouvernance du développement territorial :
 - Que les pouvoirs publics expriment clairement la volonté politique de cette mise en place et élaborent les conditions institutionnelles pour que ce soit effectif.
 - Que les acteurs locaux se soient effectivement organisés et aient assez institutionnalisé leur organisation pour qu'il y ait effectivement une gouvernance allant dans ce sens.
- Dans les 16 cas de figure étudiés, les acteurs privés suivent et s'intègrent dans le mouvement avec plus ou moins d'enthousiasme ou lui résistent (Albanie). On ne rencontre qu'exceptionnellement une dynamique venant d'abord des acteurs privés. On la rencontre cependant en Grèce à Mouzaki et en France dans le Diois.

2. Analyse comparée des profils d'activité

Pour ce qui est de l'activité, on peut résumer les tendances de fonds de la façon suivante :

- La « poussée » des produits identitaires est le fait de la majorité des zones sauf de Tiba (Egypte) et Durres Kavaja (Albanie).
- Par contre la volonté de mettre en place une valorisation « croisée » n'existe explicitement que dans les zones espagnoles et françaises, à Mouzaki, à Béni Khedache (Tunisie) et potentiellement dans le Haut Atlas (Maroc)
- La prise de conscience de la nécessité d'endogénéiser la « valeur » créée par les produits identitaires est encore très faible. Pour simplifier, on peut dire que dès qu'il s'agit de conditionner ou de transformer un produit identitaire pour le vendre, on imagine immédiatement un système artisano-industriel. Or ce dernier, pour des raisons d'économies d'échelle, va le plus souvent devoir atteindre une taille qui nécessite qu'il soit délocalisé par rapport à la zone et confié à des acteurs dont l'origine et le statut ne permettent pas d'espérer un degré d'endogénéisation suffisant.
- Enfin, l'existence d'un comité de programmation n'apparaît nécessaire que lorsque les Etats ou la législation l'impose (dans les groupes LEADER par exemple) ou lorsqu'il est jugé par les pouvoirs publics comme nécessaire en raison du caractère expérimental du projet (Béni Khedache).

IV – Y a-t-il un lien entre profil de gouvernance et profil d'activité ?

Les deux questions formulées alors de façon un peu triviale et simplificatrice seraient alors les suivantes :

- Quelles sont les conditions pour qu'un processus d'émergence et de valorisation de ressources locales souvent cachées ou peu connues en tant que telles se mettent en place dans une zone ? Qui en a l'idée ? Qui va faire en sorte que ce processus va effectivement se mettre en œuvre ?
- Ce processus va-t-il apparaître une fois que la « nouvelle » gouvernance se met en place ou est-ce ce processus d'émergence qui va provoquer cette mise en place ?

Pour le savoir il faudrait d'abord connaître comment les ressources territoriales sont « révélées » (Pecqueur, 2000) comme telles. On peut avancer là-dessus plusieurs hypothèses en s'appuyant sur les zones étudiées :

Dans certaines zones, le rôle de la population émigrée de la zone qui se trouve dans un processus de « retour au pays » est sans doute très important. Cela est vrai notamment pour la zone de Mouzaki en Grèce, pour le Haut Atlas, et pour Béni Khedache (Tunisie).

Dans d'autres zones – les zones espagnoles par exemple, le Diois en France, la zone de Balbeck Hermel au Liban, la zone d'Iglil Ali en Algérie – le processus semble démarrer à partir d'une dynamique locale des acteurs locaux privés qui vont alors s'organiser pour mettre en œuvre leurs idées et leurs projets de valorisation. Cela peut aussi émerger d'une dynamique associative locale comme à El Ezab en Egypte

Dans d'autres zones encore la dynamique vient à la fois de l'extérieur et de l'intérieur comme dans la vallée du Jourdain ou encore de l'Etat lui-même, les PPDRI en Algérie et la Basse Ardèche en France.

Par ailleurs on est bien obligé de constater, en analysant les « profils » ci-dessus, que la dynamique territoriale peut ne pas encore exister. Dans ce cas alors, il s'agit d'une déficience « conjointe » pourrait-on dire de la gouvernance et de l'activité. C'est bien le cas de Tiba en Egypte de Hadj Mecheri en Algérie, de Pharsala en Grèce, de Ain Draham en Tunisie et de Durrës-Kavaja en Albanie.

On peut donc avancer que dans les zones étudiées le lien entre nouvelle gouvernance et changement d'activité apparaît assez nettement. Mais la façon dont ce lien se met en œuvre est sans doute assez multiforme.

Notes

- 1 « Sociétés en transition et développement local en zones difficiles DELZOD » IRA Médenine avril 2009.
- ² Cf. I° Partie Chapitre II : Problématique hypothèses et méthode.
- ³ Cf. I° Partie Chapitre II op.cit.
- ⁴ Cf. à titre d'exemple l'histoire des activités de l'association ADRAR au Maroc qui débutent par la construction d'équipements sociaux pour s'orienter ensuite vers des activités plus économiques.
- ⁵ On peut distinguer 3 degrés dans cette mise en place : pas de démarrage d'un comité de programmation, existence mais encore sommaire, existence qui fonctionne effectivement avec un peu d'antériorité.

Chapitre IV Synthèse

Les 6 « thèmes » de la problématique sont donc restés le fil conducteur de notre travail de recherche.

Ces thèmes ont constitué la trame des études régionales.

Mais ils ont fait naître aussi des questions – et des réponses, mais pas toujours - dans les équipes de recherche qui étaient le plus souvent des « déclinaisons » des 6 thèmes et parfois des interrogations nées de l'observation de la réalité.

Il nous a paru utile de restituer ces questions ne serait-ce que pour rester fidèle, comme nous en avons exprimé plusieurs fois l'intention, à la démarche de chacune des équipe de recherche. Mais comme ces questions sont le plus souvent reliées étroitement aux questions initiales de la problématique, on a préféré regrouper l'ensemble des questions initiales et des questions qui sont apparues tout au long du travail de recherche.

Nous avons donc regroupé ci-dessous ces questions en trois groupes :

- Les questions auxquelles nous considérons avoir apporté une réponse satisfaisante
- Celles auxquelles on a apporté seulement une réponse partielle
- Les autres questions qui se sont posées et se posent encore...

I – Les questions auxquelles on a apporté une réponse satisfaisante

En utilisant le qualificatif de « réponse satisfaisante » on veut seulement dire que, pour chaque pays, on sait à quoi s'en tenir sur ces questions-là et sur les sous-questions qui leur sont liées. On indique alors que par rapport à la question posée, la réponse pour tel pays est claire, qu'elle soit positive ou négative. C'est pour cette raison qu'on a donc pensé utile dans les tableaux cidessus de préciser succinctement ces réponses pays par pays.

Trois d'entre elles nous semblent avoir reçu une réponse satisfaisante :

A. Quelle décentralisation-déconcentration ?

Cette question se décline dans une autre qui est sous-jacente et que l'on peut formuler de cette facon :

« A des degrés divers, ces mutations font-elles apparaître un changement du rapport Etat/populations rurales ou encore Etat/local ? » La réponse est évidemment affirmative et elle a été longuement déclinée dans les chapitres précédents. Mais elle renvoie aussi à d'autres questions et ... à d'autres réponses.

Quel est le poids du contexte macroéconomique (globalisation) dans ces mutations ? La réponse n'est que rarement explicite. En effet, s'il est certain que la mondialisation provoque des mises en marché assez impitoyables pour les « avantages comparatifs » des zones de production, elle a aussi obligé les Etats à modifier leur rôle public et à se rapprocher des zones rurales qu'ils étaient chargés d'administrer. On peut dire aussi que les conditions économiques imposées par la mondialisation exigeaient un mode d'organisation administrative local permettant tout le reste c'est-à-dire notamment le développement des territoires.

Il faut noter que les processus de décentralisation-déconcentration avaient aussi pour objectif de promouvoir des avancées dans la démocratie locale permettant à la société civile de prendre davantage son destin en main par l'intermédiaire de ses élus.

De ce point de vue là on note les difficultés du passage d'une décentralisation formelle à une décentralisation réelle qui inclue justement la démocratie locale. C'est une question à laquelle nous avons répondu au moins pour les 16 zones étudiées.

B. Quels sont ces nouveaux acteurs locaux?

Les acteurs privés étaient là, mais ils n'étaient en aucun cas inclus dans la gouvernance du développement du territoire.

Les associations sont arrivées récemment et elles se sont impliquées dans le processus de développement, puisque c'est pour cela qu'elles se sont créées.

Dès lors, des questions se posent qui devraient jalonner toutes les études dans ce domaine et dont les principales sont les suivantes :

- Ces acteurs sont-ils nouveaux?
- Ont-ils émergé de façon conjoncturelle ou structurelle?
- Dans quel type d'institutionnalisation se sont-ils insérés?
- La prise en charge par les nouveaux acteurs est-elle réelle ?

On peut avancer que l'on a répondu à ces 4 questions pour les 16 zones étudiées. Mais l'intérêt de ce travail réside justement dans la diversité des réponses obtenues :

Dans certaines zones les nouveaux acteurs se sont, de fait, rassemblés dans les associations qui se sont créées à l'occasion du démarrage du processus de développement territorial. Ils ont alors constitué la « troisième force » du développement local qui – nous l'avons répété- était auparavant constitué essentiellement des pouvoirs publics et, à un moindre degré et selon une logique différente, des acteurs privés.

Dans d'autres zones, les « nouveaux acteurs » ne sont pas si nouveaux que cela et représentent soit des anciens notables, soit des personnes issues des hiérarchies sociales ou religieuses comme au Liban.

Dans d'autres zones encore, les nouveaux acteurs sont des personnes issues de la « diaspora » d'un territoire ou encore (mais nous ne l'avons sans doute pas assez étudié) des personnes qui ont durablement émigré vers des zones d'emploi urbain nationales ou à l'étranger.

Quant à la « réalité » de la prise en charge, la réponse est doublement ambiguë : d'une part cela est très variable d'une zone à l'autre et d'autre part cela dépend du degré de « territorialisation » du développement de la zone concernée.

Le degré d'émergence des acteurs dépend-il alors du contexte national ou du contexte local ? Cela voudrait dire qu'il y a eu – et donc qu'il pourra y avoir -, parallèlement à l'évolution du contexte (législation, institutionnalisation du développement territorial, qui n'est effective que dans l'UE), une « poussée » spontanée associative. Quand on voit le foisonnement des associations dans les régions étudiées même si beaucoup sont « culturelles » et « religieuses » (pour les pays du Maghreb par exemple), on peut répondre qu'il y a effectivement émergence spontanée dans les régions étudiées.

C. Quel modèle de territorialisation est-il en train de naître ?

Comme on l'a déjà souligné et comme cela apparaît clairement dans le chapitre III, le développement territorial comprend deux groupes d'éléments, une nouvelle gouvernance et un nouveau type d'activité qui consiste essentiellement à valoriser localement les ressources spécifiques du territoire. Il fallait donc répondre aux deux questions suivantes :

- Comment caractériser la gouvernance dans les différents pays?
- Les nouveaux types de gouvernance représentent-ils une *autonomie réelle* notamment par rapport à l'Etat ou y-a-t-il un « noyautage » des nouvelles structures notamment par les acteurs publics (qui initie, qui programme, qui finance)?

Certes il n'y a pas de modèle unique et c'est déjà une réponse importante. Ce qui est unique c'est que la réponse porte toujours sur les deux éléments, la gouvernance et le caractère identitaire de l'activité.

Ce qui est clair dans nos résultats, c'est que ces deux processus existent, qu'ils se combinent entre eux, mais que le rythme de mise en place est extrêmement différent d'une zone à l'autre.

L'analyse de ces 16 zones semble en effet nous montrer que d'une part il y a une prise de conscience, de la part d'acteurs locaux de plus en plus nombreux, que seule l'identité des produits et des services élaborés par leur territoire pourra constituer pour eux une économie durable.

D'autre part, les modes de gouvernance observés nous montrent bien – certes à des degrés très divers – que le partage traditionnel de l'activité entre l'Etat qui assure la création et l'entretien des biens publics et l'acteur économique qui crée la richesse, va disparaître petit à petit. La « poussée » associative semble bien inéluctable en ce sens qu'elle apparaît le plus souvent presque spontanément, maintenant qu'elle n'est plus soupçonnée de n'être qu'une façon plus intelligente de vivre l'individualisme et/ou de courir le risque du collectivisme...

Nous n'avons que peu d'exemples d'évolution « achevée » dans les 16 zones. Mais nous n'avons pas non plus d'exemples de retour en arrière. Par contre nous avons hélas, avec l'Albanie un exemple prouvant bien que la coexistence entre l'absence de l'Etat et le libre jeu des initiatives purement individuelles aboutit à une régression économique qui se traduit dans ce cas par une baisse sensible de la valeur de la seule chose qui reste aux populations locales, à savoir le foncier!

II – Les questions auxquelles on a apporté une réponse seulement partielle :

A. Quels territoires?

Est-ce que « territoire » est un label ? ou encore un outil de lecture d'un certain nombre de processus...qui se développent dans un espace donné ?

Est-il plutôt une construction, à travers leur propre histoire, de « territoires » à partir de communautés identitaires et religieuses mais qui se transforment et se « modernisent » ?...

La question pourrait se formuler de la façon suivante: si on dit que le territoire est une construction des acteurs locaux dont l'objectif est de résoudre ensemble des problèmes communs, cela veut dire que les limites du territoire sont tracées par les limites du problème à résoudre. Les limites des problèmes posés sont-elles toujours les mêmes ?

Les exemples que l'on a dans nos études régionales montrent que le « territoire » donné, s'il est historique, est bel et bien délimité par les problèmes ou les contraintes ou les projets tels qu'ils se sont déroulés dans le passé.

Mais il y a le plus souvent des territoires qui sont « donnés » pour des raisons de limites administratives et donc de commodité pour l'action. Ces limites peuvent avoir ou ne pas avoir de fondement historique. Peut-on dire alors que le territoire « passé » fondé sur les communautés historiques doit se superposer **nécessairement** au territoire construit? On a dans les zones étudiées des réponses par défaut avec des territoires « donnés » récents (par exemple le « pays » d'Ardèche méridionale) qui n'arrivent pas à être un territoire « construit », c'est-à-dire un territoire dans lequel actions et acteurs peuvent être coordonnés autrement que mécaniquement. On peut avancer aussi que le territoire construit va être déterminant et dominant par rapport au territoire passé. Il devrait permettre en effet de souder des gens autour des problèmes à résoudre au lieu de les souder autour du passé. Nous n'en avons pas d'exemples dans les régions étudiées.

La relation entre territoire donné (découpage politico administratif, zone ethnique) et territoire construit (de projet) est aussi une question d'échelle, seulement dans certains pays où il existe une véritable institutionnalisation des territoires. On a surtout affaire finalement à des territoires donnés qui sont devenus des territoires de développement. On n'a pas beaucoup d'exemples de territoires réellement construits dans nos études régionales, mais là aussi sans doute faut-il aller chercher plus loin dans les pays, notre échantillon n'étant pas, on le sait , « représentatif » ?

B. quelles priorités d'action?

La réponse à cette question peut-elle toujours être : celle que les populations considèrent comme prioritaires ?

Le problème n'est pas que théorique ou abstrait. Il se pose le plus souvent entre la priorité à l'amélioration des conditions de vie (équipements socio-culturels, de communication, d'infrastructures, eau, électricité) ou l'appui aux initiatives économiques (opérations de développement). On connaît aussi des zones rurales qui se sont construites comme territoires à partir de la mise en place d'équipements ou de services.

C. Quelles ressources territoriales?

- Les ressources: Le problème posé dans la plupart des zones étudiées est le suivant: quelles activités identitaires? à partir de quelles ressources? Les produits spécifiques, quelle est leur nature? Quelle est la place des ressources culturelles dans ces produits spécifiques? Sur ce point on a des réponses positives dans les études régionales: une ressource identitaire arrive a créer un processus de développement en Algérie, Maroc, Tunisie, Espagne, France, Grèce, Egypte, Liban, Palestine. Il est intéressant de noter que dans les 9 pays où ça existe, on a un processus de gouvernance assez territorialisé, là où cette valorisation est assez avancée. Par contre dans les deux pays où il n'y a pas de ressource valorisée pour le développement territorial, c'est bien là qu'il n'y a pas de gouvernance territorialisée (Albanie, Egypte Tiba par exemple). Or ce n'est pas un problème de pays puisque en Egypte et en Tunisie on a des zones avec gouvernance et ressource territorialisée et des zones où il n'y a ni l'un ni l'autre.
- L'ancrage historique est certainement important pour l'émergence des ressources. On a vu la re-découverte de formes anciennes et/ou de nouvelles émergences...Ca vaut pour la Tunisie (la zone pastorale de BK), pour le Maroc (l'organisation tribale de la zone choisie), la Grèce avec le rôle de la diaspora mais ce n'est pas aussi net dans les autres zones.

D. Quelle durabilite?

- La mobilisation des populations est-elle effective ? On n'a peu de choses là-dessus et on ne s'est pas donné d'indicateurs pour avoir les réponses appropriées.
- Le cadre spatial (homogénéité spatiale, géographique et paysagère) est parfois facteur de concurrences entre les acteurs économiques mais l'hétérogénéité spatiale peut aussi être facteur de complémentarité entre les acteurs et les initiatives. Ce cadre est-il un élément de durabilité ? Il faudrait rapprocher cette interrogation de celles que nous avons formulées sur le territoire « construit ». A-t-on beaucoup d'exemples de territoires « construits » sans tenir compte du territoire donné ? Dans notre étude, nous n'en avons pas.
- Mais la durabilité, c'est aussi celle des acteurs locaux. La « pérennisation des acteurs » est un problème important.
- La durabilité est elle aussi celle des ressources. Comment leur garder leur « identité » ? Quelles sont les conditions pour qu'un produit reste identitaire ? C'est une des clefs de la durabilité.
- Comment ce que l'on sait maintenant du développement territorial permet-il aux territoires « riches » et « identitaires » de le rester ? (cf les questions de l'huile d'olive, du vin, des dattes, des chaussures, des figues sèches ?)
- Un produit identitaire « garantit-t-il durablement le « développement » d'un territoire en terme d'accès au « niveau social de satisfaction des besoins », en tant qu'indicateur fondamental du processus de développement

Il y a des réponses à ces questions qui figurent dans les études régionales. Nous devons cependant reconnaître que nous les avons peu utilisées dans notre démarche.

III – Les autres problèmes qui se posent à partir des analyses régionales

Ces problèmes n'ont été que très partiellement abordés. Pour la plupart d'entre eux, on n'a pas eu de réponse, même partielle sauf sur un trop petit nombre de cas pour que cela soit utilisable. Nous les signalons ci-dessous :

- L'expérience locale est-elle représentative du pays ou exceptionnelle et spécifique (poids du facteur national), quand le nombre des expériences de développement territorial fait-il « basculer » le pays ?
- Quelle capacité les acteurs locaux ont-ils à peser sur les politiques publiques ?
- Quelle capacité ont-ils à se situer par rapport aux nouvelles régulations consécutives à la nouvelle situation dans le monde (mondialisation)?
- Quelles sont les différentes « Genèses » de la prise en charge progressive des activités par les acteurs locaux (histoire, éducation, appétence culturelle, etc.) Y-a-t-il des parcours-types ?
- Comment se détectent les porteurs de projet ?
- Existe-t-il des processus de développement territorialisés indépendamment de tout proiet?

Conclusion de la 3^{ème} partie

Au terme de cette troisième partie, et au-delà des analyses comparées qui en constituent l'aspect principal et sans doute le plus original, il est utile de revenir sur quelques idées-force qui traversent horizontalement nos démonstrations. Quatre d'entre elles nous semblent devoir être retenues en priorité.

Il faut d'abord souligner que la comparaison méditerranéenne s'est avérée pertinente car elle a fait ressortir de grands invariants et de grandes différences :

- Les grands invariants entre les pays qui sont globalement les suivants :

- Les phénomènes de décentralisation-déconcentration existent dans tous les pays même s'ils sont mis en œuvre avec des degrés et des modalités fort différents.
- Le phénomène associatif s'est développé partout même dans des pays où on ne l'attendait pas encore. Il est parfois provoqué par l'Etat, les institutions internationales ou les ONG. Il est aussi spontané, lorsque les populations prennent conscience que seule une autoorganisation pourra leur permette d'agir.
- Il en est résulté une modification de la gouvernance qui, partout, lorsqu'elle s'organise au niveau local, se voit obligée de prendre en compte les trois acteurs, publics, associatifs et privés et leur mode de coordination.
- Enfin, on voit bien que l' « identitaire » n'était pas une construction de l'esprit d'une part et qu'il n'était pas non plus réservé aux zones célèbres d'Appellation d'Origine Contrôlée. Du piment rouge d'Iglil Ali aux produits biologiques d'Elezab en passant par les cigares de Mouzaki ou les figues de Béni Khedache, on voit bien qu'il y a là une prise de conscience que, dans chacun de ces « territoires », il y a des ressources qui n'existent comme telles nulle part ailleurs et qu'elles peuvent être valorisées.

- Mais il y a aussi de grandes différences qui tiennent principalement :

- Aux différences importantes constatées en matière de démocratie locale.
- Au niveau d'avancée de l'institutionnalisation des processus liés au développement territorial et notamment à la nécessité d'inventer une nouvelle gouvernance locale. Ces différences tiennent largement à la volonté politique des Etats dans ce domaine. Celle-ci va en effet d'une décision claire d'organiser les choses (comme dans les pays de l'UE ou encore à Béni Khedache), à une attitude qui va du laisser faire (Liban) à la construction d'espaces de liberté organisationnelle (Maroc), en passant par des combinaisons dans lesquelles l'Etat se réserve en quelque sorte le choix de légiférer, lorsque les choses deviendront plus claires.
- Au « poids du passé territorial » et ses réminiscences actuelles (les « réseaux » grecs, les liens des anciens émigrés avec leur territoire).
- Au poids actuel des structures sociales (Liban).
- Et enfin, au poids du passé « politique » avec par exemple l'étatisme qu'ont connu pendant un espace de temps plus ou moins long, l'Algérie et l'Albanie.
- On voit bien ressortir également qu'il y a aussi des « **dominantes** » qui apparaissent dans chaque pays comme celles que l'on peut regarder ci-dessus et qui sont au centre de la territorialisation et un certain nombre de choses qui sont autour. L'idée de base est bien

alors que chaque pays est « entré » dans le développement territorial par des voies différentes qui sont celles que son passé – récent ou ancien – lui commandait.

- Par ailleurs on a peu analysé les problèmes de financement du développement territorial. A plusieurs reprises, en traitant du développement local, certains d'entre nous (Campagne, Dababi, Pecqueur, 2009), ont avancé que lorsque l'Union Européenne avait créé le « deuxième pilier » de la Politique Agricole Commune au nom de la « cohésion sociale » et de la « cohésion territoriale » de l'Union, elle indiguait par là que les zones « difficiles » ne pourraient jamais « « rattraper » seules les « zones favorables ». Des transferts seraient nécessaires, des Etats, de la collectivité internationale mais aussi des particuliers...Or, lorsque l'on étudie certaines zones méditerranéennes, qualifiées de « difficiles », on s'aperçoit qu'elles n'ont pu se « reproduire », pendant plusieurs décennies, que grâce aux transferts des émigrés vers les familles qui étaient restées sur place. Pourquoi ne pas avancer alors que leur nouvelle phase historique, qui sera sans doute en partie celle du développement territorial, devra s'appuyer aussi sur les ressources financières mais aussi humaines qu'apporteront dans leurs zones d'origine les anciens émigrés ? (Campagne, Pecqueur, 2009). De la diaspora grecque revenue au pays à partir de 1990, aux familles maghrébines qui reviennent chez elles avec des ressources financières techniques et humaines importantes et souvent une envie d'entreprendre, il y a sûrement là une « ressource territoriale » supplémentaire dont il faudra tenir compte.
- Enfin, il faut souligner ce qui est peut-être le plus important, à savoir que l'Etat, pour des raisons diverses, ne met plus en œuvre son rôle traditionnel (celui de l'époque du « tout Etat »). Souvent d'autres prennent le relais ; ces « autres » ce sont souvent les associations mais aussi les « privés » qui « suivent » quand ils voient qu'il y ont intérêt. Mais cette nouvelle gouvernance a aussi des incidences financières. Comme nous l'avons déjà signalé, l'époque où l'essentiel du financement du fonctionnement des zones rurales venait de l'Etat est révolue. Désormais, dans beaucoup de zones, on décide « ensemble » c'est-à-dire entre acteurs locaux, publics, associatifs et privés et on recherche « ensemble » le financement. Il y a dans les 16 zones étudiées des exemples qui montrent que chacun des trois acteurs locaux peut être impliqué dans la recherche du financement de beaucoup d'activités locales, même si ce n'est pas nécessairement lui qui mettra seul en œuvre l'activité pour laquelle il a été trouvé!

Ce sont sans doute les messages principaux que nous pouvons trouver dans cette troisième partie que nous avons voulu construire comme un complément plus synthétique que les « dossiers » très « analytiques » de la deuxième partie.

Conclusion générale

Au delà des remarques que nous venons de formuler en conclusion de la deuxième partie, on doit formuler quelques conclusions principales.

- 1. Tout d'abord il est certain que le Contexte historico-géographico-politique a changé:
 - On observe la fin de l'alternative unique Etat/marché pour réguler le système économique (ce qui est bon pour l'entreprise sur le marché globalisé n'est plus nécessairement bon pour les territoires et leurs habitants). Cela fait émerger un « tiers acteur » qui n'est ni public, ni privé.
 - Il s'exprime à travers des formes d'auto-organisation diverses donnant lieu, par la combinaison des différents types d'acteurs qu'il contient, à des gouvernances locales très variées.
 - Ces gouvernances révèlent et valorisent de nouvelles ressources de type territorial
- 2. Mais on constate aussi qu'il n'existe pas de combinaison mécanique spontanée automatique et obligatoire... ressemblant à un « parcours-type » qui jalonnerait dans un territoire la « transition » vers le développement territorial.

En effet, l'analyse comparée des « profils » aurait dû normalement montrer qu'il y a souvent ou toujours une interdépendance entre les rôles effectifs que joue chacun des acteurs dans les processus de développement territorial que ce soit en terme de gouvernance ou en terme de prise en charge des activités de valorisation des ressources territoriales. Or, si cela est évident aujourd'hui, après plus de 20 ans de développement local institutionnalisé, pour les pays de l'Union Européenne avec la politique européenne de développement rural, c'est beaucoup moins vrai pour les autres pays, sauf peut-être pour le Maroc et l'Egypte.

- 3. Dans le même registre, on pourrait souligner aussi, comme nous l'avons montré à plusieurs reprises, que la nouvelle gouvernance du territoire fait aussi émerger localement de nouvelles ressources humaines, un nouveau capital social, qui jusque-là n'était pas apparu comme tel. C'est aussi vrai quand ça se produit dans tel ou tel territoire, comme dans le Dois ou l'Atlas marocain, que lorsque l'émergence se fait attendre comme à Tiba en Egypte.
- **4**. Nous avons fait l'hypothèse, notamment dans le chapitre IV de la troisième partie que d'autres facteurs peuvent expliquer cette situation et expliquer aussi la « rigidité » des relations entre les rôles des 3 acteurs. Ces facteurs sont par exemple : les suivants :
 - La religion pour le Liban et l'Egypte.
 - L'histoire porteuse d' « étatisme » pour l'Albanie et l'Algérie
 - Le niveau de développement économique global pour tous les pays
 - L'existence d'une rente nationale et étatique comme la rente pétrolière en Algérie.

Ces facteurs viennent perturber les interdépendances entre les trois types d'acteur qui devraient « normalement » ou « logiquement » se mettre en place comme cela s'est produit dans d'autres pays. Cela peut aussi se rencontrer dans le même pays avec deux zones à l'opposé l'une de l'autre comme en Tunisie, en France et en Grèce.

- 5. Par ailleurs les «acteurs privés » ne jouent pas encore partout le rôle qu'ils jouent souvent dans le développement territorial en Europe. Dans la plupart des cas, au Sud et à l'Est, on n'en est pas encore rendu au stade où ils vont être contraints de jouer ce jeu (participer au projet et/ou élaborer une production identitaire). Par contre ce type de comportement tend à apparaître dans les pays de l'Union Européenne.
- **6. Les associations** jouent plus facilement le jeu de la nouvelle gouvernance dans la mise en œuvre du processus de développement territorial. Cela est dû à leur dynamique, au désir qu'elles ont d'exister et vis-à-vis de l'Etat et vis à vis des populations. Cela est dû aussi au fait que l'Etat a besoin qu'elles se substituent à lui pour assurer des fonctions qu'il ne peut plus ou ne veut plus assurer.
- **7.** Tout ceci est enfin à regarder en prenant en compte la **quadruple crise** que traversent ces pays, qui est, comme on le sait, **alimentaire**, **écologique**, **énergétique et économique**.

Comme cela a été récemment développé¹, on peut se poser la question de savoir si la territorialisation des processus de développement et le changement de rente qui l'accompagne, va permettre ou non, à terme, aux territoires ruraux et même aux plus pauvres, de mieux maîtriser les inévitables remises en cause qui vont être le lot des conséquences de ces crises.

Notes

¹au colloque DELZOD (P. Campagne, B. Pecqueur 2009)...

Bibliographie¹

- Abaab A., Campagne P., Elloumi M., Fragata A., Zagdouni L. (coords). 1997. Agricultures familiales et politiques agricoles en Méditerranée: enjeux et perspective [en ligne]. Montpellier: CIHEAM-IAMM. (Options Méditerranéennes: Série B. Etudes et Recherches, n. 12). [consulté en mai 2012]. http://ressources.ciheam.org/util/search/detail_numero.php?mot=512&langue=fr
- Abaab A., Olivereira Baptista F., Bedrani S., Bessaoud O., Campagne P., Ceña Delgado F., Elloumi M., Goussios D. (eds). 2000. Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée. Paris (France): Karthala. 692 p.
- **Abaab A., Genin D. 2004.** Politiques de développement agropastoral au Maghreb. Enseignements pour de nouvelles problématiques de recherche-développement ? In : Picouet M. et al. (eds). *Environnement et sociétés rurales en mutation : approches alternatives*. Paris : IRD éditions. p. 341-358. (Latitudes 23).
- **Abaab A., Guillaume H. 2004**. Entre local et global. Pluralité d'acteurs, complexité d'interventions dans la gestion des ressources et le développement rural. In : Picouet M. et al. *Environnement et sociétés rurales en mutation : approches alternatives*. Paris : IRD éditions. p. 261-290. (Latitudes 23).
- **Abdel Hakim T. (ed.). 1995.** Egyptian Agriculture Profile. Montpellier: CIHEAM-IAMM. 153 p. (Options Méditerranéennes: Série B. Etudes et Recherches, n. 9).
- **Abdelhakim T., Aboumandour N. 1993.** The egyptian agricultural sector and its prospects for the year 2000. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities. 90 p.
- Akesbi N. 2006. Evolution et perspectives de l'Agriculture marocaine [en ligne]. In: Cinquante ans de Développement Humain au Maroc. (Maroc). 50 ans de développement humain au Maroc, perspectives 2025: rapports thématiques. Rabat: Royaume du Maroc. p. 85-198. (50 ans de Développement Humain au Maroc & Perspectives 2025). [consulté en mai 2012]. http://www.rdh50.ma/fr/pdf/contributions/GT3-3.pdf
- Aubert F., Lépicier D., Perrier-Cornet P. 2006. Structure économique des territoires: une analyse des disparités micro-régionales à l'échelle des pays en France. Revue d'Economie Régionale et Urbaine, n. 2, Juillet 2006. p 203-225.
- Auclair L. 1998. Espace agraire et environnement en Tunisie : la permanence des cadres spatiaux au cours du XX^{ème} siècle. *Revue de l'INAT*, n. spécial, 1998. p. 43-69. 2. Séminaire International du Centenaire de l'INAT, Mutations des sociétés rurales et développement durable dans les pays de la rive sud de la Méditerranée, 1998, Tunis (Tunisie).
- **Baalbaky A., Mahfouz F. 1985.** Le secteur agricole au Liban : principaux changements pendant la guerre civile. Beyrouth : Al Faraby. 159 p. (en arabe).
- Badre A. 1972. Economic development of Lebanon. In: Cooper C.A., Alexander S.S. (eds). Economic development and population growth in the Middle East. New York: American Elsevier Publishing Company. p.161-175.
- **Banque Mondiale. 2000.** Problématique de développement rural des zones sèches dans la région Moyen Orient et Afrique du Nord. Contribution à la mise à jour du rapport « From vision to action for rural development ». Washington : Banque Mondiale.
- **Belabès S.E. 2005.** Nouveaux code communal et de wilaya. Des pouvoirs élargis au profit des walis. *El Watan,* 31 mai 2005.
- Benachenhou A. 2004. Algérie. La modernisation maîtrisée. Paris : Impression Autographe. 151 p.
- **Berriane M. 2006.** De la nécessité d'une approche territoriale pour le développement du tourisme rural au Maroc. In : Iraki A. (coord.). *Développement rural, pertinence des territoires et gouvernance*. Rabat : INAU-ROLER. p. 83-95

- Bessaoud O., Druguet S. 2004. Institutions et organisations du développement rural en Méditerranéen. In : Ghersi G., Bachta M. (coords). *Agriculture et alimentation en Méditerranée. Les défis de la mondialisation*. Paris : Editions Karthala. p. 277-325. (Economie et Développement).
- **Bessaoud O., Campagne P. 2000.** France. In : Abaab A. et al. *Agricultures Familiales et développement rural en Méditerranée.* Paris : Editions Karthala. p. 196-260.
- **Bessaoud O., Montaigne E. 2009.** Quelles réponses au mal-développement agricole ? In : Abis S., Blanc P., Lerin F., Mezouaghi M. (coords). *Perspectives des politiques agricoles en Afrique du Nord.* Paris : CIHEAM. p. 51-91 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 64).
- **Biba G. 2001** Restructuration économique et comportement des ménages agricoles en Albanie (1990-2000) : contribution à l'analyse socioéconomique et institutionnelle des économies en transition. Thèse (Dr. d'Université en Economie du Développement Agricole, Agro-alimentaire et Rural) : ENSA (Montpellier). 490 p.
- **Mouaziz-Bouchentouf N. 2008.** Le mythe de la gouvernance urbaine en Algérie, le cas d'Oran [en ligne]. In : Belguidoum S. (dir.). *Penser la ville. Approches comparatives.* 11 p. Colloque International : Penser la ville. Approches comparatives, 25-26/10/2009, Khenchela (Algérie). [consulté en mai 2012]. http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00381584
- **Boucher F. 2004.** Enjeux et difficulté d'une stratégie collective d'activation des concentrations d'agroindustries rurales. Le cas des fromageries rurales de la Cajamarca, au Pérou [en ligne]. Thèse (Dr. en Economie): Université de Versaille / Saint Quentin en Yvelines (France). 250 p. [consulté en mai 2012].
- http://syal.agropolis.fr/thesis/item/enjeux-et-difficultes-d-une-strategie-collective-d-activation-des-concentrations-d-agro-industries-rurales-le-cas-des-fromageries-rurales-de-cajamarca-au-perou
- **Bourgey A. 1970.** Problèmes de géographie urbaine au Liban. *Hannon, Revue Libanaise de la Géographie*, vol. V. p. 97-128.
- **Boustany F. L. 1991.** *Introduction à l'histoire politique du Liban moderne.* Paris : Cariscript. 208 p. (Etudes politiques).
- **Brule J.-C., Fontaine J. 1990.** *L'Algérie. Volontarisme étatique et aménagement du territoire.* Alger : Office des publications universitaires. 248 p.
- **Brunet R., Ferras R., Théry H. 1993.** Les mots de la géographie : dictionnaire critique. 3° ed. Montpellier : Reclus. 470 p.
- Cabinet Strater. 2003. Diagnostic préalable à la mise en place du Pays d'Ardèche méridionale.
- **Campagne P. 1995.** Analyse des zones rurales, problématique et contenu de l'analyse. In : *Analyse diagnostic des zones rurales, approche théorique et méthodologique. Programme CEE-Natura « Nectar ».* Montpellier : CIHEAM-IAMM, Bruxelles : CEE DG VIII.
- Campagne P. 2000. Analyse diagnostic d'une zone rurale. Montpellier : CIHEAM-IAMM.
- **Campagne P. 2000.** Introduction. In : Abaab A. et al. *Agricultures Familiales et développement rural en Méditerranée*. Paris : Editions Karthala. p. 9-26.
- **Campagne P. 2001.** Institutionnalisation et pérennité du développement local. In : Deffontaines J.-P., Prodhomme J.-P. *Territoires et acteurs du développement local, de nouveaux lieux de démocratie.* Paris : Editions de l'Aube. p.71-80
- Campagne P. 2005. Mondialisation et développement des zones intermédiaires du Maghreb. Quelques questions économiques et sociologiques. In: IAV Hassan II. En Hommage à Paul Pascon, colloque international « Devenir de la société rurale, développement économique et mobilité sociale » Rabat : IAV Hassan II. 15 p. Colloque international Devenir de la société rurale, développement économique et mobilisation sociale, 8-10/12/2005, Rabat (Maroc).
- Campagne P., Dollé V., Moussalim S., Zammouri A. 2007. Multifunctionalities of ethnotourism: the example of a rural area in south tunisia in cooperation with a european area. Belgrade: Non publié, IAE. 10 p. International scientific meeting: Multifunctional agriculture and rural development, 06-07/12/2007, Belgrade (Serbie).

- Campagne P., Pecqueur B. 2009. Zones difficiles, territoires de développement ? p. 19-40. Colloque International Sociétés en Transition et Développement Local en Zones Difficiles "DELZOD", 22-24/04/2009, Médenine (Tunisie)
- Campagne P., Dababi M., Pecqueur B. 2009. A propos du projet « Jessour et Ksour de Béni Khédache » : quelques réflexions sur la gouvernance du développement territorial dans les zones difficiles. Colloque International Sociétés en Transition et Développement Local en Zones Difficiles "DELZOD", 22-24/04/2009, Médenine (Tunisie)
- CAPMAS. 2009. Statistical yearbook of Egypt. Le Caire: CAPMAS
- Castel O. (ed.). 1995. L'ajustement structurel et après ? Paris : Ed. Maison Neuve et Larose. 220 p.
- **Cena Delgado F. et al. 2000**. L'Espagne. In : Abaab A. et al. *Agricultures Familiales et développement rural en Méditerranée.* Paris : Editions Karthala. p.145-193.
- **Chamas H. 1990.** Les caractéristiques démographiques et l'activité agricole dans le village de Bouday. Mémoire de fin d'étude : Université Libanaise, Institut de Sociologie, Zahlé (Liban). Section IV. 77 p. (en arabe).
- CIHEAM. 2004. Programme de coopération et d'appui pour de nouvelles politiques de développement rural dans les pays du sud et de l'est de la méditerranée. LEADER-MED (2005-2010) : objectifs poursuivis et plan d'action. Paris : CIHEAM. 69 p.
- Civici A. 2001. Evolution des politiques foncières et dynamiques des espaces ruraux en Albanie. In : Jouve A.-M. (ed.). Terres méditerranéennes. Le morcellement richesse ou danger ? Paris : Karthala. p. 127-146.
- Civici A. 2003. Décollectivisation et reconstruction de l'agriculture albanaise (1989-2002) : une transition spécifique ? Thèse (Dr. d'Université en Economie du Développement Agricole, Agro-Alimentaire et Rural) : ENSA (Montpellier). 498 p.
- Cote M. 1983. L'espace algérien. Les prémices d'un aménagement. Alger : OPU. 280 p.
- **Courlet C. 2001.** Territoires et régions. Les grands oubliés du développement économique. Paris : L'Harmattan. 133 p. (Pour Comprendre).
- **Cungu A., Swinnen F.J. 1999.** Albania's Radical Agrarian Reform. *Economic Development and Cultural Change*, vol. 47, n. 3. p. 605-619.
- **Guri F. 2002.** Transformation des exploitations agricoles et réorganisation foncière sur la côte albanaise. Mémoire (Master of Science): CIHEAM-IAMM (Montpellier). 185 p.
- CRDA. 2005. Rapport annuel. Médenine: CRDA.
- **Dababi M., Campagne P. 2002.** Les choix stratégiques du projet IRZOD. Séminaire méthodologique IRZOD, Médénine: IRA, Montpellier: CIHEAM-IAMM.
- **Darwich S. 2000.** Agricultures familiales et développement rural au Liban. In : Abaab A. et al. *Agricultures Familiales et développement rural en Méditerranée.* Paris : Editions Karthala. p. 347-395.
- **Darwich S. 2001.** La plaine de la Béqaa : des cultures illicites aux cultures vivrières. In : RAFAC, CIHEAM-IAMM. *Milieu rural, agriculture familiale : itinéraires méditerranéens*. Montpellier : CIHEAM-IAMM. p. 345-371.
- Darwich S. 2003. La relance de l'agriculture familiale au Liban : tentatives de reconversion des cultures illicites et changement des systèmes de production dans la région de Baalbeck-Hermel, Béqaa Liban. Thèse (Dr. d'Université en Economie du Développement Agricole, Agro-alimentaire et Rural) : ENSA (Montpellier). 505 p.
- DATAR. 2003. Guide de présentation de la candidature au programme LEADER+. Paris : Datar.
- **DGAT. 2005.** Etude d'élaboration du schéma d'aménagement et de développement spécifique du milieu rural de la zone forestière du Nord-Ouest- Rapport de première phase Tunis : Direction Générale de l'Aménagement du territoire, Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire.

- **DGF. 2005.** Résultats de l'inventaire forestier sur l'échelon de Jendouba deuxième inventaire forestier et pastoral national inventaire des forêts par télédétection. Tunis : Direction Générale des forêts, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques.
- **Delprat R. 1982.** "Louis-Joseph Lebret" la mission IRFED-Liban et le Général Chéhab 1959-1964. *Les amis du père Lebret : Cahier*, n. 4, 154 p.
- Despois J. 1955. La Tunisie Orientale, Sahel et Basses Steppes. 2e ed. Paris: PUF. 554 p.
- Duval M. 2007. Dynamiques spatiales et enjeux territoriaux des processus de patrimonialisation et de développement touristique. Etude comparée des gorges de l'Ardèche et du Karst slovène [en ligne]. Thèse (Dr. en Géographie): Université de Savoie (France). 514 p. [consulté en mai 2012]. http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00200563/en/
- Economic intelligence unit (EIU). 1999. Lebanon: Country profile 1999-2000. Londres: EIU. 44 p.
- Economie rurale libanaise. 1970. Affaires agricoles: l'agriculture libanaise. Economie Rurale Libanaise, octobre-novembre-décembre 1970, n. 35. p.10-18.
- **Economie rurale libanaise 1970**. Caractéristiques physiques du Liban. *Economie Rurale Libanaise*, septembre-octobre-novembre-décembre 1970, n. 35. p.31-36.
- **Economie rurale libanaise 1971.** Affaires rurales et agricoles. *Economie Rurale Libanaise*, novembre-décembre 1971, n. 39. p.48.
- **Elloumi M. 2006.** Les politiques de développement rural en Tunisie : acquis et perspectives. In : Chassany J.-P., Pellissier J.-P. (eds). *Politiques de développement rural durable en Méditerranée dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union Européenne.* Montpellier : CIHEAM-IAMM. p. 55-65. (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens, n. 71).
- Elloumi M. 2006. Note méthodologique pour les études régionales en Tunisie. Rafac, Projet
- Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens. 13 p.
- El Zein G., Hanna D. 2008. Recupero e rafforzamento delle attività produttive e generatrici di reddito a favore della popolazione di Chouwaghir e Hermel (ROSS L06-A1420). Rapport final du Projet, Movimondo. 73 p.
- **Figuie G. 1997.** Le point sur le Liban : population, institutions, économie, santé, éducation, défense, culture, média, environnement. Paris : diff. Maisonneuve et Larose. 511 p.
- Gallardo R., Ortiz D., Ramos F., Cena-Delgado F. The emergente of territories in the process of rural development. VI AIEA2 International Conference at the XLV SOBER Congress, Londrina (Brésil).
- **Gillard L. 1975.** Premier bilan d'une recherche économique sur la méso-analyse. *La revue Economique*, vol. XXVI, n. 3. p. 478-516.
- **Grasset E. 1999.** Les services aux populations dans le développement territorial en montagnes méditerranéennes. Thèse (Dr. en Géographie) : Université Joseph Fourier, Grenoble (France). 496 p.
- Gumuchian C., Pecqueur B. 2007. La ressource territoriale. Paris: Economica. 252 p. (Géographie).
- **Guérin M. 1999.** Evolution économique des espaces ruraux indépendants et politiques d'emploi et de développement : une analyse de pertinence de 3 sites ruraux rhônalpins, Thèse (3° cycle en Sciences Economiques) : Université de Dijon (France). 375 p. (Documents de recherches, n. 52)
- Guri F., Jouve A.M. 2003. Formation d'un marché foncier sur le littoral albanais. In : Elloumi M., Jouve A.-M. (eds). Bouleversements fonciers en Méditerranée : des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations. Paris : Karthala. p. 213-231. (Economie et Développement).
- **Hacherouf H. 2008.** Le mouvement associatif en milieu rural entre Réalités et perspectives : cas de la wilaya de Bejaia. Colloque International « Développement Durable, Responsable sociale des Organisations et Performances Economiques : Bilan, Enjeux et Perspectives », 13-14/11/2008, Marrakech (Maroc).
- Hammadi N. 2007. Etat d'urgence, associations et nouveaux pouvoirs des maires. Liberté, 17/03/2007.

- **Hénia A. 2006.** Les notables dans la Tunisie de l'intérieur (XVIII et XIX siècles). In : Hénia A. (dir.). *Etre notable au Maghreb : dynamique des configurations notabiliaires*. Paris : Maisonneuve et Larose. p. 141-152. (Connaissance du Maghreb).
- INS. 2005. Le recensement Général de la population et de l'habitat : avril 2004. Tunis : INS.
- Iraki A. (coord.). 2006. Développement rural, pertinence des territoires et gouvernance. Rabat : INAU-ROLER. 200 p.
- **Issa N. 1994.** Les structures économiques et le conflit au Liban. In : Kiwan F. (dir.). *Le Liban d'aujourd'hui*. Paris : CNRS. p.179-192. (CNRS Histoire).
- **Jorr M. et al. 1979.** *Le développement rural du caza de Hermel.* Beyrouth : Centre de formation sociale. 97 p. (en arabe).
- **Kerdoud N. 2005.** Bengladesh ou Medina ? Espaces urbains périphériques et représentations : deux exemples à Annaba et à Guelma (Algérie) [en ligne]. *Cybergeo : European Journal of Geography,* article n. 327, 25 novembre 2005. [consulté en mai 2012].

http://cybergeo.revues.org/3000

- **Khoury G.D. 1990.** La formation de l'Etat du Grand-Liban. *Les Cahiers de l'Orient*, n. 16-17, quatrième trimestre 1989-premier trimestre 1990. p.251-275.
- **Khoury G.D. 1998.** Peut-on faire longtemps tenir une pyramide sur sa tête ? Liban ? *Les cahiers de l'Orient*, n. 52, quatrième trimestre 1998. p.29-36.
- Larche J. et al. 1997. Quel avenir pour le Liban ? [en ligne]. 75 p. Paris : Sénat. [consulté en mai 2012]. http://www.senat.fr/rap/r96-111/r96-111.html
- **Lahmar M. 1994.** Du mouton à l'olivier : essai sur les mutations de la vie rurale maghrébine. Tunis : Cérès Editions. 273 p.
- **Lajarge R. 2000.** Territorialités intentionnelles. Des projets à la création des Parcs Naturels Régionaux. Thèse (Dr. en Géographie): Université Joseph Fourier, Grenoble (France). 663 p.
- Leloup F., Moyard L., Pecqueur B. 2005. La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale. Géographie Economie Société, vol. 7, n. 4, octobre-décembre 2005. p. 321-331.
- **Lévy J., Lussault M. 2003.** Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés. Paris : Editions Belin. 1034 p.
- Louargant S. L'approche de genre pour relire le territoire. (Ardèche méridionale, Ligurie, Fès-Bouleman) [en ligne]. Thèse (Dr. en Géographie) : Université Joseph Fourier, Grenoble (France). 428 p. [consulté en mai 2012].

http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00261464/en/

- **Mahdi M. 1993.** Innovations techniques et Système Social [en ligne]. *Cahiers Options Méditerranéennes*, vol. 2, n. 1. p. 17-30. [consulté en mai 2012].
- http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c02-1/93400068.pdf
- Mahdi M. 1996. La gestion Communautaire de l'eau de boisson Cas de la vallée d'Imlil des Rheraya Marrakech. Association Marocaine de Recherche et Action Pour la Santé et l'Hygiène. 18 p. + Annexes
- **Mahdi M. 1999.** Pasteurs de l'Atlas : production pastorale, droit et rituel. Casablanca : Imprimerie Najah Al Jadida. 347 p.
- **Mahdi M., Chattou I. 2002.** Dispositif institutionnel et organisations de développement rural au Maroc. In : *Programme d'action régionale – politique agricole et alimentaire relatif au développement rural et aux politiques agricoles dans le contexte de la mondialisation.* Montpellier : RAFAC.
- Mahdi M., Benabdallah M. 2003. Foncier et migration dans le sud marocain. In : Elloumi M., Jouve A.-M. (eds). Bouleversements fonciers en Méditerranée : des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations. Paris : Karthala. p. 317-346. (Economie et Développement).

- **Mahdi M. 2006**. Douar et construction sociale du territoire. In : Iraki A. (coord.). *Développement rural, pertinence des territoires et gouvernance*. Rabat : INAU-ROLER.
- Mao P. 2003. Les lieux de pratiques sportives de nature dans les espaces ruraux et montagnards [en ligne]. Thèse (Dr. en Géographie) : Université Joseph Fourier, Grenoble (France). [consulté en mai 2012]. 693 p.
- http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00280034/en/
- **Makdissi S. 1979.** Financial policy and economic growth: the Lebanese experience. New York: Columbia University Press. 203 p.
- MEAT. 2000. Demain l'Algérie. L'état du territoire, la reconquête du territoire. Alger : OPU. 432 p.
- **Méouchy N. 1989.** L'Etat et les espaces communautaires dans le Liban sous mandat français. *Monde Arabe : Maghreb-Machrek*, n. 123, février-mars 1989. p. 88-107.
- **Mengin J. 2001.** Foisonnement d'initiatives et synergies ? In: Deffontaines J.-P., Prodhomme J.-P. *Territoires et acteurs du développement local, de nouveaux lieux de démocratie.* Paris : Editions de l'Aube. 179 p.
- **Messaoudi N. 2008**. Contribution de la valorisation des produits locaux dans le développement du territoire de Ain Draham, PFE, ESA Mograne, 2007/2008.
- Miller J.A. 1984. Imlil: A Moroccan Mountain Community in Change. Boulder: Westview Press. 285 p.
- Ministère de l'Agriculture Libanais. Direction des études et de coordination, FAO. 1997. Enquête village : recensement agricole 1997. Beyrouth : Ministère de l'Agriculture. (en arabe).
- Ministère de l'Agriculture Libanais, Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

 1996. Etude de la diversité biologique du Liban Projet (GF/6105-92-72) : facteurs socio-économiques affectant la biodiversité (Tome 2). Beyrouth : Ministère de l'Agriculture. 90 p.
- **MMAUSH. 2004.** Raport mbi nivelin e ndotjes në zonën bregdetare shqiptare për vitin 2003. Technical report. MMAUSH
- **MMAUSH. 2005.** Raport mbi nivelin e ndotjes në zonën bregdetare shqiptare për vitin 2004. Technical report. MMAUSH
- **Mollard A, Pecqueur B. 2007.** De l'hypothèse au modèle du panier de biens et de services ; histoire succincte d'une recherche [en ligne]. *Economie Rurale,* n. 300, juillet-août 2007. p . 110-114. [consulté en mai 2012].
- http://economierurale.revues.org/index2270.html
- **Moussalim S. 2007.** Contribution a l'évaluation des projets de développement rural local : le projet « Jessour et ksour de béni Khédache ». Mémoire (Master of Science) : CIHEAM-IAMM (Montpellier). 191p.
- **Moussaoui A. 1985.** La région de Baalbeck-Hermel et la culture de haschich. Thèse (Dr. en Sociologie) : Université des sciences et techniques de Lille (France). 241 p.
- **Muchnik J., Sanz Canada J., Torres Salcido G. 2008.** Systèmes agroalimentaires localises : état des recherches et perspectives. *Cahiers Agricultures*, vol. 17, n. 6. p. 513-519.
- Narjisse H., Bouderbala N., Bouayad A., Bechchari A., Maatougi A., Mahyou H., Mimouni J., Acherkouk M., EL Koudrim M., Rahmi M, Snaibi W., Tozy M., Bouayad A., Zirari M. 2005. Autonomisation des ruraux dans les hauts Plateaux de l'Oriental [en ligne]. Rome: FIDA. 203 p. [consulté en mai 2012].
- http://webagris.inra.org.ma:120/agris/doc/ouvrages/autonomisationruraux.pdf
- ODNO. 2006. Gouvernorat de Jendouba en chiffres. Jendouba : Office de Développement de Nord-Ouest.
- ODS. 2005. Le gouvernorat de Médenine en chiffres. Médenine : ODS.
- **ONS. 1981.** Evolution des populations et des limites communales (1977–1987). *Collections Statistiques*, n. 22, janvier 1981.

- **ONS. 1998.** Résultats du 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat : RGPH 1998. Alger : ONS. Office National des Statistiques.
- Owen R. 1988. The economic history of Lebanon 1943-1974: its salient features. In: Barakat H. *Toward a viable Lebanon*. Londres: Croom Helm. p. 27-41.
- Pecqueur B. 2000. Le développement local. 2e ed. Paris : La Découverte. 147 p.
- **Pecqueur B., Zimmermann J.B. (dirs). 2004.** *Economie de proximités.* Paris : Hermes Sciences Publications, Paris : Lavoisier. 264 p.
- **Pecqueur B. (ed.). 1996.** Dynamiques territoriales et mutations économiques. Paris. L'Harmattan. 246 p. (Géographies en Liberté).
- **Pecqueur B. 2008** Le tournant territorial de l'économie mondiale globalisée et les stratégies situées des acteurs économiques. In: Daghri R., Zaoual H. (eds). *Développement humain et dynamiques territoriales, vers des savoirs recomposés*. Paris: L'Harmattan. p. 25-46.
- **Pecqueur B, Landel P.A. 2009.** La culture comme ressource territoriale spécifique. In : Froment J.C. (ed.). *Administration et politique : une pensée critique et sans frontières : dialogues avec et autour de Jean-Jacques Gleizal.* Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble. p. 181-192.
- Peemans J.P. (dir.). 2008. Territoires, développement et mondialisation, points de vue du Sud. Paris : Editions Syllepse. (Alternative Sud, vol. XV, n. 1). 200 p.
- Phocas C.L. 1993. Baalbeck-Hermel Area Integrated Rural Development Programme. Beirouth: UNDP & UNDCP. 176 p. (Project of the Government of Lebanon, Preparatory Assistance LEB/92/016/A/01/31).
- Picarat I., Crucifix L. 1983. Les crises du Liban 1958-1982. Notes et Etudes Documentaires, n. 4694-4695, décembre 1982. p.13-92.
- Pinta P. 1995. Le Liban. Paris : Karthala. 210 p. (Peuples et pays du monde).
- **PNUD. 2005.** Egypt Human Development Report [en ligne]. Le Caire: PNUD. 250 p. [consulté en mai 2012] http://hdr.undp.org/en/reports/nationalreports/arabstates/egypt/name,3335,en.html
- **PNUD, FAO. 1980.** Etude de Reconstruction et de Développement de l'Agriculture. Liban. Annexe technique 2: Situation de l'agriculture et orientations générales du développement agricole. Beyrouth : PNUD-FAO. 33 p.
- **PNUD, FAO. 1980.** Etude de Reconstruction et de Développement de l'Agriculture. Liban. Rapports de synthèse. Beyrouth: PNUD-FAO, 121 p.
- Poncet J. 1962. La colonisation et l'agriculture européenne en Tunisie depuis 1881. Paris : Mouton. 700 p.
- Projet SDC Maghreb-Mountains, 2005, Rapport de diagnostic de la communauté d'Ouled H'lel
- Rachik H. 1992. Le sultan des autres. Casablanca : Afrique Orient. 175 p.
- Raham D. 2003. Genèse et évolution du maillage territorial en Algérie. Le cas de l'Est algérien. Revue des Sciences Humaines, n. 20, décembre 2003.
- REMADEL. 2008. Présentation. Rabat : Remadel.
- REMADEL. 2008 Programme d'activités à Moyen Terme. Rabat : Remadel.
- **Republique Libanaise. 1961.** Besoins et possibilités de développement du Liban : étude préliminaire. Beyrouth : Mission IRFED. Tome 1: 365 p. + Tome 2: 508 p.
- **République Libanaise. 1997b.** Conditions de vie des ménages dans la région de Baalbeck Hermel en 1997. Beyrouth : Administration centrale de la statistique. 257 p. (Etudes statistiques, n. 7).
- **République Libanaise. 1997c**. *Le Mohafazat du Béqaa en 1996 : résultats du recensement de immeubles et des établissements*. Beyrouth : Administration centrale de la statistique. 39 p. (Etudes statistiques, n. 8).

- **République Libanaise. 1998.** Conditions de vie des ménages en 1997. Beyrouth : Administration centrale de la statistique. 257 p. (Etudes statistiques, n. 9).
- République Tunisienne, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire. 1997 et 1998. Stratégie nationale d'aménagement rural, Première et Deuxième phases. Plusieurs volumes. Tunis : Comète Engineering.
- **Refass M. 1996.** L'organisation urbaine de la péninsule Tingitane. Rabat : Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines. 343 p. (Thèses et mémoires, n. 27).
- **Ministère de l'intérieur. 2004.** Collectivités locales en chiffres [en ligne]. Paris : Direction générale des collectivités locales. 123 p. [consulté en mai 2012].
- www.dgcl.interieur.gouv.fr/workspaces/members/desl/documents/clench/2004/les_collectivites_lo6799/dow_nloadFile/file/CLENCH2004_publi.pdf
- Royaume de Maroc. 2006. Rapport du cinquantenaire : le Maroc possible. Une offre de débat pour une ambition collective. Rabat : Royaume du Maroc. 288 p.
- Rondot P. 1983. Les crises du Liban 1958-1982. Notes et études documentaires, décembre 1982, n. 4694-4695. p.5-11.
- Roux E. 1999. De la gestion de l'espace à la gestion des territoires en montagnes méditerranéennes. Thèse (Dr. en Géographie) : Université Joseph Fourier, Grenoble (France). 373 p.
- Sayigh Y. 1978. Lebanon. In: Sayigh Y. The economies of the Arab World: development since 1945. Londres: Croom Helm. p. 281-316.
- Royaume du Maroc. Ministère de l'Aménagement du territoire de l'eau et de l'environnement. 2003. Schéma d'Aménagement du Territoire : synthèse.
- Sencébé Y. Des bons usages de l'enclavement, une analyse sociologique du « pays Diois » [en ligne]. 16 p. [consulté en mai 2012].
- http://www2.dijon.inra.fr/esr/pagesperso/sencebe/PaysYS.pdf
- **Sencébé Y. 2004.** Etre ici, Etre d'ici, Formes d'appartenance dans le Diois (Drôme), *Ethnologie Française*, vol. XXXIV. p 23-29
- Sethom H. 1992. Pourvoir urbain et paysannerie en Tunisie. Tunis: Cérès Productions. 393 p.
- Sghaier M., Ouessar M. 2007. Plan d'Action Local de Lute Contre la Désertification (PALLCD) dans la Délégation de Béni Khédache, (Gouvernorat de Médenine). Tunis : Institut des Régions Arides. 135 p.
- **Sghaier M. 2002.** Eléments du diagnostic, atouts, contraintes et tendances lourdes dans la région de Béni Khédache. Montpellier : CIHEAM-IAMM, Tunis : IRA. 5 p.
- **Sghaier M., Genin D. (coords). 2003.** Programme sur la désertification dans la Jeffara tunisienne : pratiques et usages des ressources, techniques de lutte et devenir des populations rurales [en ligne]. Médenine : IRA. 155 p. [consulté en mai 2012].
- http://www.lped.org/IMG/pdf/apport-Synthese-jeffara.pdf
- Sghaier M., Abaab A., Campagne P. 2006. L'expérimentation de nouvelles approches de développement local et de gestion participative de ressources naturelles. In Genin D., Guillaume H., Ouessar M., Ouled Belgacem A., Romagny B., Sghaier M., Taamallah H. (eds). *Entre désertification et développement. La Jeffara tunisienne*. El Menzah: IRD, Tunis: Cérès Editions. p 303-313.
- Sghaier M., Picouet M., Gammoudi T., Fetoui M., Issaoui M. 2003. Structures démographiques, activités socio-économiques des ménages et évolutions foncières dans la Jeffara, Sud-est Tunisien. Rapport scientifique final du thème 3. Tunis: IRA, IRD. 80p.
- **Skreli E. 1994.** L'apport de la possibilité de la mise en place de la formule associative au niveau de la production agricole en Albanie. Mémoire (Master of Science) : CIHEAM-IAMM. 161 p.
- **Talhaoui A. 2007.** Changement institutionnel et développement local dans le territoire de Ain Draham. Projet de Fin d'Etude 2006/2007. Tunisie: INAT
- Tessa A. 1993. Economie touristique et aménagement du territoire. Alger : OPU. 132 p.

Tozy M. 2006. La commune rurale à la croisée des chemins entre décentralisation et gouvernance locale. In : Iraki A. (coord.). *Développement rural, pertinence des territoires et gouvernance.* Rabat : INAU-ROLER. p. 18.

Vanier M. (dir.). 2009. Territoires, Territorialité, Territorialisation : controverses et perspectives. Rennes : Presses Universitaires de Rennes. (Espace et Territoires). 232 p.

Wheeler Sabates R., Waite M. 2003. Albanian country brief: property rights and land markets [en ligne]. Madison: Land Tenure Center. 51 p. [consulté en mai 2012]. www.nelson.wisc.edu/ltc/docs/albaniabrief.pdf

Zriouili M. 2005. INDH, une approche stratégique. Le matin, 5 août 2005.

WWW. 2007. Rapport de diagnostic de la région de Kroumirie. World Wide Fund of Nature.

Webographie:

Le pays de l'Ardèche Méridionale [en ligne]. [consulté en mai 2012].

www.pays-ardeche-meridionale.net

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (France). Rhône Alpes. [en ligne]. [consulté en mai 2012].

www.insee.fr/fr/regions/rhone-alpes

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (France). Diois. [en ligne]. [consulté en mai 2012].

http://www.insee.fr/fr/regions/rhone-

alpes/default.asp?page=themes/dossiers electroniques/tableau bord/cdra/CDRA die drome.htm

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche [en ligne]. [consulté en mai 2012]. www.parc-monts-ardeche.fr

Le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche [en ligne]. [consulté en mai 2012]. www.gorgesdelardeche.fr

Syndicat Intercommunal pour le Thermalisme et l'Environnement. [en ligne]. [consulté en mai 2012]. www.sithere.fr

Notes

¹ La bibliographie présentée ci-après comprend l'ensemble des travaux sur lesquels s'est appuyé notre travail de recherche. Du fait de la décision de ne présenter que des résumés des 10 contributions nationales, certaines des références de ces chapitres-là ne figurent pas dans le texte. Nous avons choisi de les laisser cependant en bibliographie. Le lecteur qui voudrait consulter la bibliographie du ou des chapitres sur tel ou tel pays pourra alors se référer à l'édition en ligne qui comprend la totalité du texte initial.

OPTIONS méditerranéennes

SERIE B : Etudes et Recherches 2012 - Numéro 69

Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens

Analyse comparée entre 10 pays du Nord, du Sud et de l'Est Méditerranéens

Editeurs scientifiques : P. Campagne, B. Pecqueur

L'étude réalisée par l'IAM de Montpellier, le Réseau Agricultures Familiales Comparées (RAFAC), et l'UMR Pacte Territoires fait suite à plusieurs travaux de recherche réalisés ces dernières années par ces institutions. Le RAFAC s'est d'abord intéressé aux transformations profondes de l'agriculture familiale avec la pluriactivité et l'approche des risques et de la sécurité dans les agricultures méditerranéennes, avant d'aborder les problèmes de politique agricole. Les analyses suivantes ont alors porté sur les relations entre agricultures familiales et développement rural en Méditerranée. De son côté, l'UMR Pactes Territoires a accumulé les travaux de recherche appliquée sur les processus de développement territorial. Ces travaux initiés à partir de 2000, se sont d'abord intéressés au développement local avant de porter sur l'économie de proximité, les dynamiques territoriales, l'insertion de ces processus dans la mondialisation et plus récemment sur les nouvelles approches théoriques que fait entrevoir le développement territorial. La présente étude RAFAC-Pactes Territoires qui porte sur le « processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens » a été élaborée selon les mêmes méthodes que les autres travaux réalisés par le RAFAC. C'est donc essentiellement une étude comparée, qui recherche les invariants et les différences dans les processus de territorialisation des territoires ruraux dans les pays méditerranéens. Cette étude contient d'abord une approche théorique qui tente de faire le point sur les problématiques actuelles de ce que l'on appelle maintenant le développement territorial. L'énoncé des principaux concepts et méthodes utilisés dans cette nouvelle approche du développement permet de situer le cadre et les outils utilisés. On va ensuite développer cette problématique dans 10 pays méditerranéens en analysant la territorialisation, d'abord au niveau national, puis au niveau de 16 territoires choisis dans ces 10 pays. Cette analyse va permettre de montrer que le développement d'un certain nombre de territoires s'appuie à la fois sur la valorisation locale des ressources spécifiques de ces territoires et sur une gouvernance territoriale spécifique de ce nouveau type de développement. Une synthèse de ces analyses a été réalisée qui permet d'identifier ce qu'est le développement territorial dans les pays concernés et de tenter d'élaborer sous formes de « profils » les formes qu'il prend dans les territoires étudiés.

RAFAC: A.Civici, F.Guri; S.Bedrani, S.Laribi, H.Hacherouf; M.Nawar, T.Abdelhakim, M.Yacoub; F. Cena Delgado, R.Gallardo, D.Ortiz, F.Ramos; JP.Chassany, P.A.Landel, N.Senil; D.Goussios, N.Poutsiakas; S.Darwich, ;M.Mahdi, M.Ifkar; N. Abu Sammala; M.E4lloumi, M. Sghaier, K.Kadhkadi // Université de Tirana, CREAD Alger, Université du Caire, CIHEAM-IAMM, Universidé de Cordoue, Université de Valence, INRA France, UJF Grenoble, Université de Volos, Université Libanaise, ESA Meknès, Gaza University, INRAT, INAT et IRA Tunisie.

Cette étude a été réalisée dans le cadre du « Programme mobilisateur d'appui à la coopération pour la recherche en sciences humaines et sociales entre le Maghreb et la France » financé par le Ministère Français des Affaires Etrangères.



Prix: 35 Euros



ISBN: 2-85352-486-8 www.ciheam.org ISSN: 1016-1228

méditerranéennes